This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

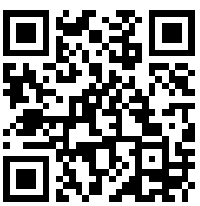

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376935

Hosted by Google

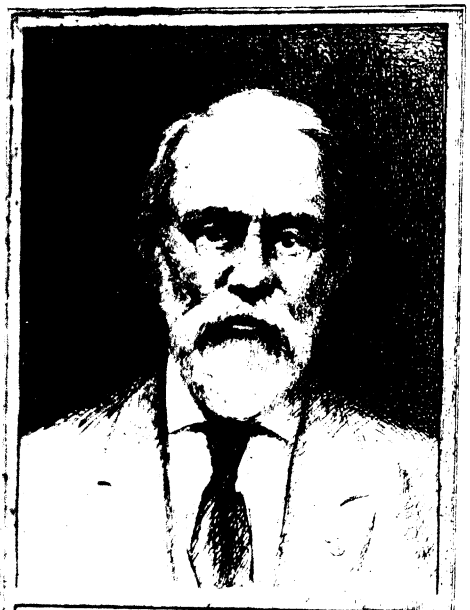

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.A43

Hosted by Google

Hosted by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Hosted by Google

Hosted by Google

MÉMOIRES & COMPTES-RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

ANNÉE 1886. — TOME XVIII

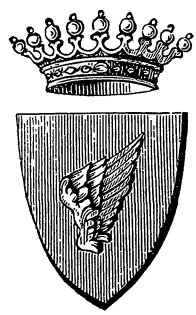

ALAIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE J. MARTIN

Place Saint-Jean et rue Dumas, 5

1887

Hosted by Google

Hosted by Google

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

FONDÉE LE 28 FÉVRIER 1868, AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 JUILLET 1868

Reconnue comme établissement d'utilité publique
par Décret du 15 Décembre 1879

BUREAU POUR 1886

Président	MM.	F. ROUX.
Vice-Président		E. OBERKAMPF.
Secrétaire général		J.-H. LABBÉ.
Bibliothécaire-Archiviste .		G. FÉMINIER.
Trésorier		E. DUFFÈS.
Secrétaire des séances . .		P. DE MONTREDON.
Secrétaire adjoint		U. CHAPON.

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES HONORAIRES

MM. **DE LESSEPS (FERDINAND)**, G. C. ✲, membre de l'Académie des sciences, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

DE ROZIÈRE (EUGÈNE), O. ✲, I. ⚙, sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des archives nationales, à Paris, élu le 3 juillet 1870.

MISTRAL (FRÉDÉRIC), ✲, poète provençal, à Maillane, (B.-du-Rh.), élu le 18 février 1871.

PASTEUR (LOUIS), G. C. ✲, I. ⚙, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, élu le 18 mars 1871.

GERMAIN (ALEXANDRE), O. ✲, I. ⚙, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, membre de l'Institut, élu le 4 novembre 1871.

Hosted by Google

M. DE ROUVILLE (PAUL), ✲, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 9 mars 1872.

BÉCHAMP, ✲, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, élu le 1er juin 1872.

RICARD (ADOLPHE), secrétaire de la Société d'archéologie de Montpellier, élu le 9 novembre 1872.

DE LAMOTHE (ALEXANDRE), ancien archiviste du Gard, à Avignon, élu le 28 décembre 1872.

PAGÈS (VICTOR), ✲, docteur en médecine, à Alais, élu le 15 mars 1873.

DE PONTMARTIN (ARMAND), ✲, homme de lettres, aux Angles (Vaucluse), élu le 10 janvier 1874.

BONAPARTE-WYSE (WILLIAM.-CHARLES), manor of Saint-John's, Waterford (Irlande), élu le 26 janvier 1878.

CAZOT (JULES), O. ⚙, sénateur, à Paris, élu le 15 février 1879.

AURÈS (AUGUSTE), O. ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, à Nîmes, élu le 10 avril 1880.

BAISSAC (JULES), ✲, homme de lettres, à Paris, élu le 17 juillet 1880.

CHIPIEZ (CHARLES), inspecteur des écoles de dessin, à Paris, élu le 31 juillet 1880.

ALLMER (AUGUSTE), ✲, I. ⚙, correspondant de l'Institut, conservateur honoraire du Musée épigraphique de la ville de Lyon, rédacteur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, élu le 9 octobre 1880.

RINN (LOUIS), commandant d'Etat-major, conseiller de Gouvernement, à Alger, élu le 7 janvier 1882.

TORCAPEL (ALFRED), ingénieur de la Cie des chemins de fer P.-L.-M., à Avignon, élu le 16 déc. 1883.

PERRIER, O. ✲, I. ⚙, colonel d'Etat-major, membre de l'Institut, présid. du Conseil général du Gard, élu le 7 juin 1884.

BARAFORT, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, élu le 7 norembre 1885.

BOISSIER (GASTON), O. ✲., I. ⚙, membre de l'Académie française, professeur au Collège de France, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DARBOUX, ✲, I. ⚙, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole normale supérieure, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

HERVÉ-MANGON, C. ✲, membre de l'Institut, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

DE QUATREFAGES, C. ✲, I. ⚙, membre de l'Institut, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

Hosted by Google

MM. **RÉVOIL** (HENRI), O. ✲, I. ⚙, correspondant de l'Institut, architecte du Gouveruement, à Nimes, élu le 19 décembre 1885.

PLANCHON (EMILE), ✲, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine, directeur du Jardin des Plantes de Montpellier, élu le 19 décembre 1885.

LICHTENSTEIN (JULES), membre de la Société entomologique de France, à Montpellier, élu le 19 décembre 1885, (décédé le 30 novembre 1886).

GUIMET, directeur des *Annales du Musée Guimet*, à Lyon, élu le 19 décembre 1885.

DAUDET (ALPHONSE), homme de lettres, à Paris, élu le 19 décembre 1885.

MARION (A.-F.), ✲, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, élu le 19 décembre 1885.

SABATIER (ARMAND), ✲, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, élu le 19 décembre 1885.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. AUPHAN (VICTOR) ✲, docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax, (*m. fondateur*).

CHEVALIER (JULES), docteur en médecine (*m. fondateur*).

DADRE (ADRIEN), docteur en droit, avocat (*m. fondateur*).

FRAISSINET (EDOUARD), ingénieur civil (*m. fondateur*).

PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine (*m. fondateur*).

MAGNON (ANSELME), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 11 juillet 1868.

VEILLON (GUSTAVE), ingénieur civil, membre du Conseil général du Gard, élu le 11 juillet 1868.

PIN (PAUL), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

BARRE (LOUIS), ✲, ingénieur civil, élu le 2 janvier 1869.

GARREAU DE DOMBASLE (FERDINAND), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 15 janvier 1869.

DE ROUX-LARCY (ERNEST), élu le 20 février 1869.

DE LAVIT (EMILIEN) ✲, architecte, élu le 5 mars 1870.

BOURGOGNE (EMILE), pharmacien, élu le 19 mars 1870, (décédé le 2 août 1886).

SABATIER DE LACHADENÈDE (PAUL) ✲, élu le 19 mars 1870.

Hosted by Google

MM P.IN (EMILE), avocat, membre du Conseil général du Gard, élu le 19 mars 1870.

FABRE (CÉSAR), juge de paix, élu le 2 avril 1870.

FRANCEZON (PAUL), filateur, élu le 16 décembre 1872.

ALEXANDROWICZ (LADISLAS), docteur en médecine, élu le 12 avril 1873.

MAUMEJEAN (GUILLAUME), A. ✪, professeur au Collége, élu le 12 avril 1873.

ROUX (FERDINAND), O. ✪, directeur honoraire de l'Ecole normale de l'enseignement secondaire spécial de Cluny, élu le 21 février 1874.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), élu le 2 janvier 1875.

FABRE (GEORGES), A. ✪, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Inspecteur des Forêts, licencié ès-sciences naturelles, membre de la Société géologique de France, élu le 5 février 1876.

GUILLEMON (CAMILLE), contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, économe de l'Hôpital, élu le 16 juin 1877.

DUGAS (FERNAND), avocat, docteur en droit, élu le 4 mai 1878.

DE CASTELNAU (CLÉMENT), ✪, Ingénieur au Corps des Mines, élu le 15 février 1879.

LABBÉ (JOSEPH-HENRI), ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous-inspecteur des Forêts, élu le 3 janvier 1880.

FÉMINIER (GABRIEL), conducteur des Ponts et Chaussées, élu le 10 avril 1880.

AIGOIN DE MONTREDON (PAULIN), avocat, élu le 3 juillet 1880.

OBERKAMPF (ÉMILE), receveur particulier des Finances, élu le 20 novembre 1880.

PAUL (FÉLIX), A. ✠, professeur au Collége, élu le 4 juin 1881.

BARDON (ACHILLE), receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Nimes, élu le 29 juillet 1882.

DUFFÈS (EMILE), avoué au Tribunal civil, élu le 29 juillet 1882.

TROULHIAS (NUMA), élu le 29 juillet 1882.

ESCALLE (PIERRE), ingénieur, élu le 21 octobre 1882.

DESMOULIN (Marius), A. ✠, principal du Collége, élu le 21 octobre 1882.

BORY (ARMAND), Président du Tribunal civil, élu le 22 décembre 1883.

Hosted by Google

MM. RIGAUD (FERNAND), ⚜, Ingénieur en chef au Corps des Mines, Directeur de l'École des Maîtres-Ouvriers Mineurs, élu le 13 septembre 1884.

CHAPON URBAIN, docteur en médecine, élu le 13 septembre 1884.

BOISSIER (ERNEST), médecin-vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

ESPÉRANDIEU (EMILE), maire d'Alais, élu le 25 sept. 1886.

ALPHANDERY (GEORGES), docteur en médecine, élu le 30 octobre 1886.

MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM. **Castanier (Léopold)**, licencié en droit, à Alais (*m. fondateur*).

Des Hours (Louis), avocat, à Mauguio (Hérault), (*m. fondateur*).

Gros (Amédée), ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, architecte à Cahors (*m. fondateur*).

Malinowski (Jacques), licencié ès-sciences naturelles, professeur en retraite, à Cahors (*m. fondateur*).

Destremx (Léonce), président du Comité de défense contre le phylloxera, à Saint-Christol-lès-Alais (*m. fondateur*).

Larguier (Frédéric), docteur en médecine à Alais (*m. fondateur*).

Bondurand (Édouard), A. ⚜ arch. du Gard, élu le 21 mars 1868

Ollier de Marichard (Jules), A. ⚜, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

Parran (Alphonse), ✲, ingénieur en chef au Corps des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, élu le 21 mars 1868.

de Ramel (Gabriel), ✲, commandant au 10e régiment d'Infanterie, à Auxonne, élu le 12 décembre 1868.

de Ramel (Fernand), ✲, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, membre du Conseil Général du Gard, à Paris, élu le 2 janvier 1869.

Cazalis de Fondouce (Paul), ✲, A. ⚜, ingénieur civil, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, élu le 20 mars 1869.

Rodier de la Bruguière (Albert), ancien élève de l'École polytechnique, à Anduze, élu le 5 juin 1869.

Dumas (Ernest), ✲, à Paris, élu le 5 juin 1869.

Hosted by Google

MM. **Jouguet** (**Félix**), ✲, ingénieur directeur de la Cie des Fonderies et Forges, maire de Bességes, élu le 5 juin 1869.

Pellet (**Scipion**), architecte du département du Gard, à Nimes, élu le 5 juin 1869.

Roussellier (**J.-G.**), ingénieur, à Marseille, élu le 5 juin 1869.

Vidal (**Emmanuel**), ✲, docteur en médecine, à Bessèges, élu le 5 juin 1869.

de Cazenove (**Raoul**), membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon, élu le 6 novembre 1869.

Jeanjean (**Adrien**), A. ✪, Membre de la Société géologique de France, à St-Hippolyte-du-Fort, élu le 6 novembre 1869.

Marsaut (**J.-B.**), ingénieur sous-directeur de la Cie houillère de Bességes, élu le 6 novembre 1869.

Roux (**Emile**), ingénieur, à Molières, élu le 6 novembre 1869.

de Seynes (**Jules**), ✲, à Paris, élu le 6 novembre 1869.

Soulier (**Hippolyte**), maire d'Anduze, membre du Conseil Général du Gard, à Saint-Théodorit, (Gard), élu le 6 novembre 1869.

Villaret (**Jean**,) aux Mages, élu le 19 février 1870.

Murgue, ingénieur de la Cie houillère, à Bességes, élu le 5 mars 1870.

Wolff (**Jacques**), O. ✪, professeur honoraire à Bischeim, près Strasbourg, élu le 5 mars 1870.

Bardon (**Gustave**), ingénieur directeur de la Cie houillère de Trélys, élu le 19 mars 1870.

Meusnier (**Charles**), ingénieur, secrétaire général de la Cie des fonderies et forges de Bességes, élu le 19 mars 1870.

Leyris (**André**), huissier à la Cour d'Alger, poète languedocien, élu le 30 avril 1870.

Castelbon, pharmacien, à Portes, élu le 7 mai 1870.

Chabaud (**Léopold**), avocat, à Alais, élu le 3 décembre 1870.

Casaubon, docteur en médecine, à Anduze, élu le 28 janvier 1871.

de Marveille de Calviac (**Jules**), à Lassalle, élu le 28 janvier 1871.

Chalmeton (**Ferdinand**), ✲, ingénieur directeur de la Cie houillère de Bességes, élu le 22 avril 1871.

Hosted by Google

MM. **Romant** (**Albéric**), médecin-vétérinaire, à Remoulins, élu le 4 juin 1871.

Gilly (**Albert**), juge de paix, à Remoulins, élu le 2 septembre 1871.

Glorieux (**Florent**), ingénieur des Mines, à Alais, élu le 2 septembre 1871.

Castanié, ✠, ingénieur civil, directeur de la Cie des Mines de Soumah, (Algérie), élu le 18 novembre 1871.

de Chapel (**Alfred**), à Cardet (Gard), élu le 17 janvier 1872.

Biver, directeur des charbonnages des Bouches-du-Rhône, à Marseille, élu le 9 mas 1872.

Fabre (**Joseph**), docteur-médecin, directeur de l'établissement hydrothérapique de Lafoux (Gard), élu le 9 mars 1872.

Pradel (**Alphonse**), docteur en médecine, à Molières (Gard), élu le 9 mars 1872.

Silhol (**Alfred**), membre du Conseil général du Gard, à Nimes, élu le 9 mars 1872.

Thérond (**Gaston**), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges de Bessèges, élu le 9 mars 1872.

de Lajudie (**Félix**), ingénieur de la Cie des Fonderies et Forges de Bessèges, élu le 16 mars 1870.

Babilot, directeur de la Cie des Mines de Portes et Sénéchas, à la Vernarède (Gard), élu le 4 mai 1872

Gide (**Léonce**), propriétaire, à Nimes, élu le 1er juin 1872.

Siegfried (**Jules**), maire du Havre, député de la Seine-Inférieure, élu le 14 décembre 1872.

d'Albiousse (**Lionel**), juge au tibunal civil d'Uzès, élu le 25 juillet 1873.

Falgairolle (**Prosper**) à Vauvert (Gard), élu le 13 septembre 1873.

Nouton (**Henri**), capitaine d'Etat-major au Mans, élu le 8 novembre 1873.

Bois (**Charles**), ✠, doyen de la Faculté de théologie de Montauban, élu le 8 novembre 1873.

Lombard-Dumas (**Armand**), membre des Sociétés botanique et géologique de France, à Sommières, élu le 22 novembre 1873.

Czyszkowski (**Stephen**), ingénieur civil à Alais (Gard), élu le 4 janvier 1874.

Laurent de l'Arbousset (**A.**), à Alais, élu le 10 janvier 1874.

Hosted by Google

Baile (Martial,) ✠, à Aussun (Hautes-Pyrénées), élu le 5 septembre 1874.

Chabal, receveur particulier des Finances, à Uzès, élu le 21 janvier 1875.

Carrière (Ludovic), ingénieur des Arts et Manufactures, à Alais, élu le 11 septembre 1875.

Chabrel (Charles), employé à la Préfecture de Vaucluse, élu le 11 septembre 1875.

Péchiney (Alfred), ingénieur-directeur de l'usine de Salindres, élu le11 septembre 1875.

de Valfons (Camille), ✠, à Nimes, élu le 6 novembre 1875.

Vaschalde (Henri), I. ✠, homme de lettres, à Vals, (Ardèche), élu le 4 décembre 1875.

Nagel (Gustave), ingénieur directeur de la Cie des mines des Salles-de-Gagnières, élu le 25 mars 1876.

Fabre (Adolphe), architecte, à Alais, élu le 25 mars 1876.

Aubanel (Théodore), ✠, A. ✠, poète provençal, à Avignon, élu le 12 août 1876, (décédé le 1 novembre 1886).

Martin (Bernardin), docteur en médecine, à Aumessas (Gard). élu le 12 août 1876.

Borty (Amédée), propriétaire, à Villeneuve-lez-Avignon, élu le 11 novembre 1876, (décédé le)

Deguilhem (Henri), au Pont d'Aubenas (Ardèche), élu le 27 octobre 1877.

Reboul (Emile), juge de paix à Mayet-de-Montagne (Allier) élu le 27 octobre 1877.

Verdoux, ingénieur civil, à Toulouse, élu le 27 octobre 1877.

Salvador de Quatrefages (André), président du Tribunal civil de Coulommiers, élu le 10 novembre 1877.

Roux (Adrien), avoué, licencié en droit, à Uzès, élu le 22 décembre 1877.

Laforgue (Camille), vice-syndic de la Maintenance de Languedoc, à Coursan (Aude), élu le 26 janvier 1878.

Gide (Charles), professeur à la Faculté de droit de Montpellier, élu le 23 novembre 1878.

Bonafous, docteur en médecine, à Salindres, élu le 21 décembre 1878.

Hosted by Google

MM. **Martin (Joseph)**, inspecteur des Forêts, à Nimes, élu le 15 février 1879.

de Montalet-Alais, à Potellières (Gard), élu le 6 septembre 1879.

Lequeutre (A.) ✻, membre de la Direction centrale du Club Alpin français, à Paris, élu le 6 septembre 1879.

Varin d'Ainvelle (Amédée), ex-capitaine d'artillerie, à Alais, élu le 14 février 1880.

Nouailhac-Pioch (Fernand), ingénieur des Ponts et Chaussées, Sous-directeur de la Compagnie universelle interocéanique de Panama, élu le 31 janvier 1880.

Canron (Augustin), ✠, homme de lettres, à Avignon, élu le 21 août 1880.

Boissier (Charles), avoué à la Cour d'appel de Nimes, élu le 8 octobre 1881.

Boudon (Réné), maire de Saint-Jean-du-Gard, élu le 8 octobre 1881.

Picard (Théodore), conducteur principal des Ponts et Chaussées à Nimes, élu le 8 octobre 1881.

Gély (Paul), garde général des Forêts, à Nimes, élu le 21 octobre 1882.

Charvet (Adalbert), docteur en médecine à Rochesadoule (Gard), élu le 18 novembre 1882.

Saint-Jean (Pétrus), professeur au collége de Cette, élu le 18 novembre 1882.

Gall (Henri), ingénieur-chimiste de la Compagnie Générale de produits antiseptiques, à Villers, (Oise), élu le 19 mai 1883.

Favand (Paul), agent principal de la Compagnie d'Assurances l'*Aigle*, à Alais, élu le 16 juin 1883.

Ferrier (Abel), pharmacien, à Alais, élu le 16 juin 1883.

Lavaud (Denis), chef de la comptabilité des Mines de Portes et Sénéchas, à La Vernarède, élu le 7 juillet 1883.

Marty (Gustave), archéologue à Toulouse, élu le 24 novembre 1883.

Hosted by Google

MM. **Reboul (Paul)**, notaire à Alais, élu le 24 novembre 1883.

Renard (Charles), directeur général de la Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio-Tinto, à l'Estaque B.-du-Rh.- élu le 24 novembre 1883.

Delpech (Édouard), à Clairac Lot-et-Garonne, élu le 23 février 1884.

Crouzet (Félix), architecte à Alais, élu le 23 février 1884.

Canonge (Démitris), à Alais, élu le 23 février 1884.

Bonnal (Joseph,) industriel à Alais, élu le 3 mai 1884.

Randabel (Jules), chef de section de la Compagnie P.-L.-M., à Alais, élu le 17 mai 1884.

Cabane de Florian (Léopold,) membre du Conseil généneral du Gard, élu le 7 juin 1884.

Colomb (Henri), à Alais, élu le 7 juin 1884.

Peyre Emile (ingénieur) à Tamaris, élu le 30 août 1884.

Espérandieu (Emile), A. ✠, lieutenant-professeur à l'Ecole militaire d'Infanterie, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), élu le 13 septembre 1884.

Girbon H., notaire à Alais, élu le 13 septembre 1884.

Bertharion (Antonin), garde-mines à Alais, élu le 24 octobre 1885.

de Sarran (Louis), commis principal des Contributions indirectes, membre de la Société géologique de France, à Alais, élu le 19 décembre 1885.

Ducros (Alexandre), poète français, sous-bibliothécaire de la ville de Nimes, élu le 16 octobre 1886.

Roux (Joseph), Ingénieur de la Compagnie des phosphates du Sud-Ouest de la France, à Cajar (Lot), élu le 6 novembre 1886.

Schitz, Directeur de la Banque de France à Alais, élu le 20 novembre 1886.

Roux, percepteur des Contributions directes à Alais, élu le 20 novembre 1886.

Hosted by Google

SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

AIN

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, à Bourg.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, à Bone.

Société archéologique du département de Constantine.

Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, à Alger.

ALPES-MARITIMES

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche, à Privas.

AUDE

Société des arts et des sciences de Carcassonne.

AVEYRON

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BASSES-ALPES

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Société scientifique industrielle de Marseille.

CHARENTE

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Hosted by Google

CHARENTE-INFÉRIEURE

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

CORRÈZE

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

COTE-D'OR

Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DORDOGNE

Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

DROME

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble, et Viviers, à Romans.

GARD

Académie de Nimes.

Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Société d'agriculture du Gard, à Nimes.

Société d'étude des sciences naturelles de Nimes.

Société d'agriculture d'Alais.

GERS

Société historique de Gascogne, à Auch.

GIRONDE

Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

HAUTES-ALPES

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Hosted by Google

HAUTE-GARONNE

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

HAUTE-LOIRE

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

HAUTE-MARNE

Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAVOIE

Société florimontane, à Annecy.

HÉRAULT

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société archéologique de Montpellier.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

ISÈRE

Académie delphinale, à Grenoble.

LANDES

Société de Borda, à Dax.

LOIRE

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

LOT

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

Hosted by Google

LOT-ET-GARONNE

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

PUY-DE-DOME

Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société des sciences industrielles de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

SEINE

Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.

SEINE-ET-OISE

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

TARN

Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, à Albi.

Hosted by Google

TARN-ET-GARONNE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VAR

Société d'études scientifiqnes et archéologiques de la ville de Draguignan.

VAUCLUSE

Académie de Vaucluse, à Avignon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Geological Survey, à Washington.
Smithsonian Institution, à Washington.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

RECEVANT LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

Alais.....	Bibliothèque municipale.
Avignon...	Bibliothèque municipale.
Carpentras.	Bibliothèque municipale.
Marseille...	Bibliothèque municipale.
Montpellier.	Bibliothèque municipale.
Nimes.....	Archives départementales.
—	Bibliothèque municipale.
Paris.....	Archives du Ministère de l'Instruction publiq.
—	Bibliothèque des Sociétés savantes.

Hosted by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

Annales des Ponts et Chaussées (envoi du Ministère des travaux publics).

Répertoire des travaux historiques (envoi du Ministère de l'instruction publique).

Revue des travaux scientifiques (envoi du Ministère de l'instruction publique).

Revue épigraphiqhe du Midi de la France (envoi de M. Allmer, membre honoraire).

Annales du Musée Guimet (envoi de M. Guimet, membre honoraire).

Revue du contentieux des travaux publics, du bâtiment et des marchés de fournitures (envoi de M. F. de Ramel, membre non résidant).

Annuaire des musées cantonaux (échange).

Feuille des jeunes naturalistes (échange).

Nemausa (échange).

Les Tablettes d'Alais, journal hebdomadaire, (envoi de Mme veuve Martin).

Hosted by Google

LE CHATEAU

DE LA

REYNE BLANCHE [1]

Par M. L. DESTREMX de SAINT-CHRISTOL,
Membre non résidant.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTIENNETTE DE BRASSAC

I

Louis VIII était mort après trois ans de règne, à l'âge de trente-neuf ans; homme très médiocre, imprévoyant et léger dans ses résolutions, faible et mobile dans leur exécution, tantôt il avait voulu continuer la politique de son père, sans la bien comprendre, et tantôt il s'en écartait pour céder à sa fantaisie ou à quelqu'autre influence du moment.

Il ne laissait dans l'histoire d'autres titres que d'avoir été le fils de Philippe-Auguste, le mari de Blanche de Castille et le père de saint Louis.

Dès son arrivée à Paris, la reine fit proclamer son fils

(1) Voir la Première Partie au Tome XVII.

Hosted by Google

roi de France, sous le nom de Louis IX, et forma un Conseil de gouvernement.

Elle mit à la tête de ses armées le connétable de Montmorency, auquel le roi avait confié la garde de son fils. Elle choisit Romain, cardinal de Saint-Ange, pour son ministre et son conseiller intime ; elle confia les sceaux de l'Etat au digne chancelier Guérin, évêque de Senlis, homme aussi intègre que savant.

Dès lors, elle convoqua les grands vassaux du royaume au nom de son fils, pour assister à la cérémonie du sacre, à Reims, et comme prélude à cette importante cérémonie, elle le fit armer chevalier à Soissons.

Blanche de Castille prenait les rênes du gouvernement dans un moment critique, l'autorité royale était en grand péril, le mécontentement était partout, les grands vassaux tenaient en échec leur souverain et voulaient traiter d'égal à égal avec lui.

Philippe-Auguste avait maintenu leur ambition et leurs exigences de sa main de fer, mais à la mort de son fils, Louis VIII, de profonds ressentiments fomentaient dans le cœur d'un grand nombre de seigneurs qui avaient été humiliés ou dépossédés, et ils comptaient avoir bon marché d'une femme et d'un enfant.

Mais Blanche de Castille, avec le bon sens qui la distinguait, comprit tout d'abord que le pouvoir suprême convenait mal à sa qualité de femme et l'affaiblirait au lieu de la fortifier et, en toute occasion, elle s'effaça derrière son fils, auquel elle avait donné une éducation sévère, et elle gouverna jusqu'à sa majorité, non comme régente du royaume, mais comme tutrice du jeune roi.

Elle avait toujours présente cette prophétie de Philippe-Auguste mourant, qui devait s'accomplir de point en point, et, loin de s'en effrayer, elle se préparait à affronter victorieusement les orages qui allaient se déchaîner contre elle.

Blanche de Castille était douée d'une énergie indomptable. Mêlant un cœur d'homme à son sexe et à ses pensées de femme, elle allait bientôt s'élever assez haut pour vaincre toutes les résistances, dominer tous ses adversaires et mériter d'être signalée à la postérité comme la personnalité la plus éminente de son siècle.

Ce fut le 29 novembre 1226, vingt-un jours après la mort du roi, qu'eut lieu la cérémonie du Sacre, qui se fit avec

Hosted by Google

une grande magnificence. Thibaut, comte de Champagne, toujours sous le coup de l'accusation du meurtre du roi, osa s'y présenter, mais la reine lui intima l'ordre de se retirer.

Le comte de Boulogne, oncle de Louis, mécontent de n'avoir pas la régence, devait être ménagé, et on lui réserva l'honneur de porter l'épée devant le roi, pendant la cérémonie.

Après le Sacre, la plupart des seigneurs rapportèrent dans leurs châteaux un grand mécontentement, qui était augmenté par l'humiliation d'être gouvernés par une femme et une femme étrangère. Leur but, en formant une ligue, était de donner la régence au comte de Boulogne, auquel elle aurait été dévolue sans la volonté manifestée par Louis VIII à son lit de mort.

Mais Blanche rejeta avec la plus grande fermeté leurs prétentions, leva un armée, se fit de nouveaux partisans par ses habiles négociations et par la promptitude de ses préparatifs, et porta le trouble parmi ses ennemis.

Au moment où elle allait se mettre à la tête de l'armée, avec le jeune roi, Thibaut comte de Champagne, un des principaux instigateurs de la ligue, vint se jeter aux pieds de Louis et, s'adressant à la reine, dont le maintient était aussi noble qu'imposant :

— Par Dieu, madame, mon cœur et tous mes biens sont à vous, pour vous servir il n'est rien que je ne sois prêt à entreprendre ; jamais, s'il plaît à Dieu, je ne prendrai les armes contre vous, ni contre votre fils.

— Mieux vaut tard que jamais, comte Thibaut, lui répondit la reine, d'un air hautain.

Mais le roi s'interposa en lui tendant la main :

— Comte, ajouta-t-il, il est doux de pardonner et de commencer ainsi son règne, allez et restez fidèle au roi votre suzerain.

Et le comte, ainsi congédié, dit la chronique, se retira après cet hommage, tout pensif, sous l'empire de la beauté de la reine, et bientôt voyant le néant de sa passion, il retomba dans sa mélancolique tristesse.

Le comte Thibaut de Champagne était d'un caractère inconstant et mobile, brillant et léger, poète ingénieux et fécond, épris d'une grande passion pour la reine, qu'il savait sans espoir, mais qui était constamment surexcitée par sa

Hosted by Google

beauté, ses brillantes qualités, et il faut bien le dire aussi, par sa coquetterie, dans le seul but politique de tenir sous sa dépendance l'un des plus puissants et des plus remuants des grands vassaux de la couroune, dont l'appui était d'une absolue nécessité, car il tenait entre ses mains la subsistance de la capitale, comme souverain des riches plaines de la Beauce.

L'horrible soupçon qui pesait sur lui de la mort du roi Louis VIII, mari de la reine qu'il aimait, lui inspirait une grande indignation contre les ministres de la reine, et la jalousie qu'il avait conçue contre le cardinal de Saint-Ange, son conseiller intime, mettait le comble aux tourments auxquels il était en proie et contribuait à maintenir en lui ce trouble profond dans lequel il vivait et qui jetait un grand désordre dans ses résolutions et ses entreprises. Par les mesures promptes et énergiques de la reine, par la défection du comte de Champagne, cette première tentative des mécontents fut déjouée.

II

Pierre Bermond et le comte de Brassac avaient, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, accompagné la reine jusqu'à Paris, ils avaient assisté à la cérémonie du Sacre, et Blanche de Castille, pressentant l'orage qui se préparait contre elle, cherchant à s'entourer d'amis et de défenseurs fidèles et dévoués, ce qui était chose rare, à cette époque surtout, avait jeté les yeux sur eux.

Le comte de Brassac et Pierre se présentèrent à la reine pour prendre congé de sa majesté.

— Comment, sire comte, vous voulez nous quitter déjà ?

— Madame et gracieuse souveraine ne peut avoir oublié que je lui ai fait une promesse.

— Certes, répondit la reine, et j'ai hâte que vous l'accomplissiez, car un pareil crime, doit recevoir un exemplaire châtiment.

— Je n'ai pas perdu mon temps à Paris, madame, et les

Hosted by Google

renseignements que j'ai pu recueillir ici, m'aideront à suivre les traces des coupables.

— Allez donc, comte, que Dieu vous conduise et vous ramène bientôt les preuves en main.

Le comte de Brassac baisa la main de sa souveraine, s'inclina profondément et sortit.

Quant à vous, Pierre, votre intention ne peut être de me quitter au moment où de graves évènements se préparent contre la royauté, plus que jamais nous avons besoin d'amis sûrs et fidèles ; nous abandonner dans un pareil moment serait faire preuve d'ingratitude et votre cœur est trop haut placé pour qu'un pareil soupçon puisse vous atteindre.

— Madame, disposez de moi, heureux si dans les prochains combats, je puis mourir pour vous.

— Non, Pierre, ce que je veux surtout, c'est que vous viviez pour moi, pour la défense de votre jeune souverain, et que vous puissiez dans cette vie active et périlleuse, donner un autre cours à vos pensées. Je veux et j'espère vous faire oublier... A votre âge tout passe ; les blessures au cœur ne peuvent être éternelles.

— Oublier, non, madame, cela n'est pas possible, mais ce que je puis vous promettre, c'est que ma désespérance restera enfermée au fond de mon cœur et que j'en garderai pour moi seul, religieusement, le secret et la souffrance.

— Mais, Pierre, quel est donc votre espoir, vous avez dit: j'attendrai ! Mais quelle peut être cette attente? Qu'Etiennette devienne libre? Malheureux enfant, vous ne voyez donc pas qu'Etiennette, qui a un cœur d'or, ne sera pas plus libre devant la mémoire de son père mort, qu'en face de son père vivant?

— Et que sais-je, madame, ce que j'ai à espérer ; mon âme souffre et pleure et j'attends tout du temps.

— Oui, du temps, ce grand consolateur des affligés, et cette fois, quoique telle ne soit peut-être pas votre pensée, vous avez raison. Au milieu de ce tourbillon d'affaires, d'intrigues, de dangers dans lequel vous allez entrer, vous trouverez certainement des diversions salutaires à vos tristes pensées.

Ainsi, Pierre, je vous réserve une des premières places dans ces futurs combats, contre les ligues et coalitions qui se forment contre nous, et il ne s'agira pas seulement de

Hosted by Google

lutter contre ceux qui se présenteront avec la cuirasse et le haume, l'épée au poing, mais contre ceux bien plus redoutables qui agiraient traîteusement dans l'ombre.

— Madame, je vous le jure, je veillerai, et vous n'aurez pas de serviteur plus vigilant, plus résolu que moi, car vous le savez, bras, tête et cœur sont à ma souveraine et à mon roi.

— C'est parce que je vous connais, que je vous estime et vous aime, que je sais que le roi ne peut avoir un plus loyal et plus fidèle chevalier que vous, que je vous attache à sa maison et spécialement à mon service privé.

— Ah ! madame, comment reconnaître tant de bonté ?

— En me rendant en dévoûment l'amitié et la confiance dont je vous donne aujourd'hui la preuve.

III

Le comte de Brassac avait grande hâte d'arriver au château de Roque-Haulte, avec lui la joie devait rentrer au manoir, la comtesse et sa fille furent bien heureuses d'un retour qu'elles craignaient ne pas devoir être si prochain.

Le pâle visage d'Etiennette reprit ses couleurs en embrassant son père, il lui semblait qu'elle retrouvait en lui une émanation de celui qu'il venait de quitter.

Mais cette joie du retour n'était que passagère et le comte ne put s'abuser en voyant reparaître sur ses lèvres ce triste sourire, symptôme d'un mal profond ; la gaîté qu'elle s'efforçait de montrer pour le rassurer n'était qu'une gaîté d'emprunt qui s'éteignait brusquement pour laisser percer cette mélancolie de l'âme qui étreignait tout son être.

Plus elle dépensait de force et d'énergie pour refouler sa douleur, plus le mal s'aggravait, et causait de terribles ravages dans ce cœur ulcéré.

Les pauvres parents désolés n'espéraient plus que dans le temps, ce grand consolateur des affligés ; mais dans les natures d'élite comme celles de ces deux amants, l'oubli ne pouvait trouver aucune place, et la pauvre Etiennette, aimante et fière, portait dans son cœur une douleur qui devait la conduire au tombeau.

Hosted by Google

— Ma chère enfant, lui disait son père en l'embrassant dans ses moments de tristesse, courage, ne trouves-tu pas quelques consolations dans les soins de ta mère, dans l'amour de ton père ?

— Oh ! oui, cher père, je souffre moins quand je suis près de vous, et vous suis bien reconnaissante de tout ce que vous faites pour moi, mais ce qui augmente ma douleur, c'est de voir qu'elle rejaillit sur vous, et que par moi vous êtes malheureux; aussi, vous ne pouvez croire quels efforts je fais pour oublier, mais je ne peux pas!... je ne peux pas!...

— Et cependant tu restes convaincue qu'il n'y a plus aucun espoir, que Dieu ne le veut pas, puisqu'il a mis à ce projet un empêchement absolu, l'honneur de ton père ?

— Oh ! mon père, je suis forte, allez, je regarde l'avenir sans crainte, peu à peu certainement la douleur sera moins vive, et je pourrai la renfermer au fond de mon cœur, comme en un sanctuaire ou nul ne pourra même la soupçonner. C'est à quoi je travaille, mais sans pouvoir y parvenir encore. Je prie Dieu que ce jour puisse être prochain, car alors, je vous aurai rendu le bonheur, à ma mère et à vous, et je serai seule à souffrir.

— Ma chère Etiennette, mon enfant chérie, ne te préoccupes pas de nous, ne réveille pas le remords dans mon âme, car s'il est un coupable, c'est moi, qui devais savoir que deux enfants ne peuvent vivre et grandir ensemble sans s'aimer ; c'est précisément cet amour fraternel que vous éprouviez l'un pour l'autre, qui me semblait si naturel, qui m'a laissé dans cette fatale quiétude, il me semblait qu'il devait en être toujours ainsi, et j'en étais heureux dans mon aveuglement.

— Vous ne méritez aucun reproche, mon père.

— Au moins, mon enfant, tâche de rassurer ta mère, ne lui cache pas ta douleur qu'elle connaît et partage, mais fais qu'elle ne puisse pas en sonder la profondeur, confie lui tes pensées les plus intimes, en pleurant sur son sein, en mêlant tes larmes aux siennes, tu seras certainement soulagée. Et le comte, serrant sa fille avec effusion sur son cœur, sortit pour qu'elle ne vit pas couler ses larmes.

Ce pauvre père était navré, il lui était difficile de se faire illusion sur la gravité de l'état de sa fille, un dernier espoir

Hosted by Google

lui restait cependant, il fallait enlever Etiennette à sa solitude, la distraire par tous les moyens possibles, l'occasion allait naturellement se présenter.

Les fêtes de Pâques approchaient, le comte devait aller tenir une cour plénière dans la cité d'Anduze, et toute la noblesse des quatre comtés devait y assister. Une cour d'amour devait suivre cette grande réunion, et attirer de nombreux troubadours, parmi les plus illustres de toute la Provence.

Ces réunions, dont on parlait depuis longtemps, devaient commencer le dimanche des Rameaux, et les réjouissances qui en étaient la conséquence, devaient se prolonger toute une semaine et amener dans la cité un immense concours de populaire.

Le comte espérait que ces fêtes, ces réjouissances, apporteraient une diversion dans l'état de langueur d'Etiennette, qu'elles provoqueraient même une crise salutaire, et il s'était tellement pénétré de cette espérance, qu'il s'en était fait une certitude qui était comme un véritable beaume sur sa profonde blessure.

IV

Le séjour du comte de Brassac à la cour de France lui avait facilité les recherches et les observations auxquelles il se livrait pour connaitre quelle pouvait être cette puissance occulte qui tenait dans ses mains la destinée des nations en supprimant, par le fer ou le poison, ceux qui faisaient obstacle à l'accomplissement d'une politique mystérieuse.

Il avait remarqué que Pierre Bermond avait été frappé de mort violente, au moment où ses droits à la succession du comté de Toulouse étant reconnus, il allait être mis en possession de ce comté, et la conséquence devait être la pacification du Languedoc.

Ses soupçons devaient naturellement se porter sur le comte de Toulouse, dépossédé par lui.

Cependant, il n'osait croire, connaissant le caractère et le tempéramment de Raymond, qu'il fut l'auteur du meurtre, tout au plus pouvait-il en être l'instigateur.

Hosted by Google

Mais, quand il vit, quelques années après, en 1222, Raymond lui-même mourir aussi d'une mort en tout semblable à celle du baron de Sauve, il crut reconnaitre la même main, et il regarda plus haut pour voir à qui cette mort devait profiter.

La position de Raymond s'était alors considérablement améliorée, il avait fait la paix avec l'Eglise, et le calme allait renaître dans le Languedoc.

Comme Bermond, au moment de sa mort, il tenait à la main le rameau d'olivier.

Il y avait donc quelqu'un de puissant qui avait intérêt à maintenir le royaume en état de trouble.

Enfin, la mort si prompte et si mystérieuse de Louis VIII, vint fortifier ses soupçons et y projeter une plus vive lumière, car le roi mourait au moment où la seconde croisade contre le comte de Toulouse était dissoute. Le roi rentrait à Paris, il allait jouir de la paix, et avec l'esprit belliqueux qu'on lui connaissait, il aurait certainement la pensée d'aller guerroyer en Orient et d'entreprendre quelque nouvelle croisade.

La main qui dirigeait cette politique sanguinaire était la même que celle qui protégeait l'islamisme contre la chrétienté.

C'était le moyen d'occuper les chevaliers Français toujours remuants et prêts à se croiser sur un ordre du roi ou la volonté du Saint-Père.

La manière dont la main qui versait le poison se dissimulait, en choississant le moment propice pour détourner les soupçons et les diriger sur ceux qui avaient un intérêt direct à la mort des victimes, démontrait l'existence d'une vaste organisation qui devait avoir ses ramifications dans toute la France.

La lumière se faisait donc peu à peu dans l'esprit du comte. A Paris, il poursuivit ses investigations, les renseignements qu'il put recueillir, l'éclairèrent d'un jour nouveau et lui firent espérer d'atteindre le but.

Le comte avait bien entendu autrefois, mais sans y attacher une grande importance, prononcer un nom, celui du Vieux de la Montagne, sur lequel on se plaisait à faire des récits légendaires ; on disait que Philippe-Auguste avait échappé par miracle aux poignards de ses assassins, mais depuis cette époque éloignée, les rapports des Français

Hosted by Google

avec l'Orient étaient devenus plus rares, aucune croisade n'était partie de France contre les infidèles, et il n'avait plus été question de ce mystérieux personnage.

Saladin, sultan d'Egypte et de Syrie, qui fut le plus illustre chef dans la guerre et dans la politique que l'islamisme eût produit depuis Mahomet, après avoir pris Jérusalem et vaincu la troisième croisade, conçut le projet, pour empêcher les nouvelles invasions des chrétiens) et préserver les contrées orientales contre l'envahissement des peuples de l'Occident, d'entretenir dans les principaux états de l'Europe des émissaires dont le but était de maintenir et de susciter des troubles et des embarras politiques pour occuper les rois et retenir chez eux les grands seigneurs, toujours prêts à guerroyer.

C'était une organisation politique qui présentait par son étendue et ses ramifications dans les principaux royaumes d'Europe et particulièrement en France, de grande difficultés d'exécution.

Mais Saladin était un homme étrange et supérieur, qui était la terreur des croisés, en avait reçu le surnom de Vieux de la Montagne, et en était redouté à l'égal de Satan, ne reculant devant rien pour réaliser ses projets.

Il avait, dans ce but, organisé une secte qui se composait d'initiés fanatiques et farouches, sous le nom de Fils du Poignard de Cristal, ou *Fedavi*, qui devaient exécuter aveuglément ses ordres.

Les membres affiliés à cette secte étaient des jeunes gens qu'on élevait dans les voluptés et dans les délices de l'Asie, auxquels on persuadait qu'ils devaient à leur chef une obéissance aveugle, et que, s'ils périssaient dans des entreprises périlleuses, ils renaîtraient pour être encore plus heureux et trouveraient des jouissances infinies dans un paradis peuplé de célestes houris.

Saladin avait mis lui-même, en le nommant chef de cette légion d'assassins, le poignard de cristal dans la main du terrible ismaëlite successeur d'Hassan-Ben-Sebbah, qui avait porté la haine de Philippe-Auguste jusques dans les gorges de l'anti-Liban.

Les nombreux orientaux qui avaient été amenés comme esclaves par les croisés, dans toute l'Europe, étaient affiliés et devaient obéir sans hésitation lorsqu'ils recevaient le fameux poignard de cristal, symbole de mort, sur la

Hosted by Google

lame duquel étaient gravés en caractères arabes, un verset du koran et le nom du grand maître des assassins. C'était pour eux le moyen certain de mériter ce paradis qui était l'objet de leur convoitise.

Ils correspondaient entre eux avec une habileté et une prudence extraordinaire, par des moyens connus d'eux seuls et qui étaient familiers à ces fils du désert.

Après avoir réuni ses souvenirs à ceux de plusieurs de ses compagnons d'armes, qu'il avait retrouvés à la cour, un trait de lumière traversa son esprit et ses soupçons se changèrent en certitude, il regarda autour de lui et pensa à son esclave sarrazin; mais Hussan, que son ami Pierre Bermond avait ramené de la Palestine, après l'avoir rappelé à la vie sur un champ de bataille où il allait périr, paraissait devoir être à l'abri de tout soupçon par son dévoûment constant, et le comte en était tellement convaincu, qu'il eût un instant la pensée de s'ouvrir à lui pensant que, plus que tout autre, il pourrait l'aider à découvrir les affiliés de cette terrible secte. Cependant la prudence l'arrêta, mieux valait, s'il était possible, ne mettre personne dans sa confidence, mais il se promit de l'observer avec soin et de le soumettre à l'épreuve, pour le cas où un aide lui serait absolument nécessaire.

V

Une après-midi, réunis dans la grande salle du château, le comte racontait à sa femme et à sa fille les impressions de son voyage à Paris, ses observations sur les personnages de la cour, sur la politique de la reine et sur les difficultés toujours renaissantes suscitées par ses ennemis, difficultés qu'elle savait vaincre et dominer avec un tact et une habileté vraiment extraordinaires.

Hussan était à demi couché sur une natte, en travers de la porte toute grande ouverte, il paraissait comme toujours plongé dans ses mystiques contemplations, signe caractéristique des mœurs et du tempéramment des races orientales, et semblait étranger à tout ce qui se disait ou se passait autour de lui.

— La reine, disait le comte, déploie une activité vraiment

Hosted by Google

extraordinaire, elle mène tout de front, la guerre, la politique, et avec l'aide du vaillant connétable de Montmorency, elle rétablira bientôt la paix dans le royaume.

— Mais, disait la comtesse, cette paix peut-elle être durable ? Les hauts seigneurs ne peuvent rester dans l'inaction, il faut toujours un aliment à leur activité ou à leur ambition.

— Certainement, mais la reine est trop profonde politique, pour ne pas le reconnaître et pour ne pas y porter un remède radical.

— Et lequel ? dit Etiennette.

— Celui qui a été employé maintes fois, et qui, quoique bien vieux et bien usé, réussit toujours : une nouvelle croisade contre les infidèles pour les envoyer guerroyer loin de France, et fournir un aliment à leur turbulente ardeur.

— Mon Dieu, ajouta Antoinette, encore une expédition lointaine pour appauvrir la France et faire couler le sang de ses meilleurs chevaliers.

Au mot de croisade, prononcé par le comte, Hussan avait tressailli, quelque imperceptible que fut ce mouvement, son maître qui l'observait avec soin l'avait aperçu, et il répondit à Etiennette :

— Ma chère enfant, la reine est entourée de grands vassaux turbulents et jaloux du pouvoir royal, c'est le meilleur moyen et peut-être le seul de se débarrasser d'eux et d'avoir la paix dans ce bon royaume de France, toujours si agité.

Hussan avait repris son air indifférent et morne, mais son attention était surexcitée, et ses sens tendus percevaient toutes les paroles du comte.

— Et quel serait le chef de cette nouvelle croisade, dit la comtesse ?

— Le seul possible, actuellement, qui se recommande par sa haute position, et qui porte ombrage à la reine, comme chef secret des mécontents, serait le comte de Boulogne, oncle du roi.

Un éclair avait, à ce nom, brillé dans les yeux de l'esclave, et quoique aussitôt éteint, le comte qui l'observait toujours, l'avait saisi au passage, ses soupçons étaient devenus une réalité.

Avant de sortir, il offrit à la comtesse et à sa fille de les

Hosted by Google

accompagner le lendemain au château de Durfort. Etiennette accepta avec le plus grand empressement, elle se faisait une fête ainsi que la comtesse, non pas seulement de cette charmante chevauchée, mais de leur visite à la comtesse de Durfort, qui était une délicieuse personne qu'elles recevaient de temps en temps au château.

Le comte de Brassac avait un but ; le châtelain de Durfort, Raymond Bernard, avait ramené de la Palestine un esclave sarrasin, le voisinage et les relations de leurs maîtres lui avait souvent fourni l'occasion de voir Hussan.

C'était une joie pour ces deux esclaves de se retrouver réunis ainsi loin de leur patrie.

Richard, l'écuyer du comte, devait aussi les accompagner, et il reçut la mission de surveiller secrètement les deux sarrasins.

Le lendemain, le temps fut magnifique, les chevaux pleins d'ardeur. Etiennette ravie de cette bonne journée qu'elle allait passer auprès d'une personne aussi aimable que bonne, avait repris ses couleurs, et la comtesse était toute joyeuse du bonheur et de l'air de santé de sa fille.

Le comte Raymond Bernard et sa femme reçurent avec la plus grande affabilité leurs voisins, leur firent servir une magnifique collation, et cette journée pleine de charme n'eut que le défaut d'être trop courte.

Le retour au château s'effectua dans les meilleures conditions, le comte était heureux de voir Etiennette contente et enjouée, ne ressentant aucune fatigue d'une aussi longue course à cheval.

Il s'empressa de faire appeler Richard et quel ne fut pas son étonnement en apprenant que les deux sarrasins, tout en exprimant leur joie de se revoir, n'avaient jamais cherché l'occasion de causer seuls sans témoins et avaient plutôt affecté de se rencontrer seuls.

Cette attitude ne lui parut pas naturelle, il comprit que la présence de l'écuyer Richard les avait tenus en grande méfiance, ses soupçons n'en furent que plus fortifiés, et il vit bien qu'il avait à faire à forte partie.

Hosted by Google

VI

Le lendemain, quand l'heure du couvre-feu eut sonné, deux hommes veillaient au château : le comte et Hussan.

Ce dernier, rentré dans sa petite chambre, après s'être assuré que le comte reposait, et que tout était tranquille à l'intérieur du château, enleva prestement un des barreaux de fer de la petite fenêtre qui éclairait sa chambre, déroula une corde longue et souple qu'il accrocha solidement à un autre barreau et se laissa glisser sans bruit le long du mur, dans l'angle de la haute tour carrée, qui tout en rendant la descente plus facile le dérobait aux regards qui auraient pu percer la profonde obscurité de la nuit.

Quand il fut arrivé en bas, il rampa comme un serpent entre les rochers et broussailles, puis il disparut dans un massif touffu de yeuses.

Le comte qui faisait le guet derrière sa fenêtre, vit une forme confuse à travers les ombres de la nuit ; s'armant de sa dague il descendit, ouvrit une poterne dont seul il avait la clef, et attendit.

Mais, soit que le grincement de la lourde porte eut donné l'éveil au sarrasin, soit qu'il fut rentré par le même chemin, pendant le temps relativement assez long, que le comte avait mis à descendre et à ouvrir la poterne, il attendit en vain, rien ne vint troubler le silence de la nuit et quand l'aube commença à paraître, craignant d'être vu il rentra dans sa chambre, frappa violemment sur son timbre, quel ne fut pas son étonnement en voyant entrer Hussan, calme et recueilli comme à l'ordinaire.

Il crut un instant avoir été le jouet d'une hallucination, car il avait bien certainement reconnu l'esclave.

Il donna un ordre au sarrasin, qui devait l'éloigner du château pour plusieurs heures, et quand il se fut assuré de son départ, il chercha les traces de son passage nocturne, l'herbe avait été foulée, en effet, mais il ne put suivre l'empreinte de ses pas sur les rochers. Par où avait-il pu sortir et rentrer ? Telle était la question que se posait le comte, sans pouvoir la résoudre, et qui le préoccupait avec juste raison.

Le lendemain, il ordonna à Hussan de tout préparer pour

Hosted by Google

une absence qu'il comptait faire de plusieurs jours et, en effet, il s'éloigna à cheval accompagné seulement de Richard.

Quand ils furent à une certaine distance du château, ils s'arrêtèrent à une misérable chaumière de bûcherons, où ils purent abriter leurs chevaux, et quand vint la nuit, Richard se dirigea vers le château de Durfort pour en surveiller les abords et guetter la sortie de l'esclave sarrasin du comte Raymond Bernard qui, selon toute probabilité, viendrait rejoindre son compatriote pour recevoir ses communications, car, bien certainement, lors de leur dernière entrevue, pendant laquelle ils avaient affecté de ne point rester en tête à tête pour détourner les soupçons, ils avaient dû s'expliquer par des signes convenus entre eux.

De son côté, le comte de Brassac reprit à travers bois le chemin du château de Roque-Haulte et vint se cacher dans le bosquet des chênes yeuses, où il avait vu disparaître la veille l'ombre qu'il avait cru reconnaitre.

Il était à peu près certain, dans l'esprit du comte que, la veille, Hussan avait été dérangé par le bruit de l'ouverture de la poterne et qu'il était rentré sans aller à son rendez-vous, ce qui rendait probable sa venue la nuit prochaine, surtout en son absence.

Il fut donc se placer, son poignard à la main, au plus épais du fourré, et attendit.

Il ne tarda pas à entendre un léger frôlement à travers les branches des buissons, c'était bien le sarrasin.

Le comte s'élança sur lui et avant qu'Hussan eût eu le temps de se relever, il sentit la pointe d'un poignard lui labourer la poitrine, mais il était souple et vigoureux comme ceux de sa race, sous un dehors en apparence chétif; et, de sa main qui restait libre, il saisit son yatagan qui était passé nu à sa ceinture ; par un bond terrible, il se dégagea de l'étreinte qui le clouait au sol, et il leva le bras pour plonger son arme mortelle dans la gorge de son agresseur...

Mais un faible rayon lumineux de l'aube naissante vint éclairer le visage du comte, il reconnut son maître, son arme s'échappa de ses mains, un frisson d'épouvante parcourut son corps, ses dents s'entrechoquèrent les unes contre les autres et il tomba comme foudroyé à ses pieds,

Hosted by Google

en s'écriant : Maître, maître, j'ai mérité la mort, venge-toi, je suis prêt.

— Malheureux, c'est ainsi que tu trahis ceux auquels tu dois la vie ?

— Maître, je suis bien coupable envers toi, et j'attends ta vengeance.

— Mais avant de te tuer comme un chien, je veux savoir quel est le but ténébreux que tu poursuis, et qui a pu armer ta main contre tes bienfaiteurs.

— Une puissance supérieure, maître, à laquelle je dois avant tout une aveugle obéissance, a conduit mon bras.

— Qu'elle est-elle ? je veux la connaitre, à ce prix seulement je te ferai grâce de la vie.

— Je ne puis parler, maître, et ne peux que mourir, mais que m'importe la vie car Mahomet promet des jouissances infinies à ceux qui meurent pour le servir.

— Ainsi, rien ne pourra délier ta langue, pas même la torture qui est réservée aux traîtres ?

--Plus la mort que tu me destines sera cruelle et plus grandement s'ouvrira pour moi la porte de ce paradis si ardemment désiré, où je dois retrouver celle que j'aime.

— Elle est donc morte ?

— Pas encore, elle m'attend.

— Où cela ?

— Là-bas, dans ce pays lointain d'où nous vient la lumière.

— Comment le sais-tu ?

— Je la vois, maître, lorsque je me recueille dans un demi-sommeil et que je tourne mes yeux et ma pensée vers l'Orient ; oui, je la vois assise à l'ombre du nopal, les yeux mouillés de larmes, attendant mon retour, regardant à l'Occident le soleil qui se couche dans un nuage d'or.

— La revoir serait donc ton plus ardent désir ?

— Oh ! maître, pour la revoir ne fut-ce qu'un instant, je donnerais mon sang.

— Et si je t'accordais la liberté, si je te rendais à ton désert brûlant ?

— La liberté, maître, oh ! la liberté, respirer à pleins poumons cet air vivifiant et chaud, entendre les grelots des chamelles, retrouver mes chevaux hennissants accourant à ma voix et, dans ma tente, ma bien-aimée, entourant mon

Hosted by Google

cou de ses bras enlacés, oh ! maître, dis que faut-il faire pour mériter un pareil bonheur, je suis prêt ?

— Dévoiler ton secret.

— Mon secret, mais je te l'ai dit, maître, il ne m'appartient pas, tout, hormis cela. J'attendrai la mort, cette mort qui nous réunira un jour.

— Insensé, qui préfères cette attente incertaine, à la réalité que je t'offre.

— Mahomet tient toujours ce qu'il promet à ses enfants !

— Et comment t'a-t-il traité, il a fait de toi un esclave pauvre et nu, et moi, je puis d'un mot te donner un bonheur réel, te rendre à celle que tu aimes, qui t'attend sous ta tente, frémissante d'amour et ne crains-tu pas que ne te voyant pas revenir, elle se lasse enfin, et laisse prendre son cœur.

— Oh ! s'écria-t-il, en proie à une profonde jalousie. Un nuage passa sur ses yeux, dans le paroxisme de sa passion il s'écria : Maître, tu sauras tout. Oui ! la revoir, la revoir, et puis, que m'importe le reste !

— Suis-moi donc, s'écria le comte triomphant et tu seras libre.

Et ils rentrèrent au château par la poterne, dont il avait gardé la clef, au moment où l'aube blanchissait l'horizon. Hussan contempla un instant cette lueur qui semblait lui ouvrir les portes de l'Orient, ce paradis terrestre qui lui était promis et dans lequel il allait entrer, et il s'écria d'une voix contenue, comme se parlant à lui-même : Oui, tout pour la liberté, tout pour la revoir !

Le comte s'assit dans son grand fauteuil, et il reçut la confirmation de l'existence de cette sanguinaire affiliation, qui tenait dans ses mains les destinées des empires de l'Occident.

Il vit combien étaient réels ses soupçons, mais il put se convaincre aussi de l'impossibilité d'atteindre ce chef tout puissant qui du haut des montagnes du Liban faisait d'un signe supprimer les existences les plus hautes, dès l'instant qu'elles se mettaient au travers de sa politique.

Ne pouvant aller à Paris avant les fêtes annoncées, certain que le comte de Boulogne avait échappé, au moins pour un certain temps, au danger qui le menaçait, le comte fit savoir à la reine par un message, qu'il se rendrait

Hosted by Google

sous peu auprès d'elle pour l'informer du résultat de ses recherches.

Hussan, reçut en échange de son repentir, la liberté, et il retourna dans son pays natal, rejoindre sa bien-aimée qui l'attendait avec la patiente résignation des races orientales.

VII

Par une belle journée du mois d'avril, le cortège comtal prit la route d'Anduze, un grand nombre de seigneurs de la viguerie de Sauve escortaient la litière dans laquelle étaient la comtesse et sa fille. Etiennette était charmante, elle semblait heureuse au milieu de cette nature printannière qui s'ouvrait à la vie; le parfum des fleurs, le chant des oiseaux emplissaient son être d'une suave rêverie, ses joues étaient colorées d'un vif incarnat et elle respirait à pleins poumons cet air vivifiant qui lui caressait le visage.

Le comte était heureux de cette transformation qui lui donnait plus qu'une espérance, pour lui c'était le commencement de la guérison de sa chère fille qu'il attendait des fêtes auxquelles elle allait assister, des réunions auxquelles elle devait prendre la plus grande part, ces distractions ne pouvaient manquer de donner un autre cours à ses tristes pensées ; mettre fin à cette douce mais mortelle mélancolie. contre laquelle il lui était bien difficile de réagir dans sa solitude.

La distance de quelques lieues qui séparait le château de Roque-Haulte de la cité d'Anduze, fut lentement franchie, car les chemins étaient à cette époque peu commodes pour les litières des grandes dames, mais les péripéties de la route n'étaient qu'un charme de plus pour la comtesse et sa fille et au milieu d'une si brillante compagnie, ce parcours fut pour elles une partie de plaisir plutôt qu'une fatigue

Le comte de Brassac fut reçu à la porte de la cité par le viguier et les consuls chaperonnés, suivis du conseil politique, puis après les harangues d'usage, conduit au château situé près de la porte Beauregard. Dans la cour, un grand nombre de chevaliers et de troubadours, dont plusieurs

Hosted by Google

venaient du fond de la Provence, l'attendaient pour lui faire hommage

La réception dans la grande salle du château fut des plus cordiales, et suivie bientôt après d'un magnifique festin, dont la comtesse fit les honneurs avec sa grâce habituelle. Enfin, l'heure du repos vint mettre fin à cette première réunion et chacun regagna le logis qui lui avait été réservé pour se préparer aux fêtes du lendemain et jours suivants.

Avant de se retirer, le comte embrassa tendrement sa fille en lui disant :

— Va te reposer, mon enfant, car je veux que tu sois belle et souriante pendant nos fêtes, au moins, comme tu me l'a promis.

— Vous le voyez, mon père, n'ai-je pas bien commencé aujourd'hui ?

— Oui, mon enfant, et tu m'en vois bien heureux, mais tu le sais, je suis fier de toi, et je veux que demain tu sois non seulement la plus jolie, mais la plus charmante et la plus gracieuse entre toutes les nobles dames de nos quatre comtés.

— Je ferai de mon mieux, cher père, pour vous obéir ; puis souriante, elle embrassa le comte et suivit sa mère qui l'attendait.

VIII

Le lendemain, dimanche des Rameaux, dès la première heure, les gens de la campagne arrivaient dans la ville, les bourgeois endimanchés fermaient leurs boutiques et pavoisaient leurs maisons, la foule était énorme dans les rues où allait passer le cortège pour aller assister, dans l'église Notre-Dame du Bourg, à la célébration de la messe du Saint-Esprit.

Après cette cérémonie religieuse qui, à cette époque, précédait toujours toutes les grandes solennités, le cortège comtal se dirigea vers la prairie qui s'étendait de la cité aux rives de la rivière du Gardon, où tout avait été préparé pour la réunion plénière.

Un grand nombre de chevaliers et de troubadours parmi

Hosted by Google

les plus célèbres étaient venus des contrées les plus lointaines de la Provence et du Limousin, pour prendre part à ces luttes du corps et de l'esprit.

La cité d'Anduze était l'une des plus importantes de la province, son origine se perdait dans la nuit des temps et, cité romaine, elle avait su attirer et charmer Tonnance Féréol, préfet des Gaules sous l'empereur Valentinien, qui habitait un château voisin, à Pouilhan, dont on retrouve encore des vestiges, situé sur la rive gauche du Gardon, vis-à-vis celui de Veyrac, sur l'autre rive, où vivait alors le sénateur romain Appollinaire, parent de l'évêque de Clermont et de Sidoine Appollinaire.

Le nom de cette cité avait été formé de deux mots celtes : *an* et *dus*, *endeux* comme l'indiquait la coupure étroite et verticale qui séparait en deux la grande montagne qui l'enserrait au nord, pour laisser passer la rivière.

L'illustre maison d'Anduze, la plus considérable du Languedoc après celle de Toulouse, possédait cette seigneurie depuis quatre siècles et Bernard VI, pendant sa longue vie, avait projeté sur elle un grand éclat. Allié et issu de maisons royales, au titre de prince il ajoutait celui de marquis d'Anduze, cette ville étant située sur les marches ou frontières du comté de Melgueil, et celui de Miles Pelitus, qui constatait le droit de porter la fourrure d'hermine, signe distinctif de la haute noblesse. Il portait sur un écusson de gueules une tour couverte de sable donjonnée de trois donjons d'argent, celui du milieu plus élevé. Il se parait surtout de ces titres pour montrer que, puissant seigneur, il ne relevait que du roi.

Des tentes et des tribunes avaient été dressées tout autour d'une enceinte circulaire dans la prairie.

Des banderolles de toutes les couleurs et les écussons des quatre comtés les décoraient ; les bannières des chevaliers flottaient au vent, tenues par leurs écuyers.

Enfin les trompettes sonnèrent, les hautbois et les tambourins annoncèrent l'entrée du cortège.

Le comte de Brassac, comme représentant du seigneur des quatre comtés, Pierre Bermond, baron de Sauve, devait présider la cour plénière.

Le comte prit place dans une tribune richement décorée aux armes des quatre comtés de la seigneurie ; à sa droite était le viguier d'Anduze, à sa gauche la comtesse et sa

Hosted by Google

fille, entourée de toutes les nobles dames de la contrée au milieu desquelles la célèbre troubaïre Clara d'Anduze, parente de Pierre Bermond, se faisait remarquer par sa grâce et sa beauté ; à son entour étaient : la comtesse de Die, Azalaïs de Porcairargues et la dame Natibors de Sérenon, toutes trois, comme Clara d'Anduze, tenant un haut rang parmi les chantres de la Provence.

Puis venaient les nobles seigneurs et un grand nombre de troubadours, dont la plupart étaient accourus du fond de la Provence et du Limousin pour prendre part aux luttes poètiques de la cour d'amour. Tels étaient Rambaut III, comte d'Orange ; Pierre Cardinal ; Bernard de Ventadour ; Pierre de Barjac ; Guillaume Adhémar ; Guillaume de Baux ; Gaulcelm Faïdit ; Tomiez et Palazis de Tarascon ; Albert de Gapençois ; Guillaume de la Tour ; Richard de Tarascon ; Rambaut de Vaqueiras ; Guillaume de St-Grégory ; Sordel de Mantoue ; Guy Guerrejat, Bertrand d'Alamanon ; Bertrand de Born, et bien d'autres encore.

Les consuls et le conseil de la cité occupaient la tribune qui faisait face à celle du comte de Brassac ; derrière eux étaient les dames et les notabilités de la bourgeoisie, entre ces deux tribunes était celle réservée aux juges du camp.

Les écuyers et gens de la suite des seigneurs se tenaient sous les tentes, où les armes et les chevaux avaient été placés.

Un héraut d'armes, en grande livrée, l'épée au côté, l'écusson de Sauve et Anduze sur la poitrine, donna lecture de l'ordonnance comtale qui instituait la cour ouverte et plénière dans la cité d'Anduze et cria trois fois :

« La cour plénière est ouverte ! »

D'après l'ordonnance, les trois premières journées devaient être consacrées aux joutes, tournois, passes d'armes, la quatrième était réservée à la cour d'amour.

Les jeunes gentilshommes qui, sous le nom de pages, s'exerçaient au métier des armes, devaient les premiers descendre dans l'arène.

Douze d'entre eux, magnifiquement vêtus et portant sur leur justaucorps de soie aux couleurs éclatantes, l'écusson du seigneur auquel ils étaient attachés, se présentèrent.

Montés sur de beaux chevaux, dont la plupart prouvaient par leur manteau blanc et soyeux, par leur crinière argen-

Hosted by Google

tée et flottante, par leur queue qui balayait le sol, que le pur sang d'Arabie avait fécondé leur race, ils firent le tour de l'arène, saluant gracieusement les dames, et recueillirent en retour, une ample moisson de bienveillants sourires.

Les passes d'armes commencèrent, les figures d'ensemble, les quadrilles, les combats simulés, furent brillamment exécutés, l'adresse avec laquelle ces futurs chevaliers maniaient leurs chevaux, la manière dont ils se servaient de la lance et de l'épée, leur grâce, leur jeunesse, leur charmant visage, tout était réuni pour inspirer aux nobles dames de l'assemblée un véritable enthousiasme, aussi les applaudissements éclatèrent de toutes parts quand les juges du camp eurent proclamé les vainqueurs, et toutes les nobles dames envièrent le bonheur réservé à la comtesse, de leur distribuer les récompenses. Combien de cœurs battirent, combien de joues se colorèrent d'une rougeur subite, combien pâlirent aussi durant les péripéties diverses de ce carrousel, combien aussi cachèrent un bonheur qu'elles savaient partagé !

Le jour suivant était réservé aux chevaliers nouvellement armés ; six seulement se présentèrent, ils portaient à leur écharpe un nœud de rubans aux couleurs de la dame de leur pensée.

Après les nombreuses passes d'armes, prélude obligé de toutes les cérémonies guerrières, où l'on devait montrer son adresse à manier son cheval, des combats eurent lieu avec des armes émoussées, mais ces luttes où le sang ne devait pas couler, n'étaient pas moins intéressantes, car il fallait déployer une bien grande adresse pour renverser son ennemi ou le coucher par terre sans néanmoins le blesser pour le mettre dans l'impossibilité de se relever et le forcer à demander grâce et merci.

En effet, plusieurs vidèrent les arçons ; plus d'une lance se rompit ; plus d'un cavalier fut obligé de combattre à terre avec l'épée, ou corps à corps avec la dague et le poignard.

Mais tout cela n'était encore que jeu d'enfants, où l'adresse tenait le premier rang, c'était seulement au lendemain qu'était réservées les grandes luttes, les fortes émotions, car il arrivait souvent que dans l'ardeur du combat, les têtes s'échauffaient, les défis s'échangeaient et on était alors obligé de séparer les combattants. D'au-

Hosted by Google

tres fois, mais heureusement fort rares, des chevaliers s'ajournaient au prochain tournoi, pour vider une querelle ou assouvir leur haine, et cela d'autant plus facilement, que les règlements autorisaient le plus complet incognito, et qu'ils étaient toujours armés de pied en cap, casque en tête et visière baissée.

Le lendemain, avant l'heure indiquée, la foule se pressait dans l'enceinte, car c'était le tour des chevaliers qui avaient déjà donné des preuves de leur valeur dans plus d'une bataille ; ce n'était plus le brillant carrousel, dans lequel l'adresse et la grâce du cavalier devaient tenir le premier rang, non, c'était le véritable tournoi, où la vaillance, la vigueur, l'adresse et la force devaient se trouver réunies et pouvaient amener de réels dangers.

Aussitôt que la lice fut ouverte, un chevalier parut couvert d'une sombre et pesante armure, il était armé de pied en cap, la visière de son casque était baissée, aucun écusson, aucun oriflamme ne pouvait le faire reconnaitre, son écuyer tenait d'une main son cheval bardé de fer et de l'autre, sa lance.

Le héraut d'armes qui le précédait s'avança au milieu de l'arène faisant face au comte de Brassac et, au milieu d'un religieux silence, il dit : « Au nom de mon seigneur et maître, que voici, et par son ordre, je viens offrir le combat en champ clos, à pied ou à cheval, à la lance ou à l'épée, à la dague ou au poignard, à tout noble chevalier qui osera ramasser ce gand que je jette en signe de défi. »

Vingt chevaliers s'élancèrent pour le ramasser, mais un nouveau venu, visière baissée, était déjà dans le cirque, et, mettant un pied sur le gant, il appela son écuyer qui le ramassa, alors il s'approcha de la tribune comtale, et sans abaisser la visière de son casque : « Sire comte, dit-il, je dépose à vos pieds ce gant que le premier j'ai relevé, et je demande à votre seigneurie de m'accorder l'insigne honneur de répondre à cet audacieux défi, tant en mon nom qu'en celui de tous les nobles chevaliers ici présents, en acceptant le combat à outrance, jusqu'à ce que l'un de nous soit couché par terre et demande merci. »

Alors le comte permit le combat et en règla les conditions avec les juges du camp.

Les écuyers amenèrent les chevaux caparaçonnés et couverts de leur armure comme pour un combat sérieux.

Hosted by Google

Les deux chevaliers devaient combattre à armes pleines, sans avoir aucune pointe *offendable* : la lance, deux dagues et un poignard.

Ces points règlés, les champions prononcèrent le serment d'usage, puis les juges du camp firent le tour de la lice et la visitèrent soigneusement, pour qu'il n'y eût *ne embuches, ne mal engins;* ensuite ils partagèrent le soleil aux combattants ; après cela ils s'inclinèrent devant le comte et reprirent leurs places.

Aussitôt les trompettes sonnèrent ; le comte alors dit d'une voix forte : « Puisqu'il en est ainsi, messires chevaliers, allez, et que Dieu fasse droit. »

Les hérauts crièrent : « Ores, laissez aller les bons combattants. »

A ces dernières paroles, les deux chevaliers prenant du champ, fondent l'un sur l'autre, la lance en arrêt, au galop de leurs chevaux.

Dès la première passe, les lances, frappant en plein sur les cuirasses, volent en éclats; sous le coup d'un si terrible choc, les chevaux fléchissent sur leurs jarrets, l'un d'eux se relève d'un bond mais retombe aussitôt sous le poids de sa pesante armure, entraînant son cavalier avec lui.

Le chevalier se dégage promptement, met l'épée à la main et se couvrant de son bouclier, attend de pied ferme son adversaire qui, abandonnant son cheval, s'avance rapidement sur lui l'épée haute.

Alors une lutte s'engage, mille coups partent et sont parés avec la rapidité de l'éclair, le feu jaillit du choc de leurs armes, l'œil suit à peine leurs rapides mouvements, leur ardeur est sans égale, le combat continue avec un acharnement croissant, l'illusion est complète, les spectateurs croient assister à un véritable duel et l'émotion grandit de plus en plus ; les dames debout agitent leurs mouchoirs pour encourager les combattants.

L'un oppose son adresse et son sang-froid à la fougue de son adversaire, il se contente de parer les coups dans le but d'épuiser ses forces, et lorsqu'il juge le moment favorable il fond sur lui, mais son épée glisse sur la cuirasse et se brise, alors il le prend à bras le corps et cherche à le frapper de sa dague, puis il le soulève et le renverse sur l'arène.

Des cris partent de tous les côtés, les juges du

Hosted by Google

camp ordonnent aux hérauts d'armes d'arrêter le combat, mais le sang coule sur le sol, le vaincu est blessé, un immense cri de surprise et d'effroi retentit dans l'enceinte, la consternation est peinte sur tous les visages, et on emporte le chevalier, sans connaissance, sous une tente, pour lui donner les premiers soins.

Quant au vainqueur il avait disparu ; il ne restait donc aucun doute pour le public, il y avait eu rendez-vous donné pour un combat à mort entre deux rivaux, dont la haine devait être profonde.

Ces rendez-vous étaient rares, mais lorsqu'il s'agissait d'une rivalité d'amour, l'occasion était propice de combattre sous les yeux de l'objet aimé, qui seul pouvait reconnaitre les combattants et qui le plus souvent devait être le prix du vainqueur.

Cet évènement mit fin au tournoi, les juges du camp prononcèrent une sentence qui mandait à leur barre le vainqueur mystérieux et inconnu, pour se justifier d'un combat qui, s'il n'avait pas été convenu et accepté d'avance, devait être entaché de traîtrise et de félonie, mais aucun chevalier ne répondit à cet appel du tribunal d'honneur, et chacun se retira attristé d'un dénoûment aussi tragique qu'inattendu, curieux de pénétrer la cause première de cette mystérieuse affaire et de connaître le nom des acteurs de ce drame sanglant.

IX

Le jour suivant devait être consacré à la cour d'amour, et le populaire se pressait, encore plus nombreux que les précédents, dans l'enceinte.

Cet empressement montrait combien était vivant le sentiment de la poésie parmi les populations méridionales du XIII[e] siècle, ce mot magique a de tout temps du reste fait vibrer les âmes ardentes et sensibles des enfants de la Provence et du Languedoc. La poésie, il faut bien le reconnaître, est d'autant plus puissante et populaire, qu'elle a des consolations et des encouragements pour tous : pour ceux qui aiment, pour ceux qui croient, pour ceux qui souffrent ; aux uns, elle parle du foyer domestique de la famille,

Hosted by Google

de Dieu; aux autres, elle parle d'amour, de patrie, de combats, de liberté.

Sous le ciel brûlant du Midi, où les têtes s'exaltent facilement, où les passions grondent et éclatent avec violence, où l'imagination est vive et profonde, chacun naît avec le sentiment poétique; aussi nulle terre n'a été plus féconde en poètes.

La poésie Romane était alors dans tout son éclat; cette langue si imagée, émaillée de locutions grecques, romaines, celtiques, arabes, avait des expressions si douces, si tendres, si mélancoliques qu'elle caressait l'âme, l'emplissait de jouissances infinies, et mieux que toute autre se pliait aux mœurs de l'époque.

Mais si les accents de la muse provençale se prêtaient aux épanchements de l'âme, ils étaient également empreints d'une mâle fierté, les chants énergiques, ardents, passionnés grondaient alors comme la tempête et électrisaient les cœurs.

Ils répondaient, en effet, au caractère de ces temps de la chevalerie, qui se résumait en deux mots: amour et combat.

La langue d'oc ou romane-provençale était, comme nous venons de le dire, si harmonieuse et si tendre, et en même temps si puissante et si énergique, qu'elle s'adaptait admirablement aux mœurs belliqueuses et tendres de ces contrées. Elle avait fait naître de valeureux chevaliers, et inspiré de nombreux et célèbres troubadours.

Elle brillait de tout son éclat, alors que les Français pénétrèrent dans le Languedoc, mais elle fut bientôt proscrite comme langue nationale et les troubadours chassés trouvèrent un refuge protecteur dans cette partie reculée et montagneuse du Languedoc, où les armées envahissantes n'avaient pas osé s'aventurer.

Malgré les malheurs de la Provence et du Languedoc, malgré les persécutions, il y eut toujours sous ce beau ciel, des poètes; notre génération a pu assister à la glorieuse renaissance de cette belle langue qui avait jeté un si grand éclat dans nos provinces méridionales, et les troubadours ont eu pour successeurs les félibres, qui ont relevé avec tant de talent, cette belle langue romane qui s'était éteinte et perdue dans les divers idiômes de chaque localité.

De même que le nom de troubadour, vient de Trobar, trouver, homme d'imagination, celui de félibre signifie

Hosted by Google

homme de foi, d'imagination, et comme leurs frères aînés ils sont de véritables apôtres, car on trouve dans de vieux manuscrits : « *Jésus et sous felibres* » mais plus heureux qu'au XIIIe siècle, nous avons eu, ce qui a manqué à cette pléiade de poètes, un homme de génie, phare lumineux pour éclairer la route.

Aujourd'hui, parmi nos félibres, quelques-uns se sont élevés à une grande hauteur et la réputation de Mistral est devenue européenne, au point qu'il a été placé, à côté d'Alessandri, poète rouman, et de Victor Hugo, les deux plus grands poètes du XIXe siècle.

La langue d'oc était née d'un mélange de latin et de gaulois; sous Charlemagne, c'était la langue de tous les peuples du midi de l'empire.

Au IXe siècle il y eut deux principales langues : la Romane dans les états de Charles le Chauve et la Tudesque dans ceux de Louis le Germanique, et lorsque d'Aix-la-Chapelle la cour de nos rois vint à Paris, il se forma une troisième langue, dialecte de ces deux dernières sous le nom de langue d'Oil.

La Loire fut la limite qui sépara la langue romane pure ou langue d'Oc, de la langue d'Oil, qui fut l'origine de la langue française.

Les troubadours n'imitèrent pas les poètes de l'antiquité, ils créèrent une littérature toute nationale, qui conserva sa couleur locale en s'inspirant des idées religieuses et des mœurs chevaleresques, et qui revêtit le caractère d'originalité, d'élégance et de sentiment des peuples méridionaux. Cette littérature, tout en exprimant les pensées intimes du cœur, sut donner des preuves d'une étonnante énergie.

Ce fut aux XIIe et XIIIe siècles que les troubadours projetèrent leur plus vif éclat, mais leur grande voix fut étouffée avec la nationalité provençale, leurs manuscrits furent brûlés, et chassés et proscrits, leur langue survécut dans l'âme du peuple.

Un troubadour faisait des vers, les récitait ou les chantait, mais il était souvent accompagné d'un ou deux jongleurs qui les chantaient aussi en s'accompagnant de la harpe et récitaient ses romans de chevalerie. Autant le troubadour était honoré et fêté, autant le jongleur était peu considéré, il arrivait cependant quelquefois qu'un jongleur s'élevait au rang des troubadours en faisant des vers; d'au-

Hosted by Google

trefois, ce qui était cependant plus rare, un troubadour dégradé retombait à l'état de jongleur, tel fut Gaucelm Faidit, mais dès lors il n'était plus reçu dans les cours et dans les châteaux.

X

La cour d'amour devait se tenir dans la même enceinte dont l'arrangement avait été modifié : à la place de la tribune consulaire une estrade en forme de théâtre avait été construite, à sa droite et à sa gauche deux nouvelles tribunes avaient été élevées l'une pour remplacer celle des consuls et l'autre pour le tribunal d'amour.

Ce tribunal était formé à l'imitation des justices seigneuriales, et de même que le baron s'entourait de ses pairs pour rendre la justice, de même la dame châtelaine composait sa cour d'amour des plus jeunes dames parmi les plus brillantes par leur figure et leur esprit, auxquelles elle adjoignait souvent un nombre égal de troubadours.

La comtesse de Brassac avait admirablement choisi ses coadjutrices, elle avait fait asseoir à ses côtés les célèbres troubaires : Clara d'Anduze, la belle comtesse de Die, la dame Natibors de Sérénon ; Azalaïs de Porcairargues, ainsi que deux autres nobles dames moins connues peut-être, mais non moins belles. L'entrée de ces sept juges, te était le nombre fixé par les usages, provoqua dans l'auditoire parmi les chevaliers et les troubadours un long murmure d'admiration.

Le populaire nombreux et bruyant fut refoulé et contenu tout autour du cirque par la garde bourgeoise. Les hérauts d'armes réclamèrent le silence et proclamèrent la cour d'amour ouverte.

Un jeune troubadour, tenant une harpe dans ses bras, monta sur l'estrade et après avoir préludé sur son instrument, donna lecture des trente articles du code d'amour auquel chacun devait prendre l'engagement de se soumettre, puis il proposa le sujet du Tenson, par lequel on allait ouvrir la lutte poétique.

Ce nom de Tenson était donné à des chansons à deux personnages, avec demandes et réponses sur les mêmes

Hosted by Google

rimes, et signifiait, en effet, une lutte, c'était la plupart du temps un sujet qui était proposé et qu'on devait discuter en cinq couplets au plus, improvisés et chantés.

Le sujet qui fut donné était : « Que doit-on préférer de l'amour sans gloire, ou de la gloire sans amour? »

Le célèbre troubadour, Sordel de Mantoue, qui était alors au service de Raymond Béranger, dernier comte de Provence, et qui avait adopté la langue provençale, quoique Lombard, monta sur l'estrade, et s'accompagnant sur la harpe, improvisa les vers suivants :

Avec l'amour que sert la gloire ?
Faut-il braver le froid, la faim,
S'exposer à mourir enfin
Plutôt que refuser de croire
Au doux amour sans lendemain ?

Aussitôt Bertram d'Alamanon gravit les marches de l'estrade et lui répondit sur le même air, improvisant aussi :

Devant votre dame, sans gloire,
Oserez-vous paraitre, enfin?
Votre bel amour sera vain,
Si ne pouvez lui faire accroire
A vos exploits, le lendemain.

Sordel reprit à son tour :

Il me suffit que ma vaillance
Plaise à la dame de mon cœur,
Je ne veux d'autre bonheur
Ne veux, plus haute récompense
Et brave tout mépris railleur.

Bertrand d'Alamanon répliqua avec une conviction pleine de chaleur :

Serait tenir en défiance
Celle qui m'a donné son cœur
Si, ne prouvant pas ma valeur
Je trahissais sa confiance,
Bien mal acquis, porte malheur.

Ces vers improvisés traitant et résolvant la question posée dans un cadre limité d'avance, véritable tour de force, et chantés d'une voix douce et pleine de charme, valurent aux troubadours les applaudissements de toute l'assistance.

Hosted by Google

La cour d'amour délibéra gravement, et son arrêt motivé fut la sanction de la conclusion finale de Bertrand d'Alamanon, auquel le prix fut accordé.

C'était une fleur d'argent que le galant troubadour fut déposer aux pieds d'une charmante dame qui, rougissante, l'accepta et lui donna en échange le nœud de ruban qu'elle détacha de son corsage pour en orner son écharpe de chevalier.

Le tour des Sirventes était venu, c'était le nom donné aux chants de guerre, de politique, ou de critique. Plusieurs troubadours se présentèrent, ce fut Guillaume de Saint-Grégory qui, dédaignant le chant et le théorbe, déclama des vers dont la suave douceur décélait l'âme du poète à laquelle succédèrent bientôt les accents âpres, rudes et fiers de l'homme de guerre qui, plus que tout autre, avait su réunir ces deux conditions des vaillants chevaliers de cette époque dont la vie n'était qu'amour et combats.

Cette ode guerrière était dédiée à Béatrix de Savoie, femme de Raymond Beranger IV, comte de Provence.

Combien j'aime le temps de nos fêtes de Pâques
Alors que l'on entend le doux chant des oiseaux,
Que la prime de l'herbe en verdoyantes plaques
Se mêle au doux parfum des fleurs de nos côteaux.

Alors que retentit dans la cité d'Anduze,
Pour fêter la beauté, la voix des troubadours,
Dont les chants de Provence, inspirés par la muse,
Vont célébrer la guerre ainsi que leurs amours.

Ces chants, répercutés par les monts des Cévennes,
Des poètes guerriers réveillant la valeur
En réchauffant le sang qui coule dans leurs veines
Élèveront leur âme et soutiendront leur cœur.

A l'apprêt des combats mon sang bout dans mes veines,
Je vois luire au soleil les casques, les brassards,
Les chevaux écumants hennissant dans les plaines,
Aux mains des chevaliers flotter les étendards.

Mais ce qui plus encor m'enchante et me transporte,
C'est l'escalade au mur et la prise d'assaut
D'une grande cité dont on force la porte;
C'est la ruine et le sac d'un orgueilleux château.

C'est le sang des blessés qui, de partout, ruisselle;
C'est le combat à mort dans toute sa fureur;
Le chevalier vaincu qui, sous les coups, chancelle
Et succombe en priant, victime de l'honneur.

Hosted by Google

Puis vint Palazis de Tarascon, renommé pour ses patriotiques sirventes; le silence se rétablit dans l'assemblée, profondement émotionnée par les vers si énergiques de Guillaume de Saint-Grégory, et, Palazis, d'une voix vibrante et sonore, dit :

En chantant tes malheurs, ô vaillante Provence,
Foulée aux pieds sanglants de tes envahisseurs,
Barbares accourus des comtés de la France
Pour répandre le sang de tes fiers défenseurs,

Je ne puis oublier, noble cité d'Anduze,
Qu'accueillant les vaincus, aux jours d'adversité,
Des troubadours bannis tu recueillis la muse
Et que tu lui donnas ton hospitalité.

Je puis donc aujourd'hui laisser tarir mes larmes,
Car je vois chevaliers et galants troubadours
Réunis dans tes murs, affirmer par leurs armes,
Célébrer par leurs chants : la gloire et les amours.

Mais après tes malheurs tu renais florissante,
Tes champs vont revenir à leur fertilité,
Et tu seras encor plus belle et plus vaillante,
O terre de l'honneur et de la liberté!

Lorsque Palazis prononça ce vers de la seconde strophe :

Des troubadours bannis tu recueillis la muse

tous les regards se fixèrent sur Clara, et celle qu'on appelait la Sapho des Cévennes fut acclamée, mais quand le poète eut terminé son sirvente par ce vers :

O terre de l'honneur et de la liberté!

l'enthousiasme ne connut plus de bornes, toute l'assemblée se leva et par ses acclamationsaffirma une fois de plus combien était ardent le patriotisme de ces populations méridionales, qui aimaient avec passion leur malheureuse et vaillante Provence.

Une longue suspension de la séance en fut la conséquence, car on avait besoin de laisser calmer cette surexcitation, pour passer à un exercice qui, pour être moins violent, n'en était pas moins passionné.

Hosted by Google

XI

Enfin le calme se rétablit, et l'on passa aux chansons (chanzos, cansos, coblas) qui étaient spécialement réservées aux questions de galanterie. Un grand nombre de troubadours devaient prendre part à ce dernier concours, auquel les dames portaient naturellement le plus vif intérêt, car elles y jouaient le principal rôle.

Rambaud de Vaquières fut le premier qui monta sur l'estrade; il était fils d'un chevalier sans fortune de la principauté d'Orange et s'était acquis autant de gloire par son épée que par ses vers, il adressait ses chansons à Beatrix de Carret, sœur du marquis de Montferrat, qui maniait admirablement l'épée et le cheval, aussi l'appelait-il dans ses vers : bel cavalier.

Voici quelle fut sa chanson, à laquelle j'ai voulu conserver toute sa naïveté en la traduisant presque mot à mot, mais, je dois constater que de toutes les langues, la provençale est peut-être la plus intraductible, car non-seulement on doit lui laisser sa naïveté d'expression et de sentiment qui en fait le charme, mais la respecter jusque dans son obscurité, alors cette traduction qui n'est plus qu'une poésie terre à terre, ne peut exprimer ce qui plaît le plus peut-être dans cette langue : son harmonie, qui réside dans la mesure et les rimes et dans l'association de ces mots qui couvrent souvent l'idée simple, peu variée, et souvent, comme nous venons de le dire, obscure et naïve.

Je n'aurais jamais cru de voir
Qu'amour, de moi fit un esclave,
Qu'une dame encor qui me brave
Me tint si bien en son pouvoir,
Qu'il me fut vraiment insensé,
Ce que je réprouve sans cesse,
De résister à sa fierté
Cependant la grâce et la jeunesse,
Les gentils propos, la beauté

Hosted by Google

Du riant et charmant visage,
Si pur, si doux, si régulier
De mon bel cavalier
M'ont apprivoisé, moi sauvage. (1)

Après lui ce fut Raimbaut III, comte d'Orange, troubadour très recherché des dames, inconstant et volage, qui vint chanter la dame dont il était alors violemment épris : Béatrix de Savoie, pour laquelle il avait délaissé Azalaïs de Pourcairargues.

Las ! Si vous connaissiez ma mie
Combien je pleure et m'épouvante
Quand je passe ma vie
Loin de mon amante,

Car vous aime d'un pur amour
Et ne peux quitter ce séjour,
Voulant rester toujour,
Toujours à votre entour.

Las ! me désespère et gémis
Quand ne vois plus vos traits chéris,
Mais quand les vois je ris,
Alors suis en paradis.

Azalaïs de Porcairargues était, comme le dit son chroniqueur, en la plaçant parmi les dames les plus distinguées et les troubadours les plus remarquables de son temps, « gentille femme, spirituelle et parfaitement instruite. »

Elle avait aimé en effet le volage et séduisant Raimbaud, comte d'Orange qui, bientôt après, l'avait remplacée dans son cœur par Béatrix de Savoie, comme nous venons de le voir.

Azalaïs, pour se consoler, lui avait donné pour successeur Guy de Guerrejat, troubadour aussi et fils de Guillaume VI,

(1) Ja no cui dei veder
Qu'amor me destrengues,
Tant qe donpna tengues
De tot en son poder.
Qe contra lor orgoill,
For orguillos conseil,
mas bellarz e joventz,
E gentilz cor plazens,
El gai diz plazentez
De mon bel cavaller
M'an fait privat de straing.

Hosted by Google

seigneur de Montpellier ; à cette époque l'amour consistait, le plus souvent, dans un échange de vers et de chansons et n'éveillait pas même la jalousie des maris ou la médisance du public, mais en entendant les vers de son ancien amant, quelle aimait encore, elle ne put se défendre d'un sentiment de regret, et pour se venger de son délaissement elle lui répondit par la chanson suivante :

Une dame place mal sa tendresse
Quant à trop haut seigneur elle s'adresse,
C'est ce qu'Ovide, quelque part a dit :
Amour ne fraye pas avec puissance.
Dame alors ne peut aimer en confiance,
Mais celle que ce haut seigneur choisit,
Celle là je la tiens pour outragée,
Et celle qui l'accepte pour insensée.

J'aime un ami d'une grande vaillance,
Qui les surpasse tous à son entour,
Qui mérite toute ma confiance
Car il m'accorde son brûlant amour,
Et c'est à lui que le mien appartient;
Mais à celui qui dirait le contraire
Que Dieu lui réserve un mauvais destin,
Car moi j'en ai la preuve sincère. (1)

Mais Raimbaud ne voulut pas rester sous le coup du reproche qui lui était adressé et il répondit par l'improvisation suivante :

---

(1) Domna met mout mal s'amor
Qu'ab trop ric hom plaideja,
Ab plus aut de vavassor;
E cil que o fai folleia.
Que Ovidi o retraé :
Qu'amors per ricor no vai ;
E domna que n'es cauzida
En tenc per envilanida.

Amic ai de gran valor
Que sobre totz senhoréja ;
E non a cor trichador
Vas me, que s'amors m'autreja,
En die que m'amors l'échué,
E cel que ditz que no fai
Dieus li non mal'escarida;
Qu'ieu m'en teng ben per guarida.

Hosted by Google

Plus que d'autres, les grands seigneurs
Ont un amour que rien n'égale,
Et sont dignes de vos faveurs
Alors qu'ils ont âme loyale.
Il n'appartient qu'aux basses âmes
De choisir un amant obscur,
J'ai même vu souvent des femmes
Qui se perdaient d'honneur, bien sûr,
Avec un simple gentilhomme;
Ce qui ne peut se voir en somme
Avec un noble et grand seigneur
Qui tient haut les vertus du cœur.

Cette lutte d'amour, ces reproches adressés à l'oublieux amant, cette femme, jeune, belle, qui exhalait sa plainte dans une charmante et mélancolique chanson, avaient vivement intéressé l'auditoire, et la spirituelle troubaire fut accompagnée à sa place par les sympathiques acclamations de l'assemblée.

Puis on vit paraître Bernard de Ventadour, qui était fils du chaufournier du comte de Ventadour, en Limousin. Grâce aux libéralités de ce seigneur il avait pu développer son talent naturel pour la poésie; sa voix était belle, il était beau garçon, chantant ses chansons avec une voix douce et sympathique qui allait au cœur des femmes, aussi eût-il beaucoup de succès auprès des nobles châtelaines.

Il éveilla bientôt la jalousie du comte, son protecteur, qui n'entendant pas raillerie sur ce sujet, le chassa et enferma sa femme dans un donjon du château.

Bernard fut à la cour d'Eléonore de Guyenne, obtint ses faveurs, puis fut auprès du comte de Toulouse où il acquit une grande renommée.

Il chanta avec un charme infini les couplets suivants :

La poésie, hélas! n'a pas grande valeur
Si ses accents profonds ne viennent pas du cœur,
Et les chants ne sauraient partir du fond du cœur
Que lorsqu'amour fervent le possède et l'inspire.
C'est là le sentiment qu'exprimera ma lyre,
Car le bonheur d'aimer est ce qui plus inspire
La bouche, le regard, la poitrine et le cœur.

Après cette entrée en matière, véritable préface de ses belles poésies, il commença un chant, empreint d'un sentiment profond et douloureux, dont nous donnons seulement la première strophe :

Hosted by Google

Las ! dois, pour mieux dissimuler
Le trouble de mon âme,
Feindre de rire et de chanter,
Et dans mon cœur saignant, cacher
Mon amour profond pour la dame
Que ne puis m'empêcher d'aimer,
Qui jusqu'à mort doit m'entraîner !

La pauvre Etiennette, tout entière à sa mélancolie, n'avait apporté à tous ces chants qu'une attention distraite, ces vers qui exprimaient si bien la triste situation de son cœur, la rappelèrent à la réalité et ses larmes coulèrent abondamment ; mais les personnes qui l'entouraient, émues elles aussi par ce chant triste et langoureux, ne firent nulle attention à son émotion. Le comte de Brassac observait sa fille et il ressentit le contre coup de sa douleur.

Après Guillaume de Ventadour, Pierre de Barjac chanta quelques vers où perçait son dépit envers la dame de ses pensées, qui ne répondait que froidement à son amour ; puis ce fut la dame Natibors de Sérénon qu'on désignait aussi sous le nom de Tiberge de Montauzier, elle était troubaïre en renom, courtoise, bien apprise, avenante et fort habile, de mœurs douces et fort estimée.

Voici quel était le début de sa chanson, qu'elle adressait au chevalier qu'elle aimait.

Beau, doux ami, n'ai pas un seul moment
Sans désirer vous voir et vous entendre
Depuis le jour que, pour fidèle aimant,
Je vous ai reconnu sincère et tendre.

Quand il a fallu, hélas ! vous quitter,
J'ai bien pleuré durant ma longue attente.
Et je n'ai pu d'aucun plaisir goûter,
Tant j'avais mon âme dolente.

En aucune douleur ne veux me mettre,
Ne veux entendre parler non plus, non !
Ni même, mieux encore, rien connaître
De ces amants qu'amour ne rend pas bon !

La charmante comtesse de Die fut priée de prendre part au concours, et elle chanta en s'accompagnant de la harpe, d'une voix dont la suavité pénétrait le cœur, la naïve et sentimentale chanson que voici :

Hosted by Google

Agnès, gentille Bachelette
Disait : las n'aimerai jamais
Mais elle ignorait, la pauvrette,
Que l'amour sans cesse vous guette
Et qu'il vous prend dans ses filets.

Or un jour advint un beau page
Disant : n'aimerez-vous jamais ?
Ce jour elle fut moins sauvage,
Puis elle se disait, je gage,
Que l'amour doit avoir d'attraits !

Un soir elle se dit : je l'aime,
Mais oncque le saura jamais.
Car elle ignorait elle-même
Que cet amour, bonheur suprême,
Ferait son tourment désormais.

Le page un jour à la pauvrette
Disait : m'aimerez-vous jamais ?
Soudain elle pencha la tête,
Sa figure était violette,
Adieu.... je meurs, car je t'aimais.

Les applaudissements de l'assemblée récompensèrent la comtesse, qui reprit sa place au milieu des dames de la cour d'amour.

Pendant ce temps la pauvre Etiennette, dont le cœur était soumis à une tristesse croissante, cherchait avec la force d'âme dont elle était douée à cacher ses souffrances sous un sourire forcé.

D'autres troubadours vinrent à leur tour célébrer leur victoire ou pleurer leur défaite, dont l'amour faisait toujours les frais ; ainsi Guillaume Adhémar, chanta :

Si l'amour causait tant de peines
Les gentils oiseaux de nos champs
Garderaient leurs amoureux chants,
Qu'ils ne laisseraient dans les plaines
Emporter ainsi par les vents.

Guillaume de Bau, qui tenait un des premiers rangs parmi les chanteurs de Provence :

L'amour est un parterre
Tout émaillé de fleurs,
Dont bien souvent la terre
Est arrosée de pleurs.

Hosted by Google

Gaucelin Faidit ne pouvait rester muet, natif d'Uzerche en Limousin, il avait sa place parmi les plus célèbres, après avoir eu une vie errante et agitée, il avait pris femme à Alais, c'était une courtisane nommée Guillelmette Monja, qui était belle, spirituelle, instruite et qui chantait ses chansons. Il avait souvent assisté aux cours d'amour que Clara d'Anduze tenait dans cette ville ; malheureusement, il avait la passion du jeu et y avait perdu tout son avoir, il chanta les coblas suivants :

Qu'en son cœur, une femme
Refoule son amour,
On le verra toujour
Au trouble de son âme.
Le langage des yeux,
Sa rougeur, sa faiblesse,
Décèleront sans cesse
L'hôte mystérieux.

Les regards du chanteur, en disant ces derniers vers, planaient sur l'assemblée. Etiennette crut voir ses yeux s'arrêter sur les siens et pénétrer jusqu'au fond de son cœur, elle se sentit défaillir, ses forces l'abandonnaient, et ce ne fut que par un héroïque effort qu'elle parvint à dissimuler le trouble de ses sens.

Enfin vint le tour si impatiemment attendu de la célèbre troubairitz, Clara d'Anduze, qui appartenait à la noble famille des Bernard-Bermond; elle était recherchée par sa grâce, son esprit, sa beauté, son talent, par les plus hauts seigneurs de la Provence qui se faisaient, non-seulement gloire de protéger les troubadours, mais encore de cultiver eux-mêmes la poésie.

Clara était en relation avec les plus célèbres troubadours de cette époque où fleurissait la langue d'Oc. Elle les attirait souvent à Anduze aux cours d'amour qu'elle y tenait. Elle était l'amie d'Azalaïs de Pourcairagues, de la comtesse de Die, de Gaucelin Faïdit de Guy Guerrejat, qui était parent de Bernard Pelet d'Alais.

Elle aimait Hugues de Saint-Cirq dont le beau langage et les poétiques vers étaient pleins de séduction, peu accessible à l'amour jusqu'au jour où il avait connu Clara, il conçut pour elle une réelle et puissante passion, habilement entretenue, jamais assouvie. Hugues, de plus en plus désespéré, se jeta dans les bras d'une noble dame moins

Hosted by Google

inhumaine qui essaya de le consoler et l'entraîna loin de celle qu'il aimait et dont il était aimé.

Clara prit la harpe, en tira quelques accords plaintifs et chanta la chanson suivante, qui exprimait la souffrance de son âme et ses regrets d'avoir été séparée de son amant. (1)

En grand émoi peine et douleur,
En grand trouble ils ont mis mon cœur
Les dénigreurs et leur cabale,
Médisans à langue infernale,
Car ils ont pu nous séparer.
Vous que j'aime plus que la vie,
Ne puis vous voir et vous parler,
J'en meurs de colère et d'envie!...

Ceux qui défendent nos amours
Ne peuvent éteindre la flamme
Qui dans mon cœur brule toujours
Et qui de joie emplit mon âme.
A qui de toi mal parlerait
je jurerai haine éternelle;
Mais je jure amitié fidèle
A qui de toi bien me dirait.

Bel ami n'ayez nulle crainte
Que pour vous soit traître mon cœur,
Ni qu'un autre entende sa plainte,
Ni que je change en mon ardeur.
Et cent femmes m'en priraient-elles
Je n'écouterais point icelles.
Si mon corps dérober pouvais
Tel qui l'a, ne l'aurait jamais!

Ami tant est grand mon chagrin,
Que, sans vous, me plains et soupire,
Ne pouvant dans mes vers vous dire,
Ce dont mon pauvre cœur est plein!

---

(1) Pour atténuer l'insuffisance de notre traduction, nous donnons, en même temps le texte même de la seule poésie qui reste de Clara, et cela d'autant mieux que cette pièce est fort rare.

En greu es may et en greu pessamen
An mes mon cor, et granda error,
Li lauzengier elh fals devinador,
Abayssador de joy e de joven;
Quar vos qu'eu am mais que res quel monsia
An fait de me départire lonhar,
Si qu'eu nous puesc vezer ni remirar
Don muer de dol, d'ira e de feunia.

Hosted by Google

Le puissant et douloureux amour de Clara avait passé de son âme dans ses vers, et troubadours, dames et chevaliers étaient sous le charme de cette femme, belle, émue, inspirée; les hommes applaudissaient, les femmes pleuraient et la pauvre Etiennette, frémissante dans sa douleur contenue, put enfin laisser couler librement ses larmes, sans crainte d'être remarquée.

Mais quelle ne fut pas la surprise et l'étonnement de l'assemblée encore frémissante d'émotion, en voyant un homme percer la foule compacte du populaire et s'élancer sur l'estrade, c'était Hugues de Saint-Cirq, l'amant aimé de Clara, qui l'avait abandonnée dans un sentiment de dépit amoureux, il revenait repentant, soumis et brûlant d'amour; n'osant se présenter à elle il s'était caché dans la foule, mais il n'avait pu résister aux regrets que son amante avait si tendrement exprimés, et il voulait que sa repentance fut publique, pour mieux obtenir son pardon.

Clara, en le reconnaissant, avait porté la main à son cœur, elle attendait palpitante, disposée à pardonner. Le silence se fit, et Hugues commença par ce qu'on appelait : un envoi, c'est-à-dire la dédicace de la chanson.

Selh quem blasma vostr'amor nim défen
No podon far en re mon cor mellor,
Nil dous dezir qu'ieu ai de vos major,
Ni l'enveja, nil dezir, nil talen,
E non es hom, tan mos enemicx sia,
Sil n'aug dir ben, que nol tenha en car,
E si 'n ditz mal, mais nom pot dir ni far
Ne guna re que a plazer me sia.

Ja nous donetz, belhs amicx, espaven
Que ja ves vos aia cor trichador,
Ni qu'ieus camge per nul autr'amador
Sim pregavon d'autras donas un cen;
Qu'amors, quem te per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuy e vos gar :
E farai o e s'ieu pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais non l'auria.

Amicx, tan ai d'ira e de feunia
Quar no vos vey, que quant yeu creg chantar,
Planh e sospir ; — per qu'ieu no puesc so far
A mas coblas quel cor complir volria,

Hosted by Google

A la muse enchanteresse,
A la divine Sapho
Dont les chants, pleins de tendresse,
Eveillent dans nos cœurs un merveilleux écho!

Cet envoi fut salué par de nombreux applaudissements puisqu'il était adressé à la troubaïre qui avait conquis toutes les sympathies de cette brillante réunion; ce fut donc avec un religieux silence, souvent interrompu par les applaudissements, qu'il fut écouté.

La noble poésie autour de vous rayonne
L'art divin vous berça de ses douces chansons
Vous portez sur le front une double couronne
Et Dieu, dans son amour, vous combla de ses dons.

J'aime en vous la troubaïre avec son auréole,
Son regard inspiré, sa lyre dans la main;
Sa parole est un chant qui sourit et console,
C'est une voix d'en haut qui n'a plus rien d'humain.

C'est la fleur embaumée et l'onde qui murmure.
C'est la lune glissant dans un nuage d'or,
C'est le tiède printemps, réveil de la nature,
C'est l'âme qui vers Dieu monte et prend son essor.

C'est bien la goutte d'eau suspendue au feuillage
Quand vient après la pluie un chaud rayon doré,
C'est parfois l'espérance et son lointain mirage,
C'est l'amante pleurant son amant adoré.

J'aime en vous les accords qui font vibrer la lyre,
J'aime celle qui chante et dont les doux accents,
Réveillant un écho dans l'âme qui soupire,
Fait aimer et rêver par ses suaves chants.

Quand il eut terminé, il fut s'agenouiller devant Clara, qui le releva, en lui octroyant son pardon, aux applaudissements repetés de l'assemblée.

Enfin le silence se rétablit et pendant la suspension de la longue et intéressante réunion poétique, la cour discuta le mérite de chacun des concurrents et rendit son arrêt. Les récompenses furent largement distribuées, car tous étaient plus ou moins méritants, et cette cour d'amour dut prendre place parmi les plus brillantes de la Provence.

Etiennette avait, durant cette longue journée, ressenti des émotions bien diverses; tantôt elle avait abandonné son âme à cette poésie douce et sentimentale qui mettait un baume bienfaisant sur son cœur et lui rappelait comme

Hosted by Google

dans un rêve ces quelques instants d'amour pleins d'espérance dont elle avait gardé un doux souvenir, tantôt la réaction se produisait en entendant quelques vers qui s'adaptaient à l'état de souffrance de son âme, à sa désespérance, à son sacrifice, à son dévouement, et alors elle ressentait les plus affreuses tortures, heureusement qu'elle avait pu au milieu de l'émotion générale, verser d'abondantes larmes sans être remarquée, et cette détente avait amené un calme et une sérénité plutôt apparente que réelle, qui lui permit de rassurer son père et de paraître jusqu'à la fin de cette journée, gracieuse, charmante, enjouée, au milieu de cette brillante société qui emplissait les vastes salles du château d'Anduze.

XII

Enfin l'heure du retour au château de Roque-Haulte arriva, ce fut pour Etiennette un grand bonheur de retrouver le repos, le calme et la solitude. Ce voyage et ces fêtes qui semblaient en apparence avoir amélioré son état de santé, l'avaient en réalité aggravé.

Dès son arrivée, elle s'empressa de raviver tous les souvenirs de son bonheur passé, elle regardait dans sa vie comme dans un livre qu'on feuillette avec amour, elle se plongea dans ses pensées et retomba dans cette mélancolie à laquelle elle abandonnait son âme, et c'était avec une jouissance infinie, née de l'excès de sa douleur, qu'elle buvait à long trait ce poison tout aussi attrayant et non moins funeste que l'opium ou le hacchich des orientaux.

Elle causait peu, s'isolait de plus en plus, indifférente à ce qui se passait autour d'elle, une funeste langueur envahissait son être.

Le comte anxieux suivait avec une scrupuleuse attention les progrès de cette terrible maladie de langueur.

Un matin qu'Etiennette paraissait plus souffrante, le comte, en l'embrassant, ne put cacher son inquiétude en lui demandant comment elle avait passé la nuit.

— Bien, très bien, mon cher père, ne vous inquiétez pas, je vous prie, seulement j'ai fait un mauvais rêve et m'étant réveillée en sursaut, je n'ai pas voulu me rendormir.

Hosted by Google

— Cependant, ma fille, depuis notre retour, il me semblait que tu étais mieux, ce voyage qui devait te distraire t'a beaucoup trop fatiguée, mon enfant?

— Peut-être bien, mon père. Et elle étouffa une quinte de toux. En entendant cette toux sèche et saccadée, le comte frémit. Etiennette s'empressa d'ajouter :

— Ce n'est rien, mon père, c'est sans doute un peu de froid, car à mon réveil, après cet affreux cauchemar, j'avais la tête en feu, j'avais besoin de respirer l'air frais de la nuit, et j'ai ouvert ma fenêtre.

— C'est une grande imprudence, mon enfant, qu'il ne faut pas renouveler, il faut te soigner, vois-tu, retrouver ta belle santé d'autrefois, me rendre ainsi bien heureux, et surtout ne pas effrayer ta mère, qui t'aime tant, mais qui est, tu le sais, d'une fâcheuse impressionnabilité, elle te croirait réellement malade.— Puis prenant sa fille dans ses bras, il l'embrassa, pour cacher une larme qu'il ne pouvait retenir, et il sortit pour ne pas montrer son émotion en disant : Pauvre enfant, pauvre enfant! Car la lumière se faisait dans le cœur de ce malheureux père, et les symptômes qu'il venait de découvrir, ne lui permettaient plus aucun doute sur le danger que courait sa fille, la maladie de langueur suivait fatalement son cours.

Le comte, à partir de ce jour, redoubla de soins et de surveillance, il essayait de distraire sa fille par des promenades à pied, à cheval, par des chasses dans la plaine. Etiennette s'y prêtait volontiers, le grand air surtout avait produit une amélioration passagère dans son état. Cependant après une chevauchée un peu rapide elle ressentait des étouffements et des palpitations au point qu'il fallait parfois s'arrêter. Enfin ces courses amenèrent une véritable fatigue et il fallut y renoncer.

Dès lors l'illusion que le comte cherchait à se faire s'évanouit, il fallut se rendre à l'évidence, le mal faisait de rapides progrès, le danger était réel, car chaque jour apportait une nouvelle aggravation à son état.

Etiennette avait repris sa pâleur un instant disparue, ses yeux se cernaient, sa poitrine était oppressée, la toux persistait sèche et toujours plus fréquente, des spasmes nerveux en étaient la conséquence, les nuits amenaient des sueurs abondantes suivies de frissons glacés, à l'insomnie succédait le sommeil fièvreux rempli de lourds cauchemars,

Hosted by Google

enfin la pauvre enfant n'était plus que l'ombre d'elle-même, ses joues amaigries se creusaient de plus en plus, un sourire triste errait sur ses lèvres, et tous ces symptômes annonçaient que le mal dont elle devait mourir avait atteint sa dernière période.

Le désespoir débordait du cœur de ce malheureux père, la comtesse, qui n'avait pas prévu les funestes conséquences d'une pareille maladie, se refusait à y croire, et cependant, dès qu'elle avait quitté sa fille elle ne pouvait que pleurer.

XIII

L'Etat, comme l'avait si bien prévu Philippe-Auguste, entre les mains de femmes et d'enfants, ne chômait pas de dangers.

Après le dénoûment pacifique de la première ligue contre la reine Blanche, une autre plus menaçante s'organisait.

On se servait de tous les moyens pour soulever les esprits, les bruits les plus injurieux étaient répandus sur la reine, on l'accusait d'avoir, de concert avec le comte Thibaut, son amant, empoisonné le roi Louis VIII, son époux ; on calomniait son intimité nécessaire avec le cardinal de Saint-Ange, son ministre et son conseiller.

La régence du comte de Boulogne ne suffisait plus aux plus exaltés, et on allait jusqu'à dire qu'on voulait donner la couronne à l'illustre seigneur Enguerrand de Coucy.

Pendant que les barons, secrètement réunis à Corbeil, se préparaient à entrer en campagne, de concert avec le comte de Bretagne, qui devait commencer les hostilités, la reine qui était à Orléans depuis quelques jours avec son fils, se mit en route pour Paris, sans prendre aucune précaution pour sa sûreté, se croyant encore en paix.

Son cortège se composait de sa suite et de quelques chevaliers seulement. Pierre Bermond était auprès d'elle, et comme elle approchait d'Etampes, son cortège fut tout à coup enveloppé par les confédérés, le péril était imminent. Pierre se mettant à la tête des chevaliers qui formaient l'escorte du roi, chargea vigoureusement les assaillants, un moment déconcertés par cette attaque imprévue,

Hosted by Google

mais voyant le petit nombre de leurs audacieux agresseurs, ils reprirent courage et cherchèrent à entourer le cortège. Le danger que couraient la reine et le jeune roi était immense, car le nombre des assaillants augmentait toujours, mais ils manquaient de chefs, aucun d'entre eux n'avait osé se montrer dans un pareil guet-apens, si contraire aux lois de l'honneur et de la chevalerie.

Pierre Bermond faisait des prodiges de valeur, il frayait, en frappant d'estoc et de taille, un passage dans cette masse compacte, au cortège royal, bientôt il rompit ce cercle de fer qui les entourait et, se plaçant avec ses chevaliers à l'arrière-garde, il arrêta un instant le choc des combattants; peu à peu leur courage faiblit, leur acharnement au combat se refroidit, devant la résistance imprévue qu'ils rencontraient; enfin les plus acharnés reculèrent devant une nouvelle charge des vaillants défenseurs, et la royauté fut sauvée.

Le cortège royal put regagner la tour de Montlhéry, d'où la reine, craignant que les confédérés ne revinssent en plus grand nombre encore pour assiéger la tour, envoya des émissaires à Paris pour demander des renforts.

Les portes du manoir furent fermées, les ponts-levis levés, la défense fut organisée sur tous les points, et on attendit avec anxiété l'arrivée des secours.

Alors la reine fit appeler Pierre, qui se rendit à ses ordres, couvert encore du sang de ses victimes, auquel le sien se mêlait aussi.

— Oh! merci, merci ! mon vaillant chevalier, lui dit la reine, en lui donnant sa main à baiser, le roi, que vous venez de sauver, est impatient de vous voir pour vous remercier aussi.

Mais vous êtes blessé, dit-elle, en voyant le sang qui coulait et la pâleur de son visage.

— Qu'importe, madame, puisque le roi et vous êtes sains et saufs.

Blanche, le voyant prêt à défaillir, voulut s'assurer par elle-même de la gravité de ses blessures, et quand on l'eût débarassé de son armure et couché sur un lit de repos, ce fut avec bonheur qu'elle put se convaincre qu'aucune n'était mortelle, le sang qu'il avait perdu avait été la seule cause de sa défaillance.

Aussitôt que les évènements que nous venons de racon-

Hosted by Google

ter furent connus à Paris, le peuple prit les armes et se précipita sur la route d'Orléans, entraînant les paysans sur leur passage, auxquels vinrent se joindre nombre de chevaliers du voisinage. La foule fut si grande autour de Montlhéry que l'on pouvait à peine y pénétrer.

La reine et le roi, vivement touchés de ce mouvement unanime d'amour, revinrent à Paris ; leur voyage fut un véritable triomphe et à leur entrée dans la capitale, ils furent accueillis avec un immense enthousiasme.

Devant une pareille manifestation, la ligue des seigneurs resta impuissante, la reine avec le secours de Thibaut, qui avait laissé croire aux confédérés qu'il était avec eux, pour mieux servir sa souveraine, marcha avec son activité ordinaire contre le comte de Bretagne, qui fut obligé de lui demander paix et pardon. Cette seconde ligue eut le même sort que la première,elle fut vaincue par la fermeté,le courage et l'habile politique de la reine Blanche de Castille.

Mais la reine voulut profiter des avantages qu'elle venait de remporter et assurer la tranquillité de la France par un traité.

Le comte de Toulouse n'avait remporté sur Imbert de Beaulieu que des avantages passagers, pendant lesquels il avait encore trouvé le moyen de prendre une part plus ou moins directe à toutes les tentatives de rébellion contre la royauté.

Mais en voyant les succès de la reine et la pacification qui devait s'ensuivre dans le royaume, il craignit de ne pouvoir résister seul contre le roi, et demanda à négocier.

La reine, convaincue par la conduite du comte, que jamais avec lui la paix ne pourrait être solide et durable, puisque non seulement elle n'avait pu encore s'établir dans ses états du Languedoc, mais qu'il avait pris parti dans toutes les ligues et troubles dirigés contre elle et autour d'elle, était décidée à obtenir de lui un gage sérieux et définitif, pour en finir, soit par les armes en envoyant de grandes forces prendre Toulouse et le déposséder à tout jamais de son comté, ou par un traité entouré de solides garanties.

Le moment était propice pour faire triompher ses projets politiques en faveur de Pierre Bermond, car il fallait en finir avec le turbulent comte de Toulouse; soit par une dépossession de son comté en faveur de Pierre Bermond; soit par l'alliance de ce dernier avec Jeanne sa fille, qui serait

Hosted by Google

ainsi une menace et une garantie pour l'exécution d'un nouveau traité.

XIV

Par un message envoyé par le comte de Brassac, Pierre était mandé au château de Roque-Haulte. Etiennette dont l'état n'avait cessé d'empirer, avant de mourir, voulait le voir une dernière fois.

A peine guéri de ses blessures, en proie au plus violent désespoir, il fit ses adieux à la reine et partit.

Mais quand il revit cette pauvre enfant sur son lit de douleur, pâle et amaigrie, résignée comme une sainte, il tomba à genoux près de sa couche et ses sanglots éclatèrent.

— Oh! mon cher Pierre, mon frère, dit-elle, en essayant de se soulever, Dieu est bon puisqu'il a exaucé ma dernière prière. Oh! je suis préparée à la mort, que je vois venir comme une délivrance, mais je ne voulais pas mourir sans vous avoir vu une dernière fois.

— Etiennette, Etiennette, murmurait Pierre, au milieu de ses sanglots, vous retrouver ainsi.

Et il inondait sa main fièvreuse de ses larmes.

— Ne me plaignez pas, Pierre, je suis heureuse, oh! oui, bien heureuse de vous voir d'abord, et de vous rendre libre par ma mort.

— Libre! que voulez vous dire?

— Oui! libre, car moi vivante, je le sais, vous ne pouviez m'oublier.

— Vous morte, Etiennette, ma douleur sera éternelle, je m'ensevelirai vivant dans votre souvenir.

— C'est précisément, mon ami, la prière que je veux vous adresser avant de mourir, de garder le souvenir de l'affection que je vous avais vouée, mais aussi d'accomplir un devoir. Rappelez-vous toujours, Pierre, que s'il est triste d'être victime de l'amour, il est beau d'être celle du devoir. C'est donc au nom de ce devoir que je vous adresse une prière et vous demande une promesse. Promettez-moi que ma dernière volonté sera exécutée par vous, quelque pénible qu'elle soit.

Hosted by Google

— Quelle qu'elle soit, oh ! oui, je vous le jure.

— Eh ! bien, écoutez-moi, mon ami, mon frère. Et faisant un effort pour surmonter sa fatigue et étouffer cette toux opiniâtre qui lui déchirait la poitrine, elle continua d'une voix affaiblie.

Pierre se rapprocha d'elle pour ne rien perdre de ses paroles.

— Je laisse ma pauvre mère et mon père, si courageux dans son affliction, désespérés tous deux de ma mort prochaine, vous serez leur seul consolateur, Pierre, vous ne les abandonnerez pas, je le sais, mais vous pouvez donner à mon père une satisfaction dans sa douleur. J'ai été un obstacle aux projets ambitieux qu'il formait pour votre maison, promettez-moi de réparer le mal dont j'ai été la cause involontaire et inconsciente.

— Que voulez-vous dire ?

— Je ne veux pas laisser planer une ombre, un regret sur ma mémoire et mon devoir est de tout effacer.

— J'exige donc de vous, Pierre, quoi qu'il m'en coûte.....

Mais une quinte de toux, plus longue encore que les précédentes, l'interrompit, suivie d'un abondant crachement de sang.

Après un instant de repos elle continua d'une voix toujours de plus en plus affaiblie :

— Oui, Pierre, je veux que vous accomplissiez un nouveau devoir.

Et Pierre, qui craignait de comprendre, ne put, dans son impatience, s'empêcher de lui demander fiévreusement :

— Lequel ?

— Celui de vous marier !...

Et elle retomba sur sa couche, comme épuisée par ce dernier effort.

— Jamais, jamais ! s'écria spontanément Pierre.

— Et pourtant, mon ami, vous m'avez promis...

— Tout, excepté cela, Etiennette.

— Voilà donc ce que je craignais, Pierre, que vous me laisseriez mourir sans que je puisse emporter avec moi la consolation de voir effacer ma funeste influence dans votre destinée, d'avoir laissé mon père, non pas maudire ma mémoire, mais voir par moi renverser les projets d'avenir qu'il formait pour vous.

Et ses yeux brillaient d'un feu ardent et sombre, la fiè-

Hosted by Google

vre colorait ses joues et lui donnait un nouveau semblant de vigueur.

— Vous m'avez dit en me quittant : J'attendrai... vous avez attendu, quoique sans espoir vous n'osiez désespérer, mais moi morte, vous rentrez dans la plénitude de votre liberté.

Et ce n'est pas seulement pour vous, pour votre bonheur que je vous adresse cette prière, mais c'est un devoir que je vous impose ; vos comtés ont besoin après vous d'un successeur, c'est pour eux que je vous implore. Vous êtes l'homme du devoir, Pierre, eh ! bien, votre devoir, le voilà. Un seigneur aussi haut placé que vous a charge d'âmes et doit tout sacrifier pour le bonheur de ses vassaux.

Pierre ne savait que répondre, abîmé dans une immense douleur. Une promesse, il ne se sentait pas capable de la tenir ; un refus, c'était la mort d'Etiennette, et le remords éternel de n'avoir pas accompli sa dernière prière.

— Pierre, mon frère, mes moments sont comptés, me laisserez-vous mourir ainsi? Oh! par pitié, faites que mon âme s'envole en paix vers le Seigneur; mettez ce dernier baume sur ma blessure ; donnez cette dernière consolation à celle qui meurt pour vous avoir trop aimé !...

Le comte et la comtesse s'étaient rapprochés, ils voyaient combien cette conversation avait fatigué la pauvre Etiennette, et ils jetaient un regard suppliant à Pierre, désespéré.

Cette scène était déchirante.

Mais Pierre n'y tenant plus, voyant la mort planer sur cet être adoré, lui dit en déposant sur son front un chaste baiser :

— Meurs en paix, mon amour, ta volonté sera faite, mais ton souvenir si cher restera toujours là, dans mon cœur, comme en un sanctuaire...

— Merci, merci.. Pierre, mon ami..., mon frère... je n'attendais que ta promesse pour... mourir...

Et se soulevant par un suprême effort, elle tendit ses bras amaigris à Pierre qui la pressa sur son cœur en sanglotant ; puis laissant retomber sa tête sur son épaule, un dernier et pâle sourire effleura ses lèvres décolorées, et elle retomba, inerte, sur sa couche.

La comtesse en pleurs s'approcha de sa fille ; le comte était à genoux au pied du lit ; le chapelain, prévenu, entra,

Hosted by Google

lui donna l'extrême onction, récita la prière des morts, et l'âme de la pauvre Etiennette s'envola vers le ciel !

XV

Quelques jours après le comte de Brassac envoyait à la reine par son fidèle écuyer Richard, un message secret, car après le coup terrible qui venait de le frapper il ne se sentait pas le courage d'aller à la Cour.

Il informait la reine de la mort de sa pauvre fille et du serment qu'elle avait exigé de Pierre, qui rendait réalisable une alliance avec Jeanne de Toulouse, si cette union entrait toujours dans ses vues politiques, mais il ajoutait qu'il était indispensable, pour la réussite de ce projet, de le laisser au moins pour quelques mois tout à sa douleur, attendant que le temps, ce grand consolateur des affligés, eut apporté quelque soulagement à sa profonde blessure et lui permit de reparaître à la cour pour y reprendre son service.

Dans ce message, il rendait compte de sa découverte sur les assassins de Pierre Bermond, du comte de Toulouse et du roi Louis VIII, et l'organisation de cette secte barbare et sanguinaire, qui avait été organisée par Saladin, sous le nom de Fils du Poignard de Cristal.

Il lui semblait bien difficile d'anéantir une pareille association, dont il était impossible d'atteindre le chef puissant; c'était là un danger permanent pour les hauts et puissants dignitaires du royaume, qui porteraient ombrage à cette politique occulte, dont le but et le moyen étaient d'empêcher de nouvelles croisades contre l'islamisme par l'assassinat de tous ceux qui pouvaient les diriger.

Une surveillance active et protectrice devait être faite autour d'eux et de ceux qui devaient contribuer directement à la pacification du royaume, car il entrait dans la politique du sultan d'Egypte et de Syrie, de maintenir l'état de trouble qui désolait le pays, pour donner un aliment à l'activité et à l'ambition des chevaliers français, qui ne rêvaient jamais que guerres et conquêtes.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Hosted by Google

TROISIÈME PARTIE

LE CHATEAU DE ROQUE-HAULTE

I

Nous avons laissé la reine Blanche au moment où elle était hésitante entre la dépossession de Raymond VII, en faveur de Pierre Bermond, héritier légitime du comté de Toulouse, et une alliance entre eux, entourée de sérieuses et durables garanties de paix, par le mariage de ce dernier avec Jeanne, fille du comte.

C'est alors que le comte de Toulouse, comprenant le danger dans lequel il se trouvait, demanda lui-même à faire un traité de paix.

Les conférences préliminaires eurent lieu à Meaux, Raymond ayant pris pour médiateur le comte de Champagne. Les plus grands intérêts y furent débattus,car la tranquillité du royaume de France dépendait du succès de cette négociation.

Le traité fut conclu et signé à Paris, le 12 avril 1229. La reine acceptait la fille unique du comte, Jeanne, comme

Hosted by Google

garantie de sa conduite future, pour un prince de la famille royale, à la condition qu'elle serait héritière de tous les domaines qui composaient le diocèse de Toulouse, lesquels devaient faire retour à la couronne, si elle mourait sans enfants de ce mariage.

On reconnaissait au comte, par ce traité, la possession de ses domaines, à la condition que les hérétiques et les perturbateurs en seraient chassés, qu'il maintiendrait les privilèges du clergé, détruirait les fortifications de Toulouse, et prendrait la croix pour aller faire la guerre, pendant cinq ans, aux infidèles.

La jeune comtesse fut aussitôt remise entre les mains de la reine, qui se chargea de son éducation.

En apprenant la mort d'Etiennette, Blanche avait connu et compris la profonde douleur de Pierre, mais cette mort lui apportait la certitude que, n'étant plus alimenté par l'ombre même d'une espérance, son amour subirait la loi commune, et que peu à peu il se ferait à la pensée d'une alliance qui lui permettrait d'accomplir le serment qu'il lui avait fait à son lit de mort.

Elle vécut dès lors dans cette conviction que Jeanne serait d'autant mieux acceptée par lui, que n'étant encore qu'une enfant, il ne verrait dans cette union qu'une alliance politique, dans laquelle, à défaut d'amour, il pourrait trouver une affection réciproque.

Mais elle pensa, comme le comte de Brassac, qu'il ne fallait rien précipiter et qu'il convenait de laisser Pierre à sa douleur pendant quelque temps, elle était d'ailleurs fort occupée, car les ligues se succédaient presque sans interrruption, cette fois-ci c'était contre Thibaut que l'orage allait se déchaîner.

Le roi avait formellement déclaré qu'il ne voulait pas abandonner son vassal, auquel il devait aide et protection, mais cette coalition fut bien vite apaisée, comme les précédentes, autant par les habiles négociations de la reine, que par les armées du roi.

Hosted by Google

II

L'heure du repos n'était cependant pas encore venue, il semblait qu'un mauvais génie planait sur ce pauvre pays de France, et agitait une torche de discorde entre ces hauts et puissants seigneurs jaloux les uns des autres et trop fiers pour s'incliner devant la majesté royale.

Les barons, toujours repoussés, en furent bientôt réduits à demander l'appui du roi d'Angleterre, qui débarqua à Saint-Malo avec quelques troupes et s'avança jusqu'à Nantes, puis, sans s'inquiéter de ceux qui l'avaient appelé à leur aide, il voulut se montrer dans les provinces qui étaient encore sous son obéissance, traversa l'Anjou, le Poitou et vint en Guyenne, où il fut reçu par son frère Richard.

Là, il apprit la soumission du comte de La Marche, la déchéance du comte de Bretagne, chef de la ligue, et, convaincu qu'il ne pouvait plus compter sur les divisions des seigneurs, il revint en Angleterre, après avoir conclu avec la reine une trève de trois ans.

Blanche profita de cette paix passagère pour marier son fils avec Marguerite de Provence, la plus charmante princesse qui fut, elle joignait une très grande franchise à beaucoup de délicatesse d'esprit; elle n'avait encore que treize ans, et déjà les troubadours de Provence avaient célébré ses charmes et ses brillantes qualités.

Le but que se proposait Blanche était de réunir à la couronne, par cette alliance, le comté de Provence, dont la princesse Marguerite devait hériter.

Au moment où la trève avec l'Angleterre allait expirer, le comte de Boulogne, oncle du roi, chef secret des mécontents, mourut subitement.

La reine avait bien été prévenue par le comte de Brassac des dangers que courait le comte de Boulogne, mais devant l'impuissance dans laquelle elle se voyait d'atteindre les assassins, elle l'avait entouré d'une surveillance qui peu à peu s'était affaiblie, les bruits d'une croisade contre les infidèles, qui étaient la cause du danger dont il était menacé, s'étant évanouis,

Hosted by Google

La reine avait sans doute oublié que la main mystérieuse et puissante qui pesait sur les destinées de la France devait constamment entretenir de nouveaux troubles dans le royaume, et que cette mort si prompte ne pourrait être imputée qu'à elle par ses ennemis, qui puiseraient là un nouvel aliment et une nouvelle force pour une prochaine prise d'armes.

C'est précisément ce qui ne manqua pas d'arriver. A cette accusation formulée contre la reine, on ajouta les anciennes, dont la principale était qu'elle avait fait assassiner son mari, le roi Louis VIII, par son amant Thibaut, comte de Champagne, qui excitait d'autant plus la jalousie des hauts barons, qu'il venait d'hériter du royaume de Navarre.

III

C'est alors que nous voyons apparaître une nouvelle personnalité, célèbre par ses intrigues et le rôle qu'elle devait jouer dans ces troubles incessants, dirigés contre la royauté.

Isabelle, fille d'Eymard, comte de Poitiers et d'Angoulème, avait été promise dès sa plus tendre enfance à Hugues de Lusignan, comte de La Marche, qu'elle aimait; élevée dans la famille de ce prince, au moment de l'épouser, elle avait été enlevée par Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, qui l'avait forcée de recevoir sa main. Après avoir vécu dix-sept ans avec cet époux, et lui avoir donné plusieurs enfants, sa mort la rendant libre, elle revint en France, et se maria avec celui dont elle avait reçu les premiers soins.

Son fils, Henri III, était roi d'Angleterre, son second fils Richard, comte de Poitiers par sa mère, était gouverneur de Guyenne ; sa fille, Marie, avait épousé l'empereur d'Allemagne, Othon, et elle était nièce par Hugues de Lusignan, son second mari, de Guy, roi de Jérusalem ; elle était donc

Hosted by Google

à la fois : veuve de roi ; mère de roi ; nièce de roi et belle-mère d'empereur.

Cette femme altière, intrigante et jalouse, orgueilleuse et indomptable, ambitieuse et vindicative, humiliée de n'être que la femme d'un comte, après avoir été longtemps assise sur un des premiers trônes du monde, avait voué une haine implacable à Blanche de Castille et au roi de France.

Elle fut l'âme de cette nouvelle ligue, dont le comte de Bretagne fut le chef. Mais Louis, à la tête d'une nombreuse armée, entra dans cette province par trois côtés à la fois et le comte effrayé, n'ayant pas encore reçu les secours qu'il attendait, demanda et obtint une trève de quelques mois, promettant de se soumettre s'il n'était pas secouru dans un bref délai.

Les conditions de la trève furent arrêtées d'un commun accord et une ligne de séparation, que nul ne devait franchir, fut fixée entre les deux armées.

Les hostilités cessèrent donc, et pour occuper ses chevaliers et les tenir en éveil, le roi Louis qui aimait la chasse et possédait de magnifiques équipages, ainsi qu'une vénerie parfaitement organisée, voulut courre le cerf et le sanglier dans les forêts du Poitou et de l'Angoumois où le fauve abondait.

La Saint-Hubert était proche, et il fallait fêter dignement le patron des veneurs; le roi chargea Pierre Bermond, dont la science cynégétique était connue à la cour, de prendre la direction des chasses royales en qualité de grand veneur.

IV

La fête de la Saint-Hubert a lieu le 3 novembre et tout chasseur tient à honorer son patron, riche seigneur d'Aquitaine et beau cavalier,qui se livrait aveuglément aux vanités du monde, et passait dans les bois toutes les heures qu'il ne consacrait pas à l'amour.

Hosted by Google

Cette vie d'iniquité ne pouvait toujours durer, un jour qu'il poursuivait un cerf au fond des forêts des Ardennes, une apparition des plus étranges s'offrit à lui, vivement impressionné, sur les conseils de Saint-Lambert, évêque de Maestricht, il embrassa l'état ecclésiastique, et, à sa mort, en 708, il devint évêque à sa place.

Après son décès, en 825, son corps fut transporté par ordre de l'empereur Louis le Débonnaire à l'abbaye d'Andain, dans les Ardennes, qui prit dès ce moment le nom de Saint-Hubert.

Tous les chasseurs seigneurs des environs offraient à la dite abbaye les prémices de leur chasse et la dizième partie de leur gibier annuel.

On disait, ce jour-là, la messe de la Saint-Hubert, les chasseurs à cor et à cris, seuls, y étaient admis, ainsi que leurs chiens qui, dès lors, étaient préservés de la rage.

Par une belle et froide journée de novembre, après avoir entendu la messe règlementaire, le cortège royal chevauchait vers la forêt de Rancurelle située à deux lieues du camp.

Les harnais de gueule avaient été expédiés dès le matin, ainsi que les chiens et les chevaux de rechange, les piqueurs avaient fait le bois, tenant leur limier en laisse, et marqué leurs brisées.

La collation devait avoir lieu au principal carrefour de la forêt, où des nattes et des tapis avaient été étendus sur le sol humide et froid. La meute attendait impatiente à l'écart, les valets de pied avaient attaché les chevaux de relais aux arbres voisins, les piqueurs en grand uniforme, étaient rangés attendant le rapport.

Le roi, accompagné d'un brillant cortège, ayant à ses côtés le grand veneur et le commandant de la vénerie, arriva, et mit pied à terre ; les valets firent circuler les viandes froides, les verres furent remplis des vins les plus généreux d'Espagne, d'Italie et de France, et le défilé des piqueurs commença.

Louis IX, qui était non-seulement un brave guerrier, un roi juste, un homme pieux, était encore un excellent chasseur, c'est à lui que l'on doit la race des chiens gris de Tartarie, qu'il avait ramenés de la Terre-Sainte et que la rage n'atteignait pas.

Hosted by Google

Le roi voulut entendre tous les rapports, et c'était un véritable examen qu'il faisait passer à ses piqueurs, les reprenant souvent, et leur faisant de justes observations, avec la bonté qui lui était habituelle.

Le jour de la Saint-Hubert, le choix devait naturellement porter sur un cerf et ce fut un dix-cors auquel devait revenir l'honneur d'être couru par le roi de France.

Celui-ci avait été remis près de la butte aux sangliers, grand fourré qui se trouvait vers le milieu de la forêt à environ une petite lieue.

Les dispositions de l'attaque furent promptement prises, les relais de chiens et de chevaux indiqués, Pierre Bermond sachant qu'un vieux cerf peut fournir une longue course, fit, en outre, placer des porte-flambeaux avec des torches sur les divers points de la forêt, et quand il eut terminé, il revint auprès du roi, et lui dit:

— Sire, tout est prêt, nous n'attendons plus que vos ordres pour aller frapper aux brisées.

— Bien, messire Bermond, nous vous suivons, allons messeigneurs, à cheval, et Saint-Hubert soit avec nous.

Alors le commandant de la vénerie s'approcha du roi, et mettant un genou en terre lui offrit respectueusement, selon l'usage, la baguette de coudrier, à laquelle il avait préalablement enlevé l'écorce.

Les chevaux étaient prêts et les nombreux veneurs suivirent le roi.

Peu de temps après, les chiens étaient découplés, appuyés par les piqueurs, ils fouillèrent l'enceinte; tout à coup un magnifique cerf dix-cors, le roi de la forêt, bondit fier et dédaigneux, à vingt pas de la meute, en tournant à demi la tête vers elle, comme pour compter le nombre de ses ennemis et juger de leur vigueur, puis il allongea le cou et couchant sur ses épaules son magnifique bois, il détala, franchissant les obstacles et frôlant à peine, dans sa course rapide, les branches flexibles des taillis.

Bientôt il y eut une assez grande distance entre la meute et lui, les aboiements d'une centaine de chiens faisaient un effroyable vacarme dans la forêt, et ce bruit, tantôt sonore et modulé, tantôt violent et désordonné faisait fuir les palombes et les vols de corneilles. Pendant ce temps, le cerf écoutait, faisait des fuites et des refuites pour em-

Hosted by Google

brouiller sa piste et mettre les chiens en défaut, enfin, lassé de toujours patiner dans la même randonnée, ne pouvant se débarrasser de ses terribles ennemis, il se décida à débucher dans la plaine. Le roi et quelques veneurs avaient eu le temps de prendre les grands devants, et assistèrent à ce débucher, aussitôt les trompes sonnèrent la vue, les chiens tous serrés et réunis, hurlant, buvant la voix, excités par cet appel des veneurs, traversèrent la plaine à sa poursuite à toute vitesse, et bientôt l'on entendit à peine leurs aboiements lointains, il était évident pour les veneurs les plus expérimentés que le dix-cors qui piquait droit le vent, prenait ce qu'en termes cynégétiques on appelle un grand parti, peut-être même se dépaysait-il, ce qui arrivait quelquefois aux vieux cerfs, qui connaissaient les forêts voisines qu'ils parcouraient au temps du rut.

La course devint plus rapide, les chevaux surexcités par le son des trompes et les aboiements des chiens dévoraient l'espace, le roi était intrépide et ne voulait pas quitter la chasse, on galopa ainsi pendant une couple d'heures, la nuit approchait et le doute, d'abord timidement émis, devint une certitude, car les aboiements de plus en plus lointains cessèrent de parvenir jusqu'aux veneurs, les chiens avaient pris le change, ou le cerf se forlongeait. Dans l'un et l'autre cas, la nuit étant venue, il fallait sonner la retraite manquée.

Les trompes répondaient à ce signal, de tous les points de la forêt les torches s'allumaient, les seigneurs se réunissaient par groupes et venaient rejoindre le roi qui, mécontent d'avoir si mal commencé ses chasses, reprenait le chemin du camp, à la lueur des torches qui éclairaient sa route.

Mais Pierre et le commandant de la vénerie n'avaient point paru, il était évident, et c'était leur devoir, qu'ils avaient dû suivre la chasse pour appuyer les chiens, et les rompre à la nuit close, alors que tout espoir de mettre bas l'animal de meute aurait été perdu. On espérait encore que grâce aux relais qui avaient été échelonnés à de grandes distances, sachant qu'on avait affaire à un animal vigoureux, le cerf aurait été forcé et que la nouvelle en serait donnée avant la rentrée au camp, ce qui sauverait l'honneur de la journée et celui de la meute.

Hosted by Google

Mais Pierre ne rentra point, s'était-il égaré dans la forêt pendant cette nuit obcure et brumeuse ? Avait-il été victime d'un accident ? On se perdait en conjectures, car le commandant de la vénerie, ni aucun des piqueurs, ni aucun des chiens de meute n'étaient revenus au camp à l'heure avancée de la nuit où, plein d'anxiété, le roi attendait encore.

V

Le temps était brumeux, le terrain humide, la voie était chaude, la meute suivait en hurlant toujours, ce n'était plus une chasse, mais bien une course, car le dix-cors allait droit devant lui, et rien n'indiquait que sa vigueur pût être mise en défaut. Pierre Bermond avait un excellent cheval, et galopait avec le commandant de la vénerie, plusieurs piqueurs faisaient de vaillants efforts pour suivre les chiens.

Le commandant était inquiet, la chasse tournait à mal.

— Messire, dit-il à Bermond, à mon avis le dix-cors s'est complètement dépaysé, et nous devons renoncer à l'espoir de le ramener vers les veneurs.

— Mais, répondit Pierre, si tout au moins nous pouvions sonner sa mort, car nos chiens sont toujours vaillants, et nos chevaux peuvent résister encore.

— C'est ce que j'espérais tout à l'heure, mais je commence à craindre, et c'est ce qui m'étonne et m'embarrasse à cette heure, jamais je n'ai rencontré pareille vigueur dans un vieux cerf, il n'a pas eu dans cette longue suite, la moindre hésitation, piquant toujours droit dans le vent, il a quitté les quartiers de la forêt qu'il devait fréquenter, c'est certainement un autre dix-cors qui se sera substitué, comme cela arrive quelques fois, à la bête de meute.

— Cette explication ne me paraît pas admissible, car nous n'avons pas relevé le moindre défaut, il n'y a eu aucune hésitation parmi les vieux chiens de meute, et d'ailleurs, il faudrait que le nouveau cerf fut en tout semblable

Hosted by Google

au premier, car c'est toujours la même empreinte que nous avons constatée ; c'est bien un cerf de même âge et de même taille, et vous n'ignorez pas que lorsqu'un dix-cors se fait remplacer c'est toujours par un animal plus jeune et jamais par un autre dix-cors, avec lequel il vit rarement en bonne intelligence.

— Mais, alors qu'est-ce donc ?

— Je l'ignore, mon avis est qu'il faut nous hâter de rompre les chiens et nous résigner à faire buisson creux, car la nuit devient obscure.

Le commandant vit bien qu'il fallait, dans l'intérêt de la meute, prendre ce dernier parti, il prit sa trompe et sonna la retraite manquée, les piqueurs firent un effort pour se rapprocher, mais en vain, leurs chevaux étaient rendus, leurs cris, leurs appels de trompes, rien ne faisait sur les chiens surexcités de plus en plus.

Tout à coup de nombreux cavaliers sortirent d'un grand taillis et les enveloppèrent.

— Messeigneurs, leur cria le chef d'une voix forte, au nom du comte de Bretagne, notre seigneur et maître, sur les terres duquel vous vous trouvez, je vous fais prisonniers.

VI

Pierre voulut tout d'abord se mettre en défense contre cette attaque nocturne et imprévue, mais avec son compagnon ils étaient complètement entourés et trop loin des chasseurs pour en espérer du secours, au reste un officier s'approcha de lui l'épée basse et lui dit :

— Messire, toute résistance serait inutile, d'ailleurs aucun mal ne vous sera fait, mon devoir m'oblige de vous faire prisonnier.

— Et de quel droit ? dit Pierre, ayant à son côté le capitaine des chasses qui, comme lui, avait l'épée à la main, prêt à défendre chèrement sa vie.

Hosted by Google

— Du droit que nous confère les conditions de la trêve qui a été acceptée par les armées belligérantes.

— Mais où sommes-nous donc ici?

— Au milieu de l'armée du comte de Bretagne, sur les terres du comte de La Marche, son allié, et sans vous en douter peut-être, vous avez franchi la ligne qui doit être respectée par les deux armées.

— Et que comptez-vous faire de nous? répondit Pierre, qui reconnaissait le bien fondé de l'officier, et qui dans l'ardeur de la poursuite du cerf, avait été entraîné à une grande distance du camp du roi, sans se douter un seul instant du danger qu'il courait.

— Vous conduire au comte de La Marche, chez lequel vous vous trouvez actuellement.

— Allons, puisqu'il en est ainsi, marchons; une seule recommandation, capitaine.

— Parlez, messire, et s'il est en mon pouvoir de l'accomplir, vous pourrez être tranquille.

Pierre vit bien qu'il n'était nullement traité en ennemi, il comprenait que cet officier ne faisait que son devoir et il ne pouvait l'en blâmer.

— La meute du roi, que nous n'avons pu rompre, emportée sur la voie d'un cerf, est composée de magnifiques chiens, auxquels le roi de France attache un grand prix, veuillez envoyer quelques-uns de vos gens, pour aider les piqueurs à les rallier, afin qu'elle puisse être rendue à sa majesté.

— Il sera fait selon votre volonté, les chiens seront pris et traités convenablement, mais je ne puis, ajouta l'officier, vous promettre de les renvoyer au camp français, le comte de La Marche seul peut vous accorder votre demande.

Le cortège se mit en route et au bout d'une heure environ, en traversant de nombreux corps de troupes qui bivouaquaient autour de grands feux, on vit à travers les ombres de la nuit se détacher les hautes tours d'un vaste château féodal.

Après les formalités nécessaires en temps de guerre, le pont-levis fut abaissé et Pierre Bermond fut introduit auprès de Hugues de Luzignan, comte de La Marche.

Hosted by Google

VII

On eût dit qu'il était attendu, à voir la réception que lui fit le comte.

— Soyez le bienvenu, lui dit-il, les hasards de la guerre nous ont séparés, ces mêmes hasards nous réunissent, et quoiqu'on vous ait amené à moi comme prisonnier, nous tâcherons de vous donner l'hospitalité que doit un gentilhomme à un seigneur aussi haut placé que vous.

— Merci, comte, je n'attendais pas moins de votre courtoisie, mais le service du roi, mon maître, me réclame, et la guerre étant suspendue, vous ne devez pas me traiter en belligérant.

— Vous oubliez, messire, que les conditions de la trêve sont formelles, qu'une ligne de démarcation, que nul ne doit franchir, a été tracée entre les deux armées et que vous avez manqué à cette condition essentielle.

— Je le sais, comte, mais vous en connaissez les causes et vous pouvez bien penser que ce n'est pas comme espion que je me suis introduit chez vous.

— Certes, je ne vous fais pas cette injure, mais vous avez pénétré dans notre camp, vu nos positions, nos forces, les lois militaires suffiraient déjà pour vous garder comme prisonnier, si les conditions de la trêve rompues par vous n'aggravaient encore cette situation, j'en référerai au comte de Bretagne, notre chef, et ce qu'il ordonnera sera fait. En attendant nous tâcherons de rendre agréable votre séjour parmi nous, car vous serez traité non comme un prisonnier, mais comme un hôte, selon les honneurs dus à votre rang. Je ne réclame, en échange de ces bons procédés, que votre parole de gentilhomme que vous ne ferez aucune tentative pour retourner dans l'armée du roi, jusqu'à la décision du comte de Bretagne.

Pierre, touché de cet accueil si courtois, sachant que les lois de la guerre étaient formelles et le condamnaient, consentit à faire cette promesse; dès lors il fut considéré comme l'hôte du comte de La Marche, qui s'empressa de le présenter à la comtesse.

— Madame, dit le comte, en l'introduisant dans ses appar-

Hosted by Google

tements, je vous amène le chevalier le plus accompli de la cour de France, il est à partir de ce jour votre prisonnier sur parole, ajouta-t-il en souriant, je vous en confie la garde et j'espère que vous saurez lui rendre la captivité douce et agréable.

— Messire chevalier, dit la comtesse, en s'adressant à Pierre qu'elle fit asseoir près d'elle, votre renom est venu depuis longtemps jusqu'à moi, je sais que vous êtes un des plus fidèles serviteurs de la reine de France et, si votre dévouement au roi m'est connu, vos malheurs le sont également et augmenteront encore l'intérêt que je serai heureuse de vous témoigner pour me conformer aux désirs du comte.

On vint annoncer que la collation du soir était servie, au même instant, une charmante jeune fille entrait en souriant, et courait embrasser la comtesse.

— Ma sœur Josserande, que je vous présente, messire Bermond.

— Pierre s'inclina, muet de surprise et d'admiration, un trouble inconnu s'empara de ses sens; dans cette jeune fille il crut revoir Etiennette. La comtesse, à laquelle rien n'échappait, réprima un mouvement de joie et s'empressa de dire à Pierre :

— Votre main, chevalier, car il doit vous tarder de vous réconforter après une pareille journée, et ils entrèrent dans la salle à manger ; prenez place à côté de moi, en face du comte et de ma sœur.

La conversation devint, de plus en plus, animée et familière, il semblait, tellement la comtesse savait mettre ses hôtes à leur aise par sa gracieuseté, que Pierre n'était nullement un étranger, aussi se montra-t-il aimable et sympathique, il était du reste fort bien de sa personne et son expression douce et mélancolique donnait un charme de plus à sa physionomie ; pendant tout le repas ses yeux ne pouvaient se détacher de Josserande, et la comtesse qui s'en apercevait, s'en réjouissait.

La comtesse, d'ordinaire fière et hautaine, savait se plier aux exigences du but qu'elle désirait atteindre, elle était intrigante et politique avant tout, et elle voulait à tout prix enlever à la reine son chevalier favori et s'en faire un auxiliaire dévoué. Comme le lecteur a pu déjà s'en douter,

Hosted by Google

la venue de Pierre Bermond au château de La Marche n'était pas due à un simple hasard. Par les émissaires que la comtesse entretenait dans le camp ennemi, elle avait été informée des préparatifs de la chasse royale, elle savait que Pierre devait la diriger, et ses mesures avaient été prises en conséquence.

Prévoyant que le roi voudrait courre un cerf, pour fêter dignement la Saint-Hubert, elle conçut le projet d'attirer la chasse sur son territoire, qui était interdit par la trêve aux soldats de l'armée royale. Elle avait fait panneauter un vieux cerf qui hantait ses forêts et ses piqueurs l'avaient clandestinement amené sur le territoire ennemi, avec ordre de le substituer au dix-cors que poursuivrait la meute du roi.

Les vieux cerfs transportés d'une forêt à une autre, reviennent toujours à leurs demeures primitives lorsqu'ils sont vivement chassés.

Au moment où les chiens menaient chaudement la bête détournée quelques heures auparavant, qui déjà fatiguée, venait de se rembucher dans une partie de la forêt couverte d'un épais taillis, les piqueurs de la comtesse de La Marche lâchaient le cerf captif sous le nez des chiens de tête, aussitôt ils se lancèrent avec ardeur sur la voie chaude de la nouvelle bête, le change fut pris, dès lors la chasse ne fut plus qu'une véritable course, et il devint évident pour les veneurs que la bête de meute avait pris un grand parti ; à cette allure si rapide beaucoup d'entr'eux étaient restés en arrière, et lorsqu'il devint évident que le cerf s'était dépaysé, il ne restait plus à sa poursuite que quelques piqueurs, Pierre et le capitaine des chasses, qui n'ayant plus d'espoir d'atteindre l'animal, voulaient au moins rompre les chiens. C'est alors qu'ayant franchi la limite tracée entre les deux armées, ils avaient été faits prisonniers.

VIII

Le comte de La Marche avait été prévenu des projets que sa femme avait sur Pierre Bermond, et, comme toujours, il les avait approuvés.

Hosted by Google

Le roi Jean-Sans-Terre, son premier époux, avait communiqué à Isabelle ses horribles et honteuses passions, et sa réputation était telle qu'on la savait capable de tous les crimes pour atteindre le but qu'exigeaient d'elle son ambition, sa haine ou sa vengeance.

Le contraste était frappant entre les deux sœurs, elles n'avaient reçu ni la même éducation, ni les mêmes instincts; leur âge et le milieu dans lequel elles avaient vécu avaient contribué à accentuer cette différence que la nature avait établie entre elles, et si la ressemblance n'existait pas au physique, au moral elle était encore bien moins grande, autant l'une était fière, orgueilleuse, vindicative, ambitieuse, autant l'autre était douce, aimante et dévouée.

Malgré la fatigue de cette pénible journée, le sommeil ne put venir calmer l'état fiévreux dans lequel Pierre se trouvait, il ne pouvait se rendre compte de l'impression profonde que Josserande avait produit sur son cœur, certainement elle était belle et séduisante, mais ce n'était pas par sa seule beauté qu'il avait été charmé et attiré irrésistiblement, mais bien par sa ressemblance de plus en plus frappante avec la pauvre Etiennette, c'était bien sa voix pénétrante et douce, cette voix, dont le murmure venait calmer ses rêves fiévreux et ses nuits sans sommeil, c'étaient aussi ses yeux, son regard, son sourire, c'était bien réellement Etiennette qu'il avait retrouvée, alors il se croyait le jouet d'une hallucination étrange, d'un songe qui allait s'évanouir aux premières lueurs du jour. Enfin n'y tenant plus, il ouvrit la fenêtre pour rafraîchir sa tête brûlante et pour chasser la fièvre de la nuit. Peu à peu le calme revint dans son esprit, et il se rendit compte de son état, c'était bien le réveil de son cœur, de ce cœur plongé depuis tant d'années dans un sommeil léthargique, qu'il sentait maintenant bondir dans sa poitrine. Non, ce n'était pas un nouvel amour qui venait effacer le souvenir d'Etiennette, c'était bien toujours le même, son seul amour, celui qu'il avait voué comme un culte sacré au pauvre ange envolé, qui venait de se réveiller à la vue de Josserande, portrait vivant d'Etiennette.

Mais, chose étrange, il avait tout d'abord senti que cette soudaine sympathie qu'il avait éprouvée en voyant Josserande était partagée, leurs regards s'étaient rencontrés, et du choc de ces deux âmes faites l'une pour l'autre, avait

Hosted by Google

jailli cette sublime étincelle qu'on appelle l'amour.

Les journées qui suivirent se passèrent dans une douce intimité, les affaires politiques absorbaient la comtesse, et le comte qui avait le commandement de l'armée des ligueurs, pendant l'absence du comte de Bretagne, mettait à profit le temps que lui laissait la trêve pour compléter l'organisation d'une armée levée avec beaucoup trop de hâte et d'imprévoyance.

La comtesse de La Marche n'était pas fâchée de laisser la plus grande liberté à Pierre et à Josserande, elle comptait beaucoup sur la beauté de sa sœur, et l'émotion qu'il avait ressentie en la voyant pour la première fois ne lui avait point échappé ; il entrait donc dans ses vues de leur faciliter de nombreux tête-à-tête, soit à l'intérieur, soit dans de fréquentes parties de chasse ; elle comptait déjà Pierre au nombre de ses futurs alliés, car elle ne s'abusait pas sur le résultat de cette prise d'armes. elle savait mieux que personne que son fils Henri III d'Angleterre ne pouvait encore lui envoyer des secours de troupes et d'argent, mais rien ne la décourageait, et elle préparait déjà une nouvelle ligue, qui, cette fois, mieux organisée et mieux commandée, ne pouvait manquer de réussir lorsque les grands préparatifs de son fils Henri III seraient terminés, et surtout si, comme il l'avait promis, il en était le chef.

En attendant le retour du comte de Bretagne, porteur de la réponse officielle du roi d'Angleterre, la trêve continuait, et la comtesse, dont l'esprit actif avait besoin d'aliment, trouvait encore le temps de se livrer avec ardeur au plaisir de la chasse, et cela d'autant mieux que c'était pour elle un terrain propice pour sa politique, ses intrigues, et ses conciliabules avec ses espions, sa sœur Josserande aimait passionnément cet exercice et en aurait facilement remontré au veneur le plus expert.

Les forêts du Poitou étaient extrêmement giboyeuses et peuplées de toute espèce de fauves, depuis le cerf, le daim, le chevreuil, jusqu'au loup et au sanglier.

L'équipage de la comtesse était partout renommé, les chiens de cette partie de la France étaient alors classés, comme ils le sont encore de nos jours, parmi les meilleurs pour la grande chasse.

Hosted by Google

IX

Par une belle journée du mois de novembre il y avait une nombreuse réunion au château de La Marche. Les principaux seigneurs s'y étaient rendus, sur l'ordre du comte, pour assister à un important conseil touchant les affaires militaires, et une grande chasse avait été organisée pour le lendemain.

Le rendez-vous avait été fixé au carrefour de la Bête-Morte, dans la forêt des Charmes, l'une des plus vastes et des plus giboyeuses du Poitou. C'était là que les piqueurs qui faisaient le bois depuis le matin devaient venir au rapport.

Les invités, armés en chasse et solidement montés, suivaient leur seigneur suzerain, le comte de La Marche qui avait à sa droite le capitaine des chasses et à sa gauche la comtesse Isabelle et sa sœur Josserande ; Pierre Bermond, qu'on appelait le prisonnier des dames, chevauchait derrière elles, comme leur chevalier servant.

Dès l'arrivée des veneurs au carrefour de la Bête-Morte, le capitaine des chasses fit commencer le défilé des piqueurs. Certes, il y avait de quoi choisir au rapport, il semblait que tous les hôtes de la forêt avaient tenu à honneur de s'y faire représenter, depuis le cerf dix-cors jusqu'au taciturne et féroce sanglier.

Le comte se tournant alors vers la comtesse :

— Madame, lui dit-il, c'est à vous qu'il appartient de fixer votre choix.

— Messire comte, et vous, seigneurs chevaliers, m'est avis qu'aujourd'hui, au moment où de sanglants combats vont bientôt se livrer, nous devons, non pas suivre un timide gibier, mais bien le seul qui peut présenter un réel danger, pour nous préparer à ceux que nous allons bientôt affronter, et qui, le mieux peut tenir nos courages en éveil. Il faut donc choisir un adversaire digne de nous, et c'est avec la dague et l'épieu que nous devons chasser aujourd'hui ; j'opine donc, pour courre et mettre à mort le solitaire doyen de nos forêts qui, d'après l'un des rapports,

Hosted by Google

a été détourné, et dont la bauge se trouve dans un de ces impénétrables fourrés qui sont dans la ravine que nous apercevons là-bas au pied de cette colline boisée.

Et prenant un verre de malvoisie que lui offrait son page :

— Je bois, chevaliers, à sa mort, à son vainqueur, à notre victoire.

Tous les seigneurs levant leur verre acclamèrent la comtesse qui était l'âme de la ligue, en répétant : A notre victoire ! A notre victoire !

Les relais furent aussitôt indiqués, les chasseurs se mirent en selle et les chiens, découplés sur les brisées du vieux solitaire, foulèrent l'enceinte.

— Messire Bermond, dit la comtesse, je vous recommande ma sœur, elle est ardente à la chasse, intrépide et téméraire, et nos sangliers sont mauvais ; le solitaire que nous allons mettre sur pied est le plus vieux de la forêt, il est bien connu pour sa férocité.

— Vous pouvez compter sur moi, madame, je connais assez les dangers d'une pareille chasse pour ne pas vous abandonner.

— Quant à moi, messire, je ne cours aucun péril, je serai, d'ailleurs, suffisamment accompagnée et je vous prie même de ne vous préoccuper en rien de ma personne, car aujourd'hui surtout la chasse n'est pour moi qu'un prétexte et une occasion dont je dois profiter dans l'intérêt de ma politique et du but plus élevé que nous voulons atteindre.

Pour Josserande, c'est différent, elle connaît tous les coins de la forêt, elle vous dirigera, mais vous me promettez de ne pas la quitter, de modérer son ardeur et de la défendre si quelque danger se présentait.

Pierre n'eut que le temps de rassurer la comtesse, car les chiens entraient dans le fort où était le sanglier, qui, dérangé dans son sommeil, les reçut le crin hérissé, en faisant claquer ses dents et poussant de formidables grognements, il hésitait à quitter sa bauge, mais en voyant le nombre de ses ennemis et leurs aboiements, il se décida à prendre un parti.

Les trompes des piqueurs sonnèrent le lancer et aussitôt les veneurs partirent dans diverses directions pour voir débucher l'animal, mais le fourré était grand, la clairière éloignée, la direction incertaine, et les chevaux

Hosted by Google

excités par le son des trompes et la voix de cent chiens hurlant à plein gosier, emportèrent sous bois les cavaliers en franchissant tous les obstacles.

Le temps était calme, un beau soleil d'automne éclairait la forêt, les aboiements, tantôt chauds et sonores, tantôt ralentis et intermittents de la meute, les chevaux ardents entraînant leurs cavaliers à travers les fourrés épineux, sautant les haies, franchissant les ravins, donnaient à cette forêt d'ordinaire si calme, un aspect fantastique, et le son du cor répercuté d'écho en écho, avec ses mille voix, ses appels puissants, ses fanfares retentissantes, transportait ses acteurs dans un monde inconnu, où ils éprouvaient des jouissances infinies. Le sanglier, fidèle à ses habitudes, se faisait battre le plus longtemps possible dans les impénétrables forts, mais enfin il se décida, et prenant un grand parti il débucha dans la clairière, le gros de la meute lui soufflant dans le poil.

Les piqueurs faisaient les plus grands efforts pour rallier les jeunes chiens qui ravaudaient encore dans les fourrés.

Josserande qui connaissait la forêt, et qui joignait à son instinct cynégétique une énergie peu commune, écoutait l'oreille tendue les aboiements de la meute; ces aboiements tantôt lents, tantôt précipités et retentissants, lui indiquaient que le sanglier, quoique mis sur pied, se faisait battre dans les fourrés avant de prendre un grand parti, cependant sa direction s'accentua de plus en plus, et bientôt les doutes de la jeune fille se changèrent en certitude.

— Suivez-moi, dit-elle à Pierre, nous n'avons pas une minute à perdre, si nous voulons en revoir avant qu'il fasse tête aux chiens.

Elle rendit la main, et son ardente haquenée aux reflets d'argent, à la crinière longue, soyeuse et flottante, aux naseaux larges, roses et fumants, partit avec une rapidité vertigineuse. Josserande était vraiment belle et charmante avec son justaucorps qui dessinait une taille admirable, coiffée d'une toque de velours, ornée d'une plume de héron inclinée sur l'oreille, elle avait les yeux brillants, et la brise du nord qu'elle aspirait avec délice à pleins poumons lui fouettait le visage et empourprait ses joues.

Pierre ravi, la suivait, monté sur un robuste cheval limousin, l'un des meilleurs de l'écurie du comte; ils atteі-

Hosted by Google

gnirent bientôt la clairière, devançant tous les autres chasseurs et ne tardèrent pas à voir le sanglier, pressé par les chiens, débucher et traverser le découvert pour gagner les gorges inaccessibles où il espérait se sauver.

C'était bien en effet un solitaire de grande taille, robuste et fort, courant sans cependant trop se presser, et comme à regret, devant les chiens hurlant à plein gosier, appuyés par plusieurs piqueurs à cheval, qui sonnaient la vue, dans leur trompe de chasse.

Josserande était rayonnante, et Pierre heureux de voir le plaisir qu'elle prenait à cette poursuite.

— Oh! je le savais bien, disait-elle, que telle serait sa direction, tenez, voyez-vous ces grands rochers grisâtres qui se détachent sur le vert sombre des sapins, c'est là que le solitaire compte tenir tête aux chiens, c'est là que se livrera le combat suprême, et nous y serons des premiers.

Les chevaux qui avaient ralenti leur allure, repartirent pleins d'ardeur, traversèrent la clairière, puis laissant la meute s'enfoncer dans le bois, se dirigèrent vers l'endroit qu'avait désigné Josserande. Bientôt la forêt changea de physionomie, c'était une gorge sombre, abrupte, sauvage, couverte de rochers qui rendaient difficile la marche des chevaux ; quelque habituée que fut Josserande à vaincre les obstacles, il fallut avancer lentement et avec précaution ; de temps en temps elle s'arrêtait pour écouter, elle paraissait de plus en plus anxieuse et préoccupée d'un évènement inattendu.

— Qu'avez-vous donc? lui demanda Pierre, inquiet à son tour.

— N'entendez-vous pas, répondit-elle, de ce côté là-bas, des aboiements lointains ?

— Parfaitement, c'est l'écho affaibli des aboiements de la meute.

— Mais non, je vous assure, c'est la voix de quelques chiens qui ont pris le change, tenez, ils se rapprochent de nous.

Pierre entendit effectivement les voix qui devenaient de plus en plus distinctes, quoique le vent fût contraire.

Pendant que le gros de la meute suivait les chiens de tête, quelques jeunes chiens en effet s'étaient séparés sur une piste plus chaude ou sur une autre bête mise sur pied à vue.

Hosted by Google

— Entendez les trompes des piqueurs, les cris et les appels réitérés des valets de chiens, cherchant à rompre la voie et rallier les quelques chiens qui ont pris une autre piste.

— Certes, mais heureusement le gros de la meute ne s'est pas laissé entraîner, et vous entendez aussi le concert continu que le vent nous apporte ; certainement le solitaire a besoin de toute sa vigueur pour n'être pas acculé.

— Oui je reconnais la voix de nos meilleurs chiens de tête, mais avec sa vigueur et les difficultés du terrain, il ne s'arrêtera pas de sitôt, et en cela c'est un grand bonheur, car, avant l'arrivée des veneurs, il aurait le temps de découdre un grand nombre de chiens et des plus vaillants. Mais puisque nous avons du temps devant nous, allons rompre ceux qui ont pris le change et cela sera d'autant plus vite fait qu'ils viennent vers nous.

En effet, dix à douze chiens, hurlant à pleine gueule, approchaient rapidement, lorsque tout à coup ils parurent s'arrêter et leurs aboiements saccadés et irréguliers indiquaient que l'animal leur tenait tête.

La jument de Josserande plus légère et mieux faite à ces terrains rocailleux, distança le limousin de Pierre.

La bête, cause de cet accident de chasse, était un marcassin sur les traces duquel les jeunes chiens s'étaient emballés ; fatigué par cette refuite, harcelé par les chiens, il s'était acculé dans l'angle d'un grand rocher, et les chiens ne pouvaient l'envelopper ou le prendre par derrière, et quoique jeune, ainsi placé, il était de force à arrêter les plus téméraires.

Josserande, pressée d'en finir, pour ramener les chiens et les rallier à la meute, sauta promptement de son cheval sur le sol rocailleux, puis les écartant avec son fouet, elle se fraya un passage jusqu'au marcassin, qui entrechoquait avec un bruit sec, ses dents longues et pointues; elle le servit bravement de son couteau de chasse, le sanglier blessé poussa un hurlement de rage, les chiens s'élancèrent sur lui, et, pendant qu'ils le déchiraient à belles dents, il poussait des cris perçants comme un appel suprême, mais ces cris cessèrent bientôt.... il était mort.

Josserande, de plus en plus surexcitée par cette scène émouvante, où la femme s'était effacée devant le chasseur, n'avait pas entendu un bruit de feuilles froissées,

Hosted by Google

de branches brisées, qui s'élevait des halliers voisins; c'était la laie qui ac ourait à l'appel réitéré du marcassin; elle se jeta en hurlant de rage sur la jeune fille qu'elle renversa d'un coup de boutoir; Josserande poussa un cri, un nuage passa sur ses yeux, et elle perdit connaissance, mais en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, Pierre s'était élancé et au moment où la bête furieuse le crin hérissé, l'haleine brûlante. l œil hagard donnait tête baissée sur l'imprudente jeune fille et allait labourer son corps avec ses défenses, il lui plongea sa dague au défaut de l'épaule, et l'arme, atteignant le cœur, la bête tomba foudroy ée !...

Josserande était évanouie, couverte de sang; Pierre la crut morte, il la prit dans ses bras, la déposa sur les feuilles desséchées, bassina ses tempes et son front avec un cordial qu'il avait sur lui, et lui en fit avaler quelques gouttes; peu à peu elle revint à elle.

Les piqueurs, toujours à la poursuite des chiens, arrivaient en toute hâte; ils trouvèrent Pierre Bermond agenouillé près du corps inanimé de Josserande, pendant qu'à quelques pas de là, les chiens fouillaient encore les deux sangliers.

Pierre put alors s'assurer que la blessure n'était pas dangereuse, les défenses de la laie avaient labouré le corps sans pénétrer profondément dans les chairs. Après un premier pansement, Josserande, qu'on allait emporter sur un brancard, voulut courageusement remonter à cheval, et rejoindre au plutôt la chasse, à la condition, dit-elle, avec une certaine crânerie, que nous rapporterons comme un trophée nos deux sangliers, ce sera la meilleure justification de notre absence à la mort du solitaire.

Les deux sangliers furent en effet placés et attachés sur le cheval de l'un des piqueurs, et on se mit en marche.

X

Pendant ce temps la chasse avait continué, le vieux sanglier avait fini par s'acculer dans un fort, et assailli de tous côtés par tous les chiens, il se défendait vaillam-

Hosted by Google

ment, à chacun de ses coups de boutoir un chien était éventré ; malgré les appels réitérés des trompes qui sonnaient la prise de la bête de meute, les obstacles étaient tels que les veneurs arrivaient lentement, et les meilleurs chiens se tordaient dans l'agonie de la mort.

La comtesse, au milieu d'un groupe nombreux, parut enfin, et le capitaine des chasses, lui montrant le sanglier acculé, sur lequel se ruaient les chiens sans pouvoir l'entamer, la pria de mettre fin à cette sanglante boucherie.

La comtesse cherchait en vain autour d'elle Pierre Bermond, car elle eût désiré lui réserver l'honneur de servir la bête, mais, en son absence, et ne voulant faire aucun jaloux, le comte de Lamarche ayant été rappelé par un message qui lui annonçait le retour du comte de Bretagne, elle ordonna au capitaine des chasses de mettre à mort le sanglier.

Alors, armé d'un épieu, il s'avança vers le solitaire, sa présence augmenta l'ardeur des chiens qui, revenant sur lui avec une nouvelle furie, parvinrent à le coiffer; alors l'officier, d'une main sûre, lui enfonça le fer au défaut de l'épaule et le livra sans vie aux chiens, qui le foulèrent en hurlant de joie.

Aussitôt les trompes sonnèrent, les chiens furent couplés, et le pied droit du solitaire enguirlandé, placé sur un plat d'argent, fut respectueusement offert à la comtesse de La Marche.

L'absence de Pierre et de Josserande la préoccupait sérieusement ; connaissant la témérité de sa sœur, elle redoutait un accident, mais son inquiétude ne fut pas longue, car le son lointain d'une trompe, sonnant aussi la mort d'un animal, vint la rassurer.

Peu à peu le son se rapprocha et l'on vit bientôt apparaître deux sangliers attachés sur un cheval, suivis de Pierre et de Josserande.

La comtesse ne put néanmoins s'empêcher de remarquer la pâleur de la jeune fille, mais Josserande était vaillante et forte, et, sous une apparence délicate, elle cachait une virilité que bien des chevaliers auraient pu lui envier, et elle répondit au regard interrogateur de sa sœur en montrant les deux bêtes mortes; et, souriante, elle ajouta:

— Pardonnez-nous, madame et chère sœur, mais nous vous ramenons une partie de vos chiens égarés sur une autre

Hosted by Google

voie et pour lesquels nous vous prions d'être indulgente, nous avons, comme vous le voyez, messire Bermond et moi, réparé leur faute du mieux que nous avons pu.

On alluma les torches, car la nuit était venue, et le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant: Le capitaine des chasses, suivi des valets portant sur des brancards les trois sangliers, entourés des piqueurs sonnant dans leur trompe, puis venaient la comtesse, sa sœur, Pierre Bermond et les autres nobles veneurs; la rentrée au château où les attendaient le comte de La Marche et le comte de Bretagne, nouvellement arrivé, fut un véritable triomphe.

La journée avait été pleine d'émotions et de fatigue, chacun se hâta de regagner son logis pour se préparer à la collation du soir que devait présider le comte de Bretagne, porteur d'importantes nouvelles.

Le regard noyé de langueur, Josserande avait été pensive et recueillie pendant le trajet, Pierre, plein de sollicitude, silencieux et triste, chevauchait à son côté, craignant que la souffrance qu'elle endurait et renfermait en elle avec tant de force et d'énergie, ne provoquât une crise nerveuse avant l'arrivée au château, et il avait grande hâte de la remettre aux soins de sa sœur.

Dès que la comtesse fut seule, impatiente d'interroger sa sœur sur les évènements qui lui étaient arrivés, elle voulut l'entraîner dans son appartement, mais Josserande s'étant retournée, prit la main de Pierre, au moment où il sortait, et le conduisit devant la comtesse étonnée, en lui disant:

— Remerciez, messire Bermond, chère sœur, car il m'a sauvé la vie, et, à partir de ce jour, la mienne lui appartient.

Pierre, transporté de joie, tomba à ses genoux:

— Oh! merci, merci, ma bien-aimée, lui dit-il, en baisant avec transport la main qu'elle lui abandonnait.

— Qu'il soit fait comme vous le désirez, ma sœur, dit la comtesse, avec une joie qu'elle avait peine à dissimuler, vous ne pourriez trouver dans toute la chrétienté un plus vaillant et plus accompli seigneur que Pierre Bermond, et votre choix, chère enfant, me rend heureuse et fière en même temps.

Mais alors qu'elle attendait l'explication de cette brusque décision, conséquence probable des évènements

Hosted by Google

mystérieux de la journée, elle vit Josserande, vaincue par la souffrance si longtemps contenue, prête à défaillir.

Elle n'eut que le temps de la recevoir dans ses bras, et, comme elle allait franchir avec son précieux fardeau la porte de son appartement, Josserande, faisant un dernier et douloureux effort, se retourna vers Pierre et lui dit avec un délicieux sourire :

— A revoir et à bientôt, Pierre. Puis laissant retomber la tapisserie qu'elle avait soulevée, elle disparut, le laissant anxieux mais ravi.

— Enfin! murmura la comtesse triomphante, maintenant il est bien à nous.

XI

Le comte de Bretagne était arrivé d'Angleterre sans avoir rien obtenu d'Henri III, d'après ce qu'il avait été convenu avec Louis IX, il devait déposer les armes et faire sa soumission.

Le lendemain, un grand conseil eut lieu et il fut décidé que le comte, chef de la ligue, irait implorer le pardon du roi pour lui et pour tous ceux qui l'avaient suivi dans cette folle entreprise.

Le comte de Bretagne fut donc se jeter aux pieds du roi de France ; et par son repentir, qui paraissait sincère, il obtint sa grâce. Louis, qui ne savait que pardonner, accorda une amnistie générale.

Dès que la comtesse en eut reçu la confirmation, elle fit prier Pierre de passer chez elle.

— Messire Bermond, lui dit-elle affectueusement, en allant au-devant de lui, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, c'est l'assurance officielle que je viens de recevoir du pardon du roi, la paix est donc assurée et vous êtes libre de retourner à la cour de France.

— Vous m'en voyez, madame, pénétré de joie, et je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à m'en prévenir, car mon prompt départ ne pourra que hâter la réali-

Hosted by Google

sation de mon bonheur par mon union avec votre charmante sœur, que j'aime de toute mon âme.

— Votre bonheur sera le nôtre, vous n'en doutez pas, depuis que je vous connais, messire, j'ai ressenti pour vous une profonde sympathie et je vous aime déjà comme un frère.

— L'accueil que j'ai reçu auprès de vous, madame, l'affection que vous avez pour votre sœur, dont je réclamerai ma part, me font ardemment désirer de voir réaliser dans le plus bref délai une union, dont dépend le bonheur de ma vie, je vous demanderai donc, madame, de m'autoriser à faire mes préparatifs de départ.

— Partez donc, messire, et revenez-nous bien vite.

— Dès que j'aurai obtenu du roi, en échange de mes services, son consentement à cette union.

— Mais, si, par imprévu, le roi ne vous donnait pas son assentiment?

— Le roi est bon, madame, il connaît mon dévouement à sa personne, et il ne me refusera pas la première faveur que je lui demanderai.

— Aussi, n'est-ce pas le refus du roi que je redoute.

— Et lequel, madame?

— Celui de Blanche de Castille, de mon ennemie jurée, de cette femme hautaine et vindicative.

— La reine, madame, non-seulement m'a toujours donné des preuves de son amitié, mais encore de sa reconnaissance; elle n'a jamais oublié qu'à Montlhéry j'ai eu le bonheur de la défendre ainsi que son fils contre ceux qui menaçaient ses jours, ou tout au moins sa liberté.

— La reine est fière, implacable, elle a toute autorité sur son fils, et croyez-moi messire, le danger viendra de là, Veuillez donc écouter mon conseil : ne laissez rien transpirer à la cour de votre intention et de vos projets, et n'adressez votre demande au roi, que lorsque, momentanément éloigné de sa mère, une occasion favorable se présentera. Ne compromettez rien par trop de précipitation, agissez avec prudence, pour être certain du succès.

— Vous avez certainement raison, madame, mais comment pourrai-je attendre?

— Si vous aimez Josserande, si vous tenez à réaliser cette union, que nous désirons tous, votre amour vous rendra prudent. Il faut, en effet, hâter votre départ, je vais faire

Hosted by Google

appeler Josserande, afin que vous lui fassiez vos adieux.

La comtesse frappa sur un timbre, et quelques instants après Josserande entra. Elle était complètement rétablie, ses joues avaient repris leur incarnat, et le bonheur rayonnait sur son front; elle rougit en voyant Pierre en conférence avec sa sœur, se doutant bien qu'il allait être question de leur projet d'union.

— Chère sœur, lui dit la comtesse, en l'embrassant, j'annonçais à Pierre l'heureuse nouvelle de la conclusion de la paix.

— Oh! quel bonheur, fit la jeune fille, en interrompant la comtesse ; mais tout à coup, la pensée de la séparation qui devait en être la conséquence traversa son esprit, et s'adressant à Pierre, d'un air enjoué, qui contrastait avec la pâleur qui couvrait son visage, elle lui dit:

— Vous n'êtes donc plus notre prisonnier, messire, et vous songez déjà, sans doute, à vous envoler de la cage dans laquelle vous étiez mal à l'aise?

— En effet, dit la comtesse, Pierre doit partir et dans le plus bref délai.

— Je disais donc vrai, et vous vous enfuyez à tire-d'aile, sans même dire que vous reviendrez.

— Que pourrai-je vous dire, chère Josserande, que vous ne sachiez déja, que je vous aime, que je vous adore, et que si je vous quitte dans un pareil moment, c'est pour revenir le plus tôt possible vous demander de couronner mon bonheur par notre union ; mais, vous le savez, il faut que j'obtienne l'assentiment du roi.

— Seulement, chère sœur, ajouta la comtesse, messire Bermond sera, je n'en doute pas, impatient d'obtenir cette faveur , et c'est là qu'est le danger que je redoute, il brusquera sa demande, et rencontrera peut-être quelque résistance de la part de la reine, qui a toujours conservé une grande influence sur son fils, et pour avoir voulu aller trop vite, les choses ne marcheront que plus lentement.

— Ah ! mon Dieu, fit Josserande effrayée, qui n'avait pas prévu cet obstacle, que faut-il donc faire?

— Suivre mon conseil, mon enfant, il faut que messire Bermond sache attendre le moment favorable de parler au roi, qu'il agisse avec prudence et ne laisse rien transpirer de ses intentions à la cour de France.

— Mais alors, Pierre, votre absence pourra être longue,

Hosted by Google

et dans ce tourbillon de fêtes et de plaisirs de la cour, mon souvenir s'effacera de votre cœur, vous m'oublierez peut-être ? Et un torrent de larmes inonda son visage.

— Comment pouvez-vous le penser ? s'écria Pierre en serrant sa petite main dans les siennes.

— Oh ! mon Dieu, je vous crois, je sais que vous êtes sincère, que vous m'aimez, j'ai confiance dans votre amour, dans vos promesses, mais que deviendrai-je si votre absence se prolonge au-delà de nos prévisions ? Comment saurai-je que vous m'aimez toujours ?

La comtesse cherchait à consoler sa sœur en la couvrant de baisers, Pierre était à ses genoux, il aurait voulu mettre fin à cette scène déchirante, en l'assurant d'un prompt retour, mais il sentait combien le conseil de la comtesse était sage, quoiqu'il ne prévit aucune résistance de la part du roi.

— Chère Josserande, lui dit-il, en se relevant, calmez vos craintes, séchez vos larmes, soyez forte et courageuse, car, je vous le jure, tout retard apporté à mon retour sera un sacrifice que j'accomplirai en vue de la réussite, mais quoi qu'il advienne, croyez à mon serment, vous serez à moi, et aucune puissance humaine ne pourra nous séparer.

— Pardonnez-moi, Pierre, d'avoir douté, oui, je crois en vous, à votre amour, à votre loyauté, à votre foi de chevalier, je veux me montrer digne de vous et je vous le dis : Je saurai attendre.

Elle s'était relevée calme et résolue.

Adieu donc, mon ami, partez et soyez sans crainte, vous n'aurez plus à rougir de la faiblesse de celle qui doit être un jour votre compagne.

Alors, Pierre, prenant l'anneau armorié qu'il portait au doigt, le présenta à la comtesse:

— Voici mon anneau seigneurial, madame, veuillez le remettre, comme gage de mon amour et de mon serment, à celle qui doit partager ma destinée.

— Voici le mien, s'empressa d'ajouter Josserande, en remettant également à sa sœur celui qu'elle portait au doigt.

Pierre et Josserande s'agenouillèrent devant la comtesse rayonnante, qui fit entre les deux amants comme l'eût fait un prêtre, l'échange des anneaux des fiançailles.

Puis elle les releva, et les tenant tendrement embrassés, elle rapprocha leur tête en leur disant :

Hosted by Google

— Que ce solennel engagement, pris devant Dieu, soit scellé par votre premier baiser.

Et la rougeur au front, les yeux mouillés d'une sainte émotion, Josserande s'abandonna au chaste embrassement de Pierre, dont le cœur débordait de bonheur.

— Et maintenant, ajouta la comtesse, dont le triomphe était complet, que vous êtes unis devant Dieu, vous pouvez vous séparer, et attendre sans crainte et pleins d'espérance l'heure du retour.

XII

Cette même année 1236, ayant atteint l'âge de vingt-un ans, le roi fut déclaré majeur, mais sa mère, Blanche de Castille, conserva la plus grande influence dans les conseils du gouvernement.

Elle remettait entre les mains de son fils le domaine royal agrandi, fortifié et respecté, après dix années de luttes contre les grands vassaux du royaume, toujours mécontents, et humiliés d'être gouvernés par une femme et surtout par une femme étrangère.

Cette femme avait su déjouer toutes leurs intrigues, repousser toutes leurs attaques, et ses succès constants avaient considérablement augmenté son prestige.

Les calomnies dont elle avait été constamment abreuvée n'avaient trouvé aucun crédit parmi ses sujets et l'histoire en a fait justice.

Les grands vassaux désunis, affaiblis, intimidés ou décriés, n'avaient plus aucun prétexte pour continuer leurs hostilités contre la royauté; et, la paix qui venait de se conclure, suivie de la déclaration de majorité du roi, paraissait avoir de sérieuses garanties de durée.

La prédiction de Philippe-Auguste s'était accomplie de point en point, le royaume livré à une femme et à un enfant n'avait point chômé de dangers, mais cette femme par sa sagesse, son génie et son bon sens avait su triompher de tous les obstacles, et laissait à son fils une autorité affermie et respectée, un royaume apaisé et agrandi.

Hosted by Google

Toutefois cette ère de prospérité qui s'ouvrait pour la France devait réveiller les craintes de cette implacable et sanguinaire politique orientale, dont le poignard était toujours suspendu sur la tête de ceux qui contribuaient à la faire naître.

Ce n'était un mystère pour personne qu'autant Blanche de Castille s'était toujours montrée hostile aux expéditions lointaines contre les infidèles, autant Louis IX paraissait vouloir les protéger.

Pour assurer la tranquillité du royaume, il lui paraissait nécessaire de fournir un aliment aux puissants seigneurs, toujours prêts à guerroyer ; les croisades entraient donc dans la politique royale, d'autant mieux qne la fervente piété du roi le disposait à favoriser les glorieuses entreprises des soldats de la croix.

Des bruits vagues commençaient à circuler ; le pape, le fougueux Grégoire IX, était prêt à les seconder et paraissait même les accréditer ; les révélations du comte de Brassac suivies de la mort du comte de Boulogne, qui avaient prouvé la réalité du danger, avaient éveillé les craintes de la reine pour la vie de son fils.

Les esclaves maures qui étaient en France furent l'objet d'une secrète surveillance, les étrangers qui arrivaient de l'Orient furent examinés avec soin, et une garde, choisie parmi les hommes les plus dévoués, fut organisée sous le nom de Massiers du roi, et spécialement attachée à sa personne.

Pierre Bermond quitta le service particulier de la reine pour en prendre le commandement.

La garde bourgeoise, qui veillait aux portes de Paris, avait reçu des ordres sévères, les étrangers étaient interrogés et surveillés, ils devaient indiquer en entrant dans la cité, leur logement et obtenir un permis de séjour.

Pierre, quelque pressé qu'il fut d'aller rejoindre Josserande, ne pouvait abandonner le roi dans un moment où sa vie pouvait être en danger, et il devait attendre une heure plus propice pour lui demander son consentement à cette union.

Hosted by Google

XIII

Un soir du mois de mars, de l'année 1237, deux hommes venaient d'aborder dans une frêle barque, sur les côtes de France, près du port d'Hyères, ils paraissaient venir de loin ; après avoir tenu conseil sur le moyen le plus sûr de pénétrer plus avant, ils se dirigèrent du côté de Toulon; la nuit commençait à tomber, lorsqu'ils aperçurent deux ombres noires qui se détachaient sur le sol blanchâtre et poudreux du sentier qu'ils suivaient.

Ils ne tardèrent pas à reconnaître que les arrivants étaient deux religieux, revêtus d'une robe de bure grise, dont la capuche recouvrait leur tête rasée, sauf la couronne de cheveux, qui était le signe distinctif de l'Ordre des Frères-Quêteurs, auquel ils appartenaient.

Le sentier était étroit, ils devaient nécessairement se rencontrer ; au-dessous on entendait la mer, dont les vagues venaient se briser sur les rochers noirâtres.

— Le Seigneur soit avec vous, dirent les moines, voulant passer, mais les deux étrangers ne s'écartèrent point.

— Vous êtes des frères quêteurs? demanda l'un des deux.

— Nous appartenons au couvent de St-Benoit qui se trouve derrière la montagne que vous voyez à votre droite, et nous revenons d'une tournée dans la plaine.

— Vous quêtez alors pour le couvent, pour les pauvres du couvent, veux-je dire. Et votre quête a-t-elle été fructueuse?

A cette question les moines, croyant avoir à faire à des voleurs, se mirent à trembler.

— Peu nous importe, ajouta le second voyageur.

— Mais pour quêter ainsi, vous avez sans doute un titre constatant votre identité, votre mission, enfin une lettre de recommandation du couvent.

— Certes et bien en règle, s'empressa d'ajouter l'autre moine, qui commençait à se rassurer. Et tenez, la voilà avec le sceau du couvent, et nos noms au-dessous, frère Urbain et frère Placide.

— Hé bien! répondit l'étranger, il nous faut cette autori-

Hosted by Google

sation, car nous aussi nous avons à quêter, et un ricanement sortit de sa bouche.

— Mais nous ne pouvons vous la remettre, répondirent-ils.

A l'instant les deux moines étaient terrassés, et les poignards dirigés par des mains sûres, les clouèrent sans vie sur le rebord du sentier.

Ils tombèrent foudroyés sans pousser un cri.

Les deux étrangers ne perdirent pas un instant, ils les dépouillèrent de leur costume religieux, qu'ils revêtirent, serrèrent précieusement la lettre du couvent, et jetèrent les deux cadavres dans la mer.

Après quoi ils s'acheminèrent vers Paris, où ils arrivèrent plusieurs jours après.

Ils se présentèrent, à la tombée de la nuit, à la porte St-Honoré, et exhibèrent leur lettre de recommandation ; le chef de la garde bourgeoise, qui veillait à la porte, les examina avec une scrupuleuse attention, leur adressa un certain nombre de questions, parmi lesquelles était le nom du lieu où ils allaient demander asile, et devant le sceau du couvent qui pendait à la lettre du supérieur, il leur délivra leur billet de passe.

Ils s'éloignèrent d'un pas rapide en suivant les rues tortueuses de la cité.

Ils arrivèrent bientôt à la porte d'une maison de mauvaise apparence, et à la manière dont ils frappèrent, une figure parut aussitôt derrière le volet d'une petite lucarne, et demanda :

— Est-ce vous ?

— C'est bien nous, répondirent-ils, et ils murmurèrent un mot de passe dans une langue étrangère.

— Alors la porte s'ouvrit, ils entrèrent.

— Sommes-nous bien seuls dans votre maison, dit l'un d'eux.

— Parfaitement seuls, personne ne peut nous surprendre. Vous allez en juger.

Alors, passant devant eux, il leur fit visiter toute la maison, qui ne se composait que de deux petites pièces à chacun des deux étages, mais ce qu'il était important de connaître, était la porte de sortie ; une petite trappe s'ouvrait sous l'échelle qui conduisait à l'étage supérieur, l'on entendait le clapotement de l'eau de la Seine, qui passait au-dessous, une corde à nœud était fixée, et descen-

Hosted by Google

dait jusqu'à un petit bâteau qui était solidement amarré ; corde et bâteau étaient cachés de telle manière que la trappe, même soulevée, on ne pouvait les voir dans l'angle que faisait le mur de la maison ; quant à la trappe, elle glissait sous les autres planches du parquet, et se confondait absolument avec elles.

Cette inspection terminée, après un frugal repas, les deux voyageurs purent se reposer, bien certains de ne pas être surpris.

Dès le lendemain, ils avaient fait leur plan pour l'exécution de leurs projets mystérieux, mais il fallait pour être sûr du succès, attendre le moment propice.

Ces deux étrangers étaient des émissaires du prince de la Montagne ; heureux d'avoir reçu de ses mains, pour assassiner le roi de France, ce fameux poignard de cristal qui avait le don d'ouvrir les portes du ciel à ceux qui avaient su s'en servir pour accomplir leur mission sanguinaire.

Les membres de cette terrible association étaient répandus dans toute la France et devaient tenir leur prince au courant de tous les faits politiques qui s'accomplissaient. Ce qui faisait leur puissance, c'était le mystère absolu qui les environnait ; pour des hommes comme eux, tuer n'était point chose difficile, l'important était de détourner les soupçons sur quelqu'un à qui la mort de la victime pouvait profiter. Lorsqu'il s'agissait d'une exécution importante, le prince de la Montagne donnait alors ce poignard envié, à ceux qui étaient les plus complètement fanatisés dans cette antichambre du paradis qu'il avait créé à sa cour, et où ils prenaient un avant-goût des délices et des voluptés qu'ils devaient trouver plus attrayantes encore dans l'autre.

XIV

La majorité de Louis n'avait cependant rien changé, en apparence du moins, à la conduite des affaires publiques, et le gouvernement du fils fut d'autant plus naturellement la continuation de celui de la mère, que Blanche de Castille avait toujours dirigé l'Etat au nom

Hosted by Google

de son fils, comme tutrice, et, non au sien, comme régente. Elle continua à exercer une si grande influence, même sur sa vie intime et privée que, depuis trois ans que le roi était marié avec Marguerite de Provence, la reine Blanche n'avait pu s'accoutumer à lui voir donner à sa femme une part de son affection ; d'un caractère naturellement jaloux, son amour de mère souffrait de ce partage, elle ne pouvait laisser son fils en compagnie de sa femme, et ils étaient obligés de tromper sa surveillance pour se réunir.

Les chroniqueurs racontent que le logis où se plaisaient le plus le roi et la reine était à Pontoise, parce que la chambre du roi était au-dessus de celle de la reine, et ils tenaient parlement dans un escalier tournant qui descendait d'une pièce dans l'autre. Quand les huissiers entendaient venir la reine, ils frappaient la porte de leur verge.

Une fois le roi était auprès de sa femme en péril de mort, blessée d'un enfant qu'elle avait eu, la reine Blanche vint là, prit son fils par la main, et lui dit: « Venez-vous en, vous ne faites rien ici. » Quand Marguerite vit que la reine emmenait le roi, elle s'écria : « Hélas ! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte, ni vive », et alors elle se pâma et l'on crut qu'elle était morte.

Le roi consolait sa femme et supportait sa mère.

Le premier acte de Louis, comme roi, fut de réprimer les prétentions exagérées du clergé, que les derniers troubles n'avaient fait qu'accroître. Un grand nombre de seigneurs s'étaient réunis à St-Denis, et avaient adressé une requête au pape, par laquelle ils s'élevaient contre l'ambition des membres du clergé.

D'après le vœu de cette assemblée, le roi ordonna que les seigneurs ne seraient pas tenus de répondre aux tribunaux ecclésiastiques dans les matières profanes, et que les ecclésiastiques seraient obligés, dans toute cause civile, de répondre aux tribunaux du roi et des seigneurs ; cette décision irrita le pape, qui menaça Louis d'excommunication, mais celui-ci montra la plus grande fermeté et tint tête au violent et irrascible Grégoire IX.

Le clergé de France avait obtenu une ordonnance qui forçait les personnes excommuniées par les évêques à se faire absoudre dans un terme fixé, sous peine de saisie de leurs biens. Le roi abolit cette ordonnance.

Les évêques avaient profité des premiers troubles de la

Hosted by Google

minorité pour accroître leur puissance. Lorsque leurs intérêts temporels étaient contrariés par les seigneurs, ils mettaient le pays en interdit, fermaient les églises, et faisaient cesser les services divins.

Les images, les saintes reliques étaient posées par terre en signe de deuil. Il ne restait des sacrements que le baptême pour les enfants, et la pénitence pour les personnes en danger de mourir.

Le Conseil du roi réprima ces abus, et fit même saisir le temporel de quelques prélats.

D'un autre côté, par suite du traité de Meaux, un tribunal ecclésiastique avait été établi à Toulouse, pour réprimer les hérétiques, il était tenu par les Dominicains, les magistrats civils de cette cité s'élevèrent contre eux, le comte de Toulouse approuva leurs réclamations, et ils furent chassés, quelques-uns même périrent dans le tumulte qui en fut la conséquence; malgré le courroux de la cour de Rome et le mécontentement des catholiques, le roi obtint du pape que ce tribunal serait suspendu.

Par suite de ces mesures, toutes récentes, l'irritation du clergé, devenu si puissant, était grande à l'encontre du roi, au moment où les deux émissaires du prince de la Montagne cherchaient à exécuter leur sanguinaire projet. L'heure était donc propice et le clergé en devait nécessairement être regardé comme l'instigateur.

Louis avait fondé l'abbaye de Royaumont dans le Beauvoisis. Cette maison lui fut toujours chère. C'était la retraite qu'il préférait, et il y allait s'y délasser des fatigues et des préoccupations de la royauté.

Au moment de ce désaccord avec le Saint-Père, il était naturel que le roi manifesta le désir d'aller à Royaumont, pour conférer avec le révérend père abbé, dans les conseils duquel il avait la plus grande confiance, aussi donna-t-il l'ordre du départ.

XV

Le lendemain, deux frères quêteurs du couvent de St-Benoit se présentaient à l'abbaye de Royaumont, faisaient parvenir leur lettre monacale au révérend père abbé, et

Hosted by Google

étaient admis dans le couvent sous les noms de frère Urbain et frère Placide.

Ils se disaient fatigués de ce long voyage et désireux de se reposer quelques jours, pour reprendre ensuite leurs quêtes au travers de la France. Ils furent chrétiennement reçus et installés dans de bonnes cellules. Ils visitèrent longuement et minutieusement toutes les parties du couvent, et leur curiosité, qui semblait toute naturelle, ne pouvait éveiller le moindre soupçon sur leurs projets.

Le roi, annoncé depuis quelques jours, arriva, accompagné de Pierre Bermond entouré de ses massiers, qui furent, selon l'habitude, logés dans le couvent et chargés de veiller à toutes les issues, avec ordre de ne laisser entrer ou sortir personne sans le visa de leur capitaine.

Le roi aimait la simplicité, et c'était pour lui un charme toujours nouveau d'être débarrassé de tout l'apparat de la cour, de pouvoir jouir d'une liberté complète et du calme le plus parfait. Il partageait son temps entre la lecture des pères de l'Eglise, ses longs entretiens avec le révérend père abbé, et ses promenades avec Pierre, dans les vastes jardins du couvent.

Tous les soirs, Pierre faisait l'inspection de ses massiers, il veillait à ce que chacun fut à son poste, plaçait un garde de nuit dans le corridor qui conduisait à la chambre royale, visitait avec soin cette chambre, afin que tout y fut à sa place, car le service était fait par les moines et non par les serviteurs attachés à sa personne, qui ne le suivaient pas à Royaumont. Sur un guéridon, à la portée de son lit, on plaçait un plateau sur lequel étaient quelques friandises et une carafe d'orangeade glacée, qui était la boisson habituelle du roi.

Un soir, en faisant son inspection, Pierre s'aperçut que des gouttes du liquide répandu sur le plateau avaient attiré quelques mouches qui étaient tombées mortes. Un soupçon traversa aussitôt son esprit, une sueur froide couvrit son front; immédiatement il prit la carafe, versa le liquide dans la paume de sa main, l'approcha de ses lèvres, et sans avoir besoin de les humecter, par l'odeur âcre et nauséabonde qui s'en dégagea, il fut convaincu que c'était du poison.

Aussitôt il demanda à parler, pour affaire urgente, de la part du roi, au révérend père abbé, et il entra dans

Hosted by Google

sa cellule. Celui-ci le voyant pâle et bouleversé, s'écria :

— Mon Dieu, seigneur Bermond, qu'avez-vous, que vous est-il arrivé ?

— Mon révérend, Dieu protège le roi, tenez, dit-il, en montrant la carafe qu'il tenait cachée, c'est du poison.

— Du poison, s'écria l'abbé, en devenant livide à son tour, reconnaissant la carafe qu'on servait au roi chaque soir. Mais qui vous a dit?

— Personne encore, par un hasard providentiel, en préparant le coucher du roi, je me suis aperçu de l'âcreté de cette boisson.

— Mais il faut avant tout s'en assurer, dit le révérend abbé en se levant; il prit un petit flacon qui contenait un réactif, en versa quelques gouttes dans un verre, dans lequel il avait mis du liquide soupçonné, aussitôt, la liqueur de jaune et transparente qu'elle était, devint violette, et un précipité verdâtre se forma au fond du vase.

Vous avez raison, messire, c'est bien là du poison, et l'un des plus violents.

— Mais qui donc pouvez-vous soupçonner?

— Il faut d'abord interroger ceux qui, parmi nos religieux, ont préparé cette collation, mais je crois pouvoir d'avance répondre de leur innocence.

— Cependant personne ne peut s'être introduit dans le couvent depuis l'arrivée du roi, mes ordres sont sévères et mes massiers fidèles.

— Mes religieux sont dévoués à Sa Majesté, et pas un n'est capable d'un tel crime, d'abord quel avantage pourraient-ils en retirer ?

— Ecoutez, dit Bermond, nous n'avons pas un instant à perdre, avant que le roi se retire dans sa chambre, faites appeler ceux qui ont préparé le breuvage.

Le révérend père abbé frappa sur un timbre, donna l'ordre de faire monter le père qui était chargé de ce service, aussitôt qu'il fut devant lui, après avoir substitué une carafe semblable à celle qui contenait le poison, il lui dit : Mon père, la boisson que vous avez préparée pour le roi laisse à désirer, veuillez vous en convaincre, afin de mieux faire demain. Et il lui présenta un verre dans lequel il versa du liquide que contenait la seconde carafe.

Pierre et le révérend abbé attendaient, anxieux, mais sans aucune hésitation, le père avala une gorgée du breu-

Hosted by Google

vage, et répondit « Mon révérend, l'orange manquait peut-être de maturité, dorénavant j'y apporterai plus de soin » et il se préparait à sortir lorsque l'abbé, heureux de voir ainsi la preuve de son innocence, le retint et l'interrogea adroitement pour savoir comment il avait préparé cette boisson, s'il avait été aidé ou conseillé par quelqu'un ; la réponse du religieux fut que personne n'avait été avec lui, ni autour de lui, et que seul il s'en était occupé.

Alors l'abbé voulut faire comparaître le personnel qui avait été mis au service du roi, et donna l'ordre de faire monter tous les pères et servants, en disant que le roi devant partir le lendemain de bonne heure, tenait à leur faire ses adieux le soir même.

— Laissez-moi continuer, dit-il à Pierre, par l'application du procédé que nous venons d'employer, nous trouverons sûrement le coupable, s'il est parmi les religieux du couvent. Allez donc retrouver le roi, mettez-le au fait de ce qui arrive, et dites-lui par quelle épreuve nous pourrons reconnaître l'auteur de cet attentat.

Prenez cette carafe, mettez la sur le guéridon du roi, et que rien ne paraisse changé. Quant à celle qui contient le poison, je la garde soigneusement comme pièce de conviction, s'il était nécessaire.

Quelques instants après, le personnel du monastère, au grand complet, était introduit dans la chambre du roi.

— Mes chers pères, leur dit le roi, d'un air souriant et familier, les affaires de l'Etat abrègent, contre mon désir, le séjour que je comptais faire parmi vous, et au moment où quelques mécontentements se produisent dans le haut clergé, j'ai voulu, avant de partir, vous mettre en garde contre les accusations injustes qui sont répandues contre la couronne et vous donner à nouveau l'assurance de la protection que je ne cesserai jamais d'accorder à ceux qui servent fidèlement leur Dieu et leur roi, et, pour sceller cette promesse, je veux boire avec vous à la prospérité de l'Eglise et de son chef suprême, sa sainteté le pape, qui est le plus haut représentant de Dieu, sur cette terre. Alors Pierre Bermond, prenant la carafe, versa la boisson qu'elle contenait à tous les pères réunis. Le révérend abbé, Pierre et le roi, observaient avec la plus grande attention les visages. Tous les pères, avec le même amour, le même sentiment de respect et d'affection pour le roi, vidèrent leurs coupes

Hosted by Google

sans la moindre hésitation, l'abbé sentit un grand soulagement, éprouva une vive joie, et élevant son âme vers Dieu, pleine de gratitude, car c'était l'honneur et l'existence du couvent qui étaient en jeu, il s'inclina devant le roi, il lui dit avec une voix dans laquelle tremblait encore l'émotion qu'il avait ressentie: « Sire, mes pères et moi, venons de vous donner l'assurance de notre dévoûment, et la preuve qu'il n'y a ici que des cœurs disposés à vous aimer et à vous servir. »

Mais au moment où les religieux allaient se retirer, un grand tumulte se produisit dans les corridors du cloître.

Des massiers amenaient les deux frères quêteurs qui, profitant de l'absence momentanée des pères, avaient été surpris comme ils escaladaient les murs des jardins du couvent, et profitaient de l'obscurité de la nuit pour gagner les champs, certains de la réussite de leurs projets.

Le roi ordonna qu'ils fussent introduits, un trait de lumière traversa son esprit.

— Laissez libres ces bons frères, dit-il aux soldats.

Pierre tira sa dague et vint se placer à côté du roi.

Vous aviez grande hâte, mes frères, paraît-il, de nous quitter, mais, avant notre séparation, vous ne refuserez pas de faire raison au roi de France, qui veut vider une coupe en l'honneur du couvent des frères quêteurs auquel vous appartenez.

Messire Bermond, dit le roi, donnez une coupe à nos chers frères, et versez leur de ma boisson favorite, de celle *qui est sur le guéridon.*

Les deux frères s'avançèrent, prirent la coupe des mains de Pierre, et sans hésiter, ni trembler, convaincus de trouver dans ce breuvage une mort prompte et sûre, la portèrent à leurs lèvres et la vidèrent d'un trait.

Pendant ce temps, l'émotion était grande chez le roi, l'abbé et Pierre; un instant, ils crurent à leur innocence, mais l'un d'eux s'avançant vers le roi, toujours surveillé par Bermond, lui dit:

— Allah, ne veut pas que tu meures et tu seras grand parmi les sultans des Francs.

Nous avons mérité la mort, puisque nous n'avons pu accomplir les ordres que nous avions reçus, et si nous avons pris ce poison versé par nos mains, sans pâlir, ni trembler, c'est que nous ne devions pas retourner couverts de honte

Hosted by Google

vers celui qui nous a envoyés, et qui nous avait promis, en échange du succès de notre entreprise, de nous ouvrir les portes de ce paradis que Mahomet accorde à ceux qui ont aveuglement obéi à ses commandements.

Le roi, touché du courage qu'ils venaient de montrer, désirant prouver au sultan d'Egypte tout le mépris qu'il ressentait pour l'emploi de pareils moyens, et voulant lui donner une preuve éclatante de la protection que le Dieu des chrétiens accordait à ceux qui l'aimaient et le servaient fidèlement, leur fit grâce de la mort, ordonna qu'ils fussent reconduits en Orient et remis entre les mains du farouche et redouté Prince de la Montagne.

Le sultan, paraît-il, fut tellement impressionné du généreux procédé du roi, qu'il lui envoya le témoignage le plus vif de son repentir, et comme preuve de sa sincérité, il lui donna l'assurance que non-seulement de pareilles tentatives ne se renouvelleraient pas, mais que l'association sanguinaire, désignée sous le nom de *Fedavi*, était désormais dissoute.

En effet, depuis lors, les chroniques n'ont plus relevé aucune trace de l'existence de ces barbares et farouches assassins, qui s'intitulaient les Fils du Poignard de Cristal.

Le roi revint à Paris. Quand la reine eut appris le danger que son fils avait couru, elle remercia d'abord Dieu de sa divine protection et ensuite Pierre Bermond, son sauveur, avec toute l'effusion dont son cœur de mère était plein.

XVI

Le nouveau service que Pierre venait de rendre à la France, en sauvant la vie du roi, et à Blanche de Castille, en lui conservant son fils, devait être un titre de plus à son affection et à sa reconnaissance.

— Pierre, lui dit-elle, un jour qu'elle travaillait avec lui aux affaires de l'Etat, vous savez que je vous aime comme un fils, ce que vous venez de faire pour le roi augmente encore mon amitié, et je veux vous en donner une preuve.

Hosted by Google

Les projets que j'avais formé pour vous ne rencontrent plus d'obstacles, et l'heure est propice pour leur accomplissement.

— Quels projets, madame ? s'empressa de demander Pierre, avec une certaine inquiétude.

— Votre union avec la fille du comte Raymond.

— Avec Jeanne, mais elle est encore si jeune.

— Et qu'importe son âge, puisque cette union doit satisfaire votre ambition et vous apporter en dot le comté de Toulouse.

— Mais, madame, je vous en ai souvent donné l'assurance, je n'ai d'autre ambition que de conserver mon patrimoine et non de l'agrandir. Je suis heureux de l'amitié dont vous m'honorez, et je veux la mériter en vous servant fidèlement.

— Vous parlez comme un enfant, mon ami, non comme un homme qui a souci de la grandeur de sa maison; toute hésitation doit cesser, quand vous aurez compris que de cette alliance dépend la pacification du Languedoc, et j'ajouterai de la France, car le turbulent comte de Toulouse est toujours prêt à déchirer les traités et à fomenter de nouveaux troubles dans l'Etat. Comme garantie de sa conduite à venir j'ai gardé auprès de moi sa fille Jeanne, promettant de la marier à un membre de la famille royale, et c'est à vous que j'ai toujours pensé, Pierre, car vous appartenez par votre aïeule, Constance de Toulouse, fille de Louis VI, à la maison de France, et, de plus, vous avez des droits légitimes au trône comtal de Toulouse.

Cette brillante union vous permettra de faire honneur à cette illustre origine, et de marcher de pair avec les grands vassaux de la couronne.

Pierre Bermond écoutait, sans oser interrompre la reine.

Encouragée par ce silence qu'elle prenait pour un acquiescement, elle continua :

— Jeanne, me disiez-vous, est encore une enfant, mais Jeanne a quinze ans, depuis qu'elle est auprès de moi elle a reçu une instruction solide et brillante à la fois, enfin elle est charmante de tout point, et bien des chevaliers envieront le bonheur que vous êtes appelé à goûter auprès d'elle.

— Madame, répondit enfin Pierre, je vous ai écouté avec

Hosted by Google

une religieuse attention, et je vous remercie profondément de l'intérêt et de l'affection que vous me témoignez ; je dois, en échange, vous ouvrir mon cœur tout entier.

La reine prévit un refus, alors qu'elle comptait que Pierre allait accepter avec empressement ce nouveau témoignage d'amitié qu'elle lui offrait, sa physionomie, de douce et enjouée qu'elle était, devint froide et sévère.

Pierre vit ce changement, mais il n'était plus temps de reculer et il continua :

— Vous connaissez, madame, la profonde douleur qui remplit mon âme ; dix années se sont écoulées et cette douleur est aussi vivante aujourd'hui qu'à l'heure de la mort de ma bien-aimée. Vous savez quel serment la pauvre Etiennette exigea de moi, je comptais sur le temps pour me préparer au sacrifice qu'elle m'avait imposé, mais plus j'attendais, et plus je me raidissais contre la réalisation de cette fatale promesse.

Cependant il fallait l'accomplir, et je cherchais le moyen de concilier mes engagements sacrés avec le souvenir de celle que je ne voulais pas remplacer dans mon cœur.

Jeanne pouvait, par sa jeunesse, remplir le but que je désirais atteindre, mais elle était ma parente, j'avais de l'affection pour elle, et je ne pouvais me décider à la condamner à rester unie, pendant de longues années peut-être, à quelqu'un qui ne pouvait lui apporter qu'un cœur desséché, plein d'un autre amour, cette union eut fait non-seulement mon malheur, mais le sien, et je l'aimais trop pour cela.

— Mais qui vous a dit, interrompit la reine, avec une brusquerie où l'on voyait déjà percer sa mauvaise humeur, qu'une fois marié, vous resterez insensible à ses charmes ?

Pierre continua :

— Après avoir réfléchi à toutes les conditions de bonheur ou de malheur réciproque que cette union devait nous apporter, ma résolution a été prise, et aujourd'hui, madame, quoique ce soit bien mal répondre à votre affection pour moi, je dois vous en remercier avec un profond sentiment de reconnaissance.

— Ainsi, vous refusez, dit la reine, avec un mouvement de dépit et une colère mal contenue.

— Malgré tout le respect que je dois à ma souveraine, je ne puis accepter.

Hosted by Google

— Alors, vous ne vous marierez pas? vous manquerez à votre serment ?

— Non, madame, et même si j'osais réclamer de vous une faveur, en échange de cette reconnaissance dont vous paraissiez vouloir vous acquitter envers moi...

— Une faveur, achevez, dit la reine, dont la mauvaise humeur croissait toujours, et qui se contenait avec peine, car elle n'aimait pas à être contrariée dans l'exécution de ses projets, elle voyait pour la seconde fois, par les refus de Pierre, renverser une combinaison qui donnait satisfaction à la véritable amitié qu'elle éprouvait pour lui, et à ses visées politiques.

— Mais achevez donc, dit-elle, voyant son hésitation.

— Oui, j'hésite, madame,car le moment de vous adresser cette demande est peut-être mal choisi, et répond mal aux bontés dont vous voulez me combler... Hé bien! madame, j'ai formé un projet d'union.

— Un projet d'union, dit la reine, en se levant, qui remplit sans doute toutes les conditions que vous m'énumériez tout à l'heure ?

— Oui, madame, car celle que je veux épouser est le portrait vivant de la pauvre Etiennette.

— Mais enfin, quelle est-elle, cette femme qui a su vous plaire assez pour guérir votre cœur ulcéré et vous faire oublier celle qui y avait laissé un si profond souvenir ?

— Non, madame, celle qui doit la remplacer n'effacera pas son cher souvenir, car rien ne pourra me guérir du profond amour qui me possède tout entier, et me faire oublier... Mais cette ressemblance si parfaite le rendra plus vivant encore, et c'est à cause de cela que je l'aime... C'est, puisqu'il faut vous la nommer, Josserande, fille du comte de Poitiers.

— La sœur d'Isabelle, comtesse de La Marche... Et réprimant un mouvement de colère avec une énergie qui ne permettait aucune réplique : Non, jamais le roi, mon fils, ne consentira à cette union, je puis m'en porter garant.

Et la reine frappa avec violence sur un timbre pour appeler ses gens et mettre fin à cet entretien.

Pierre comprit qu'il n'y avait plus rien à attendre de la reine et à espérer du roi, il s'inclina respectueusement devant la fière et hautaine Blanche de Castille, qui lui rendit à peine son salut, il sortit le cœur navré, en voyant

Hosted by Google

combien la reconnaissance des souverains était peu de chose, quand elle ne marchait pas d'accord avec leurs désirs ou leur volonté.

La reine ne pouvait pardonner, car elle avait été profondément blessée, non-seulement dans son affection et dans ses projets politiques si longuement combinés, mais surtout dans son amour-propre de femme et de reine ; aussi, dès le lendemain, elle annonça à toute la cour le mariage de son fils Alphonse avec Jeanne de Toulouse.

Et comme pour répondre au coup que venait de diriger contre elle son implacable ennemie, Isabelle de La Marche, fille du comte de Poitiers, elle fit donner en dot à Alphonse le dit comté qui avait été repris à Richard d'Angleterre, son fils, issu de son premier mariage avec le roi d'Angleterre, pendant qu'il guerroyait en Terre-Sainte.

XVII

Pierre Bermond n'hésita pas un instant, il remit sa charge entre les mains du roi, lui demanda la permission de quitter la cour, et après avoir pris respectueusement congé de Leurs Majestés, il partit pour le château de Roque-Haulte.

En arrivant dans ce manoir, plein du souvenir d'Etiennette, en embrassant le comte et la comtesse, il sentit son cœur faiblir, son émotion fut profonde, et il voulut revoir tout ce qui pouvait encore rajeunir son pieux souvenir.

C'était un fils qui revenait au château paternel, après dix ans d'absence.

Le vieux Richard, toujours vaillant quoique blanchi, qui l'avait vu naître et grandir, pleurait de joie en revoyant son enfant chéri.

Hussan avait obtenu sa liberté, en échange de son repentir et de ses révélations, qui, néanmoins, n'avaient pu sauver le comte de Boulogne, mais sans lesquelles le roi Louis IX aurait certainement trouvé la mort au monastère de Royaumont ; rien n'était changé au château, la natte sur laquelle se couchait en travers de la porte le sar-

Hosted by Google

rasin, était encore à la même place ; la comtesse, inconsolable depuis la mort de sa fille, toujours en face de sa douleur, avait vieilli, mais elle n'était pas moins aimable et gracieuse ; le comte avait conservé la vigueur de la jeunesse, son activité et sa sollicitude pour les affaires de la seigneurie, il attendait la nouvelle de l'union de Pierre avec Jeanne de Toulouse, sachant que la reine n'avait pas renoncé à ses projets, et qu'elle l'avait auprès d'elle à la cour, depuis le traité de Meaux, c'était là, comme nous l'avons déjà dit, le plus cher de ses vœux, et c'était sa plus ferme espérance.

— Mon père, dit Pierre au comte, dès qu'ils furent seuls, j'avais hâte de vous voir, pour vous instruire des graves événements qui viennent de s'accomplir et dans lesquels il m'a été donné de remplir un rôle providentiel.

— Je vous écoute, mon fils, avec le plus grand intérêt, répondit le comte, qui espérait recevoir la confirmation de la bonne nouvelle attendue avec tant d'impatience.

— Je dois d'abord, mon père, vous mettre au courant du danger auquel le roi a miraculeusement échappé, et il lui raconta, dans tous les détails, ce qui s'était passé au monastère de Royaumont. Puis, il lui fit part de sa conversation avec la reine, mais quand le comte entendit le refus formel que Pierre avait opposé aux projets de Blanche de Castille, il ne put s'empêcher de l'interrompre en disant :

— Et vous avez refusé, et votre légitime ambition ne s'est pas réveillée en présence de ce vaste horizon de grandeur qui s'ouvrait devant vous ? Mais enfin, Pierre, vous aviez, sans doute, des motifs bien puissants pour refuser une si grande récompense, qui vous assurait une position digne du nom que vous portez, du sang royal qui coule dans vos veines ?

Le comte ne pouvait croire que ce qu'il entendait fût une réalité, il passait la main sur son front avec désespoir, car il voyait tout à coup s'évanouir le rêve de toute sa vie, s'effondrer toutes ses espérances de grandeur, pour la maison de Sauve et ses combinaisons politiques...

— Oui, mon père, écoutez-moi jusqu'au bout, et vous allez en juger, puisque vous m'aimez comme un fils, car mon bonheur doit vous être plus cher encore que ma grandeur... J'ai rencontré sur ma route une jeune fille qui ressemble à Etiennette, autant moralement peut-être que phy-

Hosted by Google

siquement, et dès la première vue, sous l'empire de cette ressemblance si complète, je me suis instinctivement senti attiré vers elle ; une sympathie réciproque s'est établie entre nous, plus je l'ai connue, plus j'ai compris qu'elle devait prendre, dans ma vie, la place de celle que je pleure toujours, et j'ai béni Dieu qui m'envoie cette double consolation, de retrouver en elle celle que j'ai tant aimée, dont elle me rappellera constamment le souvenir, et de vous rendre en même temps une nouvelle fille.

Nous croirons, en vivant réunis comme par le passé dans ce vieux château, autour du même foyer, que c'est toujours celle que nous avons tant pleurée qui est revenue au milieu de nous.

Elle vous aimera comme un père, vous l'aimerez comme votre fille, et si l'illusion ne peut être absolue, alors vous l'aimerez comme la femme de votre fils, comme la sœur de la pauvre Etiennette.

Le comte était visiblement ému, et Pierre continua en lui prenant les deux mains : Vous serez heureux dans votre vieillesse, et ma bonne mère aussi, du bonheur que nous vous ferons, et nous croirons, parfois, que par un saint miracle, c'est notre bien-aimée qui est descendue du ciel, heureuse et satisfaite, pour nous consoler.

Le comte sentait s'éveiller dans son cœur un sentiment nouveau, l'image du bonheur, le souvenir de sa fille, son affection pour Pierre, lui faisaient oublier ses rudes labeurs, ses froides conceptions politiques ; Pierre comprenant ce qui se passait en lui, se hâta de lui poser la question de laquelle dépendait son bonheur.

— Et maintenant, mon père, que je vous ai tout dit, que j'ai quitté à tout jamais cette cour de France, pleine de déceptions, où la reconnaissance est si légère au cœur des souverains, que j'ai refusé sans retour une alliance qui répugnait à mon cœur, désireux de tenir le serment que j'ai fait à ma chère Etiennette, à son lit de mort, je viens vous demander ce qu'il faut que je fasse ?

— Pierre, cette décision est bien grave, ses conséquences peuvent être funestes pour vous, pour votre honneur, pour vos comtés.

— J'ai longuement réfléchi, mon père, et de vos conseils que j'attends, dépendra le bonheur de ma vie.

Pour le comte, et dans toute autre circonstance, la ques-

Hosted by Google

tion politique l'eût certainement emporté, le devoir envers le souverain eût passé avant tout, mais, loyal chevalier, il avait horreur de l'ingratitude, et cette ingratitude, partant du roi et de la reine, auxquels Pierre avait sauvé la vie à Montlhéri et à Royaumont, était sans excuse à ses yeux et pouvait, à la rigueur, le délier de son serment d'obéissance envers son souverain ; il était, d'ailleurs, sous l'empire du séduisant avenir de bonheur que Pierre venait de faire miroiter à ses yeux: il baissa donc la tête sans répondre, n'osant pas défendre en pareil cas le roi, son maître, et ne voulant pas le condamner.

Pierre regarda le silence du comte comme un assentiment, et laissa éclater son contentement :

— Merci, dit-il, je n'attendais pas moins de votre affection et de votre justice.

Le comte couvrit son visage de ses deux mains, pour cacher ses larmes, car, prévoyant les malheurs qui pouvaient être la conséquence de cette détermination, il en éprouvait un violent désespoir ; mais, comme s'il avait honte de ce moment de faiblesse, il releva la tête ; puis, prenant la main de Pierre :

— Allez donc, mon fils, où votre cœur vous conduit, et que Dieu, qui nous voit et qui nous juge, soit avec nous. Quoi qu'il arrive, vous me trouverez toujours à vos côtés pour vous défendre, et s'il le faut, pour mourir pour vous.

XVIII

Peu de jours après, Pierre, qui avait hâte de revoir Josserande, était sur la route de Poitiers ; il fut reçu au château de Lusignan qui était à quelques lieues seulement de cette ville, par la fière et vindicative comtesse, triomphante d'avoir réussi à détacher du service de son implacable ennemie le chevalier le plus aimé, le plus dévoué, le plus accompli de la cour de France.

— Soyez le bienvenu, lui dit Isabelle, nous vous attendions depuis longtemps, et ma sœur, que je viens de faire prévenir de votre arrivée, sera bien heureuse, car elle est

Hosted by Google

fort triste depuis votre départ, votre absence lui a paru bien longue et vos nouvelles bien rares.

Josserande entra joyeuse et souriante, la comtesse lui prit la main et la mettant dans celle de Pierre :

—Mon enfant, dit-elle, voici votre époux ; messire Bermond, voilà votre femme.

Il ne restait plus qu'à faire les préparatifs de la cérémonie, et la comtesse de La Marche avait ses raisons pour lui donner le plus grand éclat, et pour attirer à Poitiers les seigneurs les plus puissants de tout le pays ; c'était une véritable manifestation et un défi qu'elle préparait contre la reine Blanche de Castille.

Elle n'avait jamais pu se consoler de l'échec de ses diverses entreprises contre la cour de France, et elle n'était pas femme à renoncer à sa vengeance. Son esprit actif, remuant, ambitieux, cherchait toujours à prendre une revanche, et déjà elle travaillait à organiser une nouvelle ligue, avec l'appui effectif de son fils Henri III d'Angleterre.

Pour répondre au défi de la comtesse de La Marche, Blanche fit faire, avec le plus grand apparat, les préparatifs du mariage de son fils Alphonse avec Jeanne de Toulouse ; elle le fit armer chevalier, et obtint du roi sa mise en possession du comté de Poitiers, que son père, Louis VIII, lui avait donné à sa mort, et qui appartenait encore, du moins en partie, à Richard, frère du roi d'Angleterre, qui le tenait de sa mère, Isabelle de La Marche, fille et héritière d'Aymar, comte de Valentinois, d'Angoulème et de Poitiers.

Pour rendre sa vengeance encore plus éclatante, Blanche de Castille fit signifier à Pierre Bermond, le jour même de son mariage, sa déchéance de l'ordre de la chevalerie ; ce fut là son cadeau de noce.

Ce procédé fut d'autant plus sensible à Pierre, qu'il avait quitté la cour après tous les services qu'il avait rendus à la reine, à son fils, à l'Etat, pour rentrer dans ses domaines et y trouver le calme, la paix et l'oubli des ingratitudes. Pierre, dans sa loyauté, n'avait pas soupçonné la profondeur de la blessure que son refus et son alliance avaient faite à la reine si fière, si hautaine, qui n'admettait aucune résistance à sa volonté, et qui n'avait jamais douté de la soumission à ses désirs, de celui auquel elle avait montré une

Hosted by Google

si profonde affection ; il avait également ignoré le parti qu'Isabelle de La Marche avait tiré de son alliance, combien elle avait fait de bruit de sa prétendue défection, et de quelle manière elle l'avait compromis dans ses machinations contre la reine.

Les lois féodales défendaient, il est vrai, à un chevalier, de se marier sans le consentement du roi son suzerain, mais cette autorisation n'était guère exigée que pour les hauts et puissants seigneurs, et, dans le cas seulement d'alliances purement politiques.

Voici en quels termes était conçue la sentence de déchéance :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, déclarons déchu des droits et privilèges attachés aux ordres et ordonnances de la chevalerie, Pierre Bermond, baron de Sauve, seigneur d'Anduze, co-seigneur d'Alais et de Sommières, comme coupable d'avoir contrevenu aux lois féodales auxquelles il avait fait serment d'observance, ledit seigneur ayant été fait chevalier par le roi Louis VIII, mon père, de pieuse mémoire, auquel, ledit seigneur, avait fait hommage-lige de ses comtés et seigneuries, comme à son roi et seigneur suzerain.

« Et, par un effet de notre grâce et bonté, voulant reconnaître les services à nous rendus, lui faisons grâce de la dégradation publique et infâmante qu'il a encourue en procédant à une alliance matrimoniale sans notre consentement de roi et de seigneur suzerain, comme l'exigent les lois féodales ayant cours dans notre royaume de France. »

La reine Blanche avait été profondément blessée par le refus de Pierre d'une alliance qu'elle avait préparée depuis plusieurs années, qui donnait en même temps satisfaction à son amitié, à sa reconnaissance, à ses projets politiques ; mais sa colère ne connut plus de bornes, en voyant son ennemie implacable, l'enlever à la cour de France et l'attacher à sa cause par de solides liens ; aussi la femme prudente et politique s'effaça-t-elle devant la femme espagnole offensée et elle poussa sa vengeance jusques à ses plus extrêmes limites.

Hosted by Google

XIX

La cérémonie du mariage de Pierre Bermond et de Josserande de Poitiers eut lieu au château de Lusignan, au commencement de l'année 1239.

Un grand nombre de seigneurs y assistèrent, les fêtes et les réjouissances durèrent plusieurs jours ; un tournoi y fut tenu sous la présidence du comte et de la comtesse de La Marche, de nombreux chevaliers s'y étaient donné rendez-vous, pour mériter les faveurs des charmantes châtelaines de la province.

Isabelle de La Marche voulut répondre, par l'éclat et la somptuosité de ses fêtes, à celles qui venaient d'avoir lieu à la cour de France, pour le mariage d'Alphonse, nouveau comte de Poitiers, avec Jeanne de Toulouse.

C'était un nouveau défi qui devait accentuer plus encore la jalousie et la désunion qui existaient entre Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre et mère du roi Henri d'Angleterre, qui ne pouvait se consoler de n'être plus que la comtesse de La Marche, et Blanche de Castille, reine de France ; c'était la préface obligée d'une nouvelle levée de boucliers contre le roi, dans laquelle Isabelle comptait bien donner un rôle important à son nouveau beau-frère, profondément blessé de sa déchéance de la chevalerie.

Les fêtes terminées, Pierre Bermond conduisit sa jeune épouse au château de Roque-Haulte, il avait hâte de la présenter au comte et à la comtesse de Brassac.

Aucune fête ne devait avoir lieu dans ce château, afin de mieux respecter la mémoire d'Etiennette et la douleur de ses parents. Par contre, la jeune épousée devait visiter les villes des comtés, et elle fut reçue à Sauve, à Anduze, à Alais et à Sommières avec un grand enthousiasme ; elle put se convaincre de l'amour que son époux avait su inspirer à ses sujets, et elle rentra heureuse à Roque-Haulte, pour retrouver le calme et la tranquillité dont elle avait besoin, afin de se consacrer toute entière à son époux et à sa nouvelle famille.

Josserande ne ressemblait en rien à sa sœur, son unique désir était de jouir le plus largement possible des joies

Hosted by Google

modestes et pures du foyer domestique ; elle était heureuse de trouver dans ce vieux château une affection dont elle sentait d'autant mieux le prix, qu'elle en avait été complètement privée auprès de sa sœur, qui avait des goûts si différents des siens et chez laquelle une ambition démesurée avait remplacé tous les sentiments affectueux et tendres d'un cœur de femme.

Ce bonheur, promis par Pierre au comte, ne tarda donc pas à se réaliser; non-seulement la ressemblance physique qu'il avait annoncée était frappante, mais la délicatesse de sentiments, l'affabilité de Josserande, rappelant l'amour d'Etiennette pour ses parents, contribuaient à la faire aimer, et rendait plus complète encore cette illusion dans laquelle ils semblaient se complaire de plus en plus.

XX

Malheureusement ce bonheur devait être de courte durée; l'ambition d'Isabelle de La Marche et ses intrigues devaient bientôt y mettre fin ; car sa haine et sa vengeance cherchaient un nouvel aliment. Elle avait décidé son fils, Henri III, à passer de nouveau en France, lui promettant l'assistance des rois de Castille et d'Aragon, celle du comte de Toulouse, mécontent du traité de Meaux, et de plusieurs autres puissants seigneurs, parmi lesquels était Pierre Bermond.

Cette ligue avait été ourdie dans le secret le plus profond et le succès en paraissait certain. Richard, frère du roi, revenu de la Terre-Sainte, devait entraîner la Guyenne et les autres pays de France qui tenaient encore pour le roi d'Angleterre. On n'attendait qu'une occasion pour se mettre en campagne, et cette occasion, provoquée par Isabelle, ne tarda pas à se montrer.

Le roi de France se rendit à Poitiers pour installer son frère Alphonse, dans ce fief qu'il venait de reprendre à Richard d'Angleterre, fils d'Isabelle.

La reine fut avertie qu'un grand complot se tramait pour refuser l'hommage au nouveau comte de Poitiers, mais la

Hosted by Google

présence du roi le fit sans doute avorter, car tout se passa dans l'ordre le plus parfait.

Quand le comte de La Marche, après avoir fait son hommage au nouveau comte de Poitiers, son suzerain, rejoignit sa femme qui l'avait précédé à Lusignan, il la trouva dans un état de surexcitation impossible à décrire, passant tour à tour de la colère aux larmes et des larmes à la colère :

— N'avez-vous pas vu, dit-elle, quelle a été la réception de votre épouse à Poitiers. Le roi, la reine, ne m'ont ni appelée, ni fait asseoir auprès d'eux, et cela, à dessein, pour m'avilir devant tant de gens, et, ni à mon entrée, ni à ma sortie, ils n'ont seulement pas daigné se lever de leurs sièges.

Le comte de La Marche lui répondit :

— Madame, ordonnez, je ferai tout ce que je pourrai.

— Eh bien ! vengez votre femme, en la relevant de cette situation humble et indigne d'une personne de son rang. Moi, veuve et mère de rois, je ne puis être placée, en France, à un rang inférieur à celui de la nouvelle comtesse de Poitiers, ni devenir vassale d'un prince, vassal lui-même du roi de France, qui a enlevé ce fief à mon fils Richard.

Le comte promit d'agir dans ce sens, à la première occasion.

Cette même année (1241), le nouveau comte de Poitiers, qui tenait sa cour pour la première fois, convoqua à ses fêtes toute la noblesse de son apanage, et, en première ligne, le comte et la comtesse de La Marche.

Lorsque la cour d'Alphonse fut réunie, le comte de La Marche monta sur son cheval de combat, prit sa femme Isabelle en croupe derrière lui, et, escorté de ses hommes d'armes, également à cheval, l'arbalète au poing, comme prêts pour la bataille, il s'avança vers le prince entouré de ses hôtes, et, d'une voix forte, lui dit :

— J'ai pu, dans un moment d'oubli et de faiblesse, songer à te rendre hommage ; mais je te jure maintenant, d'un cœur résolu, que jamais je ne serai ton homme-lige ; tu te dis injustement mon seigneur, tu as indécemment dérobé ce comté à mon beau-fils Richard d'Angleterre, tandis qu'il combattait fidèlement pour Dieu en Terre-Sainte, et qu'il délivrait nos captifs par sa vaillance et sa miséricorde.

Après cette insolente déclaration, le comte de La Marche fit violemment écarter, par ses hommes d'armes, ceux qui lui barraient le passage, courut, par une dernière insulte,

Hosted by Google

mettre le feu au logis que le comte Alphonse lui avait assigné, et, suivi de ses gens, sortit de Poitiers au galop de son cheval.(1)

C'était la déclaration de guerre, elle éclata, en effet, au printemps suivant.

Cette injure, faite au roi, servit à couvrir le véritable but de la ligue qui avait été formée au sujet du litige soulevé par la question de propriété du comté de Poitiers.

Ce comté était fief de France depuis Clovis, qui l'avait conquis sur le roi Alaric, il avait depuis lors appartenu aux Anglais par ce même droit de conquête, et Isabelle de La Marche, héritière de son père d'Aymar, comte de Valentinois et de Poitiers, en avait fait don à son fils, Richard d'Angleterre.

Pierre Bermond, dégagé de ses obligations envers le roi de France et allié à cette famille, ne pouvait rester étranger à cette revendication ; il se joignit à son oncle de Toulouse qui avait attiré à lui le roi d'Aragon et les principaux seigneurs de ses Etats.

Raymond, à la tête de ses alliés, devait attaquer l'armée royale en même temps que le roi d'Angleterre, qui, de son côté, venait de rompre la trêve conclue entre lui et le roi de France, par la raison qu'il devait défendre son beau-père, le comte de la Marche.

Louis IX se mit aussitôt en campagne et rejoignit l'armée du roi d'Angleterre avant l'arrivée de celle de Raymond VII, retardée par une grave et subite indisposition de son chef.

Ce fut à Taillebourg que se livra cette célèbre bataille qui dura deux jours ; le roi Louis, par l'éclat de sa valeur personnelle et l'enthousiasme qu'il inspira à ses troupes, remporta une éclatante victoire qui pacifia la France en mettant fin, une fois pour toutes, à ces ligues qui désolaient le royaume depuis tant d'années.

Le roi d'Angleterre et la plupart des seigneurs anglais se retirèrent, forts mécontents d'avoir été attirés dans une semblable entreprise.

Le comte de La Marche s'empressa de demander la paix, et Louis, toujours grand et magnanime, la lui accorda, à la condition que les domaines qu'il venait de conquérir de-

(1). Guizot. Hist. de France.

Hosted by Google

meureraient à la couronne de France et au comte de Poitiers sous la suzeraineté du roi. Pour le reste de ses terres, le comte de La Marche, sa femme et ses deux fils, furent tenus d'en demander l'octroi *à pleurs et à soupirs* à la pure volonté du roi, à genoux devant lui, sauf trois châteaux dans lesquels une garnison royale serait entretenue à ses frais, comme gage de sa fidélité à venir.

Le roi commit alors la grande faute de ne pas poursuivre une campagne si bien commencée, pour reconquérir tous les domaines que les Anglais détenaient encore sur la terre française de l'Aquitaine.

La victoire de Taillebourg fut si complète et amena un si grand découragement parmi les confédérés, que le comte de Toulouse s'empressa de faire sa soumission, et, grâce à l'intervention de son gendre, Alphonse de Poitiers, il obtint son pardon.

Pierre Bermond, trop fier pour demander grâce, resta sous l'accusation d'avoir pris les armes contre le roi, son seigneur suzerain, vis-à-vis duquel il était lié par son hommage-lige de 1226. Sa condamnation fut prononcée : c'était la déchéance de ses droits seigneuriaux sur ses comtés ; il devait venir à repentance et se rendre purement et simplement à la discrétion du roi.

XXI

Le comte de Brassac avait prévu les conséquences terribles du mariage de Pierre avec Josserande de Poitiers, et il l'avait suivi, la mort dans l'âme, dans cette ligue contre son souverain.

Il avait néanmoins espéré, en voyant de si nombreux seigneurs coalisés contre la couronne, qu'une paix pourrait intervenir et qu'un traité accorderait des satisfactions réciproques aux parties belligérantes. Il ignorait, comme Bermond, à quel point son fils adoptif avait été compromis par Isabelle aux yeux de la reine.

Quand il vit que cette armée, malgré le secours du roi d'Angleterre, était si rapidement et si complètement battue

Hosted by Google

par le roi de France ; que chacun se soumettait, que le comte de Toulouse et le roi d'Aragon n'avaient pas même eu le temps de commencer leur campagne, il espéra que Louis IX, comme toujours, se montrerait magnanime et pardonnerait. Il ne pouvait douter que le moins coupable dans cette révolte, celui qui y avait été fatalement entraîné, qui avait rendu de si grands services au roi et à la reine, ne fût reçu des premiers en grâce.

Le comte, rude et loyal chevalier, était peu versé dans la connaissance du cœur humain: il ignorait qu'une femme, blessée dans son amour-propre, ne pardonne jamais ; et que, plus elle avait aimé celui qui lui avait fait ces blessures, plus elle devait être implacable dans sa vengeance ; or, cette femme était une reine puissante et fière, accoutumée à voir tout plier sous sa volonté de fer, pour laquelle la reconnaissance des services rendus devait être d'un poids bien léger dans la balance de sa justice.

Pierre Bermond resta donc isolé, et, seul de tous les coalisés, il dût être traité avec la dernière rigueur, le roi qui eut volontiers pardonné, ne put rien obtenir de sa mère.

Sur le refus du baron de Sauve, seigneur des quatre comtés, de se rendre à Paris pour s'humilier devant le roi et entendre sa déchéance, Louis IX donna l'ordre d'envoyer des troupes pour s'emparer de ses comtés.

XXII

Le comte de Brassac voyait depuis longtemps que la pente fatale, sur laquelle Pierre s'était laissé entraîner, devait le conduire à une terrible catastrophe, mais il n'était plus temps de reculer, et, tout en déplorant la lutte qui s'était engagée entre son fils d'adoption et son souverain, il n'avait pas osé lui conseiller la soumission humiliante qui lui était imposée.

La défection de Raymond de Toulouse, avec l'aide duquel il aurait pu résister aux armées royales, ne lui laissait aucun espoir ; sa seule et suprême ressource était de s'enfermer dans le château de Roque-Haulte, et d'obtenir, par une

Hosted by Google

héroïque résistance, des conditions honorables, ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Le château était, comme nous l'avons dit au commencement de ce récit, considéré comme imprenable ; il pouvait résister pendant de longs mois aux efforts d'une armée, qui, pour en faire le blocus, eût été obligée de s'engager dans les gorges profondes des Cévennes, dont de nombreux châteaux gardaient les passages.

D'ailleurs, d'immenses approvisionnements emplissaient les greniers ; l'eau était recueillie dans de vastes citernes, et une légende mentionnait l'existence d'un puits mystérieux et si profond, qu'il atteignait la couche aquifère du ruisseau de Crieulon.

Les machines de guerre, indispensables pour battre en brèche les remparts, ne pouvaient être transportées sur ces hauteurs qu'avec les plus grandes difficultés.

Pierre Bermond réunit les principaux seigneurs de ses comtés en conseil de guerre, il leur fit le fidèle récit du conflit qui s'était élevé entre le roi de France et lui, la ligne de conduite qu'il avait cru devoir suivre et les humiliantes conditions qui lui étaient imposées. Tous ces vaillants chevaliers approuvèrent sa résistance aux ordres de son suzerain, plutôt qu'une honteuse et déshonorante soumission.

Pierre fut touché de cette unanimité, qui était une nouvelle preuve de confiance et de dévouement à sa personne. Après les avoir chaleureusement remerciés, il leur répondit que, fidèle à la politique de ses prédécesseurs, ses efforts devaient tendre à éviter à ses bien-aimés sujets les horreurs de la guerre, et qu'il était bien décidé à attirer sur lui seul les colères de la cour de France, son projet étant de s'enfermer dans son château de Roque-Haulte, afin de provoquer, par une longue et vigoureuse résistance, un traité de paix.

D'ailleurs, ajouta-t-il, nos cités d'Alais et de Sommières n'étant que des co-seigneuries, ne peuvent embrasser notre cause, sans l'assentiment de leurs deux seigneurs.

Tous les chevaliers présents demandèrent à combattre pour leur très aimé et vaillant seigneur, et ne pouvant s'enfermer avec lui dans son château de Roque-Haulte, ils prirent l'engagement de défendre les cités de Sauve et d'Anduze, si elles étaient attaquées.

Hosted by Google

On se hâta de faire les préparatifs nécessaires, en prévision de l'arrivée de l'armée royale. Pierre envoya, sous bonne escorte, la comtesse de Brassac, Josserande et son jeune fils, chez son oncle Raymond de Toulouse, où elles devaient trouver bon accueil et complète sûreté.

Le château-fort de Roque-Haulte, qui était la place de guerre des comtés, devait être défendu par Pierre Bermond et le comte de Brassac.

Les cités de Sauve et d'Anduze, adossées à la chaîne des montagnes des Cévennes comme le château de Roque-Haulte, ne pouvaient être investies par une armée, et de solides remparts, baignés par le Vidourle et le Gardon, constituaient une défense d'autant plus forte que plusieurs châteaux, placés sur les mamelons de la plaine, formaient une double enceinte. Ainsi organisé, il était possible de résister longtemps, même à une armée royale.

XXIII

Les armées du roi de France, après la victoire de Taillebourg et la pacification qui en avait été la conséquence, étaient entièrement libres ; mais après avoir vaincu une ligue si formidable, la résistance que pouvait leur opposer la seigneurie de Sauve ne paraissait pas devoir être sérieuse.

Aussi la petite armée qui fut chargée de s'en emparer fut-elle envoyée plutôt pour prendre possession des comtés, que pour faire le siège de leurs cités.

Ces troupes venaient du bas Languedoc, et avaient été détachées des garnisons qu'Imbert de Beaulieu y avait laissées, lorsqu'il guerroyait contre Raymond, pour s'opposer à de nouvelles prises d'armes du turbulent comte de Toulouse.

Elles s'avançèrent donc lentement, en remontant le cours de la rivière du Vidourle. Après avoir contourné la cité de Sommières, qui avait fermé ses portes, elles vinrent dresser leurs tentes sur un des mamelons de la forêt de Savignargues, à une lieue environ du château de Roque-Haulte.

Pierre et le comte de Brassac, de la plate-forme du don-

Hosted by Google

jon du château qui dominait toute la contrée, purent suivre tous leurs mouvements et se convaincre de leur importance.

Dès le lendemain, des reconnaissances furent faites par les troupes royales, de tous les côtés, avec une extrême prudence, sans rencontrer aucune résistance.

Il n'entrait pas dans les plans de Pierre Bermond de repousser les soldats royaux dès leur arrivée et de les combattre en rase campagne, quelque peu nombreux qu'ils parussent être, il fallait, bien au contraire, leur laisser prendre toute confiance et les attendre derrière les remparts.

L'essentiel pour lui était de gagner du temps par une défense rendue facile par la situation des villes et des châteaux situés dans un pays montagneux, coupé de ravins, de fondrières, hérissé de rochers. Il fallait lasser la patience des assaillants, les décourager, mais non livrer des combats à découvert, où leur nombre, sans cesse renaissant, leur aurait assuré une facile victoire.

En effet, en voyant qu'ils n'étaient nullement inquiétés, les soldats royaux se persuadèrent que leurs adversaires s'étaient enfermés dans leurs châteaux, déjà effrayés par le prestige d'une armée royale, et qu'ils n'avaient qu'à se présenter pour recevoir leur soumission.

Leur but évident était de s'emparer d'abord du château de Roque-Haulte, qui était, comme nous l'avons dit, la place forte des comtés.

Le seul chemin qui permit de s'en approcher était du nord au midi, en suivant la pente de la montagne, séparée de la plaine par une arrête rocheuse, véritable mur, difficile à franchir; à l'extrémité se dressait, pour en défendre l'entrée, le château de Puech-Reddon, qui s'élevait sur un grand rocher.

Il aurait donc fallu s'emparer de ce château, ce qui n'était pas chose aisée, car il pouvait être promptement secouru par la garnison de Sauve; d'ailleurs un siège en règle aurait fait perdre un temps précieux.

On finit par trouver un endroit où la rampe rocheuse formait une véritable brêche, dissimulée par de grands fourrés de ronces et de yeuses ; ce passage conduisait également à une grotte profonde et spacieuse, qui pouvait servir à emmagasiner des armes, des provisions et à cacher des

Hosted by Google

soldats. Dès lors, on arrêta un plan d'attaque du château de Roque-Haulte, et on se hâta de le mettre à exécution.

Profitant d'une nuit obscure, une troupe de soldats royaux se mit silencieusement en marche, portant des crampons, des échelles, enfin tous les engins nécessaires pour prendre d'assaut ou escalader les remparts, et on établit dans la grotte un véritable arsenal ; les hommes s'y installèrent et attendirent de nouveaux ordres.

Le lendemain, une seconde troupe, tambours battants, enseignes déployées, s'avança vers le château de Puech-Reddon, avec l'intention apparente d'en faire le siège, mais au fond pour empêcher la garnison du château de se porter sur le derrière des assaillants.

Dès que les ombres de la nuit s'étendirent sur la contrée, une troisième troupe contourna silencieusement le château et, gravissant la montagne par les défilés de la forêt de Logrian, se dirigea vers le château de Roque-Haulte ; pendant ce temps et à la même heure, les soldats renfermés dans la grotte, depuis la veille, se faufilant à travers les grands rochers calcaires, dont l'arête principale s'élevait jusqu'à la plate-forme du château, opéraient leur jonction avec l'autre troupe, et faisaient, toujours dans le plus grand silence, les derniers préparatifs d'une escalade qui devait les rendre maîtres du château, qu'ils croyaient surprendre.

Mais le fidèle et vaillant Richard, l'écuyer du comte de Brassac, était de veille, à la tour du pont-levis ; il commandait à ceux qui gardaient la double enceinte, qui précédait le château du seul côté auquel il était accessible.

Un bruit lointain, sonore et régulier, avait frappé son oreille, aussi, toujours méfiant comme un vieux routier, il n'avait pas tardé à reconnaître la marche d'une troupe d'hommes sur les rochers calcaires de la montagne, dont la sonorité lui était bien connue.

Aussitôt il fit prévenir Pierre Bermond, qui arriva avec le comte de Brassac. Le bruit augmentait toujours et devenait plus distinct, il n'y avait plus aucun doute, c'était bien l'ennemi qui s'avançait pour surprendre la garnison du château.

Le comte de Brassac, avec sa vieille expérience de la guerre, pénétra immédiatement les projets des soldats royaux ; il n'y avait pas un moment à perdre, il demanda à Richard un homme sûr, lui donna à voix basse un ordre

Hosted by Google

à porter au commandant de la garnison de Sauve, et, s'adressant à Pierre, il lui dit :

— Notre plan de défense était bien conçu, car il a inspiré à nos adversaires une grande confiance dans notre faiblesse, mais cette confiance leur sera fatale, écoutez-moi tous deux, et si vous suivez de point en point mes instructions, je vous promets qu'une sanglante leçon leur sera donnée.

Les assaillants arrivaient au pied des remparts peu élevés de la première enceinte ; par le silence qui régnait autour d'eux, ils eurent la certitude que la surprise était complète ; ils dressèrent leurs échelles avec précaution et sans bruit, puis la hache au poing et l'épée aux dents, ils eurent bientôt atteint le faîte des murs ; aucune sentinelle ne se trouvait derrière les créneaux pour donner l'alarme. Les premiers soldats furent bientôt rassurés, ils coururent au pont-levis, aucune garde n'y veillait, la garnison devait être dans le château, alors ils abaissèrent le pont-levis et tous les autres soldats entrèrent comme dans une cité conquise ; et le dernier homme pénétrait dans la cour, comme l'aube blanchissait l'horizon. Mais tout à coup les chaînes du pont se détachèrent, et il tomba avec un grand fracas au fond du fossé.

A ce bruit, qui raisonna jusque dans les profondeurs du château, comme un véritable coup de théâtre, les assaillants comprirent que leur retraite était coupée, mais quelle ne fut pas leur stupéfaction en voyant les tours du château, les meurtrières, les créneaux du chemin de ronde et des remparts, se garnir à l'instant de soldats, dont les traits, lancés de tous côtés sur la masse compacte des soldats royaux, faisaient parmi eux un effroyable carnage.

La terreur s'empara d'eux, alors les portes du château s'ouvrirent, donnant passage à Pierre, au comte et à Richard suivis d'une troupe bardée de fer qui, frappant d'estoc et de taille, les refoula jusqu'à la porte du pont-levis effondré, et les précipita pêle-mêle dans le fossé.

Ce spectacle était horrible, c'était une véritable boucherie. Les cris des blessés se mêlaient aux râles des mourants, le sang ruisselait partout, et la troupe royale entière fut anéantie.

Pendant ce temps, la garnison de Sauve, prévenue par le message du comte, tombait à l'improviste sur le

Hosted by Google

détachement qui, pour donner le change et occuper la garnison, avait simulé le siège du château de Puech-Reddon, et poursuivant les fuyards jusqu'au camp de Savignargues, où il n'était resté que quelques hommes, ils l'incendièrent.

Ainsi, en quelques heures, cette armée royale, trop peu nombreuse, il est vrai, et victime d'une trop grande confiance dans sa force et son prestige, fut entièrement détruite.

XXIV

Quand on apprit, à la cour de France, la défaite des troupes royales, la reine Blanche fut en grand émoi et en grande colère ; des ordres furent aussitôt donnés pour qu'on réparât promptement cet échec, qui atteignait si gravement le prestige et la puissance de la royauté.

Blanche avait une volonté de fer, tout devait plier devant elle, et cette résistance d'un simple vassal, l'humiliait d'autant plus qu'elle venait de vaincre la plus vaste coalition qui se fut formée contre un monarque.

On réunit au plus vite une nombreuse armée, et de formidables engins de sièges furent transportés au camp de Savignargues, qui fut mis à l'abri de toute agression.

Deux autres positions furent également occupées, l'une sur les hauteurs où se trouve aujourd'hui le village de Cannes, l'autre sur celles de Villesèche pour surveiller les garnisons d'Anduze et de Sauve ; ces trois points stratégiques formaient un triangle dont Roque-Haulte était le centre, blocus incomplet, mais qui rendait néanmoins difficiles les secours et les ravitaillements.

Le nouveau plan d'attaque des assaillants fut de prendre d'abord le château de Puech-Reddon, afin d'avoir un passage pour le matériel de siège ,qu'il fallait amener sous les murs de Roque-Haulte.

La reine Blanche avait donné des instructions précises, d'après lesquelles il fallait avoir des intelligences dans la place ; on devait séduire, convaincre ou acheter, enfin, ne rien épargner pour s'emparer, par la ruse ou par la trahison, de ces châteaux d'un accès si difficile.

Hosted by Google

Il fut d'autant plus facile de trouver un homme tout disposé à trahir son seigneur, que le sire de Puech-Reddon était très sévère envers les braconniers, et l'on découvrit un pauvre diable qui, pris en flagrant délit de chasse, avait été pendu à un arbre de la forêt et n'avait dû son salut qu'à un heureux hasard : la branche de l'arbre avait cédé sous le poids de son corps, après le départ de ses exécuteurs. Ancien serviteur du sire de Puech-Reddon, il connaissait les passages secrets, et, pendant la nuit, il trouva le moyen d'introduire quelques hommes de l'armée royale qui, après avoir égorgé ceux qui veillaient à la porte principale, l'ouvrirent toute grande à leurs camarades.

Le sire de Puech-Reddon, surpris dans son sommeil, fut tué, les sentinelles subirent le même sort, et les autres hommes d'armes se rendirent à discrétion. Au lever du soleil, l'étendard royal flottait au sommet de la tour du château.

L'importance de cette prise était considérable, et l'on put amener, sans être inquiété, sous les murs du château de Roque-Haulte, les lourds madriers, les pièces de bois et de fer nécessaires pour construire les béliers devant servir à battre les murs en brêche ; les pierriers et les mangonnaux pour lancer les pierres ; les tours roulantes avec des ponts qui s'accrochaient aux murs et livraient passage aux soldats ; les boucliers et les balistes pour protéger les mineurs, qui devaient saper les remparts.

De son côté, Pierre, pour répondre à ces préparatifs du siège, fit dresser de vastes fourneaux pour arroser les assaillants avec de l'eau et de l'huile bouillantes ; il fit amonceler des pierres, de la résine et des matières inflammables, des flèches de bois de sapin, dont le fer pointu était garni d'étoupes imprégnées d'huile pour brûler les engins de siège.

Le comte de Brassac devenait soucieux en voyant l'activité des assiégeants, et les grandes machines se dresser menaçantes ; il avait de la peine à calmer l'ardeur de Pierre, qui, n'écoutant que son courage, voulait faire de fréquentes sorties pour empêcher ces effrayantes constructions ; les soldats, eux aussi, murmuraient d'une inaction qu'ils ne pouvaient comprendre.

Hosted by Google

Les machines allaient être terminées, c'était le moment que le comte de Brassac attendait pour agir.

L'armée assiégeante avait hâte d'en finir ; on ne pouvait comprendre, à la cour de France, qu'un simple château pût tenir si longtemps en échec des forces si considérables.

Enfin les travaux touchaient à leur fin, tout faisait prévoir une attaque prochaine.

Le temps était sombre ; de gros nuages noirs s'amoncelaient du côté des Cévennes, l'air était lourd et embrasé, la nuit arrivait pleine d'obscurité. Pierre sortit du château avec quelques hommes, choisis parmi les plus vaillants, par la poterne que nous connaissons déjà, et qui était située sur la pente même du rocher sur lequel était bâti le château ; un étroit sentier, taillé dans le roc, suspendu sur le précipice, offrait un passage dangereux ; il fallait, non-seulement connaître ce chemin, mais encore avoir le pied solide et ne pas craindre le vertige. Ces hommes franchirent cet obstacle avec l'adresse du montagnard cévenol, puis ils s'avancèrent en rampant sous bois, tout près des chantiers, et, cachés dans les grands buissons épineux, ils attendirent le signal convenu.

Quelques instants après, à l'heure où le soldat fatigué se laisse facilement aller au sommeil réparateur, tout à coup le château s'illumine, le pont-levis s'abaisse, et le comte de Brassac s'élance, à la tête de la garnison, sur les soldats ennemis qui se reposaient des rudes travaux auxquels ils étaient occupés depuis si longtemps.

Le combat s'engage sanglant et acharné ; mais, ô prodige, une énorme colonne de flammes s'élève derrière les assiégeants épouvantés ; ils se croient attaqués par une autre troupe ; le désordre se met dans leurs rangs.

C'est l'incendie des engins de siège, allumé par Pierre et ses hommes, activé par une brise du nord, qui s'avance, comme un mur de feu, sur les soldats royaux, pendant que le comte auquel Pierre vient prêter main forte, les rejete dans cet ardent brasier, où ils trouvent la mort.

Tout le matériel du siège, si péniblement construit, fut brûlé, et les soldats du château rentrèrent dans ses murs, fiers d'un pareil succès et pleins de confiance dans leurs chefs.

La garnison de Sauve, en voyant s'élever dans le ciel cette immense flamme, n'avait pas douté un seul instant

Hosted by Google

que ce ne fût la prise du château ; ce fut aussi avec la plus grande joie qu'elle apprit le lendemain la victoire de Pierre Bermond.

Mais l'armée royale était nombreuse, et cette défaite, loin d'abattre le courage des soldats, ne fit que rendre plus ardent le désir de prendre une revanche, pour réhabiliter l'honneur du drapeau.

XXV

La reine Blanche, de plus en plus irritée de cette résistance, ne put s'empêcher de se plaindre au roi de ce que ses conseils n'avaient pas été écoutés ; il aurait mieux valu répandre plus d'argent et moins de sang.

Et voulant montrer une fois de plus qu'elle avait remporté plus de victoires par sa politique que son fils par son chevaleresque courage, elle envoya de nombreux émissaires, qui agirent sur les habitants des cités de Sauve et d'Anduze, en organisant un parti nombreux dans la bourgeoisie, en faveur de la paix.

Ces émissaires firent facilement comprendre aux bourgeois que cette guerre était sans issue, que le sang coulait en pure perte, qu'elle était une cause de ruine pour les populations, car il était bien certain que les armées du roi auraient raison d'une poignée de soldats, quelque braves et vaillants qu'ils fussent.

On fit ressortir, d'ailleurs, que le roi, victorieux, punirait les puissants, mais serait clément pour le populaire ; que de nombreuses franchises seraient accordées aux cités, et que la prospérité renaîtrait partout, dès qu'une paix durable serait la conséquence de l'annexion des comtés à la couronne de France.

La bourgeoisie, dans les villes de Sauve et d'Anduze, fut fortement ébranlée, et Pierre Bermond menacé d'un abandon prochain.

Il fallait, pour en finir avec le siège du château, avoir des émissaires dans la place, ce qui était facile, car pendant que l'armée royale se reformait et avançait ses

Hosted by Google

cantonnements trop éloignés, Pierre Bermond recrutait aussi des hommes pour la garnison du château, parmi lesquels on fit entrer des hommes vendus à la cause de la reine.

Les communications entre la cité de Sauve et Roque-Haulte furent rendues de plus en plus difficiles, mais la garnison avait été augmentée et ravitaillée, et le comte de Brassac espérait pouvoir tenir longtemps encore.

Le siège durait depuis plus de deux mois, on était au plus fort de l'été; la sécheresse et la chaleur se prolongeaient, les gens du nord souffraient beaucoup de cette température à laquelle ils n'étaient pas accoutumés; le comte se préoccupait de l'abaissement des citernes; si les pluies tardaient à venir, il faudrait avoir recours au puits, qu'on gardait comme suprême ressource.

Ce puits avait donné lieu à une ancienne légende, d'après laquelle on prétendait qu'il était sans fond, et que ceux qui y étaient descendus n'en étaient jamais remontés, de là le nom de puits mystérieux, qui lui était resté.

La vérité était qu'il avait une profondeur telle, qu'il atteignait les couches aquifères du ruisseau de Crieulon, et devait donner de l'eau en quantité suffisante, pour alimenter la garnison pendant le siège.

Une sortie qui avait été ménagée et dissimulée dans les rochers et les buissons épineux qui poussaient avec vigueur, expliquait le sens mystérieux de la légende.

On augmenta la ration de vin pour ménager l'eau, et les soldats n'y perdirent rien, mais les agents secrets de la reine ne manquèrent pas de faire remarquer que c'était là un mauvais symptôme, que bientôt l'eau et le vin manqueraient, et que cette légende du puits avait été inventée pour faire prendre patience aux soldats.

Le comte visitait constamment les approvisionnements et surtout les citernes ; il s'aperçut que l'eau diminuait rapidement malgré la parcimonie avec laquelle elle était distribuée, et un examen attentif lui permit de constater qu'une fente avait été pratiquée de main d'homme, par où l'eau s'écoulait. Il pressentit l'œuvre d'un traître ; déjà il avait entendu des soldats murmurer contre la longueur d'un siège qui devait amener les plus dures privations, sans espérance de salut pour ses défenseurs, et il devenait soucieux. Enfin une demande lui fut directement adressée.

Hosted by Google

— Vous demandez de l'eau, leur dit Pierre, j'ai le moyen de vous en donner, mais comme le puisage sera fort pénible, ce ne sera que lorsque les citernes seront complètement vides, car d'ici là une bienfaisante pluie peut les remplir et nous épargner un inutile travail.

Au lieu de calmer les esprits, ces paroles de Pierre excitèrent les murmures, et une voix s'éleva pour dire que les soldats réclamaient la preuve de l'existence d'une réserve d'eau.

— Qu'à cela ne tienne, répondit Pierre, vous serez satisfaits, demain, dès la première heure du jour, quatre hommes choisis parmi vous, feront la corvée du puisage de l'eau dans le puits mystérieux, qui n'a pas été ouvert depuis longtemps, mais qui est creusé jusqu à la nappe d'eau souterraine.

L'apaisement se fit parmi les soldats, au grand mécontentement de ceux qui cherchaient à les pousser à la révolte.

Le lendemain, dès la première heure, le puits fut ouvert, les seaux furent descendus au moyen d'un tour puissant, manœuvré par quatre hommes, remplacés toutes les heures, mais les seaux remontèrent vides, et le désappointement fut grand.

Alors Richard voulut en connaître la cause; après avoir pris les instructions du comte, qui seul pouvait les lui fournir, il descendit dans le seau dans lequel plusieurs hommes pouvaient tenir à l'aise; la chaîne était solide, le tour bien organisé, et cette descente n'offrait aucun danger.

On attendait néanmoins avec anxiété le signal de Richard pour opérer la remonte, car ce signal se faisait bien attendre et on commençait à craindre quelque accident imprévu, le comte seul ne paraissait nullement soucieux. Enfin on fut prévenu, et au bout d'un temps assez long, il parut à l'orifice du puits, mais il était pâle, défait, couvert de boue, il n'avait trouvé qu'un sol humide, sans eau potable.

Ce funeste résultat avait sans doute été causé par la sécheresse exceptionnelle de l'été, mais le comte, toujours soupçonneux, crut retrouver encore là la même cause que celle qui avait amené la crevasse des citernes, il pensa qu'on avait pénétré le mystère du puits et détourné les

Hosted by Google

eaux du ruisseau de Criculon, d'ailleurs fort basses à cette époque de l'année.

Dès lors, le découragement gagna tous les assistants; les soldats désappointés allèrent en porter la nouvelle à leurs camarades, et le mécontement devint général : ils prétendirent qu'on s'était moqué d'eux avec l'histoire du puits mystérieux, et quelques-uns, plus hardis, osèrent même crier que leur seigneur leur ayant promis de l'eau devait leur en donner ou les renvoyer à Sauve, où elle était abondante, plutôt que de les laisser mourir jusqu'au dernier dans ce château.

Le comte de Brassac voulut essayer de les calmer, mais ils accueillirent ses premières paroles par des ricanements, et ne voulurent pas le laisser continuer, couvrant sa voix par les cris constamment répétés : De l'eau ! de l'eau ! L'un d'eux même s'avança insolemment vers lui et le somma de le laisser sortir du château ; mais avant que le comte, étonné de tant d'audace, eut songé à le punir, la hache d'armes de Pierre, l'avait abattu sanglant à ses pieds.

Ce fut le signal de la révolte : aussitôt les épées sortirent du fourreau, et les cris de mort se firent entendre, quelques soldats fidèles entourèrent Pierre et le comte, et leur firent un rempart de leur corps, mais ce fut avec une vive douleur que M. de Brassac constata que leur nombre était bien petit. Aussi le découragement dans l'âme, il se laissa entraîner, sans songer à se défendre, jusques dans le château, dont les portes furent fermées, laissant les révoltés dans la cour.

Alors les traîtres qui étaient parmi les soldats, et qui les avaient poussés à la révolte, arborèrent une oriflamme blanche sur l'une des tours de la double enceinte, et abaissèrent le pont-levis.

Les assiégeants, qui se tenaient prêts, entrèrent en foule et vinrent prêter main-forte à ceux qui cherchaient à enfoncer la porte du château.

Mais Pierre avait eu le temps de faire entrer les autres soldats dévoués dans le château, et d'organiser la résistance ; protégés par les créneaux, chacune de leurs flèches mettait un homme hors de combat, et les projectiles, accumulés sur les remparts, pleuvaient sur ceux qui battaient en brèche la porte, les assaillants qui ne s'attendaient pas à cette

Hosted by Google

résistance, se virent forcés de contenir leur rage et de modérer leur ardeur.

Malgré cette vigoureuse défense, le comte vit bien que tout espoir était perdu, qu'il fallait se préparer à mourir en vaillant soldat; mais, avant, il avait un devoir à remplir, il fallait sauver Pierre; il appela Richard et lui dit :

— Mon vaillant et fidèle serviteur, nous touchons à l'heure suprême; avant de mourir, j'attends de toi un dernier et important service. Jure-moi, d'abord, que tu accompliras de point en point mes dernières volontés.

— Mon maître bien-aimé, je n'aspire qu'à une seule chose, c'est de vous servir jusqu'à ma dernière heure, c'est de mourir à vos côtés en vous défendant.

— Non, mon ami, ton heure n'est pas encore venue, et voici ce que j'attends de toi; je ne peux quitter ce château avant d'avoir sauvé tous ceux qui nous sont restés fidèles; c'est l'œuvre que je veux accomplir avant de mourir, et j'ai compté sur toi pour te confier mon fils, pour l'aider à reconquérir ses comtés et pour nous venger.

— Parlez, mon maître, que faut-il donc faire pour sauver mon seigneur, celui que j'ai vu naître, que j'ai vu grandir et dont la vie est si précieuse, je vous le jure, au nom du Dieu qui nous voit, et nous entend tout ce qu'il me sera possible de faire, je le ferai.

— Prends quatre hommes parmi les plus dévoués, et souviens-toi des instructions que je t'ai données lors de ta descente au fond du puits mystérieux.

— Oui, j'ai découvert, d'après vos indications, le passage qui a été ménagé avec l'extérieur et savamment dissimulé dans les rochers et les fourrés impénétrables.

— C'est par cette voie que tu pourras, avec Pierre et les hommes qui vous accompagneront, gagner les bords du Vidourle, où vous trouverez un bateau qui vous conduira sûrement à Sommières, ville neutre, où vous serez en sûreté, pour aller de là à Toulouse.

— Mais, sire comte, Pierre Bermond ne consentira jamais à nous suivre sans vous,

— Il y consentira, je l'espère, car je lui en ferai un devoir.

— Mais s'il s'y refuse d'une manière absolue ?

— S'il s'y refuse, eh ! bien, vous l'emporterez de force !

— Mais vous, mon cher maître, quel sera votre sort ?

Hosted by Google

— Quand j'aurai mis en sûreté mes fidèles soldats, ceux qui n'ont pas craint de s'exposer à une mort certaine pour nous sauver de l'émeute, j'accomplirai mon serment, car j'ai juré de sortir vainqueur de ce château ou de m'ensevelir sous ses ruines. Va donc, mon cher Richard, car nos moments sont comptés.

Et comme Richard allait sortir, il lui tendit les bras.

— Embrasse-moi donc, bon et fidèle serviteur, ami tendre et dévoué ; adieu, et à revoir là-haut, dans cette patrie des cœurs braves et croyants.

Ce fut un spectacle touchant que de voir ces deux rudes soldats, qui avaient vingt fois affronté la mort sans trembler, sans la moindre émotion, mêler leurs premières et dernières larmes dans une suprême étreinte.

Pendant ce temps les révoltés et les soldats royaux faisaient cause commune, ils avaient dressé des échelles et continuaient à battre la grande porte avec des madriers.

Les assiégés repoussaient encore ces furieuses attaques, ils renversaient les échelles chargées d'hommes, et faisaient pleuvoir du haut des créneaux les lourdes pierres qui y avaient été accumulées ainsi que l'eau et l'huile bouillantes ; le carnage était affreux dans cette épaisse mêlée, Pierre allait et venait, encourageant les siens et faisant des prodiges de force, d'adresse et d'activité.

Le comte vit que la lutte pouvait se prolonger encore quelques heures, car les assaillants, un moment découragés, avaient suspendu le siège de la porte, qui leur coûtait trop de monde, pour aller chercher des matières inflammables et y mettre le feu.

Pierre profita de cet instant de répit pour reprendre haleine. Le comte s'approcha et lui dit :

— Mon fils, malgré tous nos efforts, l'heure fatale est venue, notre résistance ne peut se prolonger, mais il ne faut pas qu'un seul de nous tombe vivant aux mains de l'ennemi.

— Oh ! mon père, nous devons mourir en vaillants soldats, les armes à la main, et je n'ai qu'un remords, mais un remords cuisant, c'est de vous avoir entraîné à cette fatale issue, et de ne pouvoir racheter ma faute, en mourant pour vous sauver.

— Mais, Pierre, d'autres pensées ne viennent-elles pas assaillir votre âme, à cette heure suprême ?

Hosted by Google

— Pardonnez-moi, mon père, je pense à ma chère femme, que je ne reverrai plus, à mon pauvre fils que je laisse orphelin et que personne ne protègera au milieu de ses nombreux ennemis, qui auront le plus grand intérêt à sa perte.

— C'est son avenir qui doit, avant tout autre chose, vous préoccuper, et votre devoir est de vivre, pour veiller sur lui, pour l'aider à reconquérir l'héritage paternel, car, vous le voyez, au temps où nous sommes, la fortune a de fréquents retours.

— Mais, mon père, je dois à l'heure présente fermer mon cœur aux sentiments les plus chers, à mes plus douces affections, pour ne me souvenir que d'une chose, c'est qu'avant tout je suis homme, je suis soldat, et que mon honneur veut que je meure les armes à la main, à la tête de mes hommes restés fidèles, et certes je n'y faillirai pas.

— Mourir, mon fils; non, grâce au ciel, votre heure n'est pas venue, car je viens vous apporter un moyen de salut, il faut que vous viviez pour votre fils, je vous le répète encore, et, au besoin, c'est au nom du devoir que je vous l'ordonne. Il faut aussi qu'un jour vous puissiez nous venger.

— Quel est donc cet espoir que vous m'offrez ?

— Le passage secret qui est au fond du puits mystérieux donne accès dans les bois, où vous serez bientôt en sûreté.

— Et nos fidèles défenseurs ?

— Comme je vous l'ai dit, pour que notre honneur soit sauf, pas un de nous ne doit tomber dans les mains de nos ennemis. J'ai tout prévu, et ils sortiront du château par la poterne, que les soldats du roi ne pensent certainement pas à surveiller, à cette heure.

— Mais vous, mon père ?

— Je protègerai leur fuite, le reste me regarde, toutes mes dispositions, je vous l'assure, sont prises et ce plan ne peut manquer de réussir.

— Comment avez-vous pu penser, mon père, que je vous laisserai seul accomplir ce dangereux projet; oui, votre plan est bien conçu; oui, nous pouvons abandonner le château après l'avoir vaillamment défendu, et notre honneur sera sauf si, comme lorsqu'un navire sombre, nous quittons son bord alors que le dernier matelot est sauvé.

— Pierre, au nom de votre fils, je vous en conjure une

Hosted by Google

dernière fois, car l'heure presse, laissez-moi le périlleux honneur de sortir le dernier ; il le faut, je l'exige même au besoin. Pierre, mon enfant, je t'en supplie, ne repousse pas ma dernière prière, tu vois mes larmes, c'est au nom de ton pauvre père que je te le demande.

Mais Pierre faisant un effort sur lui-même pour cacher son émotion, répondit :

— Tout pour vous, mon père, sauf de vous abandonner au moment du danger.

Alors le comte appelant Richard, lui dit brièvement :

— Qu'on exécute mes ordres.

Au même instant une flamme s'éleva, c'était le feu qui gagnait la porte ; le comte s'élança, l'épée à la main, car il importait de prolonger la résistance pour que le sauvetage pût s'accomplir ; Richard, Pierre et quelques soldats le suivirent, ils traversèrent la flamme et firent reculer les assaillants malgré leur nombre ; un combat acharné de part et d'autre commença ; les cadavres amoncelés devant eux, leur faisaient un véritable rempart, mais il fallut néanmoins céder au nombre et rentrer une dernière fois dans le château.

La porte, à demi brisée, fut barricadée ; à peine Pierre eut-il pénétré dans la salle qu'il s'affaissa sur le pavé, sans connaissance.

Richard, qui ne le perdait pas de vue avec ses quatre aides, épiant le moment propice pour exécuter les ordres du comte, s'empressa de le débarrasser de son casque et de sa cotte de maille, pensant que cette défaillance était la conséquence de la fatigue du combat, mais il découvrit une large blessure d'où le sang coulait en abondance.

Après l'avoir examinée avec précaution, il acquit la certitude qu'elle n'était pas mortelle et put rassurer le comte ; il posa un apareil pour arrêter le sang, fit un signe à ses quatre serviteurs, et ils opérèrent la descente du puits mystérieux emportant Pierre toujours évanoui.

Le comte, qui les avait suivis, étouffa un sanglot.

— Et maintenant, dit-il, en refermant le puits, sauvons nos fidèles soldats.

Profitant d'un moment de calme, pendant lequel les assiégeants reprenaient haleine, attendant de nouveaux renforts, il réunit ses derniers soldats et les conduisit à la poterne.

Hosted by Google

Peu de temps après ils étaient en sûreté dans les bois.

— Dieu soit loué, dit-il, ils sont tous sauvés, et mon œuvre touche à sa fin... à mon tour maintenant... Il visita les diférentes salles du château, s'assurant que les ordres qu'il avait donnés avaient été fidèlement exécutés, que les matières inflammables avaient été accumulées dans toutes les pièces; il alluma une torche et se tint prêt.

Les assiégés, pressés d'en finir, travaillaient avec une nouvelle ardeur à ébranler la lourde porte de chêne à demi consumée, étonnés que les défenseurs du château eussent cessé toute résistance, ils se croyaient déjà maîtres de la place et des cris de victoire s'élevaient de cette masse en délire.

Enfin la porte céda, tombant avec un grand fracas ; aussitôt les assaillants s'élancèrent ; mais une épaisse fumée d'où s'éleva une énorme colonne de flammes, les fit reculer précipitamment et les frappa de stupeur.

Alors le château s'illumina comme par enchantement ; les flammes sortaient par toutes les ouvertures, et la fumée, chassée par le vent, leur laissa voir le comte de Brassac, seul, debout dans sa haute taille, qui, pareil au génie de la vengeance, son épée flamboyante à la main, semblait les braver et les défier d'avancer.

Puis élevant la voix, il leur jeta à la face ces fières paroles :

— Allez dire à votre maître que le château de Roque-Haulte n'a jamais été pris ni rendu, et que l'illustre maison de Sauve renaîtra un jour de ses cendres, plus puissante encore.

Les flammes l'enveloppaient, il prit son épée par la lame, et élevant la poignée qui était en forme de croix, il la baisa avec ferveur. On l'entendit murmurer une courte prière dans laquelle le nom d'Etiennette était prononcé, et il rendit son âme à Dieu en laissant tomber ces mots : *Salvia, Salviatrix*, comme une invocation et une espérance.

Alors un craquement terrible se fit entendre, les murs du château s'écroulèrent, et les assaillants terrifiés, s'enfuirent en désordre.

Le château fut entièrement consumé par les flammes, il ne resta que quelques pans de murs et la porte de la première enceinte, que l'on aperçoit encore se détachant à l'horizon lointain sur le rocher de Roque-Haulte.

Hosted by Google

Là où les armées de Louis IX avaient été impuissantes, la politique et les intrigues de la reine Blanche avaient triomphé, sa vengeance aurait dû être satisfaite, mais elle devait prouver une fois de plus, que lorsque la politique est entrée dans le cœur elle le dessèche et le rend insensible à tous les autres sentiments, et que, pour les grands, l'amitié n'est plus rien et la reconnaissance bien moins encore.

XXVI

Richard et ses serviteurs, portant leur précieux fardeau, atteignirent bientôt les bords du Vidourle, où ils trouvèrent une barque amarrée au rivage; ils se laissèrent aller au courant des eaux, s'aidant des rames et de la perche.

Pierre avait repris ses sens, mais il était dans une grande faiblesse qui ne lui permettait pas de se rendre compte de la situation dans laquelle il se trouvait, il avait perdu beaucoup de sang par sa blessure, mais le danger paraissait écarté, rien n'indiquant qu'elle pût être mortelle.

Tout à coup, une vive lueur éclaira l'horizon du côté du couchant.

— Qu'est-ce que cela? dit Pierre, en essayant de se soulever ?

— C'est le château qui brûle, lui répondit Richard.

— Le château, oh! mon Dieu! Je me souviens, maintenant. Et le comte, où est-il ?

— Dieu seul le sait, dit Richard, en levant ses yeux mouillés de larmes vers le ciel, car il avait juré de s'ensevelir sous ses ruines fumantes.

— Et vous m'avez emporté sans me laissar partager son sort, sans souci de mon honneur ?

— Nous avons agi d'après l'ordre formel du comte.

Et dans son désespoir, Pierre fit un violent mouvement pour arracher l'appareil qui était sur sa blessure, en disant :

— Je ne veux pas lui survivre et s'il est mort, je mourrai. Mais sa faiblesse était extrême, et vaincu par la dou-

Hosted by Google

leur, il retomba sur le lit de mousse sur lequel on l'avait couché au fond du bateau.

Richard ajouta :

— Le comte a voulu que vous viviez pour votre enfant, afin que vous releviez un jour pour lui, la maison de Sauve.

— Oh ! mon père, mon père ! s'écria Pierre dans un élan d'amour et de reconnaissance, sois mille fois béni, car jusqu'au bout tu m'as conduit dans le chemin de l'honneur et du devoir. Que Dieu te juge selon tes œuvres, car ta vie a été toute d'abnégation et de dévouement, tu m'as aimé comme un fils, tu as veillé sur mon enfance toute remplie d'écueils et de dangers, avec une constante sollicitude; tu as vécu pour moi et tu es mort pour me conserver la vie ; oui, je suivrai la voie que tu m'as tracée, je veillerai sur mon fils, et si je ne puis lui rendre l'héritage paternel, je tâcherai du moins d'assurer son bonheur. Dors en paix, loyal chevalier, car tu as bien tenu le serment que tu fis à mon père, de veiller sur moi et de me conserver son héritage, ton souvenir restera gravé dans mon cœur à côté de celui de ta pauvre fille, ma douce fiancée.

Puis il retomba dans sa douleur, et se laissa entraîner comme un enfant dans la cité de Sommières, où, à l'abri de toute poursuite, il devait rester jusqu'au moment où sa blessure lui permettrait d'aller rejoindre sa femme et son fils, à la cour de son oncle de Toulouse.

XXVII

Ce fut alors que survint le traité de Lorris, qui pacifia d'une manière définitive tout le royaume. Pierre fut compris dans ce traité comme son oncle Raymond VII, mais, victime de la haine persévérante de Blanche de Castille, les conditions les plus dures lui furent imposées.

Déclaré déchu de ses comtés, qui furent réunis à la couronne de France, il obtint néanmoins, par l'intervention d'Alphonse, frère du roi, devenu son cousin par son mariage avec Jeanne de Toulouse, en échange des dits comtés, une rente de six cents livres sur la baronnie d'Hyerle et le château de Roquedure.

Hosted by Google

Armoiries des quatre Comtés
de la Baronnie de Sauve.

SAUVE

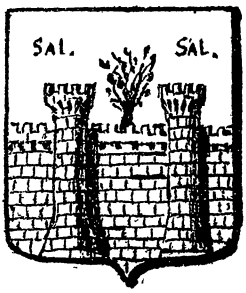

ANDUZE

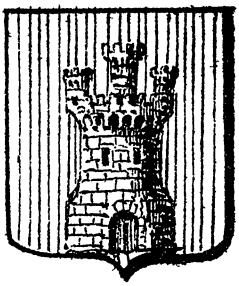

ALAIS

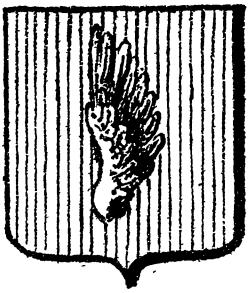

SOMMIÈRES

Hosted by Google

Hosted by Google

Carte des quatre Comtés de la Baronnie de Sauve.

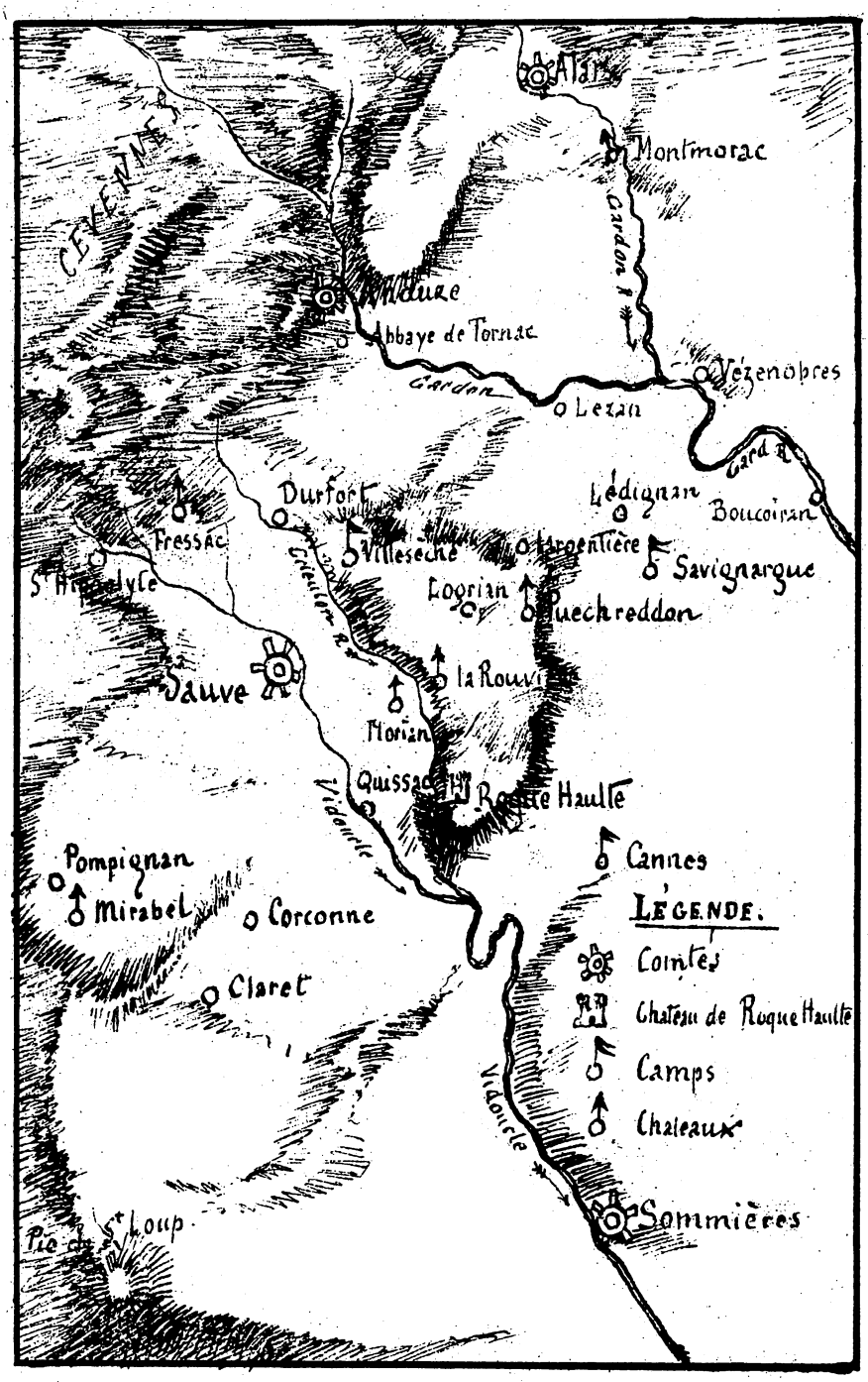

Hosted by Google

Hosted by Google

Il devait, par cette convention, rentrer en possession de ces domaines, que ses ancêtres avaient possédés et qui étaient composés de plusieurs châteaux et villages situés dans les Cévennes sur les frontières des diocèses de Lodève, de Nimes et de Mende.

Le roi s'y réserva le droit de chevauchée, le château de Meyrueis et la liberté de faire détruire tout ce qu'il jugerait convenable du château de Roquedure, avec défense à Pierre Bermond d'élever aucune fortification, sans sa permission, et d'entrer, lui et ses héritiers, dans les châteaux ou villes d'Alais, Sauve, Anduze et Sommières ; enfin, le droit d'assigner ailleurs les six cents livres de rente accordées à Pierre Bermond, qui promit de lui être fidèle à l'avenir.

Cette assignation lui fut faite avec toutes les formalités d'usage par Oudouard de Villars, sénéchal de Beaucaire, au mois de juillet 1243, en présence de Raymond, évêque de Nimes ; de Raymond Pierre, de Ganges, de Bernard de Barre, chevaliers et autres.

Ainsi finit la maison de Sauve, qui avait été pendant plus de trois siècles, avec la maison d'Anduze, dont elle était une branche, l'une des plus puissantes du Languedoc.

XXVIII

La reine Blanche de Castille, après un règne glorieux, mourut en 1252, à l'âge de 66 ans. Sentant sa vigoureuse santé chanceler, ses forces faiblir, elle manda près d'elle l'abbesse de Maubuisson et fit entre ses mains profession comme religieuse de l'ordre de Cîteaux. Cinq jours après elle rendait son âme à Dieu.

Sa fille Isabelle, qui était née en 1226 au château de Roque-Haulte, avait été élevée par sa mère dans la plus haute piété ; ne voulant pas se marier, elle refusa pour époux Conrad, fils de Frédéric II, empereur d'Allemagne ; et déclara vouloir se consacrer à Dieu. Elle mourut à l'âge de 45 ans, abbesse du couvent de Longchamps, dont elle était la fon-

Hosted by Google

datrice ; elle trouva le bonheur dans la vie monastique, et mourut comme une sainte.

Jeanne de Toulouse, épouse d'Alphonse, frère du roi, mourut sans enfants en 1270, et Philippe le Hardi, en vertu du traité de 1229, prit possession du comté de Toulouse et tout le Languedoc fut alors réuni à la couronne de France.

Quant à Pierre Bermond, il vécut retiré dans ses domaines des Cévennes, que ses ancêtres avaient possédés ; il eut plusieurs enfants de Josserande et mourut en 1254, âgé seulement de 48 ans.

Les ruines, aujourd'hui muettes et désolées de l'orgueilleux château de Roque-Haulte, sont les derniers vestiges d'une féodalité ignorante et fanatique, et du règne brutal de la force.

Une faible lueur de liberté religieuse avait prématurément brillé dans cette obscurité ; sous le nom d'hérésie, à l'appel de la cour de Rome, elle avait été bientôt éteinte sous des flots de sang.

Mais la semence, déposée dans cette terre de Languedoc, devait y germer, et, malgré les massacres et les persécutions, y reparaître quelques siècles plus tard, plus éclatante encore, pour préparer par ses apôtres-martyrs, cette liberté de conscience, qui devait être un jour la plus précieuse de nos libertés, et la base sur laquelle devait se fonder la société moderne.

Hosted by Google

NOTES EXPLICATIVES

ORIGINE DE LA MAISON D'ANDUZE ET DE SAUVE

L'origine de la maison d'Anduze date du IXe siècle.

Au commencement du Xe siècle, sous Pierre d'Anduze, le château de ce nom tenait déjà un rang distingué dans la province.

Nous trouvons dans les plus anciennes chroniques que Pierre, premier du nom, seigneur d'Anduze, avait un frère, Bernard d'Anduze, qui devint évêque de Nimes, en 946.

En 1160, Bernard IV, ayant deux fils du nom de Bernard, l'un des deux fut surnommé Bermond et eût en partage la seigneurie de Sauve.

En 1171, Pierre Bermond occupait la maison de Sauve.

Nous trouvons en 1183 Pierre Bermond chef de la maison de Sauve.

En 1183, Bernard VII fit un acte d'union avec la maison de Sommières.

On trouve ailleurs que les Bernard-Bermond descendaient des anciens rois d'Oviedo, ville considérable d'Espagne et capitale de l'ancien royaume d'Asturie.

Au treizième siècle, les sires de Bermond de Sauve, et de Pelet d'Alais, étaient les chefs des plus anciennes et des plus illustres maisons du Languedoc, alors que ces deux familles rivales cimentèrent leur union par la célèbre charte d'Alais, de l'an 1200.

Les seigneurs de ces comtés figurèrent avec honneur dans cette longue et sanglante invasion du Languedoc, suivant la fortune du vainqueur et du vaincu, tantôt dépouillés, tantôt réintégrés dans leurs seigneuries, mais au moins ils épargnèrent à leurs sujets les horreurs de la guerre et surent les préserver de l'invasion des armées étrangères.

Hosted by Google

LES QUATRE COMTÉS DE LA SEIGNEURIE DE SAUVE

La **cité de Sauve**, située dans le diocèse de Nimes, au pied de la chaîne des montagnes des Cévennes, était, en 1226, chef de baronnie ; ses armoiries portaient *d'argent à deux tours crenelées d'or, maçonnées de même, soutenant un rocher de sable, d'où sort une plante de sinople*, accostée de ces mots : *Sal. Sal.* qui signifiaient : Salvia, Salviatrix,

D'après la légende, une épidémie mortelle, qui faisait de grands ravages dans cette ville, fut arrêtée par cette plante aromatique et purifiante ; la plante à laquelle tant de gens durent la *vie sauve* donna son nom à la ville et fut placée, en reconnaissance, sur ses armoiries.

La cité de Sauve était, en outre, chef de viguerie, administrée par un viguier qui représentait le seigneur et rendait la justice en son nom.

C'était une juridiction de première instance pour toutes les affaires civiles entre roturiers.

Le viguier percevait les impôts, assistait aux délibérations municipales, souvent les contrôlait et même s'y opposait.

Les viguiers de Sauve étaient issus de la famille de Toulouse ; la croix ronde, à trois points sur chacune des branches, était sur leurs armoiries, qui étaient peintes et sculptées sur la porte d'entrée de leur maison, à une de leurs tours, dans l'église abbatiale de Sauve et dans celle de Ferrières dont ils étaient seigneurs.

Le viguier, dans la mouvance de Sauve, était un personnage très important, car il avait à surveiller et régir un nombre considérable de communes, châteaux et places fortes, quarante-huit villages, hameaux, bourgs et communautés.

Hosted by Google

Les châteaux étaient ceux de : Sauve, Roqueyras, Claret, Pegueyrolles et Buèges, Roqueforcade, la Roquette, Conqueyrac, Fressac, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Roman, Durfort, Corconne, Roque-Haulte.

Les villages : Pompignan, Saint-Hippolyte, Corconne, Quissac, Puechflavard, Logrian, Florian, Saint-Jean-de-Cruolon, Durfort, Manoblet, Saint-Félix-de-Pallière.

Un conseil politique, nommé par les habitants, administrait la ville, il était composé de cent membres et de quatre consuls, qui portaient dans toutes les cérémonies le chaperon municipal avec un manteau de laine aux armes de la ville. Enfin une garde bourgeoise, avec tambours et haut-bois, faisait le service de la cité.

Il y avait aussi une abbaye de Bénédictins, et un ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoit, qui n'était encore à cette époque qu'un simple prieuré. Deux tours intérieures : la tour du Môle, réunie à la tour Barbau par un souterrain qui passait derrière l'église.

Enfin le château seigneurial qui dominait la ville.

La **cité d'Anduze**, qui faisait partie de la seigneurie de Sauve était très importante, elle gardait l'entrée des Cévennes, et était administrée par un viguier qui dépendait de celui de Sauve; ses armoiries étaient : sur *champ de gueules, à la tour donjonnée de trois donjons d'argent, celui du milieu plus élevé ; cette tour couverte de sable.*

La **cité d'Alais** était alors beaucoup moins importante, quoique fort riche ; cette seigneurie se divisait en deux co-seigneuries dont l'une appartenait au haut et puissant seigneur Raymond-Pelet et l'autre à la maison de Sauve. Alais était aussi l'une des vigueries de la dite baronnie. A côté du château s'élevait la tour Peletine et chacun des deux seigneurs avait ainsi sa résidence séparée.

Bernard d'Anduze et Pierre Bermond son fils, à la suite de nombreux et inévitables différends, prêtèrent serment en 1200, à une charte de réconciliation avec Raymond-Pelet et les deux co-seigneurs pour éviter le retour des discordes trop communes entre les deux maisons, convinrent que le plus ancien d'entr'eux ou leurs héritiers, aurait la préséance sur l'autre dans cette ville.

Il y avait à cette époque à Alais une commanderie de Saint Antoine, une église des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jéru-

Hosted by Google

salem, fondée en 1173, un couvent de Cordeliers. Quatre consuls et cent conseillers municipaux administraient les affaires de la cité.

Les armoiries de la ville étaient : *une aile d'argent sur champ de gueules.*

La **cité de Sommières** était, comme Alais, une co-seigneurie, avec une viguerie dépendante de celle de Sauve, ses armoiries étaient : sur *champ de gueules, un pont de cinq arches, chargé d'une croix haute à deux marches au bas accolée de deux tours, le tout d'argent et posé sur le pont en pointe sur une rivière de même.*

Note de la page 192 du Tome XVII. — Pierre Bermond accorde en 1227, datée de Ganges, une charte en faveur des ouvriers exploitant les mines d'argent et de cuivre d'Hierle, après avoir pris l'avis de ses chevaliers et de gens expérimentés.

Note de la page 196 du Tome XVII. — Lors de l'hommage-lige fait au roi par Pierre Bermond, en 1226, ce fut Hugon de Mirabel, son beau-frère, qui lui servit de témoin, et Raymond de Ginestous, seigneur de Gallargues, qui fut son connétable.

Cet hommage fait au roi avait pour conséquence de le soustraire à la suzeraineté du comte de Toulouse.

Note de la page 127 du Tome XVIII. — Les troupes qui furent envoyées par le roi, pour s'emparer du château de Roque-Haulte, en 1240, étaient sous les ordres et la responsabilité du sénéchal de Beaucaire, Oudouard de Villon, représentant de l'autorité royale dans cette partie du Languedoc.

Dès que l'armée qu'il avait fait marcher contre ce château s'en fut rendue maîtresse, les autres cités de la baronnie se rendirent ; Oudouard de Villon s'en empara au nom du roi et son autorité fut substituée à celle de Pierre Bermond, ces seigneuries ayant été réunies à la couronne de France.

FIN DU CHATEAU DE LA REYNE BLANCHE

Hosted by Google

DESCRIPTION GEOLOGIQUE

DES ENVIRONS DE PONT-SAINT-ESPRIT

PAR

Louis DE SARRAN-D'ALLARD

membre non-résidant.

I

INTRODUCTION

A l'appui d'une carte géologique, à grande échelle, de la région comprise entre Pont-Saint-Esprit et Bagnols, je crois utile de joindre cette Notice qui viendra compléter et rectifier le Mémoire présenté à la *Société géologique de France*, le 9 juin 1884 (1), et la communication faite à la même Société, pendant la réunion extraordinaire du Jura, le premier septembre 1885 (2); à cette dernière séance, j'eus l'honneur de soumettre à mes savants confrères la minute de ce travail. J'en ai fait le sujet d'une causerie, devant la *Société d'étude des Sciences Naturelles de Nimes* (3), le 11 juin 1886.

Mes fonctions ne me laissant que fort peu de liberté, on conçoit que j'ai dû prendre un temps relativement long pour les études nécessitées par cette carte. Aussi, commencées en 1880, les explorations sur le terrain n'ont été terminées qu'à la fin de 1884.

La carte d'état-major, au 1/80.000, étant souvent insuffisante pour une carte détaillée, comme celle que nous avions en vue, nous nous décidâmes à la faire agrandir au double,

(1) Bull. Soc. géol. de Fr., 3e série., t. XII., p. 553 et suiv. (*Recherches* sur les dépôts antérieurs et postérieurs aux assises de la *craie* supérieure du département du *Gard*.)

(2) Bull. Soc. géol. de Fr. 3e sér., t. XIII., p. 866.

(3) Bull. Soc. d'ét. Sc. nat., Nimes., t. XIV., p. 34.

Hosted by Google

par les procédés photographiques. Depuis, l'éminent chef du service géographique au Ministère de la Guerre, M. le général Perrier, membre de l'Institut, Président du Conseil général du Gard, a bien voulu faire exécuter, à notre intention, une amplification héliographique au 1/40.000 de la planimétrie et des courbes de ce fragment de la feuille d'Orange.

Je dois, également, à sa généreuse initiative, une épreuve sur papier-report, de l'amplification photozincographique de la carte à l'échelle précitée, avec hachures, pour la zone correspondant à mon champ d'exploration.

Que notre sympathique compatriote reçoive, ici, le témoignage sincère de ma vive reconnaissance (1).

II

HISTORIQUE

Avant de parler de mes propres recherches, je crois devoir rendre aux savants qui m'ont précédé dans l'étude de la région de Pont-Saint-Esprit, un hommage de pieux souvenir. Dès 1884, dans mon mémoire précité, j'ai rappelé, avec la jalouse reconnaissance d'un compatriote, que la

(1) Grâce à la subvention que le Conseil Général du Gard, au cours de sa session d'avril 1887, a bien voulu m'accorder, ma carte géologique a paru. Elle sort des ateliers de M. Combes, graveur-lithographe, à Montpellier. C'est, pour moi, l'occasion de remercier notre haute assemblée départementale et, en particulier, son président, ainsi que les membres de la commission des objets divers. Je me fais, aussi, un devoir d'exprimer toute ma gratitude à M. *Grimanelli*, préfet du Gard, qui a bien voulu appuyer chaudement ma demande. Je ne saurais oublier mes savants confrères, M. l'Ingénieur en Chef des Mines, *Parran* (*a*). M. le Professeur de *Rouville* (*b*) et le gendre de notre glorieux géologue Emilien Dumas, j'ai nommé le modeste naturaliste, M. *A. Lombard-Dumas*; leurs rapports élogieux et leurs bons avis m'ont été d'un très puissant secours. Enfin, en cette circonstance, j'ai trouvé l'appui le plus sympathique auprès de la jeune et vaillante Société d'étude des Sciences naturelles de Nimes; je prie

(*a*) Présentation à la *Société géologique de France* de la carte en minute du Pont-Saint-Esprit. (Séance du 21 février, 1887. Bull. Soc. géol. t. XV, p. 327.)
(*b*) Lettre à la *Société d'étude* de Nimes. (Séance du 1er avril.)

Hosted by Google

géologie de cette contrée, comme celle de tout le Gard, avait été élucidée, d'une façon magistrale, par le géologue sommiérois. Il me resterait à présenter un résumé succint des travaux auxquels a donné lieu l'étude des terrains, aujourd'hui classiques, de ce canton, aussi intéressant au point de vue de la science pure qu'à celui de l'industrie minérale. Mais, un travail de ce genre m'entraînerait trop loin et ferait double emploi avec un ouvrage complet de compilation que je prépare pour le Bulletin, sous le titre de *Bibliographie des travaux géologiques sur le Gard* (Cévennes, Languedoc et vallée du Rhône) avec *index paléontologique* (1).

Je me contenterai donc, de citer les noms de MM. Parran, Hébert, Toucas, Torcapel, Carez et Fontannes qui, au cours de leurs études, ont donné des renseignements précieux sur le bassin de Pont-Saint-Esprit.

Quant à Coquand, j'ai montré dans la même notice (2) que la plupart des conclusions auxquelles l'avait amené une course faite à Carsan, de concert avec Dumas, ne sauraient être maintenues; il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

De même, des études postérieures m'ont engagé à modifier sensiblement ma classification des couches lacustres formant le passage de la période crétacée à l'époque tertiaire. Ma communication de 1885 présente ces rectifications, qui consistent à remonter dans l'Éocène le groupe de Cuques et du Montaiguet et même tout ou partie de l'étage *Vitrollien* (Mathéron). (3)

---

tous mes collègues et amis d'agréer mes remerciements. La première épreuve a fait l'objet d'une communication au *Congrès des Sociétés savantes*, à la Sorbonne, le 1er juin dernier. Par lettre du 8 août 1887, M. le Préfet du Gard m'a accusé réception des 500 exemplaires que je devais fournir au département, en exécution de la délibération du Conseil général, en date du 20 avril.

(Note ajoutée pendant l'impression. — Août 1887.)

(1). Dès à présent, je serai très reconnaissant à tous mes confrères des communications qu'ils voudront bien m'adresser tant pour la partie bibliographique proprement dite que pour la liste des fossiles qu'ils auraient pu récolter dans le Gard, ou qui figureraient dans leurs collections comme provenant de notre département. L'ouvrage pourrait, ainsi, être aussi complet que possible.

(2). Loc. cit. 1884., p. 554-555., p. 610-617.

(3). Loc. cit. 1885., p. 806. Note.

Hosted by Google

III

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

I

Terrains crétacés

I. — **Urgo-Aptien.** — (*Donzérin* C^{1d}.) L'étage le plus inférieur du crétacé que nous rencontrions sur la feuille du Saint-Esprit est la zone qui correspond au niveau supérieur, Donzérien ou mieux Donzérin (1) de l'Urgonien, tel que l'admet M. Torcapel.

Il couvre tout le N.-O. de la carte, depuis les bois du Garn, de Laval-Saint-Roman, jusqu'à Saint-Marcel, suivant une ligne très sinueuse.

Ce terrain massif constitue le *canon* si pittoresque de l'Ardèche, jusqu'à Vallon ; à Saint-Martin, non loin du village, il forme de petits ilots qui émergent sous les alluvions récentes ; à partir de là, il est recouvert par le Subapennin et par les alluvions anciennes ; c'est ainsi qu'on le voit affleurer sur le thalweg de l'Ardèche et des petits ruisseaux tributaires de cette rivière.

L'Urgonien affleure, également, dans le bas-fond du ruisseau de Rhodières, entre Saint-Christol et Salazac (voir coupe de Toulair au Saint-Esprit, pl. 1, fig. 1.) et plus au Sud dans le lit du ruisseau. A l'Ouest, on le rencontre vers Saint-André-de-Roquepertuis, où il se confond avec le massif de Montclus et de Goudargues.

Nous ne reviendrons pas sur les caractères pétrographiques et stratigraphiques de l'Urgonien. Je ne puis que répéter les observations suivantes (2) : Dans toute cette région,

---

(1). Nous sommes, en effet, d'accord avec les diverses commissions géologiques qui ont proposé, tant au congrès de Bologne qu'à celui de Berlin, de réserver la désinence *ien*, pour les étages, et d'appliquer le diminutif *in*, aux sous-étages ou divisions purement locales. Nous avons, également, adopté la gamme de couleurs, décidée pour la carte géologique de l'Europe, à la session de 1885.

(2) Sarran 1884, loc. cit. p. 599.

Hosted by Google

l'Urgonien est entièrement formé par le *calcaire à chama*, à facies blanchâtre, rocheux et coralligène. Nous en avons, également, donné la faune dans ce même travail, nous ne citerons donc que les espèces les plus communes, à Laval, à Saint-Roman et dans le massif de Saint-André et de Goudargues :

Janira Deshayesiana, Math. ; *Requienia ammonia*, Math. ; *R. trilobata*, Math. ; *R. Lonsdalei*, Math. ; *Heteraster Couloni*, Agass. ; *H. oblongus*, d'Orb (1) ; *Pygaulus depressus*, A. Gras ; *Nerinea gigantea*, d'Hombres ; *Rhynchonella Renauxiana*, d'Orb ; *R. lata*, d'Orb.

Cette zone peut atteindre une puissance de 300 mètres. Pour en voir la base, il faut se rendre plus au N.-O. de la carte, à Saint-Remèze, où affleure le *Barutelien* (Urgonien moyen,) *Torcapel* ; Néocomien inférieur pour M. *Carez*.

II. — **Aptien**. — Nous avons divisé l'Aptien proprement dit en deux sous-étages, qui sont :

2. — *Aptien supérieur*. — Marnes à *Belemnites semicanaliculatus*.

1. — *Aptien inférieur*. — Calcaire à *Ostrea aquila*.

(a). — Aptien Inférieur C^2. — Le plus intéressant affleurement se trouve à Pentécouste et sous la chapelle St-Roman ; malheureusement, le contact avec l'Urgonien n'est pas normal, il a lieu par faille (v. coupe de St-Roman à St-Sauveur., pl. I, fig. 2.) Un second lambeau apparaît au village de Laval; la zone se continue à partir de Trescouvieux, non sans quelques cassures, jusqu'au ruisseau de Canaux, où les alluvions d'Aiguèze viennent la recouvrir, en grande partie.

On la retrouve entre St-Martin et St-Marcel, avec de nombreuses interruptions dues à des failles, ou à des recouvrements postérieurs.

Ayant ainsi établi la distribution géographique du groupe Rhodanin (2) je puis passer à la description sommaire de cet horizon :

---

(1) Nouveau gisement dans l'îlot qui émerge sous les alluvions, vis-à-vis les escarpements rocheux d'Aiguèze, à St-Martin-d'Ardèche.

(2) Je ne prétends, nullement, faire de cette zone l'équivalent exact du type *Rhodanien* (Rénevier).

Hosted by Google

Il est constitué par des calcaires jaunâtres ou grisâtres, marneux, passant quelquefois à des grès, en couches irrégulières, avec intercalation de marne cendrée. D'autre fois le calcaire est blanchâtre, assez compacte et présente des tâches rougeâtres et vineuses ; il offre, alors, un facies identique à celui que nous avons observé aux Martigues, (Bouches-du-Rhône). Cet aspect est d'ailleurs assez rare. Nous ne l'avons encore observé que dans certains bancs du côté de Laval. L'épaisseur de cet étage est de 10 à 20 mètres. Les grandes *Ostrea aquila* et les gros céphalopodes suffiraient à le faire reconnaître ; nous y avons recueilli des fossiles sous la chapelle St-Roman, (2 gisements, l'un tout à fait au-dessous de la chapelle, l'autre à 150 m. plus à l'ouest,) à Pentecouste, à Trescouvieux, (entre ce hameau et la route de Pont-St-Esprit). Dans les communes de St-Christol et de Salazac, notons les deux gisements que nous avons déjà signalés à Toulair. Enfin, dans l'Ardèche, nous citerons ceux de St-Marcel.

Les fossiles recueillis sont les suivants :
Belemnites grasianus, Duval ; *B. semicanaliculatus*, Blain. ; *Nautilus Neckerianus*, Pictet ; *N. plicatus* Sow. ; *N. radiatus*, Sow ; *N. cf. subradiatus*, d'Orb. ; *Acanthoceras crassicostatum*, d'Orb ; *A. Stobieckii*, d'Orb ; *Hoplites fissicostatus*, Philips ; *Acanthoceras Cornuelianum*, d'Orb ; *A. Arnandi*, Coq ; *Ammonitoceras Ucetiæ*, E. Dumas ; *Ancyloceras Matheroni*, d'Orb ; *Trochus*, sp. ; *Pleurotomaria Pailleteana*, d'Orb ; *Rostellaria Gargasensis*, d'Orb ; *Panopea Prevosti*, Desh ; *Cyprina Pelleti*; Torcapel ; *Corbis Aptiensis*, E. Dumas ; *Trigonia Lamarcki* ; Math. ; *Arca protensa*, Coq ; *Plicatula placunea*, Lamk ; *Pl. radiola*, Lamk ; *Rhynchonella Bertheloti*, d'Orb ; *Terebratula sella*, Sow. ; *Ostrea aquila*, Brong ; *Echinospatagus Collegnoi*, Sism. ; *E. Ucetiœ*, E. Dumas ; *Orbitolina discoidea*, A. Gras ; *O. lenticularis*, Pict et Ren : *Diplopodia*, sp. (1).

(b). — Aptien Supérieur *C3*. — Partout où nous avons signalé l'Aptien inférieur, on retrouve l'étage supérieur. Nous l'avons reconnu, en outre, dans le lit de la rivière de

(1) Nous rapportons, avec doute, l'échinoderme de St-Roman à ce genre, d'après un type identique qui figure, sous ce nom, dans la collection Dumas ; il provient du même horizon (calcaire marneux de Serviers.)

Hosted by Google

Canaux, sous les argiles et calcaires lacustres, où il forme une bande étroite, sur la droite de la route de Barjac à Pont-Saint-Esprit.

Un lambeau existe dans le ravin du Grand-Deballen, entre les ruisseaux de Cabaresse et de Mézérac, sous la ferme de Pradon ; enfin, dans la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche, on le rencontre au-dessus du calcaire.

L'Aptien supérieur est facilement reconnaissable; il forme, en effet, au-dessus de la zone inférieure, des talus marneux, assez raides, de couleur grisâtre ou bleuâtre. Les marnes sont argileuses, rarement sablonneuses, schistoïdes et entrelardées de calcaire marneux ou gréseux, de couleur cendrée. Leur puissance totale est de 60 mètres. Cet étage est fossilifère presque partout où il se présente :

Nous citerons les fossiles suivants :

Belemnites semicanaliculatus, Blainv; *Acanthoceras Martini*, d'Orb : *A. Gargasense*, d'Orb ; *A. crassicostatum*, d'Orb ; *Toxoceras Royerianus*, d'Orb ; *T. Emericianus,* Rasp. ; *Ostrea aquila,* Brong ; *Terebratula sella,* Sow. ; *Rhynchonella Bertheloti*, d'Orb ; *Echinospatagus Collegnoi,* Sism. ; *Plicatula placunea,* Lamk ; *Pl. radiola*, Lamk ; *Discoidea decorata,* Desor.

III. — **Gault.** — Nous divisons le *Gault* en trois sous-étages, qui sont de haut en bas :

3. — Gault sableux, sans fossiles.

2. — Gault fosilifère à *Ammonites auritus.*

1. — Grès et calcaires à *Discoidea* et *Orbitolines.*

(a). — Albien Inférieur à *Discoidea. C*^{4} — Ce sous-étage repose constamment sur l'Aptien supérieur ; c'est ainsi qu'au sud des communes de Laval et d'Aiguèze, il couronne les escarpements marneux et forme une série de monticules sur la rive droite du vallat de Canaux. Nous le retrouvons à Saint-Christol et à Salazac, où il domine les deux rives des ruisseaux de Saint-Christol et de Rodières. Vers Saint-André-de-Roquepertuis, on rencontre ce groupe au-dessus de l'Aptien, sortant, comme ce dernier, de dessous les couches sextiennes. Dans l'Ardèche, il affleure également, aux environs de Saint-Marcel.

Nous ne saurions terminer l'exposé géographique de ce sous-étage sans rappeler qu'il en existe un paquet, peu important, à la vérité, plaqué sur la lèvre N.-O. de la faille de

Hosted by Google

Carsan, qui met le grès-vert en contact avec les lignites du Pauletien.

L'Albien inférieur est constitué par un calcaire grèseux à lumachelle d'oursins et de coquilles triturées ; aussi, leur détermination spécifique est-elle des plus difficiles et souvent impossible. Il tranche, par sa couleur jaune-verdâtre, sur les marnes bleues aptiennes, dont il se distingue très facilement. Son aspect est grèseux ou sableux, de sorte que les couches présentent souvent une stratification peu distincte.

Les principaux points où nous avons trouvé des fossiles sont les suivants : Salazac, Fabre, près Carsan, La Mazade, Laval, Saint-Roman et Aiguèze ; Mas de Jols, Rodières, près Cornilon. Voici la liste de ceux que j'ai pu déterminer :

Discoidea decorata, Desor ; *Belemnites semicanaliculatus*, Blainv. ; *B. minimus*, Lister ; *Ostrea*, SP ; *Orbitolina* CF, *lenticulata*, Lamk.

La puissance de cet étage atteint à peine 8 à 10 mètres, tandis qu'elle est de 20 m. dans la vallée de la Tave.

(*b*). — ALBIEN MOYEN C^5. — Le vrai Gault, ou zone à *Hoplites auritus* et fossiles phosphatés, forme une bande étroite, mais continue, de 0 m. 50 c. à 2 mètres, au-dessus du calcaire à orbitolines. C'est ainsi qu'il borde, d'un mince filet, la zone précédente, partout où nous l'avons signalée.

Nous ne l'avons pas retrouvé à Saint-Marcel-d'Ardèche. Cette petite assise a été mise en lumière par les travaux d'exploitation des phosphates de chaux à Salazac, à Saint-Julien-de-Peyrollas et à Saint-Christol-de-Rodières. Ce dernier minéral se trouve disséminé dans ce terrain à l'état de nodules, les fossiles eux-mêmes sont convertis en cette substance. Les gisements les plus importants sont au quartier de la Dame, au quartier de Moze, de Cassagnols, de Laubarède, de Cabaresse, du Tronc et de Serre-Méjean. C'est, aussi, dans ces gisements que l'on peut rencontrer les fossiles de cette zone, qui est constituée par des grès marneux, glauconieux, passant souvent à des sables.

La liste paléontologique est la suivante :

Belemmites minimus, Lister ; *Hoplites auritus*, Sow. ; *Desmoceras latidorsatum*, Mich. ; *D. Mayori*, d'Orb ; *Ammonites gardonicus*, Hébert et M. Ch. ; *Hoplites splendens*, Sow. ;

Hosted by Google

Ammonites Valbonensis, H. et M. Ch. ; *A.* cf. *Charrierianus,* d'Orb. ; *A Parandieri,* Quenstd. (Fallot) (1) ; *Turrilites catenatus,* d'Orb. ; *T. elegans,* d'Orb. ; *T. Robertianus,* d'Orb. ; *T. astierianus,* d'Orb. ; *T. vibrayeanus,* d'Orb. ; *T. Toucasi,* H. et M. Ch. ; *Scalaria Dupiniana,* d'Orb. ; *Gyrodes gaultina,* d'Orb., sp. ; *Natica clementina,* d'Orb. ; *N. Evryana,* d'Orb. ; *Solarium Tingrianum,* Pict. et Renv. ; *Arca carinata,* Sow. ; *A. fibrosa,* d'Orb. ; *Plicatula radiola,* Lamk. ; *Pl. gurgitis,* Pict. ; *Terebratula Dutempleana,* d'Orb. ; *Rhynchonella sulcata,* d'Orb. ; *Dicoidea decorata,* Desor. ; *D. conica,* Desor.

(c) — Gault supérieur ou sableux. C^6. — Cette zone forme une bande de 50 à 100 mètres tout autour du Gault fossilifère partout ou affleure ce dernier, c'est-à-dire sur les communes de Laval, Aiguèze, Saint-Julien, Saint-Christol, Salazac, Carsan, Saint-Laurent, Cornillon et Saint-André.

Nulle part nous n'y avons trouvé de fossiles. Par contre, sa nature minéralogique la distingue suffisamment. Elle est constituée essentiellement par des grès sableux, sans consistance, formant des couches discontinues, mal litées, à stratification oblique ; les sables sont siliceux, jaunes ou blancs, chloriteux, micacés ; ce dernier caractère permet de le séparer des grès, souvent sableux, que l'on rencontre au mur des couches à lignites.

IV. — **Cénomanien**. — Nous admettons dans le Cénomanien, les trois divisions suivantes :

3. *Tavien.* E. Dumas — Grès à trigonies
2. *Rotomagien.* Coquand — Niveau à *Pecten asper.*
1. *Vraconnien.* Renevier — Niveau à *Amm. inflatus.*

(a) Vraconnien C^7. — Cet horizon vient au-dessus du Gault sableux ; il occupe une surfaee assez considérable sur chacune des communes où nous avons signalé l'étage précédent. Nous le retrouvons recouvrant le Gault, à Carsan, où il est relevé contre la faille qui met les grès verts en contact avec les lignites. Au point de vue minéralogique, cette assise est constituée, généralement, par des calcaires à grains siliceux, plus ou moins gros, et tachetés de glauconie. Ce grès-calcaire, dont la couleur est jaunâtre ou

(1) Bull. Soc, géol. 1883-84, p. 293, Pl. IX, Fig. 1 (Provient de Salazac) Collection A. PIERREDON.

Hosted by Google

verdâtre, ne présente pas partout la même consistance, il passe souvent à des marnes sableuses, avec lesquelles il alterne sur quelques points. L'épaisseur est peu considérable, elle varie entre 3 et 20 mètres.

Sa richesse paléontologique est assez grande, principalement à la Chartreuse, à Saint-Julien (la Joinade), à Salazac (Cabaresse et Pradon), au mas de Jols et à Cadenet, près Saint-Laurent-de-Carnols.

Ces localités nous ont fourni la faune suivante :

Belemmites minimus, List.; *Desmoceras latidorsatum*, Mich. ; *D. Mayori*, d'Orb.; *D. Raulini*, d'Orb. ; *Schlœnbachia varians*, Sow. ; *S. Brottiana*, d'Orb.; *S. inflata*, Sow. ; *Phylloceras Velledœ*, Mich.; *Hoplites splendens*, Sow. ; *Acanthoceras Salazacense*, d'Orb. ; *Scaphites Hugardianus*, d'Orb. ; *Scaphites*, sp. ; *Hamites rotundus*, Sow. ; *H. Flexuosus*, d'Orb. ; *Turrilites Bergeri*, Brong.; *T. Astierianus*, d'Orb. ; *T. Costatus*, Lamk.; *T. tuberculatus*, Lamk. ; *Baculites baculoides*, d'Orb. ; *Cyprina Eryensis*, d'Orb. ; *C. Rhodani*, P. et R. ; *Trigonia aliformis*, Pict. ; *Pecten asper*, Lamk. ; *Janira Faucignyana*, Peron ; *Ostrea canaliculata* d'Orb. ; *O. laciniata*, Gf. ; *O. pectinata*, Lam.; *O. arduennensis* d'Orb. : *Plicatula gurgitis* Pict. ; *Rhynchonella compressa*, d'Orb. ; *R. sulcata*, d'Orb. ; *Holaster Perezi*, Sism. ; *H. lœvis*, Ag. ; *Hemiaster Phrynus*, Desor ; *Holectypus crassus*, Cott. ; *Discoidea decorata*, Desor.

(*b*) Rotomagien. — *Cénomanien proprement dit*, C^8. — Ce sous-étage est le véritable horizon du Mans et de Rouen. (Sainte-Catherine). Nous le trouvons très distinct, sauf de Cadenet, (Saint-Laurent) à Saint-André, partout où nous avons signalé le Vraconnien, avec lequel il se lie intimément par la base. Le Rotomagien est formé d'une alternance de marnes noirâtres ou cendrées glauconieuses et de calcaires gris ou jaunâtres, tantôt sablonneux, tantôt très durs, surtout à la partie supérieure où ils sont pétris *d'Orbitolina concava*, fait reconnu par E. Dumas. Sa puissance est de 40 à 50 mètres.

Les localités où nous avons recueilli des fossiles sont Saint-Julien, Salazac (Pradon), Saint-Laurent (au sud-est du mas de Cadenet) ; nous le retrouvons également à Carsan, sur la route de Valbonne, avant le Col du Lapin, butant contre la faille, et au sud-ouest du massif de Saint-Antoine, au quartier de Villeperdrix, où il disparaît ainsi

Hosted by Google

que le Vraconnien sous les alluviuns pliocènes et quaternaires. Enfin, il sert de base aux îlots taviens qui se rencontrent au-dessus de la Gaize, sur les communes de Saint-Julien et de Salazac.

Les fossiles de cette zone sont les suivants :

Belemnites ultimus, d'Orb.; *Nautilus triangularis*, Montf.; *Turrilites tuberculatus*, Lamk. ; *Trigonia crenulata*, Lamk.; *T. sulcataria*, Lamk. ; *Lima clypeiformis*, d'Orb. ; *Pecten asper*, Lamk.; *Ostrea carinata*, Lamk. ; *O. Ricordeana*, d'Orb.; *O. canaliculata*, d'Orb.; *O. diluviana*, Linné; *O. conica*, d'Orb.; *O. olisoponensis*, Sharpe; *O. pectinata*, Lamk.; *O. vesiculosa* Sow.; *Janira Faucignyana*, Péron; *J. Alpina*, d'Orb.; *Rhynchonella compressa*, d'Orb. ; *Holaster marginalis*, Agass. ; *H. trecensis*, Leym.; *Epiaster distinctus*, Ag. sp.; *E. Michelini*, d'Orb.; *H. bufo*, Brong. sp.; *H. Grepenkïi*, Strombeck.; *Cardiaster fossarius*, Forbes; *Holectypus crassus*, Cott; *Orbitolina concava*, Lamk.; *Parkeria*, sp.

(*c*) Tavien. — *Cénomanien supérieur*, C^9. — La zone supérieure du Cénomanien, forme au-dessus de l'étage précédent, une bande de 80 à 100 mètres, très régulière et surtout très distincte, par ses caractères minéralogiques. On la suit depuis Saint-Julien et le ravin de Mézerac, où elle est recouverte par les alluvions anciennes et par le pliocène, jusque dans le bois de Valbonne, vers la Croix de Sablet. De là, elle s'infléchit un peu à flanc de coteau vers le hameau de Focoussin et sous le monticule du Pavillon. A partir du château de la Blache, le *Tavin* s'étend d'un côté sur la route de Pont-Saint-Esprit jusqu'au delà de l'Abrijonne, où les alluvions viennent le recouvrir, et de l'autre se développe au sud, jusqu'au-dessous des massifs de Saint-Antoine. Un autre lambeau apparaît à l'ouest de Carsan, au-dessus du Cénomanien qu'il couronne ; tous les deux butent par faille contre le Paulétien.

Le Tavien a été, d'ailleurs, très bien délimité sur la feuille d'Uzès, par E. Dumas, le créateur de l'étage. Notre savant compatriote, outre les bandes précitées, signale, entre le Chapelas et Grangeneuve, un affleurement de grès rouge lustré, au milieu du Turonien qui l'entoure de toute part, sauf au nord, où apparaissent les couches lignitifères. Il est regrettable que son ouvrage ne fasse pas mention de cet îlot ; ce dernier est, en effet, intéressant, parce qu'il a

Hosted by Google

été mis au jour au milieu du Paulétien par un pli-faille analogue à l'accident de Carsan.

Notons également trois calottes de Tavien, au-dessus du Cénomanien proprement dit, entre Saint-Julien et Salazac. Pour terminer, il y a lieu de remarquer l'absence du Tavien depuis le bois de Valbonne jusque vers Saint-André-de-Roquepertuis.

Cet étage est minéralogiquement très distinct de ceux qu'il recouvre. Il est, en effet, constitué par des grès siliceux, rouges, lustrés, tantôt durs comme des quartzites, tantôt d'apparence sableuse. Les sables qui proviennent de cette transformation sont en général jaunâtres. E. Dumas, qui, le premier, à émis, pour ce grès, l'hypothèse d'une origine geysérienne, n'a pu y rencontrer aucun fossile. Plus heureux que lui et que nous-même, M. Toucas y a signalé à deux kilomètres nord-est de Carsan, au quartier de La Blache, probablement sur la route de Pont-Saint-Esprit:

Trigonia Deslongschampsi ; M. Ch., *T, sulcataria.* Lam., *Trigonia affinis,* Park.*; Ostrea Vesiculosa*, Sow. (1).

Ces débris organiques ont permis à M. Hebert de ranger ces couches au niveau des *grès du Maine*, ou *grès à trigonies.*

V. **Turonien.** — Au-dessus du terrain cénomanien, se présente le Turonien, dans lequel nous admettons les trois divisions suivantes :

3. *Angoumien* (Coquand). Zone supérieure d'Uchaux.

2. *Ligérien* (Coquand). Zone inférieure d'Uchaux.

1. *Paulétien* (E. Dumas). Lignites de Saint-Paulet et Carsan.

(a). Paulétien C^{10}. — Cet étage est entièrement constituée par la formation fluvio-marine de Saint-Paulet et de Carsan.

En décrivant l'aire occupée par le Tavien, nous avons donné la limite inférieure de la zone à lignites; quant à la limite supérieure, elle est la suivante :

Lambeau de Saint-Paulet. — Partant de la Sablière, où le

(1) Mon savant confrère, M. Jeanjean, qui a, de son côté, fait une étude sérieuse des terrains crétacés de l'arrondissement d'Uzès, n'a pas été plus heureux que moi. M. Pierredon a également recherché, mais en vain, ce gisement.

Hosted by Google

Pliocène la recouvre, la bande de Paulétien forme deux branches, dont l'une suit le lit du ruisseau des mines ; la seconde, séparée de la précédente par les alluvions anciennes, forme les monticules de Monteils et de Mézerac, et de là, remonte à flanc de côteau, le long du ridement qui s'étend de la Verdoise à la grange des Juifs, et va rejoindre la limite inférieure sous le mamelon de l'Abrijonne.

Lambeau de Carsan. — Nous avons vu que le Paulétien qui forme le lambeau de Carsan est limité par une faille orientée 60°, dans sa direction générale (E. N. E. — O. S. O.) laquelle le met en contact avec les divers étages du Gault ou du Cénomanien. Sa limite inférieure est indiquée d'abord par la faille qui, partant de la Roubine, où elle est masquée par les alluvions, passe au nord-ouest de Carsan, et va finir, en ligne presque droite, sous le Col-du-Lapin, de là, la séparation s'infléchit de plus en plus sur le sud-ouest, pour se rendre jusque sous la formation lacustre de Cornillon, en suivant les limites déja indiquées pour le Cénomanien. A l'Est, la base est marquée par le mur de Tavien que nous avons indiqué sous le massif de Saint-Antoine, où les alluvions anciennes et le Pliocène viennent le recouvrir. A partir de Saint-Alexandre, la limite supérieure du Paulétien forme une ligne à peu près droite, sous le signal de Pignère (275m), jusqu'à Vaillen, où elle s'infléchit pour former la base des coteaux de Montaigu, puis reprend une allure rectiligne au sud de Grange-Neuve, en suivant toujours la base du ridement qui se prolonge jusqu'à la crète de la Combe d'Arnave, où le lacustre vient le recouvrir; elle se poursuit jusque sous le mamelon qui est au sud de la Grange du Chapelas (Signal Pignère,322m) ; à partir de là, ce Paulétien forme une bande étroite (elle a à peine 100 mètres,) jusqu'au Serre de Cornillon, où le terrain lacustre la masque. Sur l'autre flanc du serre, les couches lignitifères réapparaissent sur une largeur d'environ 1500 mètres, puis elles sont recouvertes par le pliocène et les alluvions, du côté de Saint-André-de-Roquepertuis.

Nous les retrouvons également à Saint-Just, où, avec le Cénomanien dont elles forment le toit, elles constituent les berges élevées qui dominent la plaine submersible de l'Ardèche et du Rhône, depuis le pont du chemin de fer, jusqu'au delà des mines du Banc-Rouge,(commune de Saint-Marcel).

La constitution minéralogique de cet étage est fort com-

Hosted by Google

plexe ; c'est un ensemble plus ou moins puissant de couches argilo-sableuses, alternant avec des grès et des marno-calcaires ; entre ces diverses strates sont intercalées les bancs de lignite au nombre de trois dans la concession de Saint-Julien. Nous devons à l'obligeance de M. Duny, ingénieur-directeur de la Compagnie des Mines de Saint-Paulet, la coupe du puits foncé depuis peu.

Nous croyons utile de la reproduire. (Voir le tableau ci-dessous).

COMPAGNIE DES LIGNITES DE SAINT-PAULET

Mine du Mas

COUPE DU PUITS N° 5.

		Stérile			Charbon	
20	*Terre végétale*	4	10		»	»
19	*Calcaire donnant de la chaux grasse*	2	35		»	»
18	*Calcaire marneux*	»	25		»	»
17	*Calcaire dur*	»	75	11,20	«	»
16	*Marne grise*	»	50		»	»
15	*Calcaire blanc*	1	25		»	»
14	*Marne sablonneuse fossilifère*	»	75		»	»
13	*Calcaire blanc tendre*	1	25		»	»
12	*Charbon* (mauvais lignite)	»	»		»	20
11	*Calcaire gris*	»	60		»	»
10	*Calcaire gris dur*	»	80		»	»
9	*Marne noire*	1	00		»	»
8	*Calcaire bleu, très dur*	»	50	8,65	»	»
7	*Marne sablonneuse grise*	4	50		»	»
6	*Calcaire dur*	1	25		»	»
5	Lignite *ou charbon, couche N° 1.*	»	»		1	»
4	*Calcaire coquiller*	1	25	1,25	»	»
3	Lignite *ou charbon, couche N° 2.*	»	»		»	75
2	*Calcaire gris*	»	60	0,60	»	»
1	Lignite *ou charbon, couche N° 3.*	»	»		1	80
				21,70	3	75
	Profondeur totale du puits			**25. 45**		

Hosted by Google

C'est aussi, grâce au concours de notre excellent confrère du Pont-Saint-Esprit, que nous avons pu délimiter sur la carte l'affleurement des trois couches, qui, vu le peu de distance les séparant l'une de l'autre, ne forme qu'une seule ligne que nous allons déterminer succintement. Les premières traces apparaissent vers Monteils : on les suit parallèlement à la limite inférieure du Paulétien, vers le puits de Mézérac, où, par suite d'une cassure, qui paraît parallèle à la faille de Carsan, on les perd ; elles ne se retrouvent qu'à 250 mètres N.-O. du hameau du Mas, après un brouillage qui n'est que la continuation de l'accident précité, mais dont on ne peut voir ni la direction, ni l'importance. A partir de là, les couches reprennent leur allure régulière et suivent, à flanc de coteau, la crête des collines jusque sur la route de Pont-Saint-Esprit.

Quant aux couches de Carsan, elles affleurent au N.-E. des Huttes, leur trace sur la carte est marquée par une ligne sinueuse qui, partant du quartier précité, passe non loin du village et au nord de Grange-Neuve. En ce dernier endroit, les couches sont affectées par une ou deux cassures qui se rattachent à la faille de Carsan. A partir de ce point, l'affleurement se continue sous le mamelon placé au N.-O. du signal de Pignère ou du Chapelas, parallèlement à la ligne que nous avons indiquée comme formant la limite inférieure du Paulétien, jusqu'au ruisseau de Rodières, et même au-delà, vers le Patis de Cornillon. Enfin, près de Saint-Alexandre, à l'ouest et au nord du bourg, il existe un petit affleurement ligniteux qui, pour M. Duny, représente la couche n° 1, séparée sur ce point de la couche n° 2 par une épaisseur de marno-calcaire d'environ 20 mètres. L'exploitation se fait par galeries ou par des puits peu profonds ; on compte jusqu'à huit points d'attaque, dont deux seulement, sont, à l'heure actuelle, en activité. Nous donnons la coupe du puits le plus récemment foncé. Il est situé près du Mas et porte le n° 5, sur les plans de la Compagnie.

L'épaisseur du Paulétien varie entre 100 et 120 mètres. Les fossiles n'y sont pas rares, mais, en général, ils sont déformés ou difficiles à obtenir en bon état de conservation.

Beaucoup sont inédits, aussi, je dois avouer que le classement de ces couches dans le Turonien est encore arbitraire, je me base principalement sur la présence des *Ostrea Colum-*

Hosted by Google

ba et *Flabella* qui, très-rares dans le vrai Cénomanien (niveau à *Orbitolina concava*) du bassin d'Uchaux, se trouvent en abondance dans certains bancs, principalement au toit des couches lignitifères. Ce fait a été déjà observé par E. Dumas et il vient d'être confirmé par M. Fallot (1). Quoiqu'il en soit, cet étage étant séparé sur ma carte, on pourra, lorsque la faune fluvio-marine aura été étudiée par un spécialiste, classer définitivement ces couches lacustres qui, comme le Purbeck ou le Weald, ne sauraient être érigées au rang d'étage, puisque, au point de vue homotaxique, elles ont toujours un équivalent marin, souvent, d'ailleurs, difficile à établir. Voici la faune, en l'état de nos connaissances :

Megalosaurus ? (2). ; *Cassiope*, NOV. SP. ; *(cf. Renauxiana*, d'Orb. ; *Cassiope*. NOV. SP., *(cf. Coquandiana*, d'Orb.) ; *Ampullaria Faujasi*, E. Dumas ; *Melania Pauleti*, E. Dumas ; *M. Faujasi*, E. D. ; *Valvata Faujasi*, E. D. ; *Valvata*, N. SP. ; *Cerithium Julieni*, Math. ; *Cyrena*, NOV. SP., *(cf. C. Globosa*, Math. ; *Unio Lombardi*, Kow. ; *Ostrea flabella*, d'Orb. ; *O. Columba*, Desh. ; *Corbula angusta*, Sow, ; *Corbula*, NOV. SP. ; *Cardium Petersi*, Zitt. ; *Avicula caudigera*, Zitt. ; *Pholadomia*, NOV. SP. ; *Narcia*, N. SP. ; *Paludomus*, NOV. SP. ; *Dicotyledones (troncs et débris de*),

(*a'*). — Enfin, au-dessus du Paulétien, nous signalerons des bancs d'huitres (*Ostrea Columba*, principalement) qui forment une zone de deux à trois mètres d'épaisseur. Vu sa faible puissance, nous ne l'avons pas distingué, sur notre carte, de l'étage à lignites.

(*b*). — LIGÉRIEN. — Niveau inférieur du grès d'Uchaux. — C^{11}. — L'étage qui repose sur le Paulétien, est essentiellement marin, c'est le calcaire inférieur d'Uchaux, ou Ligérien. Cet étage forme plusieurs lambeaux, que nous allons successivement passer en revue.

1°. *Lambeau de Carsan et de Cornillon*. — Nous en avons donné la ligne d'affleurement en décrivant le Paulétien, pour le mur de l'étage ; quant au toit, nous l'indiquerons dans l'étude de la division suivante. De l'autre côté du Serre de Cornillon, reposant sur les couches à lignites, on aperçoit, également, une zone de Ligérien.

(1). — *Crétacé du S.-E. de la France*, 1885, p. 142.
(2). E. Dumas, Stat. II. p. 426.

Hosted by Google

2°. *Lambeau de Laroque.* — A Talazargues, au-dessus d'un petit affleurement de Paulétien que nous n'avions pas encore mentionné et qui cependant, a donné lieu à des travaux d'exploitation sous la chapelle Saint-Sauveur, l'étage ligérien est bien développé ; il se continue du côté de Laroque, où il forme la base de la montagne. Les alluvions récentes ou anciennes le recouvrent en grande partie, soit au nord, soit à l'est.

Au nord de Pont-Saint-Esprit, on rencontre trois autres lambeaux, séparés les uns des autres par les alluvions pliocènes ou anciennes. Je vais parler d'abord, de celui qui apparaît à la butte Saint-Pancrace : l'étage ligérien en constitue tout le flanc du coteau, soit au N.-O. ou à l'ouest, soit au S.-E., en ce point, il repose sur les bancs à ostracés du Paulétien supérieur, qui s'étend vers l'Arigne ; un autre lambeau, à peine séparé de celui de Saint-Pancrace par les alluvions, affleure au S.-O. de la chapelle, à une altitude bien moindre, puisque les affleurements arrivent jusqu'au niveau même de la vallée, vers le Sauvan et la Ladre.

Les autres îlots sont tout à fait distincts de celui que nous venons d'étudier ; ils se rencontrent, tous les deux, sur les bords du Rhône, l'un, sous le vieux pont d'Ardèche, et l'autre, sur la berge du fleuve jusqu'à la citadelle de Saint-Esprit, où les alluvions viennent le recouvrir.

Au point de vue pétrographique, l'étage que nous venons de décrire se distingue par un ensemble de calcaires marneux, gris ou jaunâtres, quelquefois glauconieux, passant souvent à des sables grisâtres micacés. Sa puissance varie entre 50 et 100 mètres. On le retrouve constamment au-dessus du Paulétien, lorsque la série est complète. Cet étage avait déjà été signalé par E. Dumas, sous le nom de *calcaire gris à Ostrea columba* (Turonien inférieur ou A) (1) et par M. Hébert, sous la désignation de *grès à Epiaster* (grès d'Uchaux, zone inférieure) (2).

La faune, qui est si riche entre Mondragon et Mornas, est relativement pauvre dans la région que nous décrivons. Nous y avons, cependant, trouvé les fossiles suivants :

Nautilus triangularis, Montf. ; *Pachydiscus peramplus*, Mantell.; *Acanthoceras Deverianum*, d'Orb.; *Turritella*, nov.

(1). — T. II., p. 438.
(2). — *Bassin d'Uchaux.* 1875, p. 89.

Hosted by Google

SP.; *Acteonella Ameliœ*, E. Dumas; *Pterodonta inflata*, d'Orb.; *P. intermedia*, d'Orb. ; *Trigonia scabra*, Lamk.; *Inoceramus labiatus*, Stal. ; *Ostrea*, SP. *Ostrea flabella*, d'Orb.; *O. columba*, Desh. ; VAR. *minor* et *média* ; *Epiaster*, NOV. SP.

(c) — ANGOUMIEN *C12*. — (Grès supérieur d'Uchaux).

Cet étage est presque constamment au-dessus du Ligérien, avec lequel il se lie par la base, d'une façon insensible; aussi, en beaucoup d'endroits, la limite que j'ai admise pour ces deux divisions est-elle plus souvent fictive que réelle ; cette limite, pour le massif de Saint-Alexandre, part des collines du Régent et du Roc, et va se perdre sous le lacustre de Saint-Michel, qui, au-delà, repose directement sur le Paulétien, avec lequel il constiue une série de petites collines assez élevées (cote moyenne 200 mètres) jusque vers le ruisseau de Rodières et du nouveau Bruget, pour s'enfoncer de nouveau sous le Sextien du Serre de Cornillon et réaffleurer, ensuite, du côté de Saint-André. Sur la rive droite de la Cèze, on le voit couronner les assises inférieures de la colline de Saint-Sauveur et former le deuxième gradin de la montagne de Laroque. Enfin, nous avons déjà dit qu'il occupait la partie moyenne de la butte Saint-Pancrace.

Comme constitution lithologique, cette assise diffère peu de la zone précédente : elle se compose, en effet, de grès calcaires plus ou moins compactes, avec grains de quartz et paillettes de mica, d'une couleur jaune, souvent rougeâtre, due à l'abondance de la silice et à sa décomposition par les agents atmosphériques.

Nous croyons devoir, pour ce niveau, maintenir le nom d'*Angoumien* proposé par Coquand ; c'est l'étage supérieur ou *B*, du Turonien d'E. Dumas (1). Par ces fossiles, cette assise correspond, à la fois, aux grès à *Ammonites papalis*, à *Amm. requienianus*, de M. Hébert. (2). Mais, dans le bassin de Saint-Esprit, où elle est loin de présenter la même puissance et le même développement, et où, d'ailleurs, les fossiles sont beaucoup plus rares que de l'autre côté du Rhône, il serait tout à fait impossible de tenter une division qui peut être établie dans le bassin d'Uchaux.

De même que l'étage précédent, l'Angoumien varie beau-

(1). E. Dumas, stat. II., p. 429.
(2). Loc. cit. 1875. p. 89-90.

Hosted by Google

coup de puissance, l'épaisseur moyenne est de 30 à 50 mètres.

Voici la liste paléontologique telle qu'elle résulte des diverses recherches effectuées sur ce terrain :

Pachydiscus Requienianus, d'Orb. ; *P. peramplus*, Mantell. ; *Acanthoceras Deverianum*, d'Orb. ; *Turritetla*, sp. ind ; *T. uchauxiana*, d'Orb. ; *Pyramidella inflata*, E. Dumas ; *P. canaliculata*, d'Orb. ; *Pterodonta inflata*, d'Orb : *Natica lyrata*, Sow. ; *N. sulbulbiformis*, d'Orb. ; *Trigonia scabra*, Lam. ; *Cardium productum*, d'Orb. ; *C. subalternatum*, d'Orb. ; *Cucullœa Matheroniana*, d'Orb. ; *Ostrea columba (media* et *major)*, Desh. ; *Caprotina Archiaciana*, d'Orb. (1) ; *Hippurites Requienianus*, d'Orb. ; *Spherulites Sauvagesi*, d'H. F. ; *S. angeoides*, d'Orb. ; *Plagyoptychus Aguilloni*, d'Orb. sp.

VI. — **Crétacé supérieur**. — L'Angoumien termine, à notre avis, la série du crétacé moyen dans le bassin de Pont-Saint-Esprit ; au-dessus viennent des couches qui forment la partie supérieure du crétacé marin, tant dans notre région qu'à Uchaux, ou en Provence. Nous avons adopté les divisions suivantes :

2. — Calcaires à hippurites.

1. — Couches à *Ostrea Mornasiensis*.

(a). — Couches a Ostrea Mornasiensis. — Ucétien. (E. Dumas.)

Nous appelons ces couches du nom que, dès 1852, E. Dumas leur a imposé, repoussant celui de *Mornasien* (2), créé par le géologue de Marseille, en 1862, seulement (3). Ce nom a eu, en outre, le grave inconvénient de donner lieu à des confusions très regrettables, que j'ai expliquées en 1884 (4).

Dans un précédent travail (5), je crois avoir suffisamment établi le parallélisme de l'Ucétien, avec les grès de Mornas,

---

(1). Premier niveau à hippurites. Cornillon (quartier du Travers, dans la direction de Saint-André-de Roquepertuis).

(2). *Un nouvel étage dans la craie moyenne*, 1862, p. 282 et suiv.

(3). La commune de Mornas est établie sur trois étages géologiques : à la base et au nord, les grès d'Uchaux, puis les grès de Mornas, et, enfin, le calcaire à hippurites. C'est sur ce dernier que le village, même est bâti.

(4). Loc. cit. p. 610 et suiv.

(5). Loc. cit. p. 616-618.

Hosted by Google

tant au point de vue paléontologique, que, surtout, d'après la stratigraphie, sans qu'il soit besoin d'y revenir.

Comme précédemment. nous reconnaissons deux assises dans l'étage ucétien :

C13 b.— *Ucétien supérieur*—quartzites, grès et sables peu fossilifères.

C13 a. — *Ucétien inférieur* — grès sableux, argiles réfractaires, sables à *Ost. mornasiensis.*

(a). — *Assise Inférieure.* — Cette assise, extrêmement variable dans sa composition minéralogique, est, en général, formée par des bancs de sables siliceux multicolores, des grès plus ou moins durs, généralement jaunâtres, avec couches d'argile réfractaire et de marne bitumineuse et lignitifère. Ces couches ou plutôt ces filets ligniteux, sont loin de présenter la régularité des couches du Paulétien, et, bien qu'ils se répètent à diverses hauteurs dans l'étage dont il s'agit, toutes les tentatives d'exploitation ont avorté.

Cette zone, malgré sa puissance assez grande (100 m.), est très peu fossilifère, surtout dans la région qui nous occupe; ce n'est qu'au sud de Vénéjean, du côté de Chusclan et d'Orsan que l'on peut y recueillir quelques fossiles; d'actives recherches à la combe d'Arnave et à la montagne de Cornillon, ne m'ont fourni que de très rares exemplaires, assez mal conservés.

Voici la liste de ces fossiles :

Cucullœa matheroniana, d'Orb.; *Trigonia scabra*, Lamk. ; *Cardium productum*, d'Orb. ; *Eulima amphora*, d'Orb. ; *Pectunculus requienianus*, d'Orb.; *Spondylus hystrix*, d'Orb. *Ostrea Tisnei*, Coq.; *O. Mornasiensis*, H. et M. Ch.

(b). — *Assise Supérieure.* — Ce sous-étage est grèseux ou sableux, comme le précédent, avec lequel il est malaisé, quelquefois, de le séparer. Les grès sont siliceux, rarement calcaires ; ils passent souvent à des vrais quartzites très durs, à grains de silex plus ou moins gros, et sont alors rougeâtres ou jaunâtres, assez analogues aux grès taviens, dont ils n'ont pas cependant le lustré. Coquand, qui, dans une course faite avec Dumas, a reconnu cet étage et le précédent, y indique, comme fossile, la *trigonia scabra* (1), cause première de la méprise que nous

(1) *Position des Ostrea columba.* B. S. géol. 2e S. XIV, p. 63-65 et 861.

Hosted by Google

avons signalée à propos des grès d'Uchaux. Reynès (1) et bien d'autres, ont toujours adopté l'erreur de Coquand, et ce n'est qu'en 1875, ainsi que je le faisais observer dans ma précédente note, que M. Hébert a remis l'horizon d'Uchaux à sa vraie place, qu'il avait soupçonnée en 1872 (2) alors que dès 1852, Emilien Dumas, dans ses notes et sur sa carte d'Uzès, avait sainement compris la position de ces mêmes grès d'Uchaux. A ce sujet, je ferai observer que c'est par un oubli regrettable que la *trigonia scabra* (*trig. alæformis)* ne figure pas dans ses listes de fossiles, cette espèce existe, en effet, dans la collection Dumas, plusieurs échantillons viennent du Gard, les autres ont été recueillis à Uchaux. Tous sont étiquetés de la main du maître, et portent des dates antérieures à 1852 (3).

Comme fossiles, cette assise est aussi pauvre que la précédente, dans notre région du moins, car, de l'autre côté du Rhône, les zones moyenne et supérieure des grès de Mornas, renferment une série nombreuse de polypiers et de rudistes (4).

Voici, d'ailleurs, le nom des quelques espèces que nous y avons rencontrées :

Turritella, sp, *T. Requieniana*, d'Orb ; *Acteonella crassa*, d'Orb. ; *Acteonella gigantea*, d'Orb. ; *Chenopus simplex*, d'Orb. sp. ; *Ostrea Tisnei*, Coq. ; *O. Malletiana*, E. Dumas ; *O. Mornasiensis*, H. et M. Ch. ; *O. Ucetiæ*, E. D. ; *Terebratulina* cf., *Clementi*, d'Orb. ; *Rhynchonella*, cf., *depressa*, d'Orb. *Végétaux silicifiés.*

Il nous reste à décrire l'aire géographique occupée par les deux zones de l'Ucétien.

(1) *Terrains crétacés, Sud-Est.* Mém. Soc. em. Provence. I. 1862, p. 58-62. *De l'étage dans la formation crétacée* III. p. 176 et s.

(2) Bull. Soc. géol. fr., 2e série, t. XXIX, p. 415.

(3) *Trigonia scabra*, Sommelongue, 1845. (Vaucluse) 1835. Calcaire cristallin jaunâtre, sommet du Grand-Travers, près Carsan, avec empreinte de trigonie, etc.

(4) M. Parran (*C. R. Somm. Soc. géol.* 21 février 1887). attribue une origine geysérienne aux grès et sables siliceux qui abondent tant dans l'étage Tavien que dans l'Ucétien. De même, les argiles réfractaires, qui caractérisent si bien ce dernier groupe, auraient une origine analogue.

Ces phénomènes se rattacheraient aux éruptions de roches magnésiennes ou basiques, qui, ailleurs, se sont fait jour à travers les terrains crétacés ou tertiaires. (Note ajoutée pendant l'impression.)

Hosted by Google

Le lambeau le plus septentrional est celui qui couronne la butte de Saint-Pancrace (1); en cet endroit l'Ucétien est très sableux, il se lie intimément aux calcaires sous-jacents, qui forment le sommet des grès d'Uchaux.

Je suis heureux de constater que mon excellent confrère, M. Torcapel, partage complètement ma manière de voir (2). Cet ilôt correspond, d'ailleurs, à celui qui affleure à la base de la colline de Barry, sous la mollasse de la chapelle Sainte-Juste, sur la rive gauche du Rhône.

Dans notre travail précité, nous avons fait observer qu'à la Combe d'Arnave (3) l'Ucétien ne nous paraissait pas reposer sur les grès d'Uchaux, d'une manière normale, et nous inclinions à penser que le contact avait lieu par faille. Enfin, l'Ucétien ne nous semblait représenté que par sa partie supérieure. Depuis la publication de notre travail, de nouvelles excursions nous ont permis de vérifier nos premières observations. Ainsi, nous avons pu constater que, dans le vallon, si l'on suit le chemin qui mène au Chapelas, après avoir dépassé le Mas d'Arnave, on voit apparaître les argiles réfractaires, c'est-à-dire l'Ucétien inférieur, reposant normalement, ou plutôt paraissant reposer normalement sur le calcaire d'Uchaux. (Lorsqu'une assise plastique, comme des argiles ou des sables, repose sur une couche rocheuse, avec une inclinaison assez forte, il se produit toujours un glissement, sans qu'il y ait besoin de faire intervenir une cassure (4). Mais, si du mas précité, nous nous rendons à Saint-Alexandre, par le Bonis et le Roc, nous voyons les strates supérieures des grès d'Uchaux s'enfoncer, avec une inclinaison relativement exagérée, sous les couches marno-sableuses de l'Ucétien inférieur. De plus, la séparation des deux étages, depuis le chemin de Saint-Alexandre jusqu'aux alluvions de l'Arnave, est formée par une ligne presque droite, qui passe, à flanc de coteau, au-dessus des groupes précités.

---

(1). Sarran. loc. cit. p. 568.

(2). *Géologie de la rive droite du Rhône*, p. 40-41. (tirage à part)

(3). Loc. cit. p. 560. pl. XXXIX. fig. 2.

(4). Toutefois, nous devons indiquer une faille qui entre Bagnols et Laudun, met en contact le Ligérien et l'Angoumien du Camp de César avec l'Ucétien. La carte de E. Dumas, la fait soupçonner ; elle est dirigée N.-E.—.S-O.; on la voit très bien du chemin de fer d'Alais au Rhône, à la station de Connaux.

Hosted by Google

Elle est grossièrement parallèle à la faille de Carsan, et à celle de Noyères, près Bollène. La question nous paraît donc suffisamment élucidée. A partir du Mas d'Arnave, la ligne de démarcation des étages angoumienet ucétien longe la vallée ; elle passe à flanc de coteau, sur la berge gauche du ruisseau et se continue jusque sous le lacustre de Carcanon.

La bande d'Ucétien réapparaît au Sud, dans la direction de Saint-Laurent ; elle appartient à la zone supérieure; en effet, elle est recouverte 100 à 120 mètres plus loin, par les premières couches à hippurites. On la retrouve, également, à l'Ouest du même îlot lacustre, entre les granges de Pavie et du Pijol. A partir de là, elle se continue parrallèlement à l'affleurement angoumien, non sans être recouverte en divers endroits, soit par de petits îlots lacustres ou pliocènes, soit enfin par les alluvions anciennes de la Cèze et de ses affluents. Nous verrons, dans le chapitre relatif au terrain tertiaire, que deux lambeaux lacustres, l'un au Nord, l'autre au Sud de Cornillon, recouvrent les différentes couches de l'Ucétien, qui forme la base de la colline d'Ivagnas.

Enfin, à la butte Saint-Sauveur, l'Angoumien est recouvert par l'Ucétien inférieur, qui, à son tour, s'enfonce sous les alluvions anciennes. Le grès de Mornas, avec ses deux zones, constitue aussi la partie moyenne de la Montagne de La Roque; ainsi que la base N.-O. de la colline qui domine le Moulin entre ce village et celui de Saint-Michel.

(*b*) Calcaires a Hippurites. — Dès 1884, nous avons admis deux zones dans l'étage des calcaires à hippurites, reconnu par E. Dumas, au-dessus de l'Ucétien.

2. Calcaire supérieur à hippurites (fossiles du Plan d'Aups)

1. Calcaire inférieur à *hippurites cornuvaccinum et organisans.*

Le calcaire à hippurites affleure dans la partie sud, seulement, de la région de Pont-Saint-Esprit ; on ne le trouve ni au Banc-Rouge, comme le signale par erreur Dalmas, (1), né à la butte Saint-Pancrace. Par contre, cet étage forme, au-dessus de l'Ucétien, une grande barre qui s'étend sur la

(1) *Itinéraire du géologue dans l'Ardèche*, 1872, p. 132, 133, et carte géologique. Le même auteur range, à tort, les lignites du Banc-Rouge sur le même niveau que ceux de Vagnas, tout en reconnaissant que son « calcaire à hippurites » n'a fourni à

Hosted by Google

majeure partie des communes de Saint-Laurent, Saint-Michel, Saint-Gervais, Saint-Nazaire, Venéjean, et Saint-Alexandre, (crêtes du Frigoulas et de Roquebrune). Enfin, il occupe le sommet de la butte de La Roque, forme la cascade du *Sautadet* (Saut de la Cèze) et constitue toute la colline qui sépare le Moulin de La Roque de Saint-Michel.

Quant à la zone supérieure, elle n'apparaît qu'au centre du fond de bateau formé par le massif de Venéjean, Bagnols, et au sommet de La Roque.

Après avoir décrit les affleurements du calcaire à hippurites, nous allons dire quelques mots des deux zones :

Calcaires à hippurites inférieur C^{14a}. — Cette assise débute par des couches assez minces de calcaire gréseux, jaunâtre, ou blanchâtre, plus ou moins dur, souvent cristallin. C'est dans cette série qu'est ouverte la carrière de Roquebrune, au col du Frigoulas, sur la route de Pont-Saint-Esprit à Bagnols. Entre les bancs calcaires sont disséminés des fossiles, principalement des rudistes. Nous citerons :

Nerinea trochiformis, d'Hombres ; *N. pailleteana*, d'Orb. ; *Cerithium Toucasianum*, d'Orb. ; *Ostrea Mornasiensis*, H. ; *O. diluviana*, Linné ; *Rhynchonella Cuvieri*, d'Orb. ; *Terebratula Toucasiana*, d'Orb. ; *Hippurites Moulinsi*, d'Hombres, ; (*H. cornuvaccinum*, d'Orb., *p. parte*) ; *H. bioculatus*, Lamk. ; *H. alatus*, Math. ; *H. organisans*, Montf. ; *H. galloprovincialis*, Math. ; *Plagioptychus Aguilloni*, d'Orb., SP. ; *Biradiolites canaliculata*, d'Orb. ; *Radiolites ponsiana*, d'Orb. ; *R. Toucasiana* d'Orb. ; *Spherulites mamillaris*, Math. ; *S. angeoides*, P. de Lap. ; *S. Martinianus*, d'Orb., SP. ; *S. Sauvagesi*, d'H. ; *S. socialis*, d'Orb. ; *S. cylindraceus*, Desm. ; *S. Desmoulinsianus*, Math. ; *Hippurites* NOV. SP. ; *Toncasia Toucasi*, d'Orb. ; SP. *Periaster* CF. *conicus*, d'Orb. ; *Cristellaria*, SP., *Biloculina antiqua*, d'Orb. ; *Triloculina cretacea*, d'Orb.

La puissance de toute la zone inférieure varie entre 80 et 100 mètres.

Calcaire supérieur à hippurites. C^{14b} — Cette zone est constituée par un ensemble marno-calcaire. Les calcaires sont presque toujours marneux ou noduleux, jaunâtres ou

---

M. DUMORTIER que *Orbitolina concava* (et non *lenticulata*, comme il le dit) *Cardium hillanum*, *Exogyra conica*, c'est-à-dire, la faune cénomanienne.

Hosted by Google

blanchâtres. Quant aux marnes, elles sont plus ou moins argileuses, de couleur grisâtre ou bleuâtre. C'est très probablement dans cette zone que M. Toucas a rencontré la faune sénonienne qu'il a signalée, en 1876, entre Saint-Nazaire et Bagnols. (p. 311.)

Ci-après, la liste des fossiles de cette zone :

Hippurites CF. *organisans*, Montf.; *H. cornuvaccinum*, d'Orb. P.P.; *H. radiosus* Desm.; *Spherulites sinuosus*, d'Orb.; *S. Coquandi*, d'Orb.; *S. cylindraceus*, Desm.; *Radiolites fissicostatus*, d'Orb., SP.; *Rhynchonella difformis*, d'Orb.; *Ostrea Matheroniana*, d'Orb.; *Ost. acutirostris*, d'Orb.; *O. Mornasiensis*, Hébert; *O. Tisnei*, Coq.; *O. frons*, Parck; *Turritella sexcincta*, Gdf.; *Turritella*, SP.; *Cyprea marticensis*, Math.; *Varigera*, SP.; *Cerithium Toucasianum*, d'Orb.; *Crassatella orbicularis*, d'Orb.; *Lima Marticensis*, Math.; *(L. ovata*, R.) *Arcopagia numismalis*, d'Orb.; *Nucleolites minor*, Agass. SP.; *Acteonella gigantea*, d'Orb.; *Holectypus*, SP.; *Pterocera*, SP.; *Natica*, SP.; *Venus*, SP. *Isocardia*, SP., *Arca*, SP.; et autres moules indéterminables.

La puissance de cette assise varie peu ; elle est de 80 à 100 mètres dans les environs de Venéjean et de Bagnols. Sa faune paléontologique la place au niveau du Plan d'Aups; d'ailleurs, E. Dumas, qui formait des calcaires à hippurites un seul et même étage, les considérait comme équivalents d'une partie du Turonien et du Sénonien de d'Orbigny. Il les mettait en parallèle avec les couches de Piolenc, des Bouches-du-Rhône et des Corbières.

VII— **Crétacé supérieur lacustre et tertiaire inférieur présextien** — Depuis la découverte d'une couche à hippurites au-dessus des lignites de Piolenc, nous sommes porté à considérer le *Valdonnien* (MATH.) comme une simple zone formant la base de l'étage lacustre inférieur ou infragarummien. Quoiqu'il en soit, ni à Vénéjean, ni à Piolenc, nous n'avons rencontré le niveau de Valdonne, représenté à Bézut, près Baron, par les couches à *Mps. Gallo-provincialis*.

La présence des hippurites au-dessus des lignites, reconnue par Dumas et confirmée par M. Fallot, nous a donné raison pour le classement de cette formation dans le crétacé supérieur ou *Danien*.

Hosted by Google

Ceci dit, passons à la description des couches à lignites de Venéjean.

Lignites de Venéjean, C^{15}. — Il est fort difficile de donner une coupe exacte de ces couches. En effet, à Venéjean, les affleurements sont presque entièrement recouverts par des argiles alluviales et la terre arable, d'un autre côté, les anciens travaux de mines sont éboulés ou noyés ; le gite paraît d'ailleurs épuisé.

Si l'on veut suivre les affleurements des couches, il faut se porter à 150 ou 200 m. au nord du village, sur le chemin de Vénéjean au Saint-Esprit ou vers Garsan. Là, on peut constater la coupe suivante, (Pl. I. fig. 3) :

(*e*) Sables jaunes ou blancs avec marnes bitumineuses. 6.50
(*d*) Lignite (zone supérieure). 4.80
(*c*) Grès sableux ou sables. 8.00
(*b*) Lignite (zone inférieure). 4.50
(*a*) Sables rouges avec minerai de fer, et grès plus ou moins durs alternant avec le calcaire à hippurites . 6.20

30.00

Pas plus qu'en 1884, nous n'y avons rencontré de fossiles, mais, dans un puits creusé dernièrement par un propriétaire pour rechercher une source, M. Duny a trouvé des rognons assez siliceux, que nous avons remis au laboratoire d'Alais, pour être analysés.

Le dépôt lignitifère forme deux bassins, le premier et le plus considérable, s'étend dans la dépression de Vénéjean. Le second, plus méridional, a, comme le précédent, grossièrement la forme d'une aile ; il remplit un bas-fond situé vers Saint-Nazaire.

Le Garumnien (horizon de Rognac) n'existe pas dans la région que nous étudions, nous ne l'avons, jusqu'ici, signalé qu'à Bézut, près Baron, et à Navacelles, près Brouzet.

Le Vitrollien apparaît au-dessus du Garumnien, dans les localités précitées ; faut-il rattacher à cet étage les sables versicolores et les argiles rutilantes qui se rencontrent au-dessous du Sextien ? Et faut-il admettre que les calcaires qui les surmontent en certains endroits sont les représentants de l'horizon du Montaiguet ? C'est ce que la découverte seule des fossiles très rares à ces niveaux peut déci-

Hosted by Google

der. Pour le moment, on ne peut que rattacher de loin en loin, les couches qui ont fourni le *St. lapicida* à celles que nous connaissons dans l'Hérault et en Provence.

II

Terrains tertiaires

I. — **Groupe sextien.** — (de Rouv. *emend.* E. Dumas.)

Dès 1884, nous avons divisé le terrain lacustre sextien en trois zones qui correspondent à celles admises par M. Fontannes dans son ouvrage sur le groupe d'Aix. (1)

Les voici, de haut en bas :

3. *Sextien supérieur* (Ligurien supér^{r} et Tongrien inf^{r} ?)
2. *Sextien moyen* (Ligurien inférieur.)
1. *Sextien inférieur* (Bartonien ou Uzégien. E. D. *p. p.*)

I. Sextien inférieur ou Bartonien. — S^{1}. L'étage sextien a presque toujours une base détritique, rubigineuse qui se compose de conglomérats, de cailloux roulés et d'argiles diversement colorées ; elles se lient intimement aux argiles rutilantes du Vitrollien, dont il est souvent impossible de les distinguer, alors surtout que l'horizon de Montaiguet manque ou n'apparaît pas, ou bien se présente avec des fossiles indéterminables. Aussi, M. Fontannes, qui a cru devoir ranger dans le Bartonien, toutes les couches rubéfiées, infra-sextiennes, fait-il remarquer que sa classification n'est que provisoire, surtout en ce qui concerne les argiles sableuses des Candouillères (2).

Cette base détritique qui, d'ailleurs, est très variable dans sa composition, et qui peut même manquer complètement en certains endroits, rappelle les *argiles* et *poudingues des Milles*, près d'Aix, signalés par MM. Matheron et Collot; c'est au moins, en partie, l'*horizon de Suzette* de notre excellent confrère et ami M. Léenhardt (Mont-Ventoux.)

Pas plus qu'à E. Dumas, ces couches, qui indiquent un rivage, ne nous ont fourni des fossiles. M. Fontannes n'a pas été plus heureux.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Sextien inférieur ne forme pas une bande continue à la base du calcaire

(1). Etude VIII. 1885. p. 175.
(2). Etude VIII. 1885. p. 171.

Hosted by Google

lacustre, il ne s'observe, dans le grand massif d'Issirac que vers le Garn, et le long des affleurements qui courent à l'Ouest de Saint-Christol. Enfin, il apparaît au Sud à Coulon, Sauvan et Ruines ; il constitue le lambeau d'Hulias. Sur le Pâtis de Salazac, on le voit au N.-O. de la Chartreuse de Valbonne. On le retrouve, aussi, à la base des divers îlots de Cadenet, de Cornillon, de Privat et d'Ivagnas, de Carcanon (Saint-Laurent-de-Carnols.) Enfin, le Sextien rouge se rencontre presque partout à la partie inférieure des petits lambeaux de Gubernat, Sorbeyret et de La Roque.

II. — Sextien moyen ou Ligurien inférieur *S2*. — Ce niveau affleure au dessus des argiles bartoniennes, nous le signalerons donc, partout où nous avons décrit le Sextien inférieur. Il repose sur les divers étages crétacés, directement, lorsque l'assise détritique manque ou n'apparaît pas. Tel est le cas pour la majeure partie des affleurements du grand bassin d'Issirac, (côté oriental) et pour les petits ilôts situés entre Hulias et Saint-Christol ainsi que pour ceux qui reposent sur l'Ucétien, de chaque côté du ruisseau de Saint-Laurent.

Le Sextien moyen a une composition minéralogique moins complexe que le Sextien inférieur, dans lequel nous rangeons les amas de gypse uzégien de Laval-Saint-Roman, de Coulon, près Issirac, et de Galès, près Montclus. M. Fontannes, qui avait d'abord rangé ces gypses dans son assise 1, *Bartonien* (argiles rouges et conglomérat de Montclus) (1) les en a distrait, sans raison, pour en former son assise 2, qu'il a réunie au Ligurien (2). Je crois, pour ma part, devoir les rattacher à l'Uzégien, comme l'a admis E. Dumas. D'ailleurs, ainsi que les argiles, ces gypses sont sans fossiles.

La première assise fossilifère est un calcaire blanchâtre, reposant directement sur les gypses, ou à leur défaut sur les argiles rouges, ou même sur le crétacé. Ce calcaire, en petits bancs, tantôt compactes, tantôt marneux, alterne, dans le haut, avec de minces couches argileuses de couleur claire ; il renferme, surtout à la base, des plaquettes de silex, généralement noir. On l'aperçoit partout à la

(1). *Faune du groupe d'Aix*, 1884, tableau final.
(2). Etude VIII, tableau p. 175.

Hosted by Google

base du sextien : à Laval, à Saint-Roman, à Allègre, au Garn, à Orgnac, à Cratouls, à la Sabonadière, près Issirac et à Bernas. On le retrouve dans les divers lambeaux du Pâtis de Salazac, de Cornillon, de Saint-Laurent et de Saint-Michel.

Ce calcaire est assez fossilifère, surtout à sa partie supérieure. Parmi les fossiles signalés par M. Fontannes, nous mentionnerons comme se trouvant dans les localités précitées :

Potamides Bernasensis, FONT., Bernas, Allègre.
— *Polycosmema*, FONT., Allègre, le Garn.
Striatella Isiracencis, FONT., Allègre, Issirac, Cornillon.
— *Barjacensis*, FONT., Issirac, Cornillon, Privat.
— *Orgnacensis*, FONT., Allègre.
— *echinocarena*, FONT., Allègre, Laval.
— *Ostrogallica*, FONT., Allègre, Issirac, Laval.
— *Pycnoptycha*. FONT., Issirac, le Garn.
— *Vardinica*, FONT., Laval, Allègre.
Jacquotia (*melania*) *diestopleura*, FONT., Laval.
— *Apirospira*, FONT., Laval.
— *Sphecodes*, FONT., Laval, Issirac.
Melanoides Dumasi, FONT., (*M. Albigensis*, NOULET, var.) Issirac.
— *Occitanicus*, FONT., Allègre, Laval.
Nystia Daxi, FONT. (*N. plicata*, d'ARCH. et VERN, *var.*) Allègre, Laval.
Melanopsis acrolepta, FONT., Issirac, Allègre.
Neritina cryptospirodes, FONT., Allègre, Laval, Issirac.
Limnea galensensis, FONT., Galès.
— *elongata*, DE SERRES., Issirac, Allègre.
Limnea CF. *longiscata*, BRONG. (*L. Ostrogallica*, FONT. var.), Issirac.
— *acuminata*, BRONG. (*Euzetensis*, FONT.) Issirac.
Planorbis ceratioides, FONT. (*Courpoilensis*, CAREZ), Laval, Issirac.
— *polycymus*, FONT., Laval, Issirac, Cornillon, Privat.
Hydrobia celasensis, FONT. (*H. pyramidalis*, DESH. var.)
— Laval.
Cyrena Dumasi, M. DE SERRES, E. DUMAS ; Allègre, Laval, Le Garn, Orgnac, Issirac, assez commune.

Hosted by Google

Cyrena platyptycha, FONT., Laval.
— *retracta*, FONT., Laval.
Spherium Bertereauœ, FONT., Laval.

Soit, sur vingt-huit espèces, vingt-six nouvelles, décrites par le savant paléontologue de Lyon.

L'épaisseur du Sextien moyen varie entre 40 et 100 m., ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédent mémoire.

Dans ce sous-étage se trouvent les carrières de pierres de taille, ces dernières occupent la zone moyenne ; c'est aussi l'horizon du gypse de Cornillon.

3. SEXTIEN SUPÉRIEUR S^3. — Ligurien supérieur et Tongrien inférieur ?

Au-dessus de l'étage précité, on remarque une zone détritique, plus ou moins importante et peu continue : elle est formée par des conglomérats à éléments assez fins, des grès et des marnes argileuses ou sableuses, généralement colorées en rouge par l'oxyde de fer. Elle rappelle alors, la base détritique du groupe d'Aix (Uzégien). Cette zone, qui est très variable dans sa puissance, est souvent à peu près nulle, ailleurs, elle atteint 20-25 mètres. Elle a été fort bien mise en lumière par M. Fontannes ; on la trouve au Serre d'Allègre, entre Laval et Issirac et à Barjac.

Au-dessus vient une épaisseur considérable de calcaire. Ce dernier est souvent grèseux, tantôt compacte, tantôt marneux, surtout à la partie inférieure, où il alterne avec les argiles ferrugineuses. Sa couleur est jaunâtre ou blanchâtre, quelquefois, comme au Patis, il prend une teinte noirâtre, il est alors très dur. A ce calcaire viennent souvent se subordonner de minces filets charbonneux ou gypseux.

Nous croyons utile de donner un aperçu de cette faune, si riche aux environs de Barjac (calcaire de la Vilette et de Montchamp *in* Fontannes). Le serre d'Allègre, si fossilifère, pour l'étage précédent, n'a fourni que peu de débris, en ce qui concerne la faune du Sextien supérieur. La liste ci-après présente le nom des espèces recueillies à Issirac sur le mamelon qui supporte le village, à Laval-Saint-Roman et, plus loin, vers Orgnac.

Vivipara sorinicensis (*paludina*) NOULET, SP., Issirac ; *Hydrobia celasensis*, FONT. ; (*H. Pyramidalis*, DESH., *var*), Laval ; *Helix Hombresi*, FONT., Issirac. ; *Limnea ostrogallica*,

Hosted by Google

FONT.; *L. longiscata*, BRONG.; SP.; Issirac; *L. Pyramidalis*, BRARD., Issirac; *Planorbis polycymus*, FONT., Issirac, Cornillon; *P. Rouvillei*, FONT., Issirac; *Sphœrium Bertereauæ*, FONT.; Laval-Saint-Roman, Issirac.

II. — **Groupe pliocène.** — Nous divisons le terrain pliocène en deux étages qui sont :

2. Alluvions pliocènes. *P.* (pliocène supérieur).

1. Horizon de Saint-Ariès. *Pa. Pb.* (pliocène inférieur)

1. ÉTAGE ASTIEN, *de Rouville*, — Le groupe de Saint-Ariès débute, en certains endroits de notre région, par des assises marneuses, qui représentent l'étage *messinien* (Mayer). Ces couches ont été signalées par M. Fontannes, à Saint-Marcel et à Saint-Alexandre, où l'on retrouve la faune des *couches à Congéries*. Cette faune est la suivante:

Melanopsis Matheroni, MAYER, Saint-Marcel ; *Neritina bollenensis*, FONT., Saint-Marcel ; *Congeria subcarinata*, DESH., Saint-Marcel et Saint-Alexandre ; var *rhodanica*, FONT. ; *Cardium Gourieffi*, DESH., Saint-Marcel; *Cardium bollenense*, MAYER, Saint-Marcel; *Ferreolense*, FONT., Saint-Marcel ; *Lectocis*, FONT., Saint-Marcel; *Magdalenense*, FONT., Saint-Marcel ; *Semisulcatum*, ROUSS.; (1) *var.*

Vu leur peu de développement, je ne les ai pas séparées sur ma carte. Au-dessus, et en stratification discordante, se présente l'étage Astien, DE ROUVILLE, (*Plaisancien*, in FONT). Nous y distinguons deux zones, qui ne sont, à proprement parler, que des faciès minéralogiques :

(*Pb*) Sables et faluns.

(*Pa*) Marnes et argiles.

Les marnes sont argileuses, gris-bleuâtre, assez compactes, se délitant à l'air ; aussi, le sommet est-il jaunâtre. Les filets de sables sont assez rares, et l'épaisseur de tout le système est énorme, (Saint-Julien, Pont-Saint-Esprit, Saint-André, Saint-Just, Saint-Marcel). Ailleurs, les sables et les grès dominent, on y trouve alors, souvent, des galets plus ou moins gros. Ces cailloux sont, en général, calcaires, ils proviennent de l'Urgonien ou du Sextien, les éléments gréseux ou quartzeux du grès-vert sont rares. Ils

(1) *Invertébrés du bassin tertiaire du Sud-Est de la France.* Paris, 1879-1882.

Hosted by Google

peuvent occuper plusieurs niveaux dans la masse et sont souvent recouverts de balanes et de coquilles pétricoles. Les sables sont simplement agglutinés et les argiles y sont intercalées à l'état de lentilles plus ou moins épaisses. (Saint-Alexandre, Saint-Laurent, Cornillon, Saint-Gervais, Saint-Paulet). Ces différents faciès ont amené des faunes spéciales : M. Fontannes y a reconnu jusqu'à cinq types dans son important mémoire sur *les Mollusques pliocènes de la vallée du Rhône et du Roussillon*, qui a rendu un vrai service à la paléontologie méridionale (1). Toutes ces faunules sont marines, mais, à la partie supérieure de l'étage, on en trouve souvent une saumâtre et même lacustre qui marque la fin de la période. Cette dernière, ainsi que deux des précédentes, sont représentées dans le bassin de Pont-Saint-Esprit. Ce sont :

(*a*). Faciès sablonneux à *Cerithium vulgatum*, Saint-André, Cornillon, Saint-Laurent, Saint-Alexandre, Saint-Paulet.

(*b*). Faciès argileux à *Pleuronectia comitata*, Saint-Julien, Saint-André, Saint-Esprit, Saint-Just, Saint-Marcel.

(*c*). Faciès saumâtre à *Potamides Basteroti*, Saint-Marcel, Saint-Just.

La formation pliocène s'étend sur toute la plaine du Rhône et jusque dans les vallées latérales des rivières et ruisseaux tributaires, mais elle est recouverte par les alluvions des divers âges, qui l'ont profondément ravinée.

Aussi, sur la carte, n'en trouvons-nous que des lambeaux fort éloignés les uns des autres, sur les berges du Rhône, de l'Ardèche, de la Cèze et de leurs divers affluents : les ruisseaux d'Aiguèze, de Saint-Paulet, de Saint-Alexandre et de Saint-Laurent.

Pour terminer, il nous reste à donner la liste des espèces fournies par les gisements précités. D'une manière générale, on peut faire une abondante récolte, soit dans les affleurements, au milieu des sables, soit dans les prises d'argiles faites par les nombreuses tuileries qu'alimentent les terrains pliocènes.

---

(1). Voir le résumé très complet qui a paru dans le Bull. de la Soc. Géol. de Fr. (t. XI, 1882. p. 103 et suiv.) *F. Fontannes* : Note sur l'extension et la faune de la mer pliocène dans le Sud-Est de la France.

Hosted by Google

Les espèces caractéristiques sont les suivantes : (1)

Murex neomagensis, Font. ; (*M. conglobatus*, Font., *non* Mich.)(1); *Pleurotoma rotata*, Brocchi.(2); *Surcula dimidiata*, Brocchi. sp. (2); *Drillia Allioni*, Bell., (*murex obeliscus*, Font.,) (2). *Nassa costulata*, Font., (2) ; *N. semistriata ;* Br, sp. (*buccinum*) (1); *N. Bollenensis*, Tourn; (1) *Stronbina tiara*, B. var, *Torcapeli*, F. (2) ; *Galeodea* (Cassidaria) *echinophora*, L. (2) ; *G. Stephaniophora*, F.; *Natica Companyoi*, F.; (*N. neglecta*, in F).(2); *N. helicina*, Br. (1) (2); *N. Dumasi*, Font. (1); *Conus antediluvianus*, Brug. (1) ; *Chenopus Uttingerianus*, Risso (1) (2); *Cerithium vulgatum*, Brug. (1); *Cerithiolum scabrum*, F. (1) (2); *Potamides Basteroti* (3); *Alvania venus* (*Rissoa*) d'Orb. (1); *Turritella rhodanica*, F.;(*T. vermicularis*, in. E. D.) (1); *T. subangulata*, Br.; (*Turbo acutangulus*, in. E. D.) (1) ; *T. aspera*, Sism. (1) ; *T. communis*, Risso (1) ; *Vermetus arenarius*, (*serpula*) F. (1) ; *Clanculus* (*trochus*) *corallinus*, Gm. (1) ; *Fissurella italica*, Def. (1) ; *Dentalium sexangulum*, Linné (1) ; *D. delphinense*, F. ; (*D. inœquale*, in. E. D.) (1); *Patella* cf. *cœrula*, Lamk. (1) ; *Jouennetia semicardata*, des M. (1) ; *Gasthrochœna intermedia* (1) ; *Saxicava arctica*, Linné. (1) ; *Corbula gibba*, Olivi. (1) ; *Psammobia feroensis*, Chem. (1) ; *Arcopagia crassa*, Penn. (1) ; *Syndosmia alba*, Wood. (2) ; *S. rhodanica*, F. (1); *Venus islandicoides*, Lamk, (1) ; *V. multillamella*, Lamk, (1) ; V. *verrucosa*, L. (1) ; *V. excentrica*, Agass, (1) ; *Cardium aculeatum*, L. (2) ; *C. papillosum*, Poli, (1) ; *Chama gryphoïdes*, L. (1) ; *Kellia suborbicularis*, Montagu, (1) ; *Cardita Matheroni*, Mayer, (1) ; *C. Bollenensis*, F, (1) ; *Mytilicardia semivarians*, Font., (1); *Modiolaria œquistriata*, F. (1) ; *Pinna Brocchi*, d'Orb., (1); *Arca tetragona*, Poli, (1) ; *Barbatia barbata*, (*arca*) Linné, (1) ; *Anomalocardia Diluvii*, (1) (2) *A. pectinata*, Broc., (1); *Pectuculus glycimeris*, L. (1) ; *Pecten latissimus*, Br. (1); *P. pesfelis*, L. (1) ; *P. pusio*, L, (1) ; *Janira benedicta*, Lamk, (1) ; *Pleuronetia cristata*, Bronn. (2) ; *P. comitata*, F. (1) ; *Hinnites ercolanius*, F. (1) ; *Lima inflata*, Chem. (1) ; *Lima Cocconii*, F. (1); *Plicatula mytilina*, Phil. (1) ; *Ostrea barriensis*,

---

(1) Afin de ne pas surcharger cette liste, nous ne donnons que le nom des fossiles les plus communs (Voir les *Mollusques pliocènes* de Fontannes.)

Hosted by Google

F. (1) ; *Ost. cucullata*, Born.; (*O. undata* in. E. D.) (1) ; *Ost. cochlear*, Poli, (1) ; Débris de végétaux (2) (1).

II. Alluvions pliocènes. *P.* — Nous devons la connaissance de ces alluvions et leur distinction des alluvions quaternaires à M. Torcapel(2). Nous n'entrerons pas dans tous les détails qui ont permis à notre savant confrère de classer ces dépôts. Nous nous contenterons du résumé suivant: Les alluvions pliocènes sont constituées par des graviers et sables jaunâtres souvent cimentés en poudingues très rèsistants, et formant des terrasses qui s'élèvent jusqu'à 130 mètres au-dessus de l'étiage. Les cailloux sont assez bien conservés dans les poudingues qui ont une couleur grise, tandis que les galets libres, ceux surtout d'origine quartzeuse ou feldspathique, sont profondément altérés. Enfin les couches présentent des taches noirâtres, dues au protoxide de manganèse. L'épaisseur, dans notre région, est insignifiante (1 à 5 m.) mais sur la Costière, elle atteint 30 mètres. Comme fossiles, on n'y a jusqu'à présent rencontré qu'une dent d'*Elephas méridionalis* (tranchée de Fournès). C'est le niveau du mammouth de Durfort. Souvent, les alluvions pliocènes sont recouvertes par un lehm, jaune ou rouge, de peu d'épaisseur.

Il nous reste à décrire l'aire géographique occupée par le pliocène supérieur. Il n'existe qu'à l'état de lambeaux, plus ou moins considérables sur les coteaux caillouteux de Saint-Marcel, de Saint-Just et de Saint-Martin-d'Ardèche, où il recouvre le pliocène inférieur. Deux autres calottes se rencontrent, au sommet de la butte Saint-Pancrace, ainsi que sur le plateau de Saint-Joseph-de-la-Reine. A l'ouest et au sud-ouest de la ville du Saint-Esprit, on trouve un dépôt que, d'accord avec M. Torcapel, je rapporte à ce même étage, malgré son altitude très faible (cote maxima 93 m). Cette terrasse émerge de dessous les alluvions quaternaires dont elle se distingue facilement, par les caractères ci-dessus énumérés ; elle a grossièrement la forme d'un croissant. A Saint-Alexandre, le sommet sur lequel

(1). Les chiffres à la suite de chaque fossile indiquent les faciès et, par conséquent les giscments où il se rencontre.

(2). Bul. Soc. et Soc. nat. Nimes., t. XI. p. 20. 1883. Alluvions tertiaires et quaternaires du Gard et de l'Ardèche.

Hosted by Google

est bâtie l'église, est formé par les alluvions pliocènes ; enfin, au sud de cette commune, au-dessus de l'Astien, on en rencontre un nouveau lambeau sur la rive droite de l'Arnave.

Nous rapportons au même âge les galets qui recouvrent le calcaire à hippurites sur le revers oriental des montagnes de Vénéjean et de Saint-Nazaire, jusqu'aux environs de Saint-Etienne-des-Sorts. Dans la vallée de la Cèze, il en existe plusieurs lambeaux, peu importants, nous signalerons celui de la Roque ; il se trouve sur le flanc oriental du piton de calcaire à hippurites, que couronne une assise de Sextien.

III

Terrain quaternaire, A1

Il est d'usage, sur les cartes géologiques, de distinguer les alluvions anciennes en alluvions quaternaires proprement dites et en alluvions glaciaires, mais, ici, nous ne pouvons que grouper en une seule division les dépôts postpliocènes, ainsi que l'a admis M. Torcapel pour la rive droite du Rhône.

Les alluvions quaternaires ont raviné, remanié et recouvert, presque partout, dans la plaine du Rhône, le diluvium du premier âge ; elles constituent des terrasses dont l'altitude ne dépasse pas 35 mètres au-dessus des eaux actuelles, et sont formées de galets et de sables gris, souvent agglomérés ; les cailloux ne sont pas altérés. Le lehm qui les recouvre (0 m. 50 à 6 m.) est gris, rarement jaunâtre ou rougeâtre. D'après notre confrère d'Avignon, on retrouve les alluvions anciennes jusqu'à 6 - 7 m. au-dessous des basses eaux et peut-être plus bas encore. Leur épaisseur, qui sur certains points est insignifiante (2 - 5 m.) atteint jusqu'à 20 m. C'est le niveau de l'*Elephas primigenius*.

Toutes les berges du Rhône, de l'Ardèche et de la Cèze sont constituées par les alluvions quaternaires ; leur limite est indiquée par les terrains sous-jacents, d'une part, et de l'autre, par les courbes de niveau de la carte d'état-major, qu'elles suivent assez fidèlement.

Hosted by Google

Certains bas-fonds ont été remplis par le diluvium (1), tels sont : 1° la plaine aptienne au sud de Laval-Saint-Roman, le long du ruisseau de Canaux ; 2° la crique vraconnienne, entre Carsan et la Blache ; 3° la partie basse des bassins lacustres supra-crétacés de Vénéjan et de Saint-Nazaire.

IV

Alluvions récentes et post-glaciaires, A_2

Dans certaines régions, on peut diviser le terrain moderne en alluvions post-glaciaires et en alluvions actuelles. Mais, ici, on ne saurait établir cette distinction. Tel est, aussi, l'avis de M. TORCAPEL (2) qui, dans son étude sur la rive droite du Rhône, a compris sous une même notation, toutes les couches formées depuis la fin de l'époque glaciaire.

Les alluvions fluviatiles et paludéennes, les déjections des ravins, les éboulis sur les pentes, les limons, sables, graviers et galets, déposés dans les parties basses des vallées, appartiennent à cette classe. Nous n'insisterons donc pas sur ces dépôts, d'ailleurs si connus.

Les ravinements du pliocène marin par le pliocène fluviatile, et l'érosion de ce dernier par les alluvions quaternaires et actuelles sont suffisamment indiqués dans les coupes générales (Pl. I).

IV

OROGÉNIE, FAILLES ET CASSURES

I. — **Orogénie antérieure au Sextien.** — Au cours de la description des divers étages, nous avons eu l'occa-

(1) Remanié par les alluvions récentes.
(2) Loc. cit. p. 35.

Hosted by Google

sion de parler de fractures qui affectent les terrains des environs de Pont-Saint-Esprit, nous allons successivement les passer en revue.

Dans leur ensemble, les couches crétacées de ce bassin, par suite du refoulement latéral et de toute autre cause orogénique ont été comprimées en forme de grand pli anticlinal. Cette voûte a été rompue, et nous pouvons observer près de Carsan, la conversion de ce plissement, en un plifaille, qui rappelle en petit les grands accidents que nous venons d'observer dans le Jura, principalement à Besançon, où M. Marcel Bertrand en a donné une explication magistrale. Nous avons vu (v. *ante* p. 163) que, au nord de Carsan, vers Fabre, le rejet est très visible : il met le Paulétien en contact avec le Gault, le Vraconnien, le Rotomagien et le Tavien ; tandis que, plus à l'est, vers la Blache, on n'observe qu'une *selle* coupée, de chaque côté de laquelle s'étendent les lignites et au-dessous les grès lustrés. Plus au sud, vers le Col-du-Lapin, on trouve un simple plissement (*pl*) avec brusque retombée (Pl. I, fig. 4) du Paulétien. Dans le vallon de Cabaresse, c'est également un petit anticlinal précédé d'un synclinal qui met au jour, sous le Vraconnien, le Gault et l'Aptien, (voir coupe du Saint-Esprit, pl. I, fig. 1).

Une autre voûte rompue existe dans le ruisseau de Rodières, où l'on voit affleurer l'Urgonien ; mais, à Toulair, le pli a dégénéré en faille et c'est l'Aptien marneux qui bute contre l'Urgonien ou l'Aptien calcaire (Pl. I, fig. 1). Notons que les directions des deux failles précitées forment, en se prolongeant, l'une avec l'autre, un angle très obtus. Le rejet de Carsan, l'accident de l'Arnave, sont dirigés E.-N.-E.-O.-S.-O tandis que la faille de Toulair et les petites cassures qui affectent l'Aptien et l'Urgonien à Laval-Saint-Roman et à Saint-Marcel, sont orientées N.-O.-S.-E.

Entre Issirac et Cornillon, les couches du grès-vert offrent, également un anticlinal. C'est grâce à cette disposition que le lacustre a pu remplir de ses sédiments le fonds de la voûte lorqu'elle a été rompue. (Pl. I, fig. 2).

La seconde branche de l'îlot lacustre qui forme la rive droite du ruisseau de Rodières s'appuie sur un des côtés de l'anticlinal.

Les coupes 2, 3 et 4 de la planche I démontrent que la vallée de la Cèze a été formée par une voûte rompue, sui-

Hosted by Google

vie, à Saint-Gervais et à Saint-Laurent, d'une dénivellation plus ou moins prononcée.

Les plis synclinaux sont très-nombreux : 1° à Vénéjan et Saint-Nazaire, un fond de bateau du Sénonien a conservé les deux îlots lignitifères qui clotûrent la période crétacée (voir pl. I, fig. 3) ; 2° entre Laval et Saint-Christol, ainsi qu'entre le premier village et Cornillon, le Gault et même l'Aptien apparaissent des deux côtés sous le Vraconnien ; ce dernier supporte deux lambeaux lacustres ; 3° entre Salazac et Saint-Julien ; c'est à cette disposition que sont dûs les trois îlots de Cénomanien et de Tavien signalés sur la la zone à *Amm. inflatus* (v. *ante* p. 162) ; 4° A Valbonne, le dépôt sextien du Patis est dû à une disposition analogue du même étage ; 5° à Cornillon, le pli synclinal est indiqué par le lacustre qui a comblé le fond du bateau formé par les grès de Mornas. Il est suivi par un nouvel anticlinal qui a été emporté par la Cèze quaternaire ; toutefois, le pli s'est converti en faille (*f'*), car, vis-à-vis Cornillon (v. pl. I, fig. 2), on voit affleurer, au-dessus du Paulétien, les grès d'Uchaux, recouverts par l'Ucétien et le calcaire à hippurites.

Ces trois derniers termes sont disposés en synclinal, en effet, les étages inférieurs au calcaire à rudistes apparaissent au sud de Laroque avec une pente très exagérée due, peut-être, à une cassure. Enfin 6°, de même qu'à Cornillon, les bas-fonds ont été remplis par le Sextien. C'est également à un pli synclinal qu'est dû l'îlot lacustre de Carcanon, au nord de Saint-Laurent-de-Carnols et de Saint-Michel, où il repose sur l'Ucétien.

L'exploitation des lignites, soit à Saint-Paulet, soit au Banc-Rouge, a permis de constater que les couches du Paulétien étaient coupées par des cassures et des failles, dont la direction varie entre N.-S. vrai et N.-S. magnétique. Nous avons vu (*ante* p. 167) que les berges crétacées de Saint-Just étaient séparées de la butte Saint-Pancrace par les alluvions. Or, cette butte est constituée par les grès d'Uchaux et de Mornas, tandis qu'à la citadelle et le long des berges du Rhône, on rencontre la zone inférieure de ces mêmes grès d'Uchaux. Il pourrait donc se faire que ces îlots fussent séparés par un mouvement orogénique. Mais, nous n'avons aucune preuve à apporter à l'appui de cette hypothèse.

Hosted by Google

II. — **Orogénie postérieure au Sextien.** — Tous les mouvements orogéniques dont nous venons de parler sont antérieurs au Sextien, en effet, le terrain lacustre se développe en couches peu inclinées sur les assises les plus diverses du crétacé qu'il a profondément ravinées. Je n'ai pu constater si les dépôts effectués depuis le Bartonien jusqu'au Tongrien passaient par-dessus les accidents des terrains antérieurs, sans y participer comme cela a lieu en Provence (1).

Toutefois, on peut reconnaître que les couches sextiennes ont eu, elles aussi, à subir les effets de la dynamique terrestre. Le groupe d'Aix, qui occupait un vaste lac dont les bords sont marqués par la base détritique de l'étage, se présente, aujourd'hui, à l'état de lambeaux, à des altitudes très diverses. La plus basse est à la côte 126, (Privat, près Cornillon), et la plus élevée 379 m., (Serre de Plumet, entre Issirac et Cornillon). Quant aux autres, ils occupent une position intermédiaire : 150 et 202 à la Roque, 219 à Hulias, 270 et 311 à Carcanon, 331 et 354 au Patis de Salazac. Les coupes 1, 2 et 4 (Pl. I) rendent compte de cette disposition.

Le classement des fractures et des failles qui ont affecté le Sextien serait très intéressant, mais les zones fossilifères sont encore trop mal délimitées, pour qu'on puisse entreprendre une pareille recherche, avec fruit. M. Fontannes qui a déjà tant fait pour l'étude paléontologique de nos formations lacustres aura à cœur de la compléter pour arriver à une classification générale et synthétique du groupe sextien (2).

Il est bon de remarquer que la plupart des cassures, soit dans notre région, soit dans le bassin d'Alais, présentent une direction N. E.-S.-O. C'est d'ailleurs, la ligne d'émergence des sources minérales d'Euzet et des Fumades, témoins incontestables des actions hydro-thermales qui ont agi sur ces formations.

---

(1) *Collot.* Carte et description géologiques d'Aix-en-Provence, 1880, p. 178.

(2) Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons appris la mort aussi cruelle que prématurée de notre excellent confrère et ami de Lyon. M. Fontannes était membre honoraire de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nimes. A la prochaine séance anniversaire, je me ferai un devoir de présenter la biographie de ce regretté savant. (*Note ajoutée pendant l'impression*).

Hosted by Google

Après le dépôt du Sextien, un affaissement du sol a amené la mer de la mollasse dans la région du Pont-Saint-Esprit, si l'on en juge par les dépôts de Saint-Marcel-d'Ardèche et par ceux de la rive gauche.

Le petit îlot de Saint-Julien-de-la-Reine, grâce à ses dislocations, peut nous fournir de sérieux arguments au point de vue orogénique : on y voit les couches lacustres supra-sextiennes, avec la mollasse à *Pecten præscabriusculus* qui les recouvre, s'appuyer, par faille, d'un côté contre l'Aptien calcaire, et de l'autre contre l'Aptien marneux. Sur ce dernier point, vers l'Ouest, on remarque un paquet de grès et sables du Gault (zone à *Orb.* cf. *lenticulata*), sur le prolongement d'une faille parallèle au premier affluent de la rive droite du ruisseau de Groumaud.

On peut donc admettre que, comme en Provence, dans la région de Pont-Saint-Esprit, les principaux mouvements du Sextien sont postérieurs à la mollasse lacustre ou marine.

V

MATÉRIAUX UTILISABLES

Il nous reste à dire quelques mots sur les substances utiles que fournissent les divers terrains du bassin de Pont-Saint-Esprit. Nous ne nous étendrons pas sur ce chapitre, attendu qu'il a été traité à fond par E. Dumas (1) et tout récemment par M. Picard (2). Nous nous contenterons de passer rapidement en revue chacun des étages déjà décrits.

I. — **Urgonien.** — Calcaire généralement trop peu homogène, dans notre région du moins, pour être exploité comme

(1) Statistique du Gard. t. 3.
(2) Bull. Soç, Sc. et litt. d'Alais, t. XIII-XIV-XV. 1881-82-83.

Hosted by Google

pierre de taille. Par contre, il donnerait de la chaux grasse, mais de qualité médiocre.

II, III et IV. — **Aptien, Albien, Cénomanien.** — Ces étages renferment des niveaux d'eau très-remarquables à Saint-Christol, Saint-Julien et Salazac ; certains bancs de grès durs et à grains fins seraient utilisables pour le pavage. Quant aux grès quartzeux, ils peuvent servir à l'empierrement des routes. E. Dumas a signalé au nord de Carsan près du Moulin de Fabre une couche de minerai de fer ; elle n'a aucun intérêt industriel (voir p. 158 la description des gites de phosphate de chaux).

V. — **Tavien.** — Il est possible d'employer les grès très durs aux divers usages signalés ci-dessus; quant aux sables, totalement siliceux, ils ne sauraient être utilisés que par une verrerie. Ils renferment souvent du minerai de fer en nodules.

VI.— **Paulètien.** — Nous avons, en étudiant cet étage, suffisamment décrit l'exploitation de Saint-Paulet. Il nous resterait à dire un mot de la mine du Banc-Rouge. L'exploitation se fait, au quartier de ce nom, entre Saint-Just et Saint-Marcel, jusque sur les bords du Rhône, au moyen de puits peu profonds (10-20 m.) que l'on abandonne au fur et à mesure de l'épuisement de la couche de lignite dans un rayon assez restreint. On a jusqu'ici reconnu une seule couche de 1 m. 75, séparée en 2 lits par une assise plus ou moins épaisse de calcaire marneux. Les coupes sont à peu de chose près celles données par E. Dumas (1), nous y renvoyons. Les strates plongent au sud avec une inclinaison moyenne de 5 à 15°. La stratification est souvent interrompue par des cassures plus ou moins importantes : toutes sont dirigées N.-S.

Les calcaires de l'étage à lignites peuvent donner de la chaux grasse, de bonne qualité : telle était celle que l'on exploitait au quartier de la Bousquette, près Pont-Saint-Esprit.

VII. — **Grès d'Uchaux.** — Ces calcaires fourniraient de la chaux grasse de mauvaise qualité; certains bancs,

(1). Stat. Gard, t. III.

Hosted by Google

les plus supérieurs sont exploités comme matériaux d'empierrement.

VIII. — **Grès de Mornas.** — Cet étage est le gisement des argiles réfractaires. A Saint-Laurent-de-Carnols, au quartier de Flaugère, on rencontre trois exploitations le long de la bande d'Ucétien qui affleure sous le calcaire à hippurites, au pied du massif lacustre. A Cornillon on compte 5 à 6 prises d'argile, aux quartiers de Roman et du Bruget, à Cabrol, à Montejan et à Pradine. L'argile exploitée est généralement blanche. On rencontre, aussi, des argiles réfractaires dans la Combe d'Arnave, mais elles n'ont donné lieu à aucune recherche industrielle. L'exploitation de Cornillon est très-ancienne (1); celle de Saint-Laurent est récente.

Enfin, nous citerons dans les grès de Mornas les sablières exploitées à la butte Saint-Pancrace, près du Saint-Esprit.

IX. — **Calcaire à hippurites.** — Le calcaire à hippurites donne une chaux grasse, de qualité assez ordinaire. Par contre, il est exploité comme pierre de taille, (pierre dure) au Frigoulas et à Roquebrune, à gauche de la route de Bagnols au Pont-Saint-Esprit. On trouve également des carrières à Saint-Gervais et à la Roque; celle de cette dernière commune sert au besoin de la localité. Ce calcaire est également exploité pour l'entretien des routes, mais il est peu résistant.

X. — **Formation supra-crétacée.** — Le gisement de lignite de Vénéjan est abandonné, il paraît d'ailleurs épuisé. Quant au minerai de fer, de même que celui que l'on rencontre dans le calcaire à hippurites (Saint-Gervais) il est inexploitable.

XI. — **Sextien.** — Le calcaire sextien donne en général une bonne pierre de taille, c'est la *pierre* dite *de Barjac*. On en voit une ancienne carrière à Salazac, sur le Patis. A côté se trouve un gisement de calcaire siliceux, finement vacuolaire, qui a été autrefois exploité comme pierre meulière. Enfin, le gypse existe non-seulement dans le Sextien inférieur, où il est en amas peu importants, mais encore dans le Sextien moyen. Le gite de Cornillon a donné lieu à des tra-

(1). Dumas, stat. t. III, p. 317.

Hosted by Google

vaux successivement repris et abandonnés, à cause de la difficulté que rencontre l'exploitation. La pierre à chaux fournie par le Sextien est de mauvaise qualité. Les calcaires compactes peuvent être employés à l'entretien des routes.

XII. — **Pliocène.** — Les argiles pliocènes sont généralement pures, aussi sont-elles très recherchées pour les tuileries. On en compte deux à Saint-Alexandre de chaque côté de la route de Beaucaire ; une troisième au pont de Rieuprimen est abandonnée. A Saint-Paulet, sur la rive gauche du ruisseau des Crozes, on trouve également une exploitation. Dans la commune de Saint-Marcel on en compte plusieurs autour du village et deux sur les berges du Rhône, à l'Ilette et au Banc-Rouge. La tuilerie de Cazarnau, à Cornillon, est abandonnée. Il en est de même pour celle de Saint-Julien (quartier de Cadarache).

XIII. — **Alluvions** (P. a^1. a^2). — Les galets de quartzites des alluvions peuvent être exploités pour l'empierrement des routes. A Pont-Saint-Esprit, de même qu'à Nimes, les rues sont pavées avec les cailloux du dilivium.

VI

COMPARAISON ET DISCUSSION

I

Terrains crétacés

I. — **Urgo-Aptien.** — Nous maintenons le nom d'Urgo-Aptien bien que, dans la région de Pont-Saint-Esprit, le faciès coralligène à *Chama ammonia* (niveau *Donzérien* ou *Urgonien*, supr de M. Torcapel,) règne sans transformation, aussi nous abstiendrons-nous d'en préciser l'horizon. Nous n'avons pas retrouvé, intercalés dans le calcaire à Réquienies, les niveaux marneux à *Orbitolines* signalés par M.

Hosted by Google

Carez à Saint-Remèze, c'est-à-dire à quelques kilomètres (1). Ce fait est, d'ailleurs, conforme aux résultats des recherches de M. LEENHARDT sur l'Urgonien du Mont Ventoux. Dans cette contrée, notre excellent confrère a constaté le passage latéral du faciès coralligène (calcaire à *chama* et à *Orbitolines* et calcaire à silex) au faciès pélagique ou vaseux (couches de Vaison). M. W. KILIAN est arrivé aux mêmes conclusions pour la Montagne de Lure.

Dans leur étude sur le bassin d'Uchaux, MM. HÉBERT et TOUCAS ont, également, reconnu l'Urgonien du vallon de Rodières (2) mais sans voir le jeu des failles. Sur la carte d'Uzès, l'Urgonien figure avec le Néocomien C^1.

Enfin, la carte géologique de France de MM. VASSEUR et CAREZ sépare le Néocomien en deux divisions (3).

C^2. Néocomien supérieur (Aptien et Urgonien).

C^1. Néocomien moyen et inférieur.

II. — **Aptien.** — E. DUMAS, qui, comme nous, admet deux divisions dans l'Aptien a séparé cet étage sur sa belle carte d'Uzès (c^2). MM. HÉBERT et TOUCAS les ont aussi signalés, toutefois, comme l'a depuis reconnu ce dernier géologue, les assises 2, 3, 4, 6 et 7 de la coupe II de Salazac à Saint-Pancrace (4) ne sont que la répétition dans plusieurs ravins des deux zones aptiennes, *6* (calcaires à *Ost. aquila*) et 7 (marnes à *B. semicanaliculatus*). Mais, même dans la coupe révisée, on retrouve encore, au-dessous de ces zones, une couche n° 2 de marnes et calcaires marneux 10 m., qui n'a pas sa raison d'être. M. CAREZ qui, le premier a signalé ces erreurs, admet, également, les mêmes subdivisions (5). On les retrouve dans l'Ardèche, en Vaucluse et dans la Drôme (Tricastin).

III. — **Gault.** — Nous avons subdivisé le Gault en trois sous-étages : l'inférieur, reconnu par E. DUMAS et par MM. PARRAN, HÉBERT, TOUCAS, TORCAPEL et CAREZ. Ce dernier géologue descend ce grès au niveau de l'Aptien et signale au-dessus, une zone de sables verts à Belemnites qui se

(1). Bull. Soc. géol. Fr., 3e série, t. XI. 1883. p. 356-357.
(2). Ann. Soc. géol. 1875. p. 17 et 31.
(3). Feuille XII. — N.-O.
(4). *Loc. cit.* p. 31. Bull. S. g., 1876, p. 315.
(5). B. S. g. 1882. p 100 et p. 465.

Hosted by Google

rencontre dans l'Ardèche et la Drôme (1). De plus il nie l'existence, dans ce dernier département, des grès à *Orbitolina* et *discoidea*, ou du moins, il déclare que cette zone ne saurait se distinguer des deux autres. M. FALLOT partage la même opinion (2); il commente la coupe de MM. HÉBERT et TOUCAS (3), mais il ne donne pas de nouveau profil. Toutefois, sans empiéter sur la comparaison que nous établirons dans une note ultérieure, entre le crétacé du Tricastin et celui du Gard, nous devons faire remarquer que M. E. DUMAS et M. TOUCAS la signalent implicitement au-dessus de l'Aptien, à Clansayes, à la baraque de l'Euze (ou l'Eauze) (4) à la grange Salvador (5).

La deuxième zone inconnue à E. DUMAS a été décrite par M. HÉBERT (couche 8) et par M. CAREZ. Dans sa deuzième coupe de Salazac (6), M. TOUCAS l'a confondue avec les grès à échinides et *Bel. minimus* (couche 5). Elle existe aussi dans l'Ardèche au-dessus du Bourg-Saint-Andéol, et dans la Drôme.

La troisième zone, signalée par DUMAS, puis par M. CAREZ a été omise par MM. HÉBERT et TOUCAS, bien qu'elle ait 100 mètres d'épaisseur. Cette dernière, ainsi que la précédente est séparée sur la carte générale de M. VASSEUR, sous le nom de *Gault* C^3; tandis que la première figure avec tout l'Aptien dans le Néocomien supérieur, C^2. Les grès sans fossiles existent dans l'Ardèche et dans la Drôme.

IV. — **Cénomanien.** — La zone inférieure a été signalée par tous les géologues qui ont étudié le Gard. C'est le *vrai gault fossilifère* d'E. DUMAS. La nouvelle carte de France la désigne sous la notation C^4 *gaize*. Elle existe dans la Drôme et l'Ardèche (Banc-Rouge) (7).

La zone moyenne a été également décrite par DUMAS et par MM. HÉBERT, TOUCAS et CAREZ. Ce dernier l'a séparée et l'a désignée C^5 *cénomanien*. La carte d'Uzès comprend sous la même couleur C^3 toutes les couches depuis le Gault in-

(1). *Loc. cit.* 1883. p. 100.
(2) Ann. Soc. géol. 1885. p, 58 et 188.
(3). *Loc. cit.* 1875. p. 19.
(4). Stat. II. p. 407 et seq.
(5). *Loc. cit.* 1875. p. 32.
(6). B. S. g. 1876. p. 315.
(7). E. Dumas. II. p. 415.

Hosted by Google

férieur jusqu'à la zone à *Pecten asper*. Le Cénomanien existe dans l'Ardèche, la Drôme et Vaucluse.

La zone supérieure a été décrite pour la première fois en 1852 par E. DUMAS, qui l'a appelée *Tavien* et délimitée sur ses cartes et coupes sous la notation C^{4a}. MM. HÉBERT et TOUCAS l'ont également remarquée tout en la confondant avec le Paulétien sous le nom de grès de Mondragon (1). Ces derniers géologues y ont signalé des fossiles près de Carsan. (2)

Les grès lustrés existent, au-delà du Gard, au Banc-Rouge et d'après E. DUMAS, dans la Drôme, à la colline de Venterol, près Saint-Paul-Trois-Châteaux (3). On les trouve également en Vaucluse.

V. — **Turonien.** — Le Paulétien séparé par DUMAS (C^{4b}) a été depuis étudié par COQUAND (*Gardonien*) (4), puis par MM. HÉBERT et TOUCAS. Il existe dans l'Ardèche (lignites de Banc-Rouge) et dans le bassin d'Uchaux (lignites de Mondragon).

Sur la nouvelle carte de France, il figure dans la même zone que le Cénomanien (C^5) avec le Tavien et le Rotomagien.

C'est au-dessus du Paulétien que viennent les *grès d'Uchaux* (calcaire gris et calcaire jaune C^{4c} d'E. DUMAS). On a vu que nous les divisions en deux zones : *Ligérien* et *Angoumien*. Ces deux étages sont très développés sur la rive gauche du Rhône, entre Mondragon et Mornas. On les retrouve sous un faciès différent dans la Drôme ; ils n'existent ou plutôt ils n'ont pas été signalés dans l'Ardèche.

Au cours de la description de cet étage, nous avons montré l'erreur commise par COQUAND et par presque tous les géologues qui sont venus après lui, au sujet de la position des grès d'Uchaux si bien définis, cependant, dès 1852, par le consciencieux géologue Sommiérois. Et ce n'est que vingt ans plus tard que nous voyons les idées d'E. Dumas

---

(1). *Loc. cit.* p. 69.
(2). v. *ante*, p. 162.
(3). Stat. II. p, 420.
(4). V. loc. c. 1884. p. 610, les raisons, qui obligent à supprimer ce terme, ainsi que celui de *Mornasien*, créé par la même auteur.

Hosted by Google

adoptées par le savant académicien qui occupe la chaire de géologie à la Sorbonne (1).

VI. — **Crétacé supérieur.** — Nous faisons débuter le crétacé supérieur par les couches à *Ostrea mornasiensis*, subdivisées en deux assises. Nous avons établi que cette zone (Ucétien, DUMAS C^{4d}) n'est autre que le représentant des *grès de Mornas* (*Mornasien*, COQUAND) lesquels, d'après MM. HÉBERT et TOUCAS sont homotaxiques des grès du Beausset et des Martigues. Les deux auteurs précités ont méconnu l'existence de ce groupe à la combe d'Arnave (2) par contre, ils inclinent à penser que les grès supérieurs de Saint-Pancrace (n° 17 à 20) appartiennent au grès de Mornas qui aurait une épaisseur de 21 mètres (3).

Dans ses dernières notes sur le crétacé du Midi de la France et ses réponses aux observations de M. ARNAUD, M. TOUCAS, maintenant le parallélisme établi entre les grès de Mornas, du Beausset et ceux des Corbières, tend à classer ces couches dans le *Santonien*. MM. de ROUVILLE et VIGUIER, dans leurs études pour la carte géologique de l'Aude, n'ont pas infirmé cette manière de voir.

En rattachant ces couches au crétacé supérieur, nous avons voulu rappeler le fait, reconnu par DUMAS, de la séparation tranchée qui existe entre les grès d'Uchaux et l'Ucétien. La faune des grès de Mornas, mieux étudiée, (celle de l'Ucétien, hélas, est insignifiante), permet ces rapprochements, nous ne voyons donc aucun inconvénient à adopter les conclusions de nos excellents confrères.

M. CAREZ semble, par avance, s'être rangé à un autre avis ; sa carte, en effet, indique dans la même division C^6 (Turonien) les grès d'Uchaux et les grès de Mornas.

Cette assise, signalée par DUMAS dans l'Ardèche, se retrouve, avec un grand développement sur la rive gauche du Rhône.

Les calcaires à hippurites ont été séparés par DUMAS sur sa carte du Gard (C_5). Comme l'Ucétien, nous les subdivisons en deux zones. Elles correspondent aux couches à hippurites de Piolenc, au niveau supérieur et non pas au

(1). Loc. cit. p. 93.
(2). Loc. cit. p. 98.
(3). Loc. cit. p. 38 et 69.

Hosted by Google

niveau inférieur (1er niveau) de M. Toucas (note de 1879) (1). M. Hébert avait établi le parallélisme des deux horizons à rudistes de la vallée du Rhône, mais revenant sur cette première opinion, M. Toucas, induit en erreur, peut-être, par la prétendue absence des grès de Mornas, a émis l'idée que les calcaires de Bagnols et de Vénéjan étaient les représentants de l'Angoumien, alors que ces calcaires renferment, avec des rudistes du niveau inférieur, des espèces qui montent très haut dans la série, telles sont :

Spherulites Sauvagesi, angeoides, radiosus, Coquandi, cylindraceus ; *Hippurites Requieni, Radiolites Boursoni fissicostatus major, ingens, etc.*, citées par l'auteur lui-même (2) ; toutes ou presque toutes se retrouvent dans les couches les plus supérieures de Piolenc. Notre confrère n'a-t-il pas d'ailleurs signalé, entre Saint-Nazaire et Bagnols, au-dessus des assises à *Sph. mamillaris*, la faune des calcaires marneux de Villedieu, qui se retrouvent au Beausset et aux Martigues, sous les bancs à Cassiopées ? (3).

Quoi qu'il en soit nous n'avons pas hésité à ranger ces couches dans le *Sénonien*. Je constate, avec plaisir, que MM. Carez et Vasseur, qui ont classé tous ces dépôts dans leur groupe *C7* sont arrivés aux mêmes conclusions.

Quant à la faune saumâtre à *Cassiope*, si constante dans les Bouches-du-Rhône, nous ne l'avons pas rencontrée ; elle paraît manquer à Piolenc où, par contre, de même qu'à Vénéjan, on trouve un banc d'hippurites au-dessus des premières couches de lignite.

VII. — **Crétacé supérieur lacustre.** — A Baron, près Uzès, comme en Provence, le Valdonnien ou zone à *Melanopsis galloprovincialis* forme les premières strates du terrain lacustre infra-sextien. Nous n'avons pu retrouver cette faune dans les lignites supérieures au calcaire à hippurites, soit à Vénéjan, soit à Piolenc. Le niveau charbonneux de cette dernière localité figure sous la notation *C8 Danien*, sur la feuille XII de la nouvelle carte de France. Nous sommes

(1). Le 1er niveau (*Angoumien*) existe à Cornillon (Travers de la Forêt), à Laudun (Camp de César) et probablement dans d'autres localités.

(2). B. S. géol. 1883, p. 346.

(3). B. S. g. 1876, p. 311.

Hosted by Google

heureux de nous trouver en communauté d'idées avec un géologue aussi expérimenté que M. CAREZ. Quant aux lignites de la rive droite, comme ces dépôts se trouvent au fond d'une dépression, soit à Vénéjan, soit à Saint-Nazaire, et que, par conséquent, leurs affleurements ont été en partie remaniés, notre savant confrère a cru devoir les considérer comme des alluvions récentes, a^2.

II

Terrain tertiaire

I. — **Groupe sextien.** — L'étage sextien est développé, non-seulement dans notre région, mais encore dans les départements de Vaucluse et de la Drôme. Dans cette dernière région, se rencontre l'assise immédiatement inférieure au groupe d'Aix, c'est-à dire le calcaire de Cuques à *Planorbis pseudo-ammonius* (*P. pseudo-rotundatus,* Math.) éocène moyen et inférieur (1). J'avais d'abord pensé pouvoir rattacher à cette zone les argiles et sables bariolés avec le calcaire grumeleux des couches *F* et *M* de la coupe de Cornillon (2), mais, j'ai préféré les classer, provisoirement, dans le Sextien inférieur, auquel ces assises se lient intimément. D'ailleurs, jusqu'à présent, je n'ai pu y rencontrer un seul fossile déterminable pouvant être sûrement rapporté soit à la faune d'Aix, soit à celle de Cuques.

Dans l'Ardèche, le Sextien existe également. A Saint-Marcel, il est même recouvert par des couches encore lacustres que M. FONTANNES rapporte au Miocène, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Tout l'ensemble sextien, dans lequel nous avons établi trois subdivisions, figure sur la carte de M. VASSEUR, sous une même teinte, avec la notation e^5, éocène supérieur. Quant au groupe e^4 sables de Beauchamp et calcaire de Saint-Ouen, il n'est indiqué que dans la région du Ventoux. Sur la carte d'E. Dumas, la « *formation lacustre* » *L* n'est pas divisée non plus.

(1). Fontannes, Etude. VIII, p. 19.
(2). Loc. cit, 1884; p. 582.

Hosted by Google

II. — **Miocène.** — Nous avons déjà dit que le Miocène n'existait pas aux environs de Pont-Saint-Esprit, on le retrouve cependant à peu de distance de la ville, soit au Bourg, soit à Saint-Paul-Trois-Châteaux et à Bollène.

III. — **Pliocène.** — Nous avons divisé le pliocène en deux sous-étages, le dernier se décomposant lui-même en deux autres termes. Notre sous-étage inférieur figure sur la carte de DUMAS avec la notation *S* (*Subapennin*), et sur la carte de MM. CAREZ et VASSEUR, sous la rubrique P^1 *Pliocène inférieur*. Quant aux alluvions pliocènes, elles sont confondues avec le diluvium, soit sur la carte d'Uzès, (hachures), soit sur la carte de France a^1.

III

Terrain quaternaire

Tous les auteurs ont séparé le diluvium des alluvions modernes.

Les alluvions récentes a^2 sont délimitées de la même manière, soit sur les cartes de MM. DUMAS et VASSEUR, soit sur la nôtre.

IV

Failles et Cassures

La feuille d'Uzès, comme d'ailleurs toutes les cartes d'E. DUMAS, n'indique aucune faille. Cependant, notre illustre devancier a signalé dans la deuxième partie de sa statistique (1) le rejet de Carsan. Pour lui, cet accident qui se relie aux dislocations du bassin de la Tave et de celui d'Uzès, généralement alignées E. O., est antérieur aux dépôts éocène et miocène, puisque ceux-ci sont déposés horizontalement. COQUAND, dans une course faite avec E. DUMAS avait reconnu l'exactitude de la coupe donnée par ce dernier, coupe qu'il a, d'ailleurs, reproduite (2) avec une légère modification. Ainsi, au-dessous du Gault, il signale les marnes aptiennes. Nous avons vainement cherché cette

(1). Loc. cit. p. 445, coupe 30.
(2). Bul. Soc. géol., 2e, S, t. XIV, p. 61.

Hosted by Google

zone. L'assise la plus inférieure est le calcaire à *Orbitolina discoidea* (1), ainsi que nous l'avons dit (2). Pour M. HÉBERT, soit à La Blache, soit à Carsan même, il n'y aurait pas de faille, mais un simple bombement. (3) Le même auteur, précisant l'époque des mouvements orogéniques qui ont affecté les terrains crétacés, suppose que ce plan anticlinal qui se répète, d'ailleurs, sur la rive gauche entre Beauchamp et Mondragon, s'est effectué après le dépôt des calcaires à *hippurites cornu-vaccinum* et avant celui des lignites de Piolenc. Par la découverte d'un banc à hippurites au-dessus des couches charbonneuses, faites récemment par M. FALLOT, nous savons ce qu'il faut penser de la stratification discordante figurée entre les deux étages dont il s'agit. (4)

Il est à regretter que la belle carte que publient, avec un zèle digne des plus grands éloges, MM. CAREZ et VASSEUR, n'indique pas les failles. Il est vrai que les contours des affleurements ne permettent guère de nier le rejet de Carsan. Je ferai seulement observer que les auteurs précités n'admettent pas de terrain plus ancien que la *Gaize*, C^3, sur la lèvre septentrionale du pli-faille.

Au point de vue de l'éxécution matérielle, c'est-à-dire sous le rapport des contours de chaque terrain, la carte d'Etat-Major, si détaillée à l'échelle de 1/40.000, nous obligeait à une exactitude plus rigoureuse que celle des cartes précédentes. En ce qui concerne l'œuvre d'E. Dumas, si parfaite dans son ensemble, et sous le rapport de la position respective des divers étages géologiques, la carte ne permettait pas les détails et la précision que commande le canevas du dépôt de la guerre. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que sa feuille la plus récente remonte à 1852 et qu'il a dû se servir pour ses levés géologiques, de la carte si défectueuse de Cassini, au 1/86.400. Et encore, sur bien des points, il l'a rectifiée et complétée, surtout en ce qui concerne l'orographie.

Aussi, peut-on s'attendre à de nombreuses divergences

---

(1). Couche *n*, *m*, *k* de la coupe de Saint-Pancrace à Bagnols.— Ann. Sc. géol. 1875.
(2). Ante p. 157-158.
(3). Loc. cit. 1875, p. 35, 36, note.
(4). Loc. cit. p. 106 et fig. 6.

Hosted by Google

qu'il serait inutile de signaler ici, surtout en ce qui concerne le crétacé. Les lignites de Vénéjan (notés *L*, c'est-à-dire *tertiaire*)(1) sont assez bien marqués. Quant au terrain lacustre, sa limite est souvent défectueuse. Presque partout où DUMAS a placé une teinte uniforme *S, subapennin*, sauf pour les îlots pliocènes que nous avons décrits, j'ai indiqué les alluvions, soit anciennes, soit quaternaires ou actuelles.

En 1882, M. PICARD (2) fit paraître dans le bulletin de notre Société d'Alais, une étude technologique sur les matériaux de constructions du département du Gard. Pour le chapitre consacré aux substances utilisables, nous avons puisé quelques renseignements dans cet ouvrage ; quant à la géologie pure, l'auteur s'en est absolument tenu au mémoire d'E. DUMAS et à la classification stratigraphique de d'ORBIGNY. Une carte est jointe à ce mémoire, c'est la réduction au 1/480.000 des quatres feuilles géologiques de notre savant et regretté compatriote. Pour notre région, nous n'y trouvons que cinq termes : 1° Néocomien, 2° Grès-vert, 3° Pliocène, 4° Diluvium (hachures), 5° Alluvions. Cette carte faite à une échelle plus grande que celle de la carte de France, aurait pu, à notre avis, comme cette dernière, donner une teinte spéciale aux grands étages du grès vert.

M. PICARD (3) présente, d'après DUMAS, la classification suivante du Pliocène :

c. Sables et grès marins.

b: Galets et poudingues.

a. Marnes argileuses.

Cette subdivision nécessite quelques observations. En effet, après avoir donné la coupe suivante du ruisseau de Lavay, à la montagne de Vacquières, près Théziers :

Diluvium (0.50).

3. Poudingue subapennin avec cailloux de calcaire com-

---

(1). M. TORCAPEL, (loc. cit. p. 40 et 41), partage la même opinion. (Eocène inférieur).

(2). Bull. Soc. Sc. et Lit. t. XII. Année 1881, p. 113 et seq.

(3). Loc. cit. p. 126-127.

Hosted by Google

pacte et de léptynite	1 00
2. Sables jaunâtres souvent agglutinés et donnant naissance à des couches de grès alternant avec les sables.	15 à 20 00
1. Argiles d'un gris-jaunâtre, jaunes dans le haut, bleues dans le bas contenant *Cérithes*, *Potamides*, etc.	3 à 40 00
	61 00

le consciencieux auteur de la statistique géologique du Gard, présente la classification reproduite plus haut.

Il y a là, évidemment, une contradiction qui nous porte à croire que E. Dumas a sainement compris la stratigraphie du Pliocène, et que c'est par suite d'une erreur matérielle que l'interversion des trois zones s'est produite. Il est facile de reconnaître dans la couche 1, notre assise argileuse P^a et dans la couche 2, notre assise sableuse P^b. Quant à la couche 3, elle n'est autre que notre étage supérieur ou alluvions pliocènes P. Pour s'en convaincre, il suffit de relire le chapitre consacré aux *galets et poudingues*. (1) C'est ainsi que l'auteur reconnaît une origine fluviatile à ces dépôts et qu'il explique la présence au milieu de ce terrain de coquilles terrestres ou lacustres et celle de débris de mammifères. Enfin, il constate que le diluvium alpin, bien différent des poudingues pliocènes les recouvre directement, soit à Jonquière, soit à Beaucaire. Il ajoute que dans cette dernière localité, on observe un effet d'érosion produite par le diluvium sur les cailloux et les marnes bleues subapennines (v. pl. I. fig. 1, 2, 3, 4.)

Il est remarquable de voir que, partant d'une classification fausse, l'auteur arrive a démontrer l'âge pliocène de de ces dépôts caillouteux qu'il assimile au conglomérat de la Crau, conclusions auxquelles sont arrivées depuis, tous les géologues, principalement MM. Torcapel et Fontannes.

Quoi qu'il en soit des causes de cette erreur, nous faisons nos réserves sur le profil de St-Gilles (2) et nous renvoyons

(1) Stat. II. p. 572 à 574 à comparer avec la notice précitée de M. Torcapel.

(2) Loc. cit. p. 583. fig. 39.

Hosted by Google

à la coupe de Mouticault près Chusclan qui paraît être le gisement étudié par M. FONTANNES. (1)

Quant à la carte de MM. CAREZ et VASSEUR, sa petite échelle ne permet pas d'en discuter les contours, qui paraissent très exacts. Nous ferons seulement remarquer, outre les lignes discordantes déjà signalées, que les lambeaux crétacés des berges du Rhône et de l'Ardèche portent la teinte vert foncé, c'est-à-dire C5 *Cénomanien*, ce qui n'est vrai que pour l'affleurement du Banc-Rouge.

Les îlots de Rotomagien et Tavien qui se rencontrent au milieu de la zone à *Amm. inflatus* ne sont pas indiqués. L'épaisseur du Gault entre Laval et St-Julien serait peut-être exagérée. Même observation pour le pliocène du ruisseau de St-Laurent.

Enfin, nous trouvons dans la vallée de l'Arnave, au milieu des alluvions une teinte verdâtre qui semblerait indiquer la continuation du «*Turonien*» jusqu'au-delà de la ligne ferrée, alors que nous n'avons trouvé dans ce ruisseau que les argiles pliocènes recouvrant plus à l'Ouest les grès de Mornas.

VII

COUPES GÉOLOGIQUES

A l'appui de nos énoncés et pour compléter notre carte, nous avons cru utile de donner une série de profils. Nous aurions pu renvoyer aux nombreuses coupes jointes à notre notice de 1884, mais elles ne nous paraissent pas présenter, d'une manière suffisante, l'économie géologique de la région de Pont-St-Esprit.

Aussi, la planche I est-elle destinée à remplir ce but. Elle

---

(1) V. ante p. 183, DUMAS, qui, le premier a découvert ce gisement (page 589) y signale : *Limnea, Planorbis, Cyclas* dans des sables marneux.

Hosted by Google

renferme quatre coupes générales, qui montrent l'allure des couches crétacées, et leur revêtement par la formation lacustre. Enfin, elle présente la position respective du pliocène marin et des dépôts plus récents, ainsi que l'érosion et le ravinement successif des couches précitées par les alluvions des divers âges (1).

Dans la planche II, nous avons voulu donner quelques-unes de nos coupes locales, tant pour mieux établir la succession des zones paléontologiques et minéralogiques, que pour mieux faire saisir le jeu des mouvements orogéniques et la conversion des plissements en faille et même en rejet.

EXPLICATION DES COUPES

I.— *Coupes de Toulair au St-Esprit (Citadelle)*

(pl. I, fig. 1)

a_2 Alluvions récentes, du Rhône et de l'Ardèche.

a^1 Alluvions quaternaires à cailloux non altérés.

P. Alluvions pliocènes, à cailloux altérés, recouvrant le pliocène marin.

11. Ligérien, calcaires, grès marneux à *Ostrea Columba*, (var. *Media et Minor*,) *Cuculæa Matheroniana* traces de *truffite*.

10^b. Complexe marno-calcaire et sableux (Paulétien,) coquilles lacustres, *l*, lignites.

9. Grès sableux rouge, jaunâtre par décomposition. (Tavien.)

8. Marnes et calcaires marneux, ou grès. *Orbitolina concava* (Rotomagien).

(1) Nous devons des remerciements à la *Société géologique de France* qui a bien voulu nous autoriser à faire exécuter pour les mémoires de notre association, un nouveau tirage de cette planche, qui va paraître dans le Bulletin (v,B. 3e série. t. XV. pl. VIII, Séance du 21 février 1887.) — (*Note ajoutée pendant l'impression.*)

Hosted by Google

7. Grès calcaire assez dur, à grains de quartz, et taches rosées, lits marneux intercalés, faune riche à Pradon, (vallat de Cabaresse) *Schlœnbachia inflata*, *Turrilites Bergeri*, *etc.*, (Vraconnien).

6. Sables jaunâtres à stratification entrecroisée, bancs de grès discontinus (Gault supr.)

5. Mince couche argilo-sableuse à phosphate de chaux, exploité vers Serre-Méjan. *Hoplites auritus*, (Gault.)

4. Grès calcaire, lumachelle, grisâtre ou jaune-verdâtre, *Orbitolina*, *Discoidea*.

3. Marne argileuse feuilletée, gris-bleuâtre, nombreux *Bel. semicanaliculatus*, très rares ammonites.

2. Calcaire marneux grisâtre à grosses *Ostrea aquila*, et Cephalopodes. — (Aptien Infr.)

1d. Calcaire blanc, cristallin, à *Requienia ammonia*, contre lequel s'appuient par faille les marnes aptiennes, recouvertes par le lacustre, soit de haut en bas :

S_3. Calcaire souvent gréseux avec argiles rouges à la base, recouvert à Issirac par d'autres couches plus récentes; rares fossiles. — *Hydrobia pyramidalis*, *Limnea longiscata*, var. (Sextien supr.)

S_2. Calcaire blanc ou blanchâtre, compacte, rares couches marneuses intercalées, nombreuses *Cyrena Dumasi* — *Melanoides albigensis*, *Limmea* cf., *elognata*, *L.* cf. *longiscata* (Sextien moyen.)

S^1. Argiles détritiques, rubigineuses, sans fossiles, lits de gypse à la partie supérieure, (Sextien infr).

II. — *Coupe de St-Roman à St-Sauveur* (*pl. I, fig. 2.*)

1d. Calcaire rocheux blanchâtre, coralligène à *Chama Ammonia*, sur lequel repose par faille *f* (nous suivons l'ordre des couches de bas en haut).

2. Calcaire marneux blanc-grisâtre, taches vineuses, *Ostrea aquila* et *gros céphalopodes*, très fossilifère à Saint-Roman (Combe de Mars). — Aptien inférieur.

3. Marnes aptiennes, bleues, rares fossiles, sauf *Bel. semicanaliculatus*.

4. Calcaire bréchoïde jaunâtre à lumachelle d'oursins et d'orbitolines : *Discoidea decorata*.

5, 6. Gault inférieur et supérieur recouvert par le Sextien.

Hosted by Google

7. Grès, marnes et calcaires glauconieux. Zone à *Schlœnbachia inflata* et *Desmoceras Mayorianum*, moins fossilifère qu'à Salazac. — Vraconnien.

8, 9. Cénomanien et Tavien, n'affleurent pas et paraissent manquer.

10. Formation marno-calcaire à lignites, *l.* — Paulétien, rares coquilles fluvio-marines.

10*b*. Bancs à Ostracées. (*Ostrea columba*).

11. Ligérien. — Calcaire marneux ou sableux à *Ostrea Columba* var. *minor* et *média*, assez fossilifère.

12 (*a*). Grès jaunâtre, calcaire, avec couches de marne sableuse, (rares *Ostrea columba*) apparaissant un peu au-dessus de la route de Barjac, où il est recouvert par les argiles et sables pliocènes et par le diluvium. . ?

13. (*b*). Grès fins et sables blancs . . . . . 20 »

(*c*). Argile grise ou blanche, (terre réfractaire). 1 50

(*d*) Grès et sables blancs, avec filets charbonneux de 0. 20. . . . . 10 »

(*e*). Sables argileux, avec petites huitres (*Ostrea Mornasiensis* et *Ostrea* sp) . . . . . 3 »

(*f*). Grès sableux, avec filets charbonneux . . 12 »

(*g*). Sables jaunes et rouges . . . . . 20 »

13*b*(*h*). Grès calcaire, en petits bancs, sans fossiles 18 »

(*i*). Grès calcaire, en couches plus ou moins compactes, sans fossiles . . . . . 12 »

(*j*). Sables jaunes, blancs ou rouges, tachetés de minerai de fer, ou d'ocre, passant dans le haut aux argiles (*K*) . . . . . 20 »

S^1 (*k*). Argile sableuse diversement colorée. . . 10 »

S^2 (*l*). Calcaire lacustre fissile, de couleur claire avec silex pyromaque, noir ou blond, fossiles rares : Zone à *Cyrona Dumasi*. . . . . 25 »

S^2 (*m*). Calcaire en bancs bien lités, blanchâtre ou jaunâtre, bancs compactes à pierre de taille, séparés par de minces couches de marne blanchâtre, zone à *Potamides* et à *Striatella issiracensis*. 50 »

S^3 (*n*)[1]. Calcaire compacte ou marneux, en cou-

---

(1). Les couches de *a* à *n* affleurent dans un petit ravin N. O. - S. E, entre le Moulin Cazarnau et le hameau de Roman, en montant à la montagne de Saint-Vincent-de-Cros, près Cornillon.

Hosted by Google

ches plus ou moins minces, avec lits de marne grise et de grès calcaire intercalés. Les marnes sont souvent gypseuses, zone à *Striatella barjacensis* et *limnea longiscata* ?. . . . . 30 »

A Saint-Roman, ce calcaire repose sur une base détritique qui manque à Cornillon.

Le calcaire à hippurites existe à La Roque, où, au-dessus de l'Ucétien supérieur *13 b.* on rencontre successivement :

14. Calcaire dur, jaunâtre en petits bancs, fossilifère à La Roque, *hippurites organisans*, etc. 80 »

14 *b.* Marno-calcaire grisâtre, zone supérieure à hippurites (fossiles du Plan d'Aups), sommet de La Roque . . . . . 80 »

Dans la vallée de la Cèze, on peut distinguer successivement :

P*b.* Sables et faluns à *Cerithium vulgatum, Nassa semistriata* et *restitutensis* (pliocène inférieur.)

P. Alluvions pliocènes de la Cèze (pliocène supérieur).

a^1. Alluvions quaternaires.

a^2. Alluvions récentes.

Outre la faille de Saint-Roman, *f* on constate sous Talazargues, masquée par les apports de la Cèze, une cassure *f'* qui met les grès d'Uchaux *12* en contact avec le Paulétien ; enfin, le fond du bateau dans lequel est établi la Cèze actuelle, paraît également avoir subi une légère dénivellation, à peine marquée dans cette coupe.

III. — *Coupe de la Cèze à St-Etienne-des-Sorts (pl. I, fig. 3).*

a^2. Alluvions récentes de la Cèze.

a^1. Alluvions quaternaires.

P. Alluvions pliocènes de la vallée du Rhône.

P*a.* Argiles subapennines, faciès à *Nassa semistriata.*

15. Lignites de Vénéjan et St-Nazaire, remaniés en partie par les alluvions $a^{1.2}$.

14 *b.* Marno-calcaire, fossilifère à Vénéjan : zone supérieure à hippurites.

14. Calcaire en plaquettes ou en bancs minces, souvent gréseux, *hippurites cornuvaccinum.*

13 *b.* Grès siliceux, tantôt durs, tantôt sableux, sans fossiles.

Hosted by Google

13. Sables, grès et argiles à *Ostrea mornasiensis.*

On remarque, à Saint-Gervais, que la vallée de la Cèze est due à une rupture de voûte, suivie d'un certain glissement des couches rocheuses à hippurites, sur les assises meubles de l'Ucétien.

IV. — *Coupe de l'Ardèche, à la Cèze (pl. I, fig. 4.)*

a^2. Alluvions récentes (vallée du Rhône et vallée de la Cèze).

a^1. Alluvions quaternaires, recouvrant les alluvions pliocènes *P*, ravinées.

Pa. Pb. Pliocène marin : marnes et faluns à *Cerithum vulgatum* et *Galeodea echinophora,* etc.

14. Calcaire inférieur à hippurites se développant vers La Roque.

13b. Ucétien supérieur, quartzites ou grès, avec sables intercalés, très rares fossiles.

13. Ucétien inférieur, sables, grès sableux et argiles à *Ostrea mornasiensis.*

12. Calcaire jaune siliceux, rougeâtre par décomposition. *Trigonia scabra.* Angoumien.

11. Calcaire marneux ou sableux, grisâtre, à *Ostrea columba* (les 2 variétés).

10. Complexe marno-calcaire paulétien avec lignites *l*, repose sur la zone du plissement *pl.*, faisant suite à l'accident de Carsan, qui le met en contact avec

8. Sables, grès calcaires plus ou moins durs, et marnes de la zone à *Pecten asper* (fossiles vers Cadenet) recouvert à Valbonne seulement, par *9,* grès lustrés et sables jaunâtres. (Tavien).

7. Calcaire marneux et grès glauconnieux à *Ammonites inflatus*, faune assez riche. A Saint-Laurent, la vallée de la Cèze est encore formée par un anticlinal analogue à celui précédemment décrit.

V. — *Coupes de Salazac à St-Julien-de-Peyrolas et à l'Ardèche (Pl. II, fig. 1)*

3. Marnes argileuses bleuâtres : *Belemnites semicanaliculatus*, reposant par faille *f* sur

1d. Calcaire blanc coralloïde : *Chama ammonia.*

Hosted by Google

2. Calcaire marneux, jaune-bleuâtre : *Acanthoceras crassicostatum. Ostrea aquila.*

3. Marnes argileuses bleuâtres : *Acanthoceras Martini* et *Nisus*, (rares). *Bel. semicanaliculatus.*

4. Grès calcaire lumachelle : *Discoidea decorata* et *Orbitolina* cf. *lenticulata.*

5. Marnes argileuses et sableuses (mince couche, 0 m. 70) faune de Salazac dans les phosphatières : *Hoplites auritus.*

6. Grès sableux sans consistance, jaunes, à stratification oblique, sans fossiles.

7. Grès et marnes glauconieuses, faune riche : zone à *Schlœnbachia inflata.*

8. Calcaire gréseux, glauconieux, marneux à la base, dur au sommet. *Pecten asper. Orb. concava.*

9. Grès rouge lustré avec sables jaunes, sans fossiles, formant le plateau de Fontcoussin, lequel est dû à un pli synclinal des trois zones précitées.

Pa. b. Sables et argiles du pliocène marin, faciès à *Cerithum vulgatum.*

P. Alluvions des plateaux (Pliocène supérieur).

Ces deux étages ne sont visibles que sur la rive gauche de l'Ardèche. Sur la rive droite, ils sont recouverts par :

a^1. Alluvions quaternaires qui, à Saint-Julien, reposent sur le Vraconnien.

a^2. Alluvions récentes et postglaciaires de la vallée de l'Ardèche.

VI. — *Coupe de Toulair à la Chartreuse de Valbonne (pl. II, fig. 2.)*

S2. Calcaire lacustre, fissile, marneux à *Cyrena Dumasi*, reposant sur :

3. Argiles bleuâtres à *Belemnites semicanaliculatus.*

2. Calcaire marneux, gris-jaunâtre faune de Rodières, gros cephalopodes et *Ostrea aquila.*

1d. Calcaire blanc, cristallin, coralligène à *Requienies.*

f. Faille mettant le Donzérien en contact avec :

3. Marnes bleues aptiennes, que recouvrent successivement :

4. Calcaire lumachelle jaunâtre : *Orbitolina lenticulata.*

5. Minche couche de marne sableuse à *Hoplites auritus*, assez fossilifère au-dessus du Gravil.

Hosted by Google

6. Grès sableux, sans consistance et sans fossiles, stratification entrecroisée.

7. Marnes argileuses et grès calcaires glauconieux à *Schlœnbachia inflata*.

Cette couche et, peut-être le Cénomanien 8, qui n'affleure pas, est recouverte par le Sextien dont les assises forment le plateau du Patis de Salazac, soit de bas en haut :

S^1. Argile rouge détritique, caillouteuse.

S^2. Calcaire lacustre fissile, marneux, zone de la *Cyrena Dumasi*.

S^3. Calcaire lacustre, dur, rarement marneux, presque sans fossiles, avec couches gréseuses intercalées. La couleur est blanche d'abord, puis noire.

A la chartreuse de Valbonne, ont voit réapparaître, de dessous le Sextien :

7. Marnes et marno-calcaires du Vraconnien, très fossilifère dans ce quartier, ainsi que le Rotomagien qui le surmonte ; le creux de Valbonne coïncide avec l'anticlinal formé par cet étage.

8. Calcaire marneux, puis gréseux à *Pecten asper* et *Orbitolina concava*.

VII. — *Coupe de Sallet à Hulias et Trescouvieux par le Devais* (*pl. II, fig.* 3.)

3. Marnes bleues aptiennes à *Bel. semicanaliculatus*, reposent plus loin sur l'Aptien inférieur. 2.

4. Calcaire gréseux, dur, formant barre. *Orbitolina* cf *lenticulata*.

5. Mince couche de marne sableuse phosphatée, Gault proprement dit.

6. Gault supérieur sableux, sans fossiles.

7. Marno-calcaire glauconnieux, faune vraconienne.

Un fond de bateau de ces couches a formé le dépôt de plusieurs îlots lacustres.

S^1. Argile rouge caillouteuse, sans fossiles.

$S^{2.3}$. Calcaire marneux, puis compacte, sans fossiles à *Hulias*.

Si l'on continue la coupe vers Trescouvieux, on rencontre successivement, par suite du fond de bateau déjà signalé les couches 7, *6, 5, 4, 3*. Cette dernière repose sur :

Hosted by Google

2. Calcaire marneux bleuâtre à *Ostrea aquila*.

f. Faille qui met l'Aptien inférieur en contact avec

1d. Calcaire blond ou blanc, coralloide à *Réquienies*.

f. Cassure qui amène en contact avec *1d* un paquet de calcaires aptiens. 2.

VIII. — *Coupe des ravins de Cabaresse.*
(*pl. II, fig. 4.*)

Dans cette coupe, les plissements, (fond de bateau, selle) ramènent plusieurs fois les couches qui sont de bas en haut:

4. Grès calcaire jaunâtre à lumachelle d'huitres et d'oursins : *Orbitolina* cf. *lenticulata*.

5. Mince lit de sables argileux phosphatés, riche faune albienne.

6. Grès sableux discontinus et sables mouvants, sans fossiles.

7. Marno-calcaire et grès glauconnieux à *Ammonites inflatus*, fossiles très communs.

8. Calcaire ou grès d'abord marneux, puis compacte, zone à *Pecten asper*, etc.

9. Grès durs rouges lustrés et sables jaunes, pas de débris organiques.

10. Complexe sablo-calcaire, fluvio-marin (Paulétien).

l. Couche de lignite exploitée à Mézérac et Saint-Paulet.

IX. — *Coupe de la faille de Carsan, près Fabre.*
(*pl. II, fig. 5.*)

a^1. Alluvions quaternaires.

P. Alluvions pliocènes, recouvrant en partie la zone suivante :

Pa.b. Sables ou argiles du pliocène marin. *Cerithium vulgatum*, *Nassa semistriata*.

10. Paulétien : calcaires et marnes argilo-sableuses, à faune saumâtre.

l. Affleurement des trois couches de lignites de St-Paulet.

9. Sables jaunes et grès lustrés décomposés, horizon des Trigonies (*in* Toucas).

8. Grès calcaire dur, puis marneux. *Orbitolina concava* (c. c.) etc.

Hosted by Google

7. Marnes et marno-calcaires glauconieux. *Ammonites inflatus* (fossiles assez rares).

6. Grès sableux sans consistance, en bancs discontinus, sans aucun fossile.

5. Marne argilo-sableuse phosphatée (mince assise) *Ammonites auritus,* faune moins riche qu'à Valbonne.

4. Grès dur à lumachelle. *Orbitolina* cf. *lenticulata*.

f. Pli-faille de Carsan qui amène au niveau de 4

9. Grès lustré dur ou sableux, jaunâtre.

10. Lignites de Carsan, avec les trois couches de charbon *l*.

11. Base du Ligérien calcaire marneux à *Ostrea columba*.

X. — *Coupe de la faille de Carsan au Col-du-Lapin (pl. II, fig. 6.)*

10. Système lignitifère.

l. Couches de lignite.

9. Grès lustré rougeâtre (Tavien).

8. Cénomanien : grès dur ou marneux à *Pecten asper*.

7. Vraconnien : marno-calcairesglauconieux à *Ammonites inflatus*, reposant sur 6, sables du Gault supérieur.

f. Faille de Carsan qui met en contact, le niveau 7 avec

10. Système lignitifère, avec Tavien 9 à la base.

f' Cassure. Le Paulétien bute contre

9. Tavien : grès lustré avec 8, Rotomagien à la base.

Cet horizon est recouvert par

10. Niveau paulétien.

XI. — *Coupe de Villeperdrix à Focoussin et à la Fumade. (pl. II, fig. 7.)*

a^1. Alluvions quaternaires, recouvrant

6. Gault supérieur, grès discontinus et sables jaunâtres, sans fossiles.

7. Marno-calcaires glauconieux, faune du Vraconnien *Ammonites inflatus*.

8. Calcaire marneux ou compacte, faune du Rotomagien : *Orbitolina concava*.

9. Sables jaunes et grès rouges décomposés, pas de fossiles.

10. Système paulétien.

l Couches de lignites.

Hosted by Google

f. Faille de Carsan, masquée en partie par

$a^{1.2}$. Alluvions récentes et anciennes (remaniées).

De l'autre côté, on rencontre successivement les étages précédemment décrits nos 7 à *10*.

XII — *Coupe de St-Antoine à St-Pancrace par la Grange des Juifs.* (*pl. II, fig. 8*)

10. Système fluvio-lacustre, à lignites *l*.

9. Grès lustré rouge et sables (Tavien).

8. Calcaire gréseux, puis marneux à *Pecten asper* et *Orbitolina concava* (c. c.)

Cette couche avec la zone 7 qu'elle recouvre est plissée en forme de voûte, de sorte que l'on retrouve de nouveau, la succession précédente : *8*, *9*, *10*.

L'étage *10* est en partie remanié par

a^1. Alluvions quaternaires, reposant sur

P. Alluvions pliocènes.

11. Calcaire marneux, grisâtre : *Ostrea columba ; epiaster*, n. sp.

12. Calcaire jaune et marne calcaire à *Trigonia scabra*.

13. Sables et grès plus ou moins durs, avec argiles. *Ostrea mornasiensis*.

Le sommet de la Butte Saint-Pancrace est recouvert par les alluvions des plateaux, *P*. Dans la vallée de l'Ardèche et du Rhône on rencontre :

a_1. Alluvions quaternaires qui ont remanié le poudingue *P*.

a^2. Alluvions récentes.

XIII. — *Coupe de Carsan à l'Arnave* (*pl. II, fig. 9.*)

$a^{1.2}$. Alluvions de la plaine de Carsan.

7. Marno-calcaires glauconnieux à *Ammonites inflatus*, sur lesquels, par suite de la faille de Carsan, reposent :

10. Système fluvio-lacustre.

l. Les trois couches de lignites.

10b. Paulétien supérieur : banc à lumachelle d'huîtres.

11. Calcaire marneux, grisâtre. *Ostrea columba*.

12. Calcaire rougeâtre. *Trigonia scabra*, etc.

f. Faille de l'Arnave.

Hosted by Google

13. Marnes, argiles, grès et sables à *Ostrea mornasiensis.*

13b. Grès, quartzites et sables, sans fossiles.

14. Calcaire jaune, dur, en plaquette, rarement marneux : *Spherulites mammillaris.*

14b. Marno-calcaire à *hippurites* cf. *cornuvaccinum.*

XIV. — *Coupe de la Chartreuse à Carcanon (pl. II, fig. 10.)*

7. Calcaire marneux ou gréseux à grains de glauconie. *Ammonites inflatus.*

8. Calcaire marneux, puis compacte. *Pecten asper.*

9. Grès rouge passant à un sable jaune par décomposition.

La butte de Carcanon donne la coupe suivante :

S^1. Argile rouge détritique, sans fossile.

S^2. Calcaire fissile à *Cyrena Dumasi.*

S^3. Calcaire compacte ou marneux. Sextien supérieur, fossiles assez rares.

Les couches lacustres se sont, évidemment, déposées dans un bassin d'effondrement.

13 b. Grès et sables de l'Ucétien supérieur, pas de fossiles.

14. Calcaire jaune en plaquette : hippurites et spherulites.

14 b. Marno-calcaire à fossiles du Plan d'Aups.

XV. — *Coupe de St-Vincent-de-Crés à Cornillon. (pl. II, fig. 11.)*

a^1. Alluvions quaternaires.

Pb. Sables marins à *Ostrea undata.*

12. Calcaire jaune à *Trigonia scabra.*

13. Sables, argiles et grès. *Ostrea mornasiensis.*

13 b. Quartzites et sables de l'Ucétien supérieur.

Cette couche est repliée en fond de bateau, de sorte que l'on voit apparaître de nouveau :

13. L'Ucétien dont les couches plissées plongent sous le Sextien :

S^1. Argile rouge, sableuse, sans fossiles.

S^2. Calcaire fissile à *Cyrenes.*

S^3. Calcaire compacte ou marneux, lacustre supérieur.

Le système sextien occupe un vaste fond de bateau, de sorte que, au-delà de Cornillon, on marche sur

Hosted by Google

13. Ucétien inférieur.

12. Angoumien. Calcaire jaune, niveau à rudistes.

11. Calcaire gris à *Ostrea columba.*

10. Système lignitifère.

9 et *8.* Manquent.

7. Marno-calcaire du Vraconnien à *Ammonites inflatus.*

6. Sables entrecroisés et grès sableux, sans fossiles.

5. Marne argilo-sableuse (mince couche). *Ammonites auritus.*

4. Barre calcaire à *Orbitolina* cf. *lenticulata*

3. Marnes bleuâtres à *Belemnites semicanaliculatus.*

2. Calcaire aptien inférieur. *Ostrea aquila.*

XVI. — *Coupe de Vinsas près St-Marcel d'Ardèche.* (*pl. II, fig. 12.*)

2. Calcaire marneux gris-jaunâtre, assez fossilifère : *Ostrea aquila* et gros céphalopodes.

3. Marnes bleuâtres à *Belemnites semicanaliculatus*, rares ammonites pyritisées.

4. Grès calcaire plus ou moins dur, jaunâtre ou verdâtre. *Bel. semicanaliculatus. Belemnites Brunswickensis. Orbitolina* cf. *lenticulata. Discoidea decorata.*

f. Faille de St-Julien-de-la-Reine qui met en contact l'étage précité avec le tertiaire, dont la succession est la suivante, de bas en haut :

O^1. *Tongrien.* Calcaire et marnes avec conglomération à la base : *Potamides Lamarcki, Melanoides* (melania) *Laurœ.*

O^2. *Aquitanien.* Calcaire généralement compacte, avec argiles rouges à la base. *Potamides microstoma, Limnea pachygaster.*

m. Helvétien. Mollasse sableuse. *Pecten prœscabriusculus,* dents de squales, etc.

f. Cassure de Vinsas.

Les couches 2 et 3 sont laminées contre *1d* le calcaire à Requienies.

Nous avons cru devoir publier cette intéressante coupe bien qu'elle se trouve en dehors du champ de notre carte à cause de l'intérêt qu'elle présente et des données qu'elle nous a fournies pour la discussion de notre théorie orogénique.

Hosted by Google

Avec elle, nous clôturons la série des profils qui étaient nécessaires pour bien montrer l'ossature géologique des cantons de Pont-Saint-Esprit et Bagnols, ainsi que pour mettre en lumière les mouvements du sol.

VIII

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

On pourrait récapituler ainsi la géologie des communes de la région de Pont-Esprit, comme l'a déjà fait E. Dumas

Gard

Aiguèze. — Urgonien (cote 97-91m.) Subapennin recouvert par diluvium.

Alexandre (St). — Vraconnien, Cénomanien, Paulétien, Grès d'Uchaux, Grès de Mornas, Calcaire à hippurites ; Subapennin, recouvert par les Alluvions pliocènes, quaternaires (cote 66) et actuelles.

Carsan. — Gault, Vraconnien, Cénomanien, Tavien, Paulétien (cote 147), Grès d'Uchaux (Concession de Saint-Julien-de-Peyrolas, mines de Saint-Paulet).

André-de-Roquepertuis (St). — Urgonien, Aptien, Albien, Vraconnien, Paulétien, Grès d'Uchaux, Sextien (120m.) Pliocène, Quaternaire, Alluvions.

Christol-de-Rhodières (St). — Urgonien, Aptien, Gault, (235m, Calcaire à orbitolines), Vraconnien, Sextien inférieur et moyen.

Cornillon. — Aptien, Gault, Vraconnien, Tavien, Paulétien, Ligérien, Angoumien, Ucétien ; Sextien (cote 160), Pliocène ; Alluvions quaternaires et récentes.

Etienne-des-Sorts (St). — Calcaire à hippurites ; Alluvions pliocènes, anciennes et récentes (31m).

Garn (le). — Urgonien et Sextien (inférieur, moyen et supérieur) (cote 267).

Gervais (St). — Calcaire à hippurites ; Pliocène ; Diluvium (cote 76), Alluvions modernes.

Issirac. — Vraconnien, Sextien (les trois étages) (cote 296).

Hosted by Google

Julien-de-Peyrolas (St). — Tout le Grès vert depuis l'Aptien jusqu'au Tavien ; Pliocène ; Alluvions anciennes et récentes (cote 112 Diluvium et 142 Vraconnien).

Laurent-des-Carnols (St).—Vraconnien, Paulétien, Grès d'Uchaux, Ucétien, Sénonien, Sextien ; Pliocène, Diluvium (cote 91), Alluvions.

Laval-Saint-Roman. — Urgonien (133m), Aptien, Albien, Vraconnien, Sextien.

Michel-d'Euzet (St). — Tout le Grès vert, depuis le Vraconnien jusqu'au Sénonien, Sextien, Diluvium (98m), Alluvions.

Nazaire (St). — Calcaire à hippurites (86m) recouvert à la limite de la commune par le Lacustre inférieur (Danien).

Paulet-de-Caissons (St). — Tout le grès vert, sauf les Grès d'Uchaux et de Mornas, et le Sénonien. (Concession de Saint-Julien), Pliocène, Quaternaire (80m).

Pont-Saint-Esprit. — Tout le Grès vert depuis le Vraconnien jusqu'à l'Ucétien ; Subapennin, Alluvions pliocènes, quaternaires (52m) et récentes.

Roque (la). — Grès d'Uchaux, Grès de Mornas, Sénonien, Lacustre Sextien (cotes 150 et 202.)

Salazac. — Urgonien, Aptien, Calcaire à orbitolines (254m), Gault, Vraconnien, Cénomanien, Tavien ; Sextien inférieur et moyen (354m).

Vénéjan.— Sénonien (135m), Danien lacustre. (Concession de Vénéjan), Subapennin, Alluvions pliocènes, quaternaires et actuelles.

Ardèche

Just (St). — Urgonien, Aptien, Cénomanien ; Pliocène, Alluvions pliocènes, quaternaires (75m) et actuelles.

Marcel (St). — Urgonien, Aptien, Grès et sables verts sus-aptiens, Gault, Cénomanien, Tavien, Paulétien (Concession du Banc-Rouge), Miocène lacustre et marin (mollasse à *P. præscabriusculus*), Subapennin, Alluvions pliocènes, quaternaires (125m) et récentes.

Martin (St). — Urgonien (grottes de Saint-Martin et de Saint-Marcel), Subapennin, Alluvions pliocènes, quaternaires et récentes (45m).

De tout le travail qui précède on peut tirer les déductions suivantes :

Hosted by Google

Depuis l'époque triasique jusqu'au Cénomanien, la mer, tantôt basse, tantôt profonde, n'a pas cessé de couvrir nos contrées. Vers la fin de la période cénomanienne, à la suite d'un exhaussement du sol, elle s'est retirée des environs de Pont-Saint-Esprit, ce qui a permis la formation d'un ou plusieurs estuaires, dans les bas-fonds de ces grès. Cependant, la présence d'une faune tantôt fluviatile, tantôt saumâtre, ou même franchement pélagique, permet de supposer que la mer n'était pas bien éloignée de nos régions ; il serait donc intéressant de connaître l'aire géographique occupée par ces couches lignitifères. Sur la rive droite du Rhône, la belle et consciencieuse carte d'E. Dumas, nous les signale, en dehors du canton de Saint-Paulet, dans le bassin de la Cèze, de la Tave, etc. Scipion Gras les indique à Mondragon, mais sa carte, faite à petite échelle et sans divisions, ne peut nous servir.

Ce phénomène rappelle le faciès fluvio-marin de l'Infralias et du Bathonien dans les Hautes-Cévennes. Dès le Turonien, retour des eaux salées qui après les dépôts des couches sénoniennes, sous l'influence d'un mouvement analogue, se sont, de nouveau, retirées; c'est l'époque des lignites de Vénéjan, qui débute par des couches saumâtres et quelquefois marines. Avec elle commence la longue période fluvio-lacustre, marquée ailleurs par les faunes de Rognac, de Vitrolles et du Moutaiguet. Nos dépôts d'eau douce, dans le bassin de Pont-Saint-Esprit, paraissent exclusivement sextiens. Et encore, dans notre cadre, du moins, la faune la plus supérieure de Barjac *(Tongrien)* (1) manque, ainsi que l'étage qui la supporte, appelé *Alaisien* par Dumas (*Aquitanien*). Cependant, au Nord de Saint-Marcel, M. Fontannes, a retrouvé à Saint-Julien-de-la-Reine, les zones lacustres supérieures, au-dessous de la mollasse à *Pecten præscabriusculus*.

---

(1). Il est bon de remarquer que, dans son récent mémoire, M. Fontannes, modifiant sensiblement son premier tableau (1884). classe le calcaire supérieur de Barjac et les lignites de Célas dans le *Ligurien* avec les zones inférieures et qu'il a appelé *Tongrien* et *aquitanien* ? les couches qui les surmontent (*Alaisien*, Dumas, *p. p.*) Or, pour M. de Saporta, la flore de Célas, à *Sequoia Stenbergii* (*Doliostrobus*, Marion) et *Sabal major* est franchement oligocène, c'est-à-dire, tongrienne. (C. R. Acad. Sc. t. CIII, 5 et 19 juillet 1886).

Hosted by Google

Ce lambeau est un de témoin de l'invasion de la mer helvétienne, au début de la période, dumoins ; c'est de cette époque que date l'érosion des couches préexistantes. Après le dépôt des derniers termes du groupe de Visan (Comtat et Provence), le retrait de la mer, à la suite d'un exhaus- du sol, permit la formation de couches lacustres et continentales (niveau de Cucuron à *hipparion*). Avec l'ébauche des Alpes et du plateau central coïncide l'origine de la vallée du Rhône. Premier creusement et apport des alluvions supra-mollassiques (Torcapel). Nouvel affaissement du sol et retour offensif de la mer, qui, à deux reprises différentes, envahit toutes les vallées déjà ouvertes par les cours d'eau miocènes : tels sont les dépôts marins du Pliocène messinien et astien, vers la fin de la période subapennine, une série d'oscillations chassa peu à peu, mais définitivement, la mer de la vallée du Rhône. Le régime fluviatile amène un deuxième creusement de nos vallées, c'est l'époque des alluvions pliocènes. Nous entrons ensuite dans la période quaternaire : grande extension des glaciers et comblement partiel de la vallée du Rhône par le diluvium alpin ; c'est l'*âge du mammouth* (*elephas primigenius*). Dès cette époque, l'homme, d'après M. Torcapel, fréquentait la vallée du Rhône : une peuplade moustérienne avait fixé sa demeure sur les rochers de Soyons, c'est-à-dire sur un point élevé, à l'abri des inondations. Puis, au moment du retrait des glaciers, troisième creusement du lit du Rhône, dans les graviers quaternaires : apport des alluvions post-glaciaires. Ce dépôt est continué, depuis l'époque du renne et de la pierre polie (dont on trouve des débris dans les grottes et dolmens de la vallée de l'Ardèche), jusqu'à nos jours, par les limons et les graviers des crues actuelles, arrachés aux terrains de la rive ou formés au détriment des alluvions anciennes. Notre grand fleuve, par suite de l'augmentation progressive de son delta, tend à exhausser son lit.

On remarquera que ces dernières conclusions sont, en général, identiques à celles formulées par notre savant confrère et ami, M. Torcapel.

Alais, le 15 décembre 1886.

Hosted by Google

Fig.1__Coupe de Toulair à Pont St Esprit (Citadelle) par Cabaresse et L'Arigne.

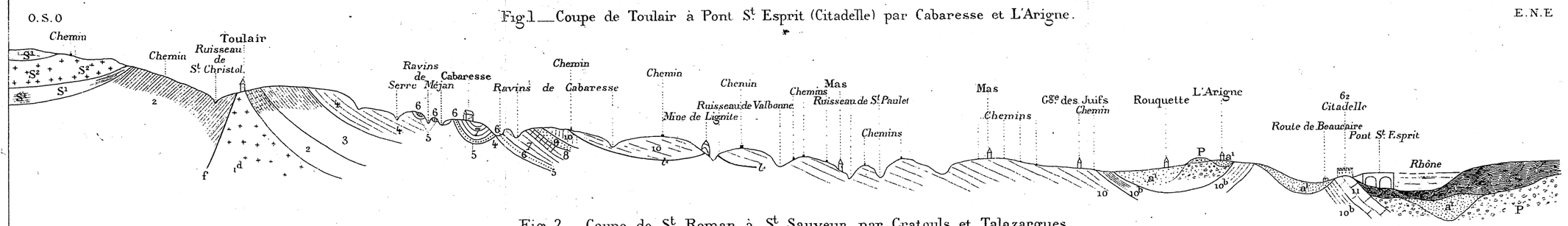

Fig.2__Coupe de St Roman à St Sauveur par Cratouls et Talazargues.

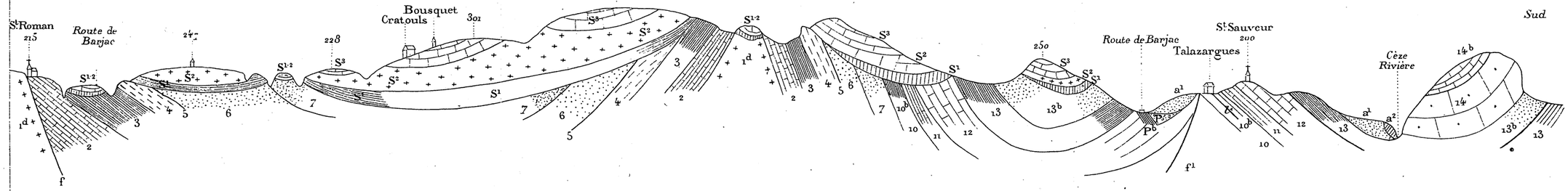

Fig.3__Coupe de la Cèze à St Etienne des Sorts par St Gervais et Vénéjan.

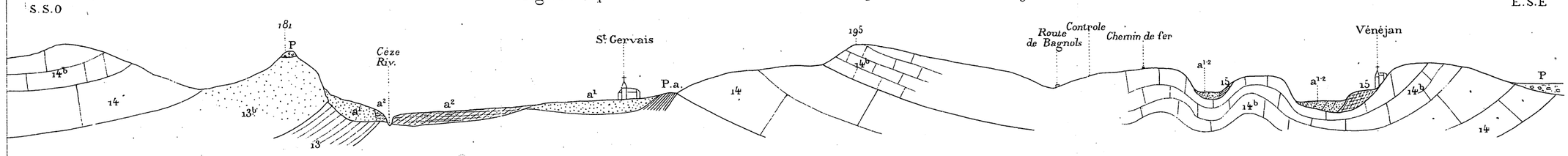

Fig.4__Coupe de la Cèze à l'Ardèche par St Laurent et St Paulet.

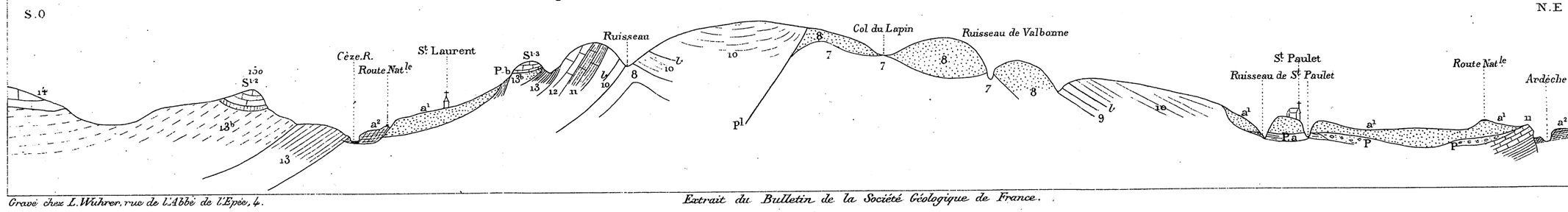

LÉGENDE

a²	Alluvions récentes.
a¹	_d°_ quaternaires
P	_d°_ pliocènes.
P.a.b	Argiles et sables pliocènes.
S³	Sextien supérieur.
S²	_d°_ moyen.
S¹	_d°_ inférieur.
15	Danien (lignites).
14b, 14	Calcaires à hippurites.
13b, 13	Grès de Mornas.
12	Angoumien.
11	Ligerien.
10b	Banes à Ostracées
l	Lignites (aff.t des couches)
10	Paulétien.
9	Tavien.
8	Rotomagien.
7	Vraconien.
6	Gault sableux.
5	Gault à A. auritus.
4	Gault à Orbitolines.
3	Aptien supérieur.
2	_d°_ inférieur.
1d	Urgonien supérieur. (Uzerin)

Echelles:

Hauteurs 1/10.000

Longueurs 1/40.000

Hosted by Google

Hosted by Google

S.O ___ Fig. I __ Coupe de Salazac à St Julien de Peyrolas et à l'Ardèche ___ N.E

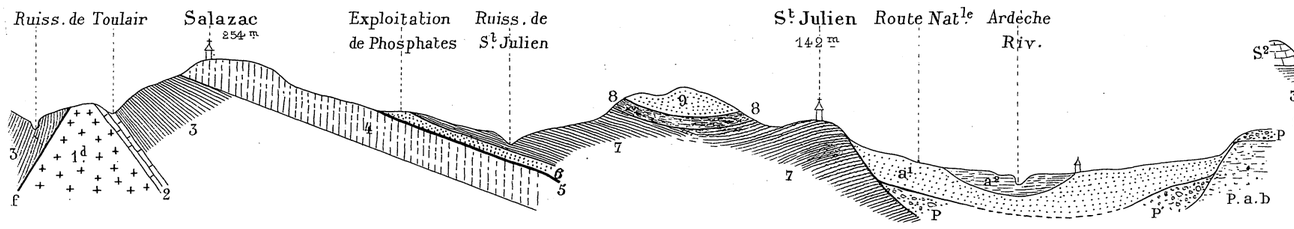

N.N.O __ Fig. 2 __ Coupe de Toulair à la Chartreuse de Valbonne __ S.S.E

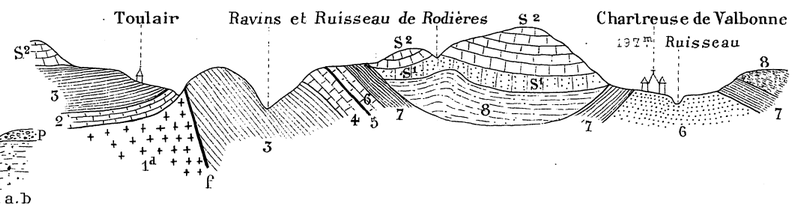

S.S.O __ Fig. 3 __ Coupe du Sablet à Hulias et à Trescouvieux __ N.N.E

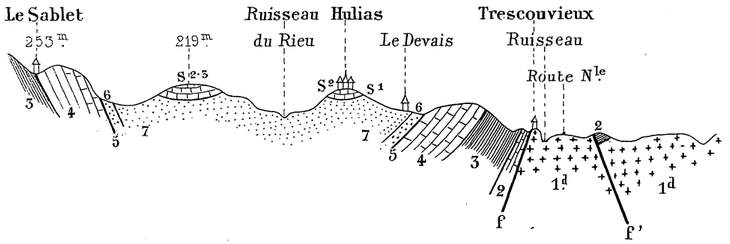

E __ Fig. 4 __ Coupe des Ravins de Cabaresse __ O.

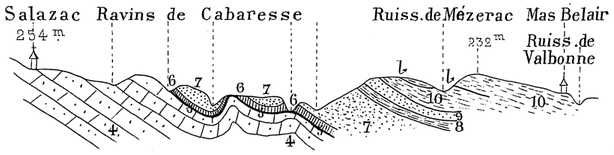

N.O. __ Fig. 5 __ Coupe de la faille de Carsan, près le Mas Fabre __ S.E

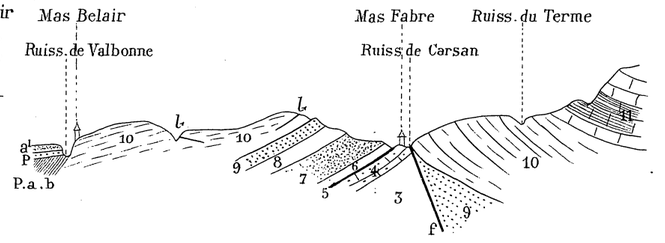

N.N.E Fig. 6 __ Coupe de la faille de Carsan au col du Lapin S.S.O

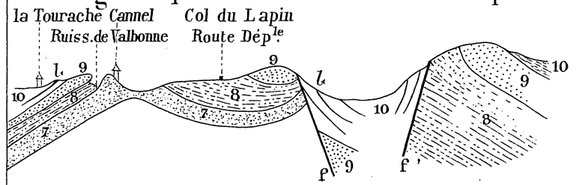

S.E. Fig. 7 __ Coupe de Villeperdrix à Focoussin et la Fumade N.O

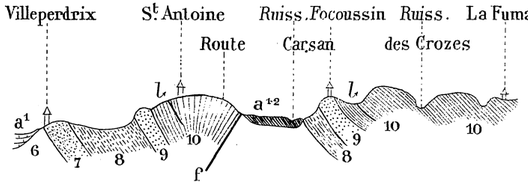

S. Fig. 8 __ Coupe de St Antoine à St Pancrace par la Grange des Juifs __ N.

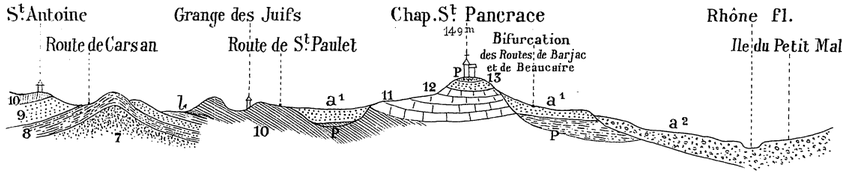

N.N.O __ Fig. 9 __ Coupe de Carsan à l'Arnave ___ S.S.E

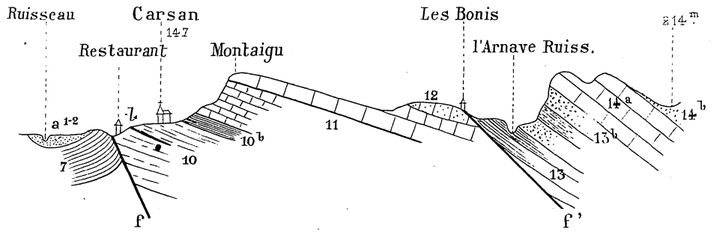

N. Fig. 10 __ Coupe de la Chartreuse à Carcanon S.

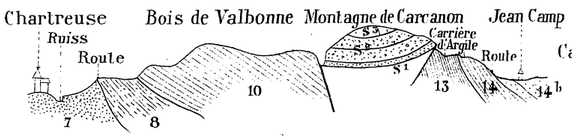

N.O. Fig. 11 __ Coupe de St Vincent de Cros à Conillon S.E

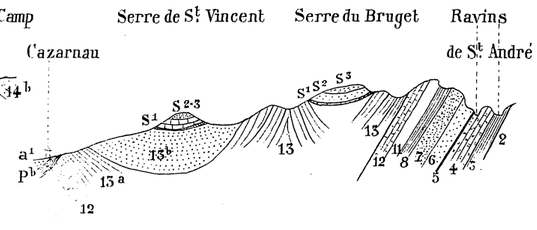

O. Fig. 12 __ Coupe à Vinsas E

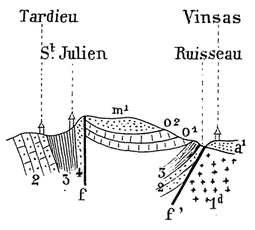

LÉGENDE

a^2	*Alluvions récentes*
a^1	*d.e quaternaires*
P	*d.e pliocènes*
P.a.b	*Argiles et sables pliocènes*
m^1	*Helvétien*
o^2	*Aquitanien*
o^1	*Tongrien*
S^3	*Sextien supérieur*
S^2	*d.e moyen*
S^1	*d.e inférieur*
15	*Danien (lignites)*
14^b	*Calcaires à hippurites*
14	
13^b	*Grès de Mornas*
13	
12	*Angoumien*
11	*Ligérien*
10^b	*Bancs à Ostracées*
l	*Lignites (aff.t des couches)*
10	*Paulétien*
9	*Favien*
8	*Rotomagien*
7	*Vraconnien*
6	*Gault sableux*
5	*Gault à A. auritus*
4	*Gault à Orbitolines*
3	*Aptien supérieur*
2	*d.e inférieur*
1^d	*Urgonien supérieur (Douzerin)*

Echelles:

Hauteurs 1/10,000

Longueurs 1/40,000

LITH. BRUGUEIROLLE. ALAIS.

Hosted by Google

Hosted by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR ALAIS

UN CONFLIT

Entre l'Autorité militaire & le Conseil politique

EN 1766

Sous le Consulat de M. Antoine RAMEL

Publiés par M. J. GOIRAND.

« La Révolution française ne sera que
» ténèbres pour ceux qui ne voudront
» regarder qu'elle ; c'est dans les temps
» qui la précèdent qu'il faut chercher la
» seule lumière qui puisse l'éclairer. »

(De Tocqueville, *l'ancien régime et la Révolution.*)

Les archives municipales sont en partie détruites ; on cite peu de villes qui conservent les titres de leur histoire, de leurs propriétés, même. Les dépôts d'archives du Gard ont subi le sort de presque tous ceux de la région méridionale.

Suivant des critiques prévenus, les révolutions auraient causé la perte de ces trésors manuscrits. Bonnes personnes, les révolutions ! elles ne sont pas là pour se défendre. En somme, reconnaissons et répétons bien haut, que les acteurs de nos troubles civils n'ont guère porté la main sur les archives. Leur disparition date principalement de ce siècle et de ses temps les moins agités ; elle est l'œuvre

Hosted by Google

de l'incurie, de la rapacité, du défaut d'instruction, parfois de la malveillance. En d'autres circonstances, MM. X. ou Z., petits-fils de renégats, ou de révolutionnaires, gens plus bouffis d'orgueil qu'observateurs des lois de la probité, ont fait disparaître les écrits contenant les preuves de la connivence de leur nom avec un passé maudit.

Les seuls documents qu'on retrouve, en général, en assez bon état, sont les registres de l'ancien état civil, dont quelques-uns remontent au XVI^e^ siècle, et les volumes qui renferment les délibérations des conseils communaux, que jadis on appelait *conseils politiques*.

Les archives proprement dites faisant défaut, c'est à ces témoins de la vie de nos ancêtres qu'il faut recourir pour se faire une idée des mœurs d'autrefois.

Dans les registres du conseil politique d'Alais, sur lesquels nous appelons aujourd'hui l'attention, nous avons recueilli les plus précieux renseignements sur les conditions précaires de cette administration municipale que des écrivains disent avoir joui de tant de libertés, — comme si ce mot avait un sens avant 1789. — Ces fameuses libertés, ces droits, privilèges, immunités, franchises, tout ce qu'on voudra, n'existaient que de nom sous l'ancien régime. Le premier soudard venu les foulait aux pieds avec la plus superbe audace. On va voir à l'œuvre quelques-uns de ces gens d'armes, et comme ils faisaient bon marché des populations, dans la personne de leurs chefs les plus respectés.

Nous aurions trop beau jeu à remonter à une date éloignée. Sans raconter les horreurs de l'invasion anti-camisarde, nous pourrions suivre simplement la marche d'un corps de troupes à travers les contrées catholiques les plus fidèles ; nous les verrions, les hobereaux éperonnés, à la

Hosted by Google

tête de bandes sans discipline, fouler et pressurer villes et villages, piller les fermes isolées, et canarder les paysans comme gibier sur les grandes routes.

L'arrêt suivant du parlement de Toulouse fait plus que justifier, à cet égard, ce que nous disons.

Arrêt du Parlement de Toulouse du 5 avril 1653 — Sur les réquisitions verbalement faites par de Marmiesse pour le procureur général du Roy, contenant que depuis que les quartiers des gens de guerre sont ouverts et les troupes logées jusques aux portes de cette ville, elles ont vescu dans un si grand désordre, et commis tant d'hostilités contre les sujets du Roy, qu'il n'y a point d'exemple d'une pareille désolation contre les ennemis propres de Sa Majesté ; les officiers qui conduisent les troupes ayant logé icelles pendant leurs routes, où bon leur a semblé, et sans avoir ordre du Roy, ni du gouverneur ou lieutenant-général de la province, et après les avoir logées dans les quartiers qui leur étaient assignés, leur ayant permis de sortir d'iceux et se répandre par les grands chemins, et partout, pour voler et prendre tout ce qu'elles ont rencontré ; ce que les cavaliers et soldats des dites troupes continuent de faire avec tant de licence, qu'on les voit encore tous les jours faire des partis et s'attrouper pour aller attaquer et forcer les maisons et chasteaux qui sont dans le voisinage de leurs garnisons, où ils dérobent, rançonnent et tuent les domestiques et métayers qui se veulent opposer à leurs attentats, sans distinction des personnes à qui les dites métairies et maisons appartiennent, et d'autant que si telles entreprises, insultes et violences ne sont promptement réprimées, l'honneur et la vie des sujets du Roy ne sont plus en assurance, que le commerce est tout-à-fait perdu et qu'il y va de l'entière ruine du peuple de ce ressort, requérant par la Cour y être pourvu par la dernière sévérité des lois et ordonnances faites sur ce sujet.

La Cour a fait et fait inhibitions et défenses à tous capitaines, lieutenants et autres officiers des régiments, tant de cavalerie que d'infanterie, de loger leurs troupes dans aucune ville ny village du ressort de la Cour, sans ordre du Roy, des gouverneurs ou lieutenants-généraux, dans les provinces de Guienne et de Languedoc, sous les peines portées aux ordonnances de Sa Majesté; et de répondre aux habitans, des foules, dommages et intérêts qu'ils auront souffert, à raison des dits logements ; faisons pareilles inhibitions à tous magistrats, consuls et habitans de les loger ni recevoir sans le sus dit ordre, à peine d'être procédé contr'eux comme criminels et coupables, par leur connivence, de toutes les voleries, brûlements, meurtres et extorsions qui seront commises par les dits gens de guerre, et de répondre en leur propre et privé nom de tous les dommages soufferts par les particuliers.

Et pour rendre le commerce libre entre les sujets du Roy et pourvoir à la sûreté des chemins dans lesquels les dits meurtres et brigandages se commettent journellement par certains particuliers,

Hosted by Google

soy disants estre enrolés dans les compagnies de cavalerie et d'infanterie, et empêcher les voleries, meurtres et violements qu'ils font ès maisons qui sont au voisinage de leurs dits logements, a enjoint la dite Cour, à tous prévôts et leurs lieutenants, de battre incessamment la campagne, grands chemins, pour prendre et saisir au corps les déserteurs des compagnies esquelles ils sont enrolés, ensemble les autres personnes qui seront sans aveu, et en cas de résistance opposer la force à la force.

A l'époque dont nous parlons, les mœurs des militaires n'avaient guère changé, ce qu'il nous serait facile de prouver.

Nous nous arrêterons à une époque voisine de la Révolution, en pleine paix. En présence de magistrats amis, d'une bourgeoisie soumise, pénétrée de respect pour la royauté et ses représentants, rien n'égale la morgue, l'attitude hautaine, la passion malfaisante du gouverneur de notre ville.

L'autorité militaire est encore parfois aux prises avec l'administration civile, le cas est rare, mais sous l'ancien régime le mauvais vouloir et les agissements délictueux de la première étaient le fait de tous les jours ; l'histoire d'Alais, jusqu'en 1789, en est remplie.

Des pièces qu'on ne saurait analyser, qu'il faut publier tout au long, montrent ces fiers guerriers, ces nobles seigneurs prodiguant l'outrage à un maire, à peu près choisi par eux, pour le seul crime d'avoir suivi d'antiques errements dans l'accomplissement des devoirs de sa charge.

Ces inqualifiables procédés sont exposés par le menu dans les documents que nous rapportons : on en lira le récit, on les jugera, on en déduira les conséquences.

Celle qui, à nos yeux, éclate à première vue, c'est le découragement que de telles façons d'agir devaient produire dans les meilleurs esprits, — présage pour les vieilles institutions monarchiques d'un discrédit irréparable.

J. GOIRAND.

1er Mai 1888.

Hosted by Google

Prétentions de M. de Leyris, sous aide-major de la place et commandant par commission

L'an 1766, le 6 septembre, à deux heures après-midi, dans l'hôtel-de-ville d'Alais, le conseil politique ordinaire et renforcé de la communauté (1), convoqué au son de la

(1) En vertu de l'édit du mois de mai 1766. contenant règlement pour l'administration des villes et communautés de la province de Languedoc, confirmé à cet égard par un autre édit de 1774, *le conseil politique ordinaire* d'Alais se composait de 12 membres dont quatre pris dans la 1re classe des habitants, quatre dans la 2e ; deux dans la 3e et deux dans la 4e. La moitié des conseillers devaient être renouvelés chaque année ; les sortants ne pouvaient être réélus qu'après un intervalle de deux ans.

Ce conseil, qui formait le corps de ville proprement dit, était *renforcé* d'un nombre de notables égal à celui de ses membres, pris dans les mêmes classes et soumis aux mêmes conditions de renouvellement et d'éligibilité.

Tout ce qui concernait la régie et l'administration des villes devait être réglé par le *conseil ordinaire* ; toutefois les notables pouvaient assister à ces assemblées, et y avoir voix délibérative, mais sans que les officiers de l'hôtel-de-ville fussent tenus de les y appeler.

Les autres affaires, et toutes celles requérant célérité devaient être portées devant le conseil politique au complet ; le conseil prenait alors le nom de *conseil renforcé*, la présidence en appartenait au premier juge de la ville. C'était ce conseil qui élisait tous les ans, à l'époque du renouvellement des consuls, mois de novembre, ordinairement, les membres du corps de ville et les notables.

Quant aux consuls, au nombre de quatre, ils étaient nommés un de chaque classe, par le seigneur d'Alais, le prince de Conti, sur une liste de douze personnes que le conseil renforcé présentait à son choix. La ville d'Alais avait en 1697 cédé ce droit au prince de Conti, afin d'obtenir par sa puissante protection, de députer tous les ans aux Etats de la province, et de devenir le siège fixe de l'assemblée de l'Assiette — ce qui lui fut accordé par arrêt du conseil du mois de mars 1698. Avant cette époque, le premier consul d'Alais n'entrait pas aux Etats, et l'Assiette ne se tenait à Alais que tous les cinq ans. Le nom de cette assemblée lui venait de ce qu'elle répartissait ou *asseyait* sur les communautés du diocèse les contributions votées par les Etats ; elle se réunissait chaque année avec un très grand appareil, à l'hôtel-de-ville, quelque temps après la clôture de la session des Etats.

Hosted by Google

cloche, du mandement des consuls (1), par devant M. Charles Champetier, juge ordinaire de la ville et comté d'Alais, M. Ramel, premier consul, a dit :

Que M. de Vammale, sous aide-major de la place vint chez lui, jeudi dernier pour le prier, de la part de M. le vicomte de Cambis et du major de la place, de passer chez lui, qu'il avait à lui parler ; qu'en conséquence, il se rendit demi-heure après chez M. de Leyris, qui lui dit : qu'il lui était revenu qu'il avait rassemblé plusieurs fois le conseil politique, à l'hôtel-de-ville, sans l'avertir, et lui en demander la permission ; comme aussi, qu'on ne fit rien publier, de la part des consuls, au son de la trompette, sans également l'en avoir averti, et en avoir de lui la permission ; qu'il prétendait qu'à l'avenir on ne convoquât aucune assemblée politique, au son de la cloche, que s'il ne se conformait pas à ce qu'il venait de lui dire, il en porterait ses plaintes. Il lui fit voir ensuite l'article 24 du titre III de l'instruction que le roi a fait expédier, pour régler provisoirement le service dans les places, du 1er mai 1765.

A quoi le dit sieur consul répondit qu'il en ferait délibérer le conseil ; et le lendemain le dit sieur de Leyris, lui remit la dite instruction qui est ici sur le bureau : Sur quoi il requiert le conseil de délibérer.

Le conseil, *considérant* que les assemblées politiques, convoquées à l'hôtel-de-ville par les officiers municipaux, étant autorisées par les ordonnances, édits et déclarations de Sa Majesté, les dits officiers ne peuvent être obligés, pour les convoquer, d'en demander la permission à M. le commandant, parce que ces assemblées étant légales, même de nécessité, puisque le roi les ordonne, M. le commandant ne pourrait les arrêter, ni les empêcher. La fidélité et l'amour pour notre Monarque, dont nous sommes tous pénétrés, écarte tous les prétextes qu'on pourrait présenter pour nous obliger de demander à M. le comman-

(1) Les consuls de 1766 étaient : MM. Ramel Antoine, bourgeois ; Brahic, notaire ; Puechgud, fabricant de bas ; Portallier, pâtissier.

Les membres du conseil ordinaire : MM. de Lafare-Alais ; Cabane de Camont, avocat ; de Lascombes, avocat, et Guiraudet, médecin, pour le 1er rang ; Sugier, notaire ; Soustelle, notaire ; Bressier, bourgeois ; Chapon, chirurgien, pour le 2e rang ; Huguet, fabricant de bas, et Jacques Vidal, marchand de cuirs, pour le 3e rang ; Roure, broquier, et Pélissier, tailleur, pour le 4e rang.

Hosted by Google

dant la permission de nous assembler et de délibérer en conseil politique, assemblées qui ont toujours été convoquées dans la forme prescrite par les ordonnances, et annoncées, la veille, par le son de la cloche de l'hôtel-de-ville (1).

Considérant encore : que les ordonnances de nos rois, autorisant la publication et affiche des jugements et règlements de police, comme des mandements de justice, on n'a pas besoin d'en demander la permission à M. le commandant ; que MM. les commandants en titre n'ont jamais exigé que MM. les consuls leur demandassent la permission d'assembler le conseil politique et de faire publier et afficher les ordonnances de police ; que cette prétention n'a été produite que depuis quelques années et dans le temps de contestations élevées entre le parlement (2) et M. le duc de Fitz-James, par l'officier commandant la garnison, en l'absence de M. le vicomte de Cambis, commandant en titre, dans tout le pays des Cévennes, et renouvelée aujourd'hui par M. de Leyris, aide-major et commandant par brevet en l'absence du commandant en titre et du major de la place.

L'article 24 du titre 3, mentionné en la proposition de M. le consul, ne peut pas justifier la prétention de M. de Leyris, parce que cet article ne peut pas s'appliquer aux assemblées, publications et affiches autorisées expressément par les ordonnances, mais bien tant seulement au cas où il se fait des assemblées populaires, et publications tout à la fois, au son de la cloche, du tambour ou de la trompette, qui caractérisent toujours des assemblées insolites, ainsi que le dit article semble l'expliquer en ces termes : « *Il ne sera jamais fait aucune assemblée et publication, au son de la cloche, du tambour ou de la trompette.* »

Le conseil a unanimement délibéré et arrêté : que MM. les consuls, pour la convocation des assemblées politiques, pour la publication et affiches des jugements et règlements de police, se conformeront à ce qui s'est toujours pratiqué dans cette ville, sans rien innover à cet égard.

Et cependant, pour mettre fin aux prétentions de M. de

(1) La cloche sonnait pour la convocation du conseil à trois reprises différentes : la veille au soir, le matin du jour de la tenue, et une heure avant la réunion.

(2) Le parlement de Toulouse, en 1763.

Hosted by Google

Leyris, a chargé MM. les consuls de présenter un placet à Mgr le contrôleur général des finances, pour le supplier de vouloir bien nous faire connaître les intentions de Sa Majesté sur cet objet.

A chargé M. le premier consul de faire part de la dite délibération à M. de Leyris.

Deuxième Délibération sur les Prétentions de M. de Leyris

L'an 1766, le 16 septembre, à deux heures après-midi, dans l'hôtel-de-ville d'Alais, le conseil politique renforcé de la communauté, y convoqué au son de la cloche, par devant M. Champetier, juge ordinaire de la ville et comté d'Alais (1) absent M. Chabrol, procureur fiscal, quoique invité par billet, M. Ramel premier consul a dit :

Qu'il fit part à M. Leyris(2) aide-major commandant la place, de la délibération prise le 6 de ce mois; que M. Leyris lui répondit qu'il s'était plaint de sa désobéissance; qu'en conséquence, le dit sieur premier consul, crut devoir écrire à

(1) La justice ordinaire de la ville d'Alais appartenait par moitié au prince de Conti, comte d'Alais, et à MM. de Montalet et Doms, barons d'Alais. La juridiction du comté avait titre de bailliage, celle de la baronnie avait titre de viguerie. Le prince de Conti comme comte d'Alais jouissait en outre du droit des premières appellations. Ce tribunal qu'on appelait le « *Siège d'Appeaux* » était composé d'un juge, d'un lieutenant et d'un procureur fiscal, officier chargé de poursuivre les droits et profits pécuniaires qui appartenaient au seigneur de la justice. — Il connaissait des appels des jugements rendus par les juges ordinaires du comté et de la baronnie, et par les juges de tous les autres seigneurs hommagers du comté.

(2) Leyris, écrit cette fois sans la particule nobiliaire dans le texte de la délibération, ainsi que dans toutes les délibérations qui suivent.

Hosted by Google

M. le vicomte de Cambis, brigadier des armées du roi, gouverneur de Navarrains, commandant de la ville et château d'Alais et pays des Cévennes, pour le prévenir de ce qui s'était passé, et lui demander son agrément à un placet que MM. les consuls sont chargés, par la dite délibération, d'adresser à Mgr le contrôleur général ;

Qu'il a reçu deux lettres de M. de Cambis, datées des 10 et 13 de ce mois, lesquelles il remet sur le bureau, ensemble la copie de celle qu'il écrivit à M. de Cambis, et de celle qu'il lui écrit en réponse ce jourd'hui ;

Il a ajouté, de plus, qu'il a cru devoir consulter sur cette affaire M. le syndic général de la province à qui il écrivit samedi dernier, remettant sur le bureau copie de la dite lettre; et observant, au surplus, qu'en conséquence des ordres contenus dans la lettre de M. de Cambis, M. Portallier, quatrième consul, a averti M. Leyris de la tenue du présent conseil : Sur quoi, il requiert de délibérer :

Le Conseil, lecture faite des sus dites lettres et copies de lettres, a délibéré : qu'elles seraient enregistrées, pour y recourir le cas échéant : et au surplus, a approuvé la conduite tenue dans l'affaire dont s'agit par M. Ramel, premier consul;

Et vu, les ordres précis contenus dans la lettre de M. de Cambis, du 13 de ce mois, a arrêté : que MM. les consuls se conformeront provisoirement aux dits ordres ; et que, pour tout le surplus, la délibération du 6 de ce mois sera exécutée selon sa forme et teneur ;

Et néanmoins, il sera sursis à l'envoi du placet, y mentionné jusqu'à ce que M. Ramel aura reçu la réponse de M. le syndic général qu'il communiquera au conseil ;

Il a été encore délibéré que le mot « *par commission* » ajouté par inadvertance au titre de commandant donné par la sus dite délibération à M. Leyris, sera tout présentement biffé par le greffier, qui y substituera les mots «*par brevet*», ce qui a été tout de suite fait.

Hosted by Google

Teneur des lettres énoncées en la précédente délibération

Lettre de M. Ramel à M. de Cambis.

Alais, 7 Septembre 1766.

Tandis que les Messieurs de notre hôtel-de-ville se trouvent obligés de s'assembler plusieurs fois, pour procéder à l'exécution du dernier édit, portant règlement sur l'administration des communautés de la province, M. de Leyris qui commande en votre absence, me manda de venir, ces jours derniers, le trouver, pour me dire : qu'en conformité de l'article 24 du titre 3 de l'instruction du 1er mai 1765, sur le service militaire, nous ne pouvions faire sonner la cloche, ni nous assembler, ni faire publier à son de trompe, sans lui en avoir demandé la permission, et qu'en cas de contravention, il en portera ses plaintes.

Comme de tout temps nous nous sommes rassemblés, et que nos ordonnances de police ont été publiées sans une pareille permission, je lui ai répondu que je soumettrais sa prétention au Conseil, lequel, s'étant assemblé le jour d'hier, il a été dit :

Que l'article du règlement militaire ne se rapporte qu'aux assemblées populaires, et aux publications faites tout à la fois dans des cas insolites et extraordinaires, tandis que les assemblées de notre conseil étant toujours convoquées dans une forme légale, prescrite par les ordonnances, et particulièrement par le dernier édit, elles ne semblent pas exiger une nouvelle permission. Et, sur ces raisons, le conseil chargea, par sa délibération, MM. les consuls d'adresser un placet à Mgr le contrôleur général, pour lui exposer la prétention de M. de Leyris, et lui demander quelles sont, à cet égard, les intentions de Sa Majesté, pour s'y conformer.

Néanmoins avant de faire cette démarche nous avons cru qu'il était de notre devoir de vous en prévenir, pour vous demander votre approbation.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. RAMEL.

Hosted by Google

Lettre de M. de Cambis à M. Ramel.

Au château d'Orsan, près Bagnols, ce 10 Septembre 1766.

Je suis très surpris, et très mécontent, Monsieur, d'apprendre que vous osiez faire difficulté de vous conformer, vis-à-vis de M. de Leyris, aide-major, commandant, en mon absence, en vertu du brevet du roi, à l'article 24 du titre 3, de l'ordonnance du 7 mai, concernant le service de la police des places, qui porte : « Qu'il ne sera jamais fait aucune assemblée et publication, au son de la cloche, du tambour ou de la trompette, que le commandant de la place n'en ait été averti par un officier de police. »

Vous êtes d'autant plus coupable, que cette ordonnance a été communiquée, dans le temps, par mon ordre, aux maires et consuls, et que vous ne pouvez pas plus ignorer, que la qualité de commandant dont est revêtu M. de Leyris, auquel vous devez rendre, par conséquent, tout ce qui lui appartient à ce titre.

Ainsi, Monsieur, vous êtes très répréhensible de ne l'avoir pas fait, et je vous préviens que je m'en prendrai directement à vous et à vos collègues, si à l'avenir, vous ne vous conformez pas dans tous les points à ce qui est prescrit par l'ordonnance, qu'il n'appartient pas au conseil de ville d'examiner, ni d'interpréter, et qui exige, de la part des officiers municipaux, l'obéissance la plus prompte et la plus absolue.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Vicomte de Cambis.

Deuxième lettre de M. de Cambis à M. Ramel.

Au château d'Orsan, près Bagnols, 13 Septembre 1766.

Je ne dois répondre, Monsieur, à votre lettre du 7 de ce mois, qu'en vous rappelant les principes d'obéissance et de soumission aux ordonnances du roi, dont vous vous êtes êtes écarté, par votre résistance vis-à-vis de M. de Leyris,

Hosted by Google

commandant par brevet de Sa Majesté, et non par *commission*, à Alais, en l'absence du major, et en la mienne, relativement à l'exécution de l'article 24 du titre 3 de l'ordonnance du 1er mai 1765, concernant le service et la police des places.

Vous aurez vu par ma lettre du 10 courant, que je désapprouve votre conduite: Le rapport que vous avez osé faire au conseil politique, assemblé le 6 de ce mois, met le comble à votre désobéissance et à mon indignation. Vous êtes personnellement responsable de l'exécution des ordonnances, dans ce qui concerne le devoir de votre charge.

Indépendamment donc de l'incompétence du conseil à connaître de celle dont il s'agit, tout ce que vous avez avancé est rempli de faussetés déguisées et de prétextes captieux qui vous rendent encore plus coupable, et qui ont donné lieu à une délibération aussi téméraire et aussi indécente dans tous les points, que celle qui a été prise, d'après votre exposé. Elle ne contient que des interprétations forcées et subreptices, contraires à la lettre de la loi qu'on avait devant les yeux, et des citations odieuses de faits, sur lesquels des sujets fidèles devraient garder le plus profond silence (1). Elle ne tend qu'à méconnaître l'autorité de ceux

(1) Ces mots ont trait au passage de la délibération où est rappelée « la contestation » entre le parlement de Toulouse et le duc de Fitz-James. En 1763, le parlement ayant refusé d'enregistrer des édits bursaux, le duc de Fitz-James se transporta sur l'ordre du roi, à Toulouse, pour les faire enregistrer par la force. Voici comment les chroniques du Languedoc ont retracé cet évènement.

Lorsque le duc de Fitz-James fut arrivé à Toulouse, la Cour délibéra que personne n'irait le voir. Le duc demanda l'assemblée des Chambres pour le 13 septembre, et ce jour-là le palais fut entouré par les troupes, Fitz-James montra à la Cour des lettres de cachet, lui ordonnant d'assistsr à l'enregistrement des édits. L'opposition était prévue, et la manœuvre pour la vaincre était aussi préparée d'avance.

La séance ordinaire du parlement se terminait ce jour-là, 13 septembre. A minuit, Fitz-James, de son autorité, le déclara dissous ; mais la Cour ne sortit pas du palais ; ce furent des allées et des venues, le développement d'un système de pression, organisé pour avoir raison de chaque parlementaire, mais qui se brisa contre la résistance énergique du corps entier de la Cour. Aux violences inqualifiables de Fitz-James elle répondit par des actes raisonnés. Le duc dissout le parlement, tandis que celui-ci déclare se proroger, pour traiter des affaires publiques (14 septembre). Les édits bursaux sont enregistrés. Le parlement proteste contre

Hosted by Google

à qui le roi a confié la sienne, en s'adressant à M. le contrôleur-général pour un objet absolument étranger à son ministère, et dont la discussion appartient au commandant de la province et ensuite au secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre. Enfin, elle est aussi irrégulière et aussi répréhensible dans le fond que dans la forme. Et vous, Monsieur, vous êtes inexcusable de ne pas vous être d'abord adressé à moi, supposé que vous eussiez eu des doutes, ou que vous eussiez craint que M. de Leyris ne portât trop loin les obligations que vous impose l'ordonnance, vis-à-vis des commandants. Mais il s'est scrupuleusement renfermé dans les termes exprès et littéraux de l'article qui règle vos devoirs ; il est si clair et si précis, qu'il n'y a que la passion, ou la mauvaise foi, qui puissent en détourner le sens. Je vous enjoins, en conséquence, de vous y conformer, sans restriction, et sans délai.

Je compte me rendre dans quelques jours à Alais, afin de remettre en règle, par ma présence, ceux qui s'en sont écartés. Soyez bien persuadé que je ne laisserai point impunies des démarches aussi contraires au respect dû aux volontés du roi, que les vôtres, et je vais adresser la délibération du conseil de ville à M. le prince de Beauveau, (1) et lui en rendre compte.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Vicomte de Cambis.

---

cette formalité sur laquelle il n'a pu librement délibérer, et la déclare nulle (15 septembre). Le duc obtient deux arrêts du conseil, (des 19 et 20 septembre) cassant ceux de la Cour. Il va lui-même au greffe bâtonner ces derniers arrêts sur les registres, et en marge transcrit les arrêts du conseil (26 septembre). Le parlement annule les ratures de Fitz-James et fait réintégrer dans ses minutes les arrêts biffés. Enfin il lance un décret de prise de corps contre le duc. (*Les chroniques du Languedoc*, numéro du 20 avril 1877, 4me année).

Plusieurs parlements avaient pris parti pour le parlement de Toulouse et lui avaient adressé des lettres pour l'encourager à la résistance. Le roi, pour mettre fin aux troubles sérieux que cette affaire pouvait amener dans la provicce, désavoua le duc de Fitz-James, et les édits ne furent pas enregistrés.

(1). Le prince de Beauveau était commandant en chef de la province de Languedoc.

Hosted by Google

Réponse de M. Ramel aux lettres de M. de Cambis.

Alais le 15 Septembre 1766

Monsieur,

Après la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 7 de ce mois, je n'avais pas lieu de m'attendre aux marques de mécontentement que vous me donnez dans votre lettre du 10 courant. Je les attribue donc aux impressions fâcheuses et fausses que des gens mal intentionnés vous avaient données sur mon compte ; et je ne me trompais point, puisque la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire est véritablement la réponse à ma lettre du 7, et que vous m'y témoignez votre indignation d'une manière encore plus forte que dans la première.

Permettez-moi, Monsieur, de vous représenter qu'on a surpris votre religion et que ma conduite n'a rien que de régulier et de conforme aux règles, à l'obéissance que je dois aux lois, et au respect auquel je suis tenu envers ceux qui sont revêtus de l'autorité du souverain.

On m'accuse de désobéissance : ce chef d'accusation a deux objets : le premier concerne l'assemblée de l'hôtel-de-ville ; le second regarde les publications des ordonnances de police.

Quant au dernier article, je vous assure, Monsieur, que depuis que M. de Leyris me fit part de sa prétention, ni moi, ni mes collègues n'avons fait publier, à son de trompe, aucune ordonnance.

Quant à l'assemblée du conseil de ville, il est vrai qu'il fut convoqué au son de la cloche, suivant l'ancien usage, le 6 de ce mois ; mais il est également vrai que j'en avais averti par deux fois M. de Leyris, qui en était tellement instruit, tout comme du sujet pour lequel il devait être assemblé, qu'il me prêta lui-même l'ordonnance militaire dont s'agit, afin que le conseil pût l'avoir, et que par la délibération, il est encore très certain que, depuis lors, il n'a été tenu aucune assemblée à l'hôtel-de-ville.

Où est, Monsieur, ma prétendue désobéissance ? En quoi ma conduite est-elle répréhensible ? et par où ai-je pu mériter la dure qualification de coupable, encourir votre indignation, et m'exposer à la punition qu'elle semble m'annoncer ? Serait-ce parce que j'ai fait part au conseil de la

Hosted by Google

communauté de la prétention de M. de Leyris ? mais outre que je n'ai rien fait, sans l'en avoir prévenu, pouvais-je m'en dispenser ? est-il en mon pouvoir de souscrire pour la communauté à une formalité nouvelle que, ni vous, Monsieur, ni aucun de vos prédécesseurs n'avait réclamée ? et n'aurais-je point trahi le devoir de ma charge et manqué à la religion de mon serment, si j'avais caché au conseil une chose qui l'intéresse d'aussi près ?

Faudra-t-il, Monsieur, que je cherche mon crime dans la manière même en laquelle ma proposition est conçue ? vous paraissez vouloir l'indiquer, lorsque vous dites, dans votre dernière lettre, que tout ce que j'ai avancé est rempli de *faussetés déguisées et de prétextes captieux qui me rendent encore plus coupable.*

Il est triste pour un magistrat de s'entendre traiter de faussaire, et j'ose m'assurer que vous êtes et trop juste et trop bon pour ne pas désavouer, d'ores et déjà, des expressions aussi dures. Mais qu'il me soit permis, Monsieur, d'interroger ici ceux dont les rapports calomnieux vous les ont inspirées, et qu'ils me disent, s'ils le peuvent, quels sont les faux faits que j'ai avancés dans ma proposition. M Leyris nie-t-il m'avoir mandé chercher par M. de Vammale ? nie-t-il de m'avoir dit que selon l'article 24 du titre 3 de l'instruction militraire du 1er mai 1765, les consuls ne pouvaient convoquer le conseil et faire publier leurs ordonnances, au son de la cloche et de la trompette, sans l'en avoir averti, et sans qu'il l'eût permis ? nie-t-il que je lui ai répondu que sa prétention était contraire à ce qui s'était toujours pratiqué ? que je ne pouvais y acquiescer sans l'avoir communiquée au conseil, et que je l'assemblerais le lendemain pour y délibérer ? et s'il ne peut nier aucune de ces choses, où trouvera-t-on les faux faits dont ma proposition est remplie, puisqu'elle n'en contient absolument aucun autre ?

Quant aux prétextes captieux que l'on m'impute d'y avoir inséré, l'accusation manque également dans le fait, puisque ma proposition ne contient que le simple narré de ce qui s'était passé entre M. de Leyris et moi, sans aucune sorte de raisonnement, de conséquence et d'ouverture d'avis. Je n'avais donc aucunement besoin de chercher des « prétextes captieux », et dans le vrai, quiconque lira ma

Hosted by Google

proposition sera forcé de convenir que je ne l'ai point fait.

Ce n'est donc pas à moi, Monsieur, de justifier la délibération du 6 de ce mois, quelle qu'elle soit ; je n'en suis aucunement responsable ; chacun opine au conseil de la manière qu'il juge à propos, et, selon l'article 21 de l'édit du mois de mai dernier, les délibérations passent à la majorité des voix. Il est vrai que si elles renferment quelque chose de contraire au service du roi et au bien de l'Etat, le président devrait rompre la séance, et verbaliser. Mais observez, Monsieur, que cette obligation ne m'aurait point regardé à la séance du 6, puisque je ne la présidais pas et qu'elle fut tenue en la présence de M. Champetier, juge ordinaire de cette ville, qui autorisa la délibération, conformément à l'article 18 de l'édit, ci-dessus cité : que si, cependant, Monsieur, vous voulez connaître les motifs de cette délibération, je vais vous en rendre compte. Elle a deux parties : par la première, il est dit, que les consuls se conformeront aux anciens usages : par la seconde, il est arrêté qu'il sera présenté un placet à M. le contrôleur général pour le supplier de faire connaître à la communauté les intentions de Sa Majesté sur l'article 24 dont il s'agit.

A l'égard du premier point, c'est votre silence, Monsieur, sur cet article 24, c'est celui de MM. les commandants, vos prédécesseurs, qui y donna lieu. On pensa que vous connaissiez mieux que M. Leyris quels étaient les droits d'une place qui vous est propre et qu'il ne possède que précairement. On crut que si l'article devait être entendu dans le sens que M. Leyris lui donnait, vous n'eussiez pas manqué d'en ordonner l'exécution ; et que puisque ni vous, ni vos prédécesseurs, n'aviez rien prescrit à ce sujet à la communauté, il fallait en conclure qu'il se trompait ; d'autant mieux, que les conseils de ville ne sont pas dénommés dans l'article. En un mot, on ajouta plus de foi à votre silence qu'à l'explication formelle de M. Leyris. Cette confiance en vos lumières et en vos bontés passées peut-elle être criminelle ? et doit-on reprocher au conseil d'avoir donné provisoirement la préférence aux inductions qu'il a cru pouvoir en tirer ?

A l'égard du recours à M. le contrôleur général, je vous supplie d'observer, Monsieur, que l'affaire qui fait le sujet de la délibération du 6 de ce mois est mixte : quant à M.

Hosted by Google

Leyris, elle tient au militaire et, par conséquent, elle est du ressort du secrétaire d'Etat de la guerre ; quant à la communauté, elle a trait à l'administration municipale, et la connaissance doit conséquemment en appartenir à M. le contrôleur général.

Ce n'est donc qu'à lui seul que le conseil de la communauté devait délibérer de s'adresser, sauf à M. Leyris à agir de son côté auprès du ministre de la guerre. C'est ainsi que le préjuge l'article 21 de l'édit du mois dernier. Du reste, Monsieur, quand bien même la communauté aurait erré dans le choix de l'un de ces deux ministres, on ne saurait imputer cette erreur à désobéissance, puisqu'il était toujours vrai de dire, qu'auquel des deux qu'elle eût cru devoir s'adresser, elle aurait toujours eu recours à un homme revêtu de l'autorité royale.

Le désir de me justifier me mène plus loin que je ne voudrais, Monsieur ; je ne puis cependant me dispenser de me disculper du reproche que vous me faites de ne pas m'être, d'abord, adressé à vous. Le recours vous aurait inutilement fatigué, si le conseil de la communauté eut jugé à propos de se conformer aux intentions de M. Leyris ; mais dès que j'ai vu prendre le parti contraire, je me suis hâté de vous demander votre agrément, par une démarche que la délibération du conseil m'obligeait de faire. Pouvais-je faire autrement, et pouvais-je vous prévenir et plus promptement et plus respectueusement ?

Je serais au désespoir, Monsieur, d'avoir dans toute cette affaire fait la moindre démarche que la plus exacte probité et la vérité toute pure ne pussent avouer ; et peut-être plus encore, de m'être rendu coupable de la moindre contravention aux ordres du roi. Jugez par là, Monsieur, de la consternation où vos deux lettres m'ont jeté. Je ne méritais pas d'être contristé jusqu'à ce point. Ce ne sont pas les peines dont vous me menacez qui m'alarment ; des intérêts plus chers me touchent encore plus vivement, ce sont ceux de mon honneur et de ma réputation. Je ne les regarderai point comme entiers, tant que je pourrai penser que vous me croyez coupable de désobéissance, de fausseté, de passion et de mauvaise foi. Ceux qui me connaissent pourront me rendre justice, mais ils ne sauraient me dédommager de la perte de votre estime et de votre bienveillance. Aussi j'ose

Hosted by Google

me flatter que, mieux instruit, vous voudrez bien me rendre l'une et l'autre ; et c'est pour vous prouver que je n'en suis point indigne que, dès demain, j'assemblerai le conseil de ville, après en avoir averti M. Leyris, pour lui faire part des ordres contenus dans votre dernière lettre, auxquels je pense qu'il se conformera. C'est à quoi se réduit, à cet égard, mon ministère.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur. RAMEL, premier consul.

Conseil renforcé du 23 septembre.

M. Ramel, premier consul a dit : que M. le vicomte de Cambis étant arrivé en cette ville, le jeudi, 18 de ce mois, MM. les consuls lui firent demander par le sieur Dautun, officier de police, l'heure à laquelle il lui plairait de recevoir leur visite : et l'heure leur ayant été donnée pour le lendemain matin, ils s'y rendirent sur les dix heures, en la forme ordinaire, et trouvèrent mon dit sieur le commandant dans la salle basse (1) où étaient aussi un très grand nombre de personnes les plus qualifiées de la ville.

Après que M. de Cambis eut reçu les compliments qu'ils lui firent sur son heureux retour, il leur témoigna, en présence de toute l'assemblée, son mécontentement contre eux et contre le conseil de la communauté, au sujet de tout ce qui s'était passé, à l'occasion de la prétention formée par M. Leyris, aide-major et commandant en son absence, et sur laquelle le conseil délibéra le 6 et le 16 de ce mois.

MM. les consuls crurent observer par tout ce qu'il leur dit sur cette affaire, que les raisons étaient à peu près les mêmes que celles qui sont énoncées dans ses lettres du 10 et 13 de ce mois ; et par conséquent, que ce qui lui avait principalement déplu dans les dites déclarations, était : 1° La résistance du conseil à l'exécution provisoire des ordres qui leur étaient donnés de la part du roi sur ce qui devait être observé, lors des assemblées convoquées au son

(1) Le commandant d'Alais était logé au Fort.

Hosted by Google

de la cloche, et des publications et ordonnances de police au son de la trompette ; 2° l'explication donnée par le conseil de la communauté à l'article 24 du titre 3 de l'instruction militaire du 1er mai 1765, qu'il avait prétendu interpréter, quoique évidemment incompétent sur cet objet ; 3° le rappel déplacé fait dans la délibération du 6, des circonstances dans lesquelles l'officier commandant la garnison de cette ville, éleva la prétention formée, depuis lors par M. Leyris ; 4° le recours de la communauté à M. le contrôleur général dans une affaire purement militaire, et par conséquent, étrangère à son ministère ; 5° enfin, la relation de la délibération à celle du 6 de ce mois.

Le dit sieur consul a cru devoir faire son rapport de ce dessus au conseil, afin qu'il y délibère, ainsi qu'il le jugera convenable. Il a encore ajouté que M. le marquis de Montferrier, syndic général de la province, a répondu à la lettre qu'il eut l'honneur de lui écrire sur cette même affaire, le 16 de ce mois, qu'il communiqua au dernier conseil, laquelle réponse il remet sur le bureau pour y être pareillement délibéré.

— Ouï le susdit rapport, et lecture faite de la susdite lettre, le conseil délibérant sur ces divers motifs, a vu avec d'autant plus de douleur les marques réitérées du mécontentement que M. le vicomte de Cambis avait témoigné dans ses deux lettres à M. Ramel, premier consul, qu'il s'était flatté que, mieux instruit, il rendrait au conseil et aux consuls la justice qui leur était due.

Comme il importe infiniment à l'honneur de MM. les consuls et de tous les membres du conseil de détruire les accusations dont on les a chargés auprès de M. le commandant, en lui faisant connaître leurs véritables intentions et leurs vrais sentiments, soit afin de dépouiller la question sur laquelle le conseil attend, avec soumission et respect la décision de Sa Majesté, de tout ce qui lui est étranger, soit afin de parvenir à recouvrer l'estime et la bienveillance de M. le vicomte de Cambis ; le conseil, et tous et chacun de ses membres ont unanimement déclaré et protesté dans la sincérité de leur cœur.

1° Que le Conseil connaît toute l'étendue de la soumission qu'il doit aux ordres qui lui sont donnés de la part du roi, et de laquelle il n'a jamais prétendu se départir et ne

Hosted by Google

se départira jamais ; que si, cependant, il fut arrêté par la délibération du 6 que Messieurs les consuls se conformeraient aux anciens usages quant à la convocation des assemblées de l'hôtel-de-ville et à la publication des ordonnances de police, ce fut : 1°, parce que ces usages étaient autorisés par le silence de Messieurs les commandants d'Alais, par la décision de M. le maréchal de Richelieu, commandant de cette province, qui, à la sollicitation de M. de Ribes, maire de cette ville et subdélégué du commandant de la province, jugea en 1754 contre feu M. de Montalet, major et commandant d'Alais, que les assemblées pouvaient être convoquées sans sa permission ; et enfin, par la décision de M. de Baville, intendant de cette province, qui jugea, en 1714, que la publication des ordonnances de police pouvait être faite sans la permission de M. Badé, major et commandant de cette ville, ainsi qu'il est constaté par la délibération de la communauté du 24 avril 1714 ;

2° Parce que la prétention de M. Leyris était évidemment contraire à la lettre même de l'instruction sur laquelle il la fondait, et qui parle d'un simple avertissement, et non d'une permission à demander qui est précisément la seule chose qui soit débattue par la susdite délibération, et sur laquelle il fut arrêté que Messieurs les consuls se conformeraient aux anciens usages.

A la vérité, M. Leyris, depuis le retour de M. de Cambis en cette ville, nie avoir exigé que Messieurs les consuls lui demandassent sa permission pour assembler le Conseil ; mais combien ce déni ne doit-il pas paraître suspect si l'on considère qu'il est venu après coup, et depuis que M. de Cambis a condamné cet excès de ses prétentions ; que la communauté ne s'est jamais bornée qu'à se défendre de ce seul excès, et que l'on ne peut supposer qu'elle se soit fait un monstre, pour le combattre ; et qu'enfin, M. Leyris nie également d'avoir exigé que l'avertissement lui fût fait par un consul, quoiqu'il soit prouvé qu'il l'avait ainsi prétendu, et par l'attestation que M. de Vammale, sous-aide major de la place, donne à la vérité de ce fait, et par la soumission subséquente de la communauté qui, lors de la convocation du conseil du 16, fit avertir M. Leyris par le sieur Portallier, quatrième consul. Et, au surplus, quand même

Hosted by Google

la délibération du 6 de ce mois pourrait être trouvée répréhensible, en ce qu'il y fut arrêté de se conformer aux anciens usages, ce ne serait là qu'une simple faute de la volonté qui ne pourrait fournir matière à des plaintes sérieuses parce qu'il n'a rien été fait en conséquence de la dite délibération.

4° Qu'il n'a jamais prétendu, et ne prétend point être aucunement en droit d'interpréter les ordonnances de Sa Majesté, dont il sait que l'interprétation est réservée à elle seule ; que l'on ne saurait douter, qu'à cet égard il ne fût, et ne soit encore dans les vrais principes, si l'on considère que par la susdite délibération du 6 de ce mois, il fut arrêté que l'on s'adresserait au ministre pour savoir l'intention de Sa Majesté sur l'art. 24 du titre 3 de l'instruction du 1er mai 1765, et que tout ce qui fut dit dans la délibération, pour établir que M. Leyris appliquait mal l'article, était seulement des raisons d'en douter, et des motifs pour demander au ministre la décision de Sa Majesté.

4° Qu'en citant dans la dite délibération l'époque à laquelle l'officier commandant la garnison de cette ville forma la prétention élevée depuis lors par M. Leyris, le conseil a voulu seulement fixer la date de cette prétention et n'a nullement voulu réveiller l'idée des faits dont il désire aussi ardemment que le plus fidèle sujet du roi que la mémoire en soit à jamais abolie.

5° Que le recours à M. le contrôleur général n'avait rien que de très régulier, puisque les affaires concernant l'administration municipale sont de son département ; que celle dont il s'agit intéresse nécessairement cette administration dans une de ses parties les plus essentielles, qui consiste dans la convocation des assemblées de l'hôtel-de-ville, et que les différentes classes des sujets du roi qui sont obligées de recourir à l'autorité du souverain, ne peuvent le faire qu'en s'adressant à celui des ministres de Sa Majesté qui a sur eux une inspection principale et immédiate ; qu'au fond, le conseil ne s'adressait point aux juges incompétents, puisque c'était la décision même de Sa Majesté qu'il délibérait de solliciter et d'obtenir par le canal de M. le contrôleur général ; et qu'enfin, quand bien même le conseil se serait trompé sur ce point, on n'aurait qu'à lui reprocher une simple erreur dans laquelle on ne peut rien

Hosted by Google

voir qui tende à méconnaître l'autorité royale, qu'il fait profession de reconnaître dans tous ceux à qui Sa Majesté en a confié les différentes parties ;

5° Que tout ce que l'on vient de dire pour faire connaître les véritables motifs de la délibération du 6 de ce mois et les vrais sentiments des délibérants, sert également à justifier la délibération du 16, qui n'est qu'une suite de celle du 6, et qui renferme une nouvelle preuve de la soumission de MM. les consuls et de tous les membres du conseil, aux ordres du roi, et du respect dont ils sont pénétrés pour ceux qui ont l'honneur de le représenter, puisqu'elle porte que l'on se conformera à l'avenir, et par provision, aux ordres donnés par lettres par M. le vicomte de Cambis.

Pénétré des sentiments qu'il a cru devoir consigner dans la présente délibération, le conseil a arrêté de plus fort : que Messieurs les consuls, dans la convocation des assemblées du conseil politique, et dans les publications des ordonnances de police ; se conformeront, par provision, aux ordres qui leur ont été donnés à ce sujet par M. de Cambis ; qu'ils adresseront à M. Joubert, syndic général de la province (1) à Paris, un extrait de la présente délibération et de celle du 16 de ce mois ; que la lettre de M. le marquis de Montferrier, du 17 de ce mois, sera enregistrée dans le registre de la communauté, pour y recourir en cas de besoin ; et que, vu ce qui résulte de la dite lettre, il sera sursis à l'envoi du placet à M. le contrôleur général, mentionné dans les délibérations du 6 de ce mois :

---

(1) Les syndics généraux étaient au nombre de trois ; mais quoique attachés chacun à une des trois sénéchaussées du Langudoc, leur ministère, en tout ce qui avait rapport à l'intérêt général de la province, était un, et leurs fonctions identiques. Ils donnaient leur avis sur toutes les affaires portées, ou renvoyées par le roi devant l'intendant et dans lesquelles les diocèses ou les communautés pouvaient avoir quelque intérêt ; ils répondaient aux consultations qui leur étaient adressées par les syndics des diocèses, et les administrateurs des communautés dont il surveillaient la régie et l'administration, et pour lesquels ils étaient autorisés à prendre fait et cause toutes les fois que l'intérêt commun des diocèses et des communautés l'exigeait.

Pendant la tenue des Etats, ils préparaient les matières dont l'Assemblée devait s'occuper et en faisaient les rapports. Les fonctions des syndics étaient à vie.

Hosted by Google

M. Ramel a encore dit : que Mgr l'évêque d'Alais (1) avait bien voulu accorder ses bons offices à la communauté, auprès de M. de Cambis, pour tâcher de terminer les contestations occasionnées par la prétention de M. Leyris, et qu'il pense que le conseil doit lui faire une députation pour lui faire ses très humbles remerciements de ses bontés paternelles, et l'assurer de la vive reconnaissance et profond respect du conseil et de tous ceux qui le composent ; ce qui a été unanimement délibéré. En conséquence, le conseil a nommé MM. de Piolenc, Deslèbres, de Sauvages, de Camonts, Sugier, Bressier, Chapon et Agnel : Arrête que MM. les consuls, avec les dits sieurs députés, se rendront tout de suite chez Mgr l'évêque, aux fins ci-dessus ; et le sieur Daniel, greffier, s'étant transporté au palais épiscopal pour demander à Mgr s'il voulait recevoir actuellement la députation, il a rapporté que mon dit seigneur évêque était sorti ; c'est pourquoi la dite députation a été renvoyée à demain matin.

Lettre de M. le marquis de Montferrier, syndic de la province, à M. Ramel, premier consul

---

Montpellier, 17 septembre 1766.

Je réponds à la fois, monsieur, par votre exprès, aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les 13 et 16 de ce mois. En vous disant, qu'après avoir examiné les pièces qui y étaient jointes, il me paraît que la délibération de votre ville est aussi bien motivée que juste dans tout ce qui en fait l'objet, et que n'y ayant rien dans l'affaire dont s'agit qui vous soit personnel, il faut nécessairement qu'on en ait imposé à M. le vicomte de Cambis, dont je connais les lumières, l'équité et la politesse, pour l'avoir engagé à vous écrire, comme il l'a fait. Je prends part, comme de raison, à ce petit désagrément dont vous ne devez pas être affecté, votre conduite étant certainement

(1) M. de Beauteville, nommé évêque d'Alais le 16 novembre 1755, mort à Alais, le 26 mars 1776.

Hosted by Google

irréprochable. S'il n'y a rien de plus que ce qui est établi par les pièces que j'ai sous les yeux, je ne doute pas que M. le commandant, mieux informé, ne vous rende toute la justice qui vous est due.

Je vous conseille cependant d'obéir à ses ordres, en ne faisant point sonner la cloche, ni des publications au son du tambour ou de la trompette, à quoi il vous est très aisé de suppléer, en convoquant les assemblées par billets, et en faisant faire les publications par un simple cri d'un valet de ville.

Au fond, il ne m'appartient pas d'interpréter l'ordonnance militaire, mais je puis penser que la disposition dont on réclame l'exécution n'est point applicable aux assemblées d'un conseil ordinaire d'administration, ni aux publications des ordonnances de police ; et ce qui me le fait croire ainsi, c'est que je n'ai point eu connaissance jusqu'à présent, qu'aucun de MM. les commandants l'ait entendu autrement. J'entends fréquemment sonner la cloche de l'hôtel-de-ville de Montpellier, pour les assemblées du bureau de police, et publier au son de la trompe, des ordonnances des consuls, et il ne m'est pas revenu qu'on s'en soit formalisé.

Je puis me tromper : aussi je n'ai garde de vous donner mon avis particulier comme une décision. Je vous exhorte au contraire, de ne faire aucune démarche ultérieure jusqu'à ce que j'aie une réponse de M. Joubert, auquel je vais adresser à Paris toutes les pièces que vous m'avez envoyées, afin qu'il prenne sur le tout l'ordre de Mgr l'archevêque de Narbonne (1) de M. le prince de Beauveau qui règlerait votre conduite pour l'avenir d'une manière qui doit être partout uniforme, toutes les villes de la province, et ceux qui ont part à l'administration étant également remplis de zèle, de respect et de soumission pour l'exécution des ordonnances et des véritables intentions du roi.

J'ai l'honneur d'être, avec ces sentiments et un très parfait attachement pour vous, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le marquis de MONTFERRIER

(1) M. Dillon, président-né des Etats de Languedoc.

Hosted by Google

Conseil renforcé du 13 novembre

Le conseil politique renforcé de la communauté, convoqué à l'hôtel-de-ville, par devant M. de Ribes, vice-bailli au comté d'Alais, M. Ramel, premier consul a dit : qu'il a reçu de M. le duc de Choiseul, une lettre en date du 31 octobre dernier qu'il remet sur le bureau pour en être fait lecture et sur laquelle il prie le conseil de délibérer :

Lettre de M. de Choiseul

Versailles, 31 octobre 1766

J'ai été informé, Messieurs, de deux délibérations que vous avez prises les 6 et 16 septembre dernier, tendantes à vous dispenser de faire avertir, par un officier de police, l'officier major, commandant à Alais, des assemblées de ville qui sont convoquées au son de la cloche, de la trompette ou du tambour, ainsi qu'il est prescrit par l'article 24 du titre 3 de l'instruction du 1er mai de l'année dernière, qui n'est que la confirmation de l'article 606 de l'ordonnance du 25 juin 1750, concernant le service des places.

Une pareille contravention aux ordonnances de Sa Majesté n'aurait pu avoir que des suites désagréables, si j'en avais rendu compte, ce que je n'ai pas voulu faire, dans l'espérance que vous supprimeriez les deux délibérations dont il s'agit, comme indécentes et contraires à l'autorité de Sa Majesté, et que vous seriez à l'avenir plus exacts à vous conformer à ses intentions.

Vous aurez agréable de m'accuser la réception de cette lettre et de me marquer ce que vous aurez fait en conséquence.

Je suis, Messieurs, votre affectionné serviteur.

Duc de Choiseul.

Le conseil, lecture faite de la dite lettre, a délibéré : Qu'elle serait enregistrée dans les registres, et quoiqu'il n'ait jamais entendu refuser, en aucune manière, l'aver-

Hosted by Google

tissement prescrit par l'art. 24 du titre 3 de l'instruction militaire du 1er mai 1765, mais uniquement soutenir que le conseil de ville pouvait être assemblé au son de la cloche, sans en avoir fait demander par un cousul et obtenu la permission de l'officier major, commandant dans la place, ainsi qu'il résulte clairement des délibérations des 6 et 16 septembre dernier, où l'on ne trouve rien qui tende à faire voir que le conseil ait voulu se dispenser d'avertir le dit officier major de la tenue des assemblées de l'hôtel-de-ville qui seraient convoquées au son de la cloche ; au moyen de quoi les dites deux délibérations n'ont rien de contraire à la disposition des susdits articles.

Néanmoins, le conseil voulant donner à Mgr le duc de Choiseul des preuves non équivoques de son obéissance, en mettant à néant tout ce qui pourrait avoir été rendu suspect auprès de lui, délibère : que les dites délibérations seront et demeureront supprimées, conformément aux ordres contenus dans la lettre de mon dit seigneur le duc de Choiseul ; et, comme il importe infiniment au conseil de justifier auprès de mon dit seigneur, sa fidélité et son attachement inviolable au service de Sa Majesté, et de lui faire connaître les véritables motifs de sa conduite, le conseil a chargé Messieurs les consuls d'adresser à M. le duc de Choiseul un extrait en forme de la délibération du 23 septembre dernier qui contient tous les dits motifs dans le plus grand détail.

Et au surplus, comme mon dit seigneur le duc de Choiseul ne parle point dans sa lettre des publications des ordonnances de police qui se font à son de trompe, messieurs les consuls sont aussi chargés de le supplier de vouloir bien faire connaître au conseil les intentions de Sa Majesté sur ce dernier objet, et s'il est nécessaire de faire avertir l'officier major, commandant la place, de la publication des dites ordonnances.

Jusqu'à ce que M. le duc de Choiseul ait honoré messieurs les consuls de sa réponse à cet égard, il a été de plus fort délibéré qu'il ne sera fait aucune publication de la part de messieurs les consuls, à son de trompe, sans en avoir préalablement averti le commandant de la place.

Hosted by Google

Conseil ordinaire du 8 février 1767

Le conseil ordinaire de la communauté convoqué en l'hôtel-de-ville par devant M. Henri Michel, seigneur de Lascombes et Soustelle, premier et deuxième consuls, M. de Lascombes, premier consul a dit : avoir reçu une lettre de Mgr Laverdy, contrôleur général, datée du 21 janvier, adressée à MM. les officiers municipaux, qu'il dépose sur le bureau pour en être fait lecture :

Lettre de M. de Laverdy, contrôleur genéral

Versailles, 21 Janvier 1767.

Je sais, Messieurs, que M. le duc de Choiseul est mécontent de ce que, pour éluder les ordres qu'il vous a adressés de faire avertir par un officier de police le commandant de la place, lors des assemblées que vous étiez dans l'usage de convoquer au son de la cloche, et des publications qui se faisaient au son du tambour et de la trompette, vous avez pris le parti de faire faire ces convocations et publications, à la voix, le 10 du mois dernier. On ne vous a point autorisés à changer la forme de vos convocations et publications, ni à priver le commandant des prévenances que Sa Majesté a décidé lui être dûes à cet égard, et vous voudrez bien ne pas vous y soustraire. Il est de votre devoir de ne rien innover, sur tout en ce qui est relatif au service militaire et ne pas vous exposer à des reproches qui ne pourraient que vous être désagréables, et être nuisibles à votre administration. Je compte que vous vous ferez un devoir de faire connaître à M. le duc de Choiseul que vous n'avez point dessein de vous dispenser d'exécuter les ordres qu'il vous a adressés.

Je suis, Messieurs, votre affectionné serviteur,

De Laverdy.

Le conseil, lecture faite de la lettre ci-dessus, a délibéré de se conformer aux ordres qui y sont contenus, et de plus

Hosted by Google

fort à ceux qui lui ont été donnés par M. de Choiseul, et a chargé MM. les consuls d'écrire incessamment au dit seigneur, pour l'assurer de la pleine et entière exécution de ses ordres ; et, au surplus, le conseil a nommé MM. de Lafare-Alais, de Camont, Soustelle, Sugier, Crozade et Bressier pour, conjointement avec MM. les consuls, concerter la réponse qu'il convient de faire à Mgr le contrôleur général, pour le projet qu'ils en auront dressé, rapporté au conseil renforcé de la communauté, qui sera convoqué à cet effet, être délibéré par le dit conseil, ainsi qu'il appartiendra.

Hosted by Google

STATISTIQUE

par M. ALPHANDÉRY, docteur en médecine, membre résidant.

Mouvement de la population d'Alais en 1886.

Naissances: Le nombre total des naissances, pour l'année 1886, est de 641, dont 349 garçons et 292 filles. Sur ce chiffre, il y a 8 doubles naissances, 4 de 2 garçons, 2 de 2 filles, 2 de 1 garçon et 1 fille. Le nombre des enfants naturels est de 27, dont 17 garçons et 10 filles ; tous ces enfants, sauf un, ont été reconnus par leur mère.

Le relevé des naissances est le suivant pour les années précédentes :

1883.....	717	naissances
1884.....	680	—
1885.....	650	—

Il y a donc en 1886 une nouvelle diminution qui continue la série décroissante en portant toute entière sur les enfants légitimes. Il y a au contraire une légère augmentation des naissances illégitimes, 27 au lieu de 20.

La répartition mensuelle des naissances est la suivante :

Janvier, 56 naissances ; *Février*, 41 ; *Mars*, 62 ; *Avril*, 67 ; *Mai*, 45 ; *Juin*, 35 ; *Juillet*, 59 ; *Août*, 49 ; *Septembre*, 58, *Octobre*, 54 ; *Novembre*, 55 ; *Décembre*, 60.

Il y a lieu de remarquer, encore plus que l'année précédente, le chiffre relativement élevé des naissances masculines. Le rapport habituel, qui est pour toute la France de

Hosted by Google

105 garçons pour 100 filles, était l'année dernière, de 110 garçons pour 100 filles ; il est cette annnée de près de 120 garçons pour 100 filles. Il s'agit là de 2 séries exceptionnelles ; elles portent d'ailleurs sur des éléments trop peu nombreux pour qu'on en recherche la signification.

Mariages : Le nombre des mariages est de 149, se décomposant ainsi :

Mariages entre	garçons et filles.....	129
—	garçons et veuves...	4
—	veufs et filles.....	14
—	veufs et veuves.....	6
—	divorces.....	6

Comme pour les naissances, il y a une progression décroissante qu'accusent les chiffres suivants :

1884.....	227	mariages
1885.....	174	—
1886.....	149	—

La répartition mensuelle des mariages est la suivante : *Janvier*, 16 mariages ; *Février*, 9 ; *Mars*, 20 ; *Avril*, 7 ; *Mai*, 10 ; *Juin*, 7 ; *Juillet*; 10 ; *Août*, 11 ; *Septembre*, 16 ; *Octobre*, 18 ; *Novembre*, 16 ; *Décembre*, 9.

Divorces : 6 divorces ont été enregistrés à l'état civil d'Alais. Dans deux cas, la durée du mariage dissous était de moins de 5 ans ; dans deux autres cas, de 5 à 10 ; dans les deux derniers, de 15 à 20.

En 1885, il n'avait été prononcé que 2 divorces.

Décès : Le relevé des décès par âge, par sexe et par mois est donné par le tableau suivant :

Hosted by Google

AGES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		TOTAUX		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	Total général
Morts-Nés	1	0	1	0	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	6	4	**10**
de 0 à 1 an	7	7	4	1	8	2	4	0	6	1	2	3	11	10	10	8	4	7	5	5	7	1	6	7	74	52	**126**
de 1 à 10	5	4	3	4	6	5	1	2	4	2	3	2	4	6	7	13	4	5	6	6	2	3	3	2	48	54	**102**
de 11 à 20	0	1	0	0	1	3	0	0	1	2	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	1	0	1	3	8	9	**17**
de 21 à 30	7	3	1	1	3	4	1	1	2	2	2	0	1	2	3	4	2	1	2	0	2	1	1	0	27	19	**46**
de 31 à 40	3	1	1	2	3	4	1	0	2	1	2	1	0	2	1	3	2	2	1	2	1	0	2	0	18	18	**36**
de 41 à 50	2	2	2	0	2	0	3	1	6	1	1	2	2	0	2	2	1	0	2	1	1	4	1	3	25	16	**41**
de 51 à 60	4	2	2	0	8	3	3	1	2	0	2	2	4	0	6	1	0	0	3	0	1	4	2	1	37	14	**51**
de 61 à 70	2	6	1	2	4	4	5	3	3	1	1	2	3	1	8	5	3	6	3	0	2	2	5	3	40	35	**75**
de 71 à 80	3	1	4	5	4	5	3	2	1	2	2	1	4	0	4	2	3	4	4	2	2	4	5	4	39	32	**71**
de 81 à 90	3	4	2	0	0	3	5	2	2	2	0	1	1	2	1	1	2	1	0	0	1	1	2	1	19	18	**37**
de 91 à 100	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	3	**5**
TOTAUX	37	31	21	15	41	34	27	12	30	16	16	15	30	23	44	39	23	27	26	18	20	20	28	24	343	274	**617**
	68		**36**		**75**		**39**		**46**		**31**		**53**		**83**		**50**		**44**		**40**		**52**				

Hosted by Google

Le total des décès était de 600 en 1885. Il y a donc une légère augmentation qui mériterait à peine d'être signalée si elle ne coïncidait avec une diminution des naissances et des mariages, une augmentation du nombre des divorces.

A remarquer également, comme l'année dernière, le chiffre assez élevé des décès du sexe masculin comparativement à celui des décès de l'autre sexe. Cette élévation coïncide pour les deux années 1885 et 1886 avec une élévation du nombre des naissances masculines. Il s'agit là, cependant, d'une double série fortuite.

Si l'on met en regard le chiffre des naissances et celui des décès, sans tenir compte des enfants décédés avant la déclaration de naissance, on trouve au total une augmentation de la population de 34 individus, soit moitié moins environ qu'en 1885 (1).

Les relevés de 1883 et 1884 accusaient par contre un excédent dans le nombre des décès, le résultat des années 1885 et 1886 est donc relativement satisfaisant.

---

(1) Nous ferons observer comme l'année dernière que ce chiffre est en réalité un peu plus élevé. Il faut en effet déduire des décès le nombre des enfants âgés de quelques mois, qui, nés en dehors du département, sont décédés à Alais pendant l'année ; ce chiffre est de 5 pour 1886.

A déduire également les individus venus des communes voisines et décédés dans les hôpitaux civils ou militaires, ainsi que dans les prisons. Les tableaux dressés par la ville disent bien qu'il y a eu cette année 4 personnes dans ces conditions mais nous ne les avons pas déduits, car sur ce nombre peuvent figurer des individus habitant la localité depuis fort longtemps et compris par suite dans le dernier recensement de la commune.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-HUITIÈME VOLUME

	Pages
Bureau pour 1887. — Liste des Membres	5
Sociétés correspondantes.....	15
Le Château de la Reyne Blanche, par M. L. Destremx de Saint-Christol (fin)	21
Description géologique des Environs de Pont-Saint-Esprit, par M. L. de Sarran.....	151
Documents historiques sur Alais, publiés par M. J. Goirand : Un conflit entre l'Autorité militaire et le Conseil politique en 1766, sous le consulat de M. Ramel.....	221
Statistique par M. le docteur Alphandéry : Mouvement de la population de la ville d'Alais, en 1886...	249

Planches :

Pl. I et Pl. II. — Coupes géologiques. (*Note de M. L. de Sarran*).

Hosted by Google

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XX

	Pages
Liste des membres de la Société.	V
Liste des Sociétés Correspondantes	XV
Documents historiques sur Alais. (Deux voyages à Alais, de Monseigneur Dillon, Archevêque de Narbonne, président-né des Etats de Languedoc, par M. J. Goirand, avocat	1
Bail des Baronnies de Barjac et de Montclus, en 1499, par M. E. Bondurand, Archiviste du Gard.	23
Rapport sur les expériences faites par M. Delfieu, receveur des Postes et des Télégraphes, à Alais, et M. Bellon, capitaine au 10me régiment d'Artillerie. .	29
Mémoire sur la Téléphonie sans pile, par M. Delfieu, receveur des Postes et des Télégraphes, à Alais. .	59
Notice sur les ruines du Château de Bouquet, par M. Oberkampff, receveur particulier des finances à Alais.	61
Extrait des procès-verbaux des séances de la Société, tenues pendant les années 1887, 1888, 1889 et 1890. .	67
Les Ecoles à Alais, sous l'ancien régime (1289-1789), par M. A. Bardon	101

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google